

Côte d’Ivoire

Côte d’Ivoire
Étude de collecte et de vérification des
informations visant le renforcement de la
chaîne d’approvisionnement des principaux
produits de culture et d’élevage
Rapport final

Février 2024

Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Deloitte Tohmatsu Financial Advisory LLC

Deloitte Tohmatsu Consulting LLC

CO
JR
24-006

Table des matières

Chapitre 1	Contexte et objectifs du présent projet	1
1.1	Contexte de la présente étude.....	1
1.2	Objectif de la présente étude.....	1
1.3	Composition du rapport final	2
Chapitre 2	État de la production de chaque produit	3
2.1	Cacao.....	3
2.2	Coton.....	5
2.3	Légumes (oignon, banane plantain), fruits (mangue)	10
2.3.1	Oignon.....	10
2.3.2	Banane plantain	12
2.3.3	Mangue.....	14
2.4	Produit de l'élevage	17
2.4.1	Viande rouge	17
2.4.2	Lait et produits laitiers.....	20
Chapitre 3	Politique agricole et d'élevage en Côte d'Ivoire	21
3.1	Plan national de développement.....	21
3.1.1	Six piliers et leur pertinence pour l'agriculture et la chaîne d'approvisionnement alimentaire 21	
3.1.2	Développement agricole et neuf agropoles	22
3.1.3	Développement de l'élevage et de la pêche	30
3.1.4	Industrie manufacturière.....	31
3.1.5	Développement du capital humain et promotion de l'emploi (pilier 2)	32
3.1.6	Développement du secteur privé et de l'investissement (pilier 3).....	33
3.2	Plan national d'investissement agricole.....	34
3.3	Cacao.....	36
3.3.1	Positionnement politique dans la stratégie nationale de développement.....	36
3.3.2	Politiques et plans de développement.....	37
3.3.3	Organisation administrative et système d'application des politiques.....	44
3.3.4	Réponse du gouvernement à l'impact de la COVID-19 et du conflit russo-ukrainien sur la distribution alimentaire mondiale.....	47
3.4	Coton.....	48
3.4.1	Positionnement politique dans la stratégie nationale de développement.....	48
3.4.2	Politiques et plans de développement.....	48
3.4.3	Organisation administrative et système d'application des politiques.....	48
3.4.4	Réponse du gouvernement à l'impact de la COVID-19 et du conflit russo-ukrainien sur la distribution alimentaire mondiale.....	49
3.5	Fruits (mangue) et légumes (oignon, plantain)	50

3.5.1	Positionnement dans le PND, le PNIA et la stratégie nationale d'exportation Positionnement politique dans la stratégie nationale de développement	50
3.5.2	Politiques et plans de développement.....	50
3.5.3	Organisation administrative et système d'application des politiques.....	51
3.5.4	Réponse du gouvernement à l'impact de la COVID-19 et du conflit russo-ukrainien sur la distribution alimentaire mondiale.....	54
3.6	Produits d'élevage.....	54
3.6.1	Système d'exécution.....	54
3.6.2	Politique de l'élevage	60
3.7	Autres	71
3.7.1	Construction de marchés par le ministère du Commerce	71
3.7.2	Soutien financier aux agriculteurs : Banque Nationale d'Investissement (BNI).....	74
Chapitre 4	Tendances générales des autres bailleurs de fonds et entreprises privées pour chaque produit	76
4.1	Cacao.....	76
4.1.1	Banque mondiale : introduction d'un système de traçabilité utilisant des certificats électroniques (ePhyto) 76	
4.1.2	Agence allemande de coopération internationale (GIZ) : PRO-PLANTEURS Professionnalisation des producteurs de cacao et de leurs organisations dans la production durable de cacao 76	
4.1.3	Projet ACCEL Africa de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : couverture assurance universelle pour les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire	77
4.1.4	Facilité REDD de l'UE « Durabilité des régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire »87	
4.1.5	Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Fonds vert pour le climat (FVC) : Appui à la transition agroforestière (PROMIRE).....	79
4.1.6	Banque africaine de développement (BAD) : subventions pour soutenir les producteurs de cacao 79	
4.2	Coton.....	80
4.2.1	Initiative pour le coton subsaharien.....	80
4.2.2	African Cotton Foundation.....	82
4.2.3	Initiative pour un coton africain compétitif (COMPACHI)	83
4.3	Légumes (oignons, plantains), fruits (mangues)	83
4.3.1	Fonds international de développement agricole (FIDA)	83
4.3.2	Agence française de développement (AFD).....	84
4.3.3	Banque mondiale	84
4.3.4	Banque africaine de développement (BAD).....	85
4.3.5	Actions des entreprises privées dans la chaîne du froid des légumes et des fruits	86
4.4	Produits de l'élevage	87

4.5	Autres	88
4.5.1	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).....	88
Chapitre 5	Initiatives liées à la chaîne d’approvisionnement et à la chaîne du froid au Japon (légumes et élevage).....	90
5.1	Technologies	90
5.2	Mécanismes.....	91
5.3	Mesures de soutien du gouvernement.....	92
Chapitre 6	Défis et mesures de soutien pour la mise en place d’une chaîne d’approvisionnement durable en cacao	95
6.1	Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.....	95
6.2	Situation de chaque acteur	96
6.2.1	Producteur de cacao.....	96
6.2.2	Coopératives	96
6.2.3	Délégués	98
6.2.4	Pisteurs	98
6.2.5	Acheteurs.....	98
6.2.6	Entreprises de transformation et d’exportation.....	99
6.3	Tendances dans l'établissement des normes internationales	100
6.3.1	Série ISO34101	100
6.3.2	ARS-1000.....	101
6.4	État d'avancement dans la résolution des cinq problématiques.....	103
6.4.1	Améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs dont les revenus sont limités	103
6.4.2	Amélioration de la qualité des récoltes se traduisant par une augmentation des profits pour les agriculteurs	104
6.4.3	Prévention du travail des enfants.....	105
6.4.4	Prévention de la déforestation illégale.....	106
6.4.5	Mise en place d'un système de production et de distribution (traçabilité) pour assurer des achats propres	107
6.5	Situation de chaque acteur	110
6.5.1	Transformateurs et exportateurs.....	110
6.5.2	Pisteurs	114
6.5.3	Cultivateurs	115
6.5.4	Villages ruraux	117
6.6	Mesures pour mettre en place une chaîne d'approvisionnement durable	117
6.6.1	Mesure proposée (1) : Soutien à la mise en place d'un système de traçabilité	117
Chapitre 7	Défis et mesures de soutien pour la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable en coton.....	124
7.1	Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.....	124

7.2	Situation de chaque acteur	127
7.2.1	Cultivateurs de coton.....	127
7.2.2	Coopératives de producteurs	127
7.2.3	Égreneurs.....	127
7.2.4	Entreprises de filature (fibre).....	128
7.2.5	Entreprises de transformation (graines).....	128
7.3	Tendances de l'institution de normes internationales	128
7.3.1	Better Cotton	129
7.3.2	Cotton made in Africa Initiative (CmiA)	130
7.3.3	Global Organic Textile Standard (GOTS).....	130
7.3.4	Organic Contents Standard (OCS)	131
7.3.5	Fairtrade	131
7.4	Situation actuelle de cinq défis et état des efforts	131
7.4.1	Amélioration des moyens d'existence des cultivateurs dont les bénéfices sont limités....	131
7.4.2	Amélioration de qualité des cultures pour de meilleurs revenus des cultivateurs	133
7.4.3	Prévention du travail des enfants.....	133
7.4.4	Prévention de l'abattage des arbres illicite.....	133
7.4.5	Adoption d'un système de production et de distribution garantissant des achats clairs (traçabilité)	134
7.5	Situation de chaque acteur	134
7.5.1	Grandes entreprises	134
7.5.2	Intermédiaires.....	137
7.5.3	Agriculteurs.....	137
7.5.4	Villages agricoles	140
7.6	Mesures visant à la création d'une chaîne d'approvisionnement durable.....	141
7.6.1	Proposition (1) : Création et mise en place d'un système national de traçabilité.....	141
7.6.2	Proposition (2) : Programme de restitution aux agriculteurs des bénéfices générés par la culture du coton à faible impact environnemental.....	146
Chapitre 8	Défis et politique d'appui en vue de la mise en place de chaînes d'approvisionnement pour la formation de pôles industriels des fruits et légumes	150
8.1	Légumes (oignon, plantin)	150
8.1.1	Aperçu de la chaîne d'approvisionnement	150
8.1.2	Situation de chaque acteur.....	151
8.1.3	Défis pour la construction d'une chaîne d'approvisionnement	155
8.1.4	Situation actuelle et défis de la chaîne du froid.....	156
8.2	Plantain	156
8.2.1	Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement	156

8.2.2	Situation de chaque acteur.....	157
8.2.3	Défis liés à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement	163
8.2.4	État actuel et défis du développement de la chaîne du froid	163
8.3	Fruits (mangues)	164
8.3.1	Aperçu de la chaîne d'approvisionnement	164
8.3.2	Situation de chaque acteur.....	164
8.3.3	Défis pour la construction d'une chaîne d'approvisionnement	168
8.3.4	Situation actuelle et défis de la chaîne du froid.....	169
8.4	Actions des entreprises japonaises.....	169
8.5	Propositions de politiques	170
8.5.1	Proposition de politique (1) : projet d'aménagements d'irrigation et de renforcement des capacités de culture de l'oignon dans le Nord de la Côte d'Ivoire.....	170
8.5.2	Proposition de politique (2) : Projet de prêts en deux étapes pour la promotion de la transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire.....	173
Chapitre 9	Défis et politique d'appui en vue de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement pour la formation de pôles industriels de l'élevage.....	176
9.1	Aperçu de la chaîne d'approvisionnement.....	176
9.1.1	Aperçu de la chaîne d'approvisionnement de la viande rouge.....	176
9.1.2	Aperçu de la chaîne d'approvisionnement du lait et des produits laitiers	177
9.2	Situation de chaque acteur	178
9.2.1	Producteurs.....	178
9.2.2	Distribution (importateurs/transformateurs).....	184
9.2.3	Vente au détail.....	197
9.2.4	Consommation.....	204
9.3	Défis relatifs à la création des chaînes d'approvisionnement	205
9.3.1	Production	206
9.3.2	Transformation et distribution.....	206
9.4	Situation actuelle et défis pour le développement des chaînes du froid.....	208
9.4.1	Viande rouge	208
9.4.2	Lait et produits laitiers.....	208
9.5	Actions au vu de la résolution des problèmes.....	209
9.6	Activités des entreprises japonaises.....	209
9.7	Politiques visant à la création des chaînes d'approvisionnement	210
9.7.1	Mesure proposée (1) - Construction et exploitation de centres TMR	212
9.7.2	Mesure proposée (2) - Construction de ranchs publics	217
9.7.3	Mesure proposée (3) - Mise en place d'une politique de soutien à la sécurisation du revenu des producteurs	220
9.7.4	Mesure proposée (4) - Promouvoir la création de coopératives laitières	223

9.7.5	Mesure proposée (5) - Construction d'usines laitières	224
9.7.6	Mesure proposée (6)- Modernisation des abattoirs	227
Chapitre 10	Propositions de politiques globales au-delà des types de cultures.....	229
10.1	Prêts de politique de développement pour la transformation des produits.....	229
10.2	Prêt en deux étapes pour le secteur de la transformation des produits alimentaires	233
10.3	Production des cultures alimentaires pour remplacer les importations - prêt à la politique de développement	235
10.4	Projet d'appui au développement des marchés locaux de gros.....	238
10.5	Projet d'appui à la formation professionnelle pour renforcer l'industrie agro-alimentaire.....	240
10.6	Projet de formation professionnelle en collaboration avec des collèges de technologie	244

Table des matières pour les tableaux

Tableau 2.1.1 Volume de production de cacao dans le monde.....	4
Tableau 2.1.2 Volume des exportations mondiales de fèves de cacao	5
Tableau 2.3.1 Principales destinations des exportations de mangues de Côte d'Ivoire.....	16
Tableau 2.3.2 Principales sources d'importation de mangues dans l'UE (2017)	16
Tableau 3.1.1 Six piliers et leur pertinence pour l'agriculture et la chaîne d'approvisionnement alimentaire.....	21
Tableau 3.1.2 Objectifs de production par produit	23
Tableau 3.1.3 Autres indicateurs pertinents.....	24
Tableau 3.1.4 Agropole 4 Vise à devenir un centre de recherche et de transformation	26
Tableau 3.1.5 Agropole 1 Vise à devenir un centre de transformation et d'exportation de fruits et d'anacardes.....	27
Tableau 3.1.6 Agropole 2 Vise la protection de l'environnement et la biodiversité	28
Tableau 3.1.7 Agropole 9 Vise la création d'une réserve alimentaire régionale et d'un café-terroir	29
Tableau 3.1.8 Agropole 7 Vise un centre de transformation des cultures de rente en mettant à profit le port de San-Pédro	30
Tableau 3.1.9 Indicateurs relatifs à l'élevage et à la pêche	31
Tableau 3.2.1 Liste des programmes du PNIA2	35
Tableau 3.3.1 Missions du CCC (Conseil du Café-Cacao)	46
Tableau 3.6.1 Tâches relevant de la compétence de la Direction des Productions Animales	57
Tableau 3.6.2 Tâches relevant de la Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral	58
Tableau 3.6.3 Tâches relevant de la compétence de la Direction des Services Vétérinaires.....	59
Tableau 3.6.4 Enjeux globaux de l'industrie de l'élevage dans le PND.....	60
Tableau 3.6.5 Objectifs de production de viande, de lait et de produits laitiers d'après le PND	61
Tableau 3.6.6 Notes particulières sur le secteur de l'élevage dans les six programmes du Programme national d'investissement agricole (PNIA2)	63
Tableau 3.6.7 Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA).....	65
Tableau 3.6.8 Changements de politique dans le secteur de l'élevage.....	67
Tableau 3.6.9 Projets du MIRAH en cours de réalisation dans les secteurs de la viande rouge, du lait et des produits laitiers.....	68
Tableau 3.7.1 Montants des prêts de la BNI par secteur	75
Tableau 4.2.1 Initiatives de l'African Cotton Foundation	82
Tableau 4.3.1 Exemples de technologies d'entreprises japonaises liées à la chaîne d'approvisionnement et à la chaîne du froid des fruits et des légumes	87
Tableau 6.5.1 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation OLAM (OFI)	110
Tableau 6.5.2 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation Barry Callebaut (SACO)	111

Tableau 6.5.3 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation Cargill.....	111
Tableau 6.5.4 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation.....	112
Tableau 6.5.5 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation.....	113
Tableau 6.5.6 Profils des pisteurs actifs dans le village de Baba	114
Tableau 6.5.7 Profil des cultivateurs du village de Baba.....	115
Tableau 6.5.8 PROFIL DES VILLAGES DE BABA	117
Tableau 7.1.1 Chaîne d'approvisionnement du coton en Côte d'Ivoire.....	124
Tableau 7.3.1 Critères de la certification GOTS.....	130
Tableau 7.5.1. Profil de la SECO.....	135
Tableau 7.5.2 Profil d'Ivoire Coton.....	135
Tableau 7.5.3 Profil de la CIDT	136
Tableau 7.5.4 Profil de la COIC	136
Tableau 7.5.5 Profil de Global Cotton.....	136
Tableau 7.5.6 Profil de la SICOSA.....	137
Tableau 7.5.7 : Profil des agriculteurs résidant à Napié	138
Tableau 7.5.8 Profil du village agricole de Napié	140
Tableau 7.6.1 Avantages estimés pour les parties prenantes (exemple).....	149
Tableau 9.2.1 Origine principale des importations de produits de viande rouge en Côte d'Ivoire (2021)	186
Tableau 9.2.2 Origine principale des importations de produits laitiers en Côte d'Ivoire (2021)	193
Tableau 9.2.3 Aperçu des principales entreprises d'importation de produits laitiers	194
Tableau 9.2.4 Principales marques de produits laitiers.....	195
Tableau 9.2.5 Principaux supermarchés (par ordre de popularité)	200
Tableau 10.1.1 Objectif des politiques de promotion des PME	232
Tableau 10.1.2 Objectifs des politiques d'appui à l'accès au crédit.....	233
Tableau 10.3.1 Politiques pour l'amélioration de la productivité agricole.....	237
Tableau 10.5.1 Installations appartenant à UTEXI.....	241

Table des matières pour les figures

Figure 2.1.1 Principales régions de production de cacao en Côte d'Ivoire	4
Figure 2.1.2 Volume de production et des exportations de fèves de cacao (t)	5
Figure 2.2.1 Principales régions de production de coton en Côte d'Ivoire.....	7
Figure 2.2.2 Volume de production de coton (coton brut + graines) en Côte d'Ivoire et volume des exportations de coton (coton brut) (t).....	8
Figure 2.3.1 Principales régions de production d'oignon en Côte d'Ivoire.....	10
Figure 2.3.2 Évolution du volume de production, des importations et des exportations d'oignons (t) ...	11
Figure 2.3.3 Évolution du volume des importations d'oignons en provenance des cinq principales sources des importations (t).....	12

Figure 2.3.4 Principales régions de production de banane plantain en Côte d'Ivoire	13
Figure 2.3.5 Évolution des volumes de production, des importations et des exportations de bananes plantain (t)	13
Figure 2.3.6 Principales régions de production de mangues en Côte d'Ivoire	14
Figure 2.3.7 Évolution du volume de production, des importations et des exportations de mangues (t)	15
Figure 2.3.8 Calendrier des exportations de mangues vers l'UE par principaux pays	17
Figure 2.4.1 Consommation par type de viande en volume (2017).....	18
Figure 2.4.2 Évolution du nombre de bovins, d'ovins et de caprins vifs d'élevage	19
Figure 2.4.3 Évolution du volume de production de viande bovine, ovine et caprine.....	19
Figure 2.4.4 Évolution du volume de production de lait et de produits laitiers.....	20
Figure 3.1.1 Neuf agropoles	25
Figure 3.3.1 Sommaire du système de traçabilité en Cote d'Ivoire.....	44
Figure 3.5.1 Organigramme du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (version anglaise)	51
Figure 3.5.2 Organigramme des Directions du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (version anglaise)	52
Figure 3.5.3 Organigramme de l'OCVP (version anglaise)	53
Figure 3.6.1 Organigramme du MIRAH	56
Figure 3.7.1 Carte des sites de construction des marchés (40 sites dont la construction est prévue pour mars 2024).....	71
Figure 3.7.2 Marché de Diabo en cours de construction	72
Figure 3.7.3 Le marché de Karakoro	73
Figure 6.1.1 Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du cacao en Côte d'Ivoire.....	95
Figure 6.2.1 Estimation du chiffre d'affaires des transformateurs et exportateurs de cacao en Côte d'Ivoire (2019-2020).....	99
Figure 6.3.1 Configuration de la norme ISO3101	101
Figure 6.3.2 Comparaison avec ISO34101/ARS-1000.....	103
Figure 6.4.1 Pourcentage de cacao traçable en Côte d'Ivoire	107
Figure 6.4.2 Carte d'identité détenue par tous les agriculteurs	109
Figure 6.5.1 Intérieur de l'entrepôt	113
Figure 6.5.2 Bon émis lors de la transaction.....	113
Figure 6.5.3 Équipement de nettoyage des fèves.....	114
Figure 6.5.4 Sacs de jute du CCC (pas de numéro pour identifier le lieu de production)	114
Figure 6.5.5 : Répartition des terres agricoles des agriculteurs vivant dans le village de BABA	116
Figure 6.5.6 Cabosses de cacao	116
Figure 6.5.7 Dégâts causés par les insectes dus au manque d'engrais	116
Figure 6.5.8 Séchage des fèves dans le village.....	117

Figure 6.5.9 Dégâts causés par les insectes dus au manque d'engrais	117
Figure 6.6.1 Mesures de soutien à l'introduction de systèmes de traçabilité.....	119
Figure 7.5.1 : Répartition de terres agricoles des agriculteurs résidants à Napié	140
Figure 7.6.1 Vue d'ensemble du système de traçabilité	143
Figure 7.6.2 Vue d'ensemble de la Proposition (2)	147
Figure 8.1.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement de l'oignon.....	150
Figure 8.1.2 Champ travaillé en commun par des agriculteurs	151
Figure 8.1.3 Culture des plants d'oignon.....	152
Figure 8.1.4 Petit barrage installé par l'ASNAP	153
Figure 8.1.5 Réservoir d'eau vétuste	153
Figure 8.1.6 Triporteur utilisé pour le transport	154
Figure 8.1.7 Comparaison entre les oignons produits dans les pays voisins (à gauche) et ceux produits en Europe (à droite).....	155
Figure 8.2.1 Schéma de la chaîne d'approvisionnement du plantain	157
Figure 8.2.2 Champ de plantain.....	158
Figure 8.2.3 Plantain fané par manque d'eau	159
Figure 8.2.4 Site de ramassage du plantain au niveau du village (village d'Afféry)	160
Figure 8.2.5 Plantain abandonné (village d'Afféry).....	160
Figure 8.2.6 Camions chargés de bananes plantain (Abidjan).....	162
Figure 8.2.7 Point de collecte du plantain (Abidjan).....	162
Figure 8.3.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement de la mangue	164
Figure 8.3.2 Culture de vergers de manguiers	165
Figure 8.3.3 Caisses utilisées pour le transport des mangues	166
Figure 8.3.4 Trieuse de station de conditionnement.....	167
Figure 8.3.5 Équipement frigorifique de station de conditionnement	167
Figure 8.5.1 Aperçu du projet d'aménagements d'irrigation et de renforcement des capacités de culture de l'oignon dans le Nord de la Côte d'Ivoire	172
Figure 8.5.2 Projet de prêts en deux étapes pour la promotion de la transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire	175
Figure 9.1.1 Chaîne d'approvisionnement de la viande rouge	176
Figure 9.1.2 Chaîne d'approvisionnement du lait et des produits laitiers.....	178
Figure 9.2.1 Bovin à grosse bosse probablement de la race zébu (étroitement apparentée).....	180
Figure 9.2.2 Bovins supposés appartenir à la race Baoulé (étroitement apparentée)	181
Figure 9.2.3 Bovins supposés appartenir à la race N'dama (étroitement apparentée).....	181
Figure 9.2.4 Abreuvement du bétail dans la rivière.....	183
Figure 9.2.5 Abreuvement du bétail dans un point d'eau rural	184
Figure 9.2.6 Évolution des volumes importés de viande bovine, ovine et caprine.....	185
Figure 9.2.7 Aspect extérieur des abattoirs.....	187

Figure 9.2.8 Espace d'abattage	188
Figure 9.2.9 Corral pour faire attendre le bétail	188
Figure 9.2.10A l'intérieur du maché de gros de Port-Bouët (près d'Abidjan)	189
Figure 9.2.11Boutique d'un grossiste dans le marché de gros de Port-Bouët (près d'Abidjan).....	189
Figure 9.2.12Boutique d'un grossiste d'abats à Port-Bouët (près d'Abidjan).....	189
Figure 9.2.13Magasins de grossistes dans les marchés de gros près de Korhogo	191
Figure 9.2.14Magasins de grossistes dans les marchés de gros près de Korhogo	191
Figure 9.2.15 Évolution des volumes importés de lait et de produits laitiers	192
Figure 9.2.16 Usine de transformation du lait et des produits laitiers près de Korhogo.....	196
Figure 9.2.17 Lait combiné au sein d'une usine de transformation.....	196
Figure 9.2.18Machines de pasteurisation et de transformation du lait dans les usines de transformation	
196	
Figure 9.2.19 Rayonnage de viande bovine dans un supermarché	198
Figure 9.2.20 Rayonnage de lait « LL » dans un supermarché	198
Figure 9.2.21 Rayonnage de yaourt dans un supermarché	199
Figure 9.2.22 Détaillant de viande aux alentours du marché.....	201
Figure 9.2.23 Détaillants de produits laitiers dans le marché de Korhogo	202
Figure 9.2.24 Détaillants de produits laitiers dans les environs de Korhogo.....	203
Figure 9.2.25 Rayonnage de produits laitiers d'un détaillant dans les environs de Korhogo.....	203
Figure 9.2.26 Détaillants de produits laitiers à Abidjan	204
Figure 9.7.1 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (1)	216
Figure 9.7.2 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (2)	220
Figure 9.7.3 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (3)	222
Figure 9.7.4 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (4)	224
Figure 9.7.5 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (5)	226
Figure 9.7.6 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (6)	228
Figure 10.2.1 Illustration du système de prêt en deux étapes pour le secteur de la transformation des	
produits alimentaires	234
Figure 10.5.1 Filature et tissage constituant le lien manquant de la chaîne de valeur du coton	240
Figure 10.5.2 Usine d'UTEXI à Dimbokro	241
Figure 10.5.3 Projet de formation professionnelle en partenariat public-privé	243
Figure 10.6.1 Projet de formation professionnelle en collaboration avec des collèges de technologie.	244

Liste des abréviations

Français	abréviation
Agence Foncière Rurale	AFOR
Agence Française de Développement	AFD
Aid by Trade Foundation	AbTF
Association des Professionnelles du Textile	APROTETILE-CI
Association des Sciences Agricoles de Côte d'Ivoire	
Association des Tritrateurs de Côte d'Ivoire	ATCI
Association Professionnelle des Societes Cotonnieres de Côte d'Ivoire	APROCOT-CI
Banque Africaine de Développement	AfDB
Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	EBID
Banque mondiale	WB
Banque Nationale d'Investissement	BNI
Better Cotton Initiative	BCI
Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung	BMZ
Caisse de Stabilisation des Cours du Cacao	CAISTAB
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	CNAM
Centre National de Recherche Agronomique	CNRA
Climate-Smart Agriculture	CSA
Cocoa & Forests Initiative	CFI
Comité interministériel de matières premières	CIMP
Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfant	CNS
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	ECOWAS
Compagnie Ivoirienne des Cotonniers	COIC
Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles	CIDT
Competitive African Cotton Initiative	COMPACHI
Conseil du café cacao	CCC
Conseil du Café-Cacao	CCC
Conseil du coton et de l'Anacarde	CCA
Cotton made in Africa Initiative	CmiA
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	GIZ
Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft	DEG
Direction des Culture Vivrieres et de la Securite Alimentaire	DPVSA

Direction des Cultures Perennes et d'Exportation	DCPE
Direction Generale des Productions et de la Securite Alimentaire	DGPSA
Federation Des Unions Des Societes Cooperatives Des Producteurs De La Filiere Coton De Cote D'ivoire	FPC-CI
Fonds international de développement agricole	IFAD
Gaz à effet de serre	GHG
Global Organic Textile Standard	GOTS
Good Agricultural Practices	GAP
Initiative Cacao Cote d'Ivoire-Ghana	CIGCI
initiative for the Adaptation of African Agriculture	Initiative AAA
Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique	AFAWA
Interprofessional Agricultural Organization	OIA
l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	ANADER
L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	FAO
La Banque internationale pour la reconstruction et le développement	IBRD
La Bourse du Café et Cacao	BCC
la chaîne de valeur alimentaire	FVC
La protection universelle maladie	UHC
L'Autorité de Régulation du Café et Cacao	ARCC
Le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café	CICC
Le Fonds de Régulation et de Contrôle	FRC
Le Fonds Vert pour le Climat	GCF
Le Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs	ASNAP
Living Income Differential	LID
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	MEMINADER
Ministère de la Promotion des PME	MPPME
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique de la Couverture Maladie Universelle	
Ministère de la Transition Numérique et de la digitalisation	
Ministère de l'emploi et de la Protection Sociale	
Ministère de l'environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique	MINEDD
Ministère des Eaux et Forêts	MINEF

Ministère des Finances et du Budget	
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	MIRAH
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME	
Ministère du Plan et du Développement	
Office d'Aide à la Commercialisation du Vivrier	OPCV
Organice Contents Standard	OCS
Organisation des pays exportateurs de pétrole	OPEC
Organisation internationale du travail	ILO
Organisation régionale africaine de normalisation	ARSO
Plan National de Developpement	PND
Programme d'appui au développement des filières agricoles	PADAF
Programme National d'Investissement Agricole de Deuxieme Generation	PNIA
Projet de pôle agro-industriel dans le nord	2 PAI-NORD
Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire	PROMIRE
Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et la Dégradation forestière, incluant la conservation, l'augmentation des stocks de carbone et la gestion durable des forêts	REDD+
Research program on Climate Change, Agriculture and Food Security	CCAFS
Société d'Exploitation Cotonnière Olam	SECO
Société Ivoirienne de Coton et de Sous-produits Agricoles	SICOSA
Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire	SOSTECI
Système régional innovant de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest	SyRIMAO
Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants	SSRTE
the Centre de Classement de Coton en Côte d'Ivoire	3C-CI

Sommaire des résultats de l'étude

Chapitre 1 Contexte et objectifs du présent projet

L'agriculture est l'un des principaux secteurs d'activité de la Côte d'Ivoire. Il représente en effet 21 % du PIB (en 2020) et génère plus de 47 % de tous les emplois. En particulier, le volume de production des cultures de rente (cacao, anacarde (noix de cajou), huile de palme, coton, café et mangue) est l'un des plus élevés au monde. En revanche, la Côte d'Ivoire importe certaines cultures vivrières, telles que le riz et les oignons, dont la demande intérieure est forte, et vise à augmenter la production de ces produits dans une perspective de sécurité alimentaire et d'amélioration de la balance commerciale. La demande de bétail est également forte, et la Côte d'Ivoire est aussi un marché important pour le commerce du bétail avec les pays voisins.

Les défis auxquels l'agriculture en Côte d'Ivoire est confrontée comprennent les faibles rendements, l'absence de transformation à l'intérieur du pays des produits agricoles qui sont exportés en tant que matières premières sans transformation intérieure, la mise en place insuffisante des chaînes d'approvisionnement, les pertes post-récolte et le faible taux d'autosuffisance en ce qui concerne certaines cultures vivrières. En outre, la faible valeur ajoutée des cultures de rente et les faibles revenus qui en découlent pour les agriculteurs constituent également un défi. Le travail des enfants et la protection de l'agriculture et de la sylviculture constituent également des aspects non négligeables, et il est urgent de répondre au renforcement des réglementations européennes.

Différents défis s'accumulent, tant pour les cultures vivrières que pour les cultures de rente. Les produits spécifiques cibles de la présente étude sont le cacao et le coton pour les cultures de rente. Et les légumes (oignon, banane plantain), les fruits (mangue), et les produits de l'élevage (lait, produits laitiers et viande rouge) pour les cultures vivrières. En particulier, s'agissant du cacao et du coton, l'étude se concentrera sur les questions liées à la transparence et à la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, dans le but de mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables. D'autre part, en ce qui concerne les légumes, les fruits et les produits de l'élevage, l'accent sera mis sur des questions telles que la substitution des importations par une réduction des pertes post-récolte et un meilleur accès au marché (oignons, produits de l'élevage), ainsi que par la création d'une valeur ajoutée et le renforcement de la compétitivité de chaque produit.

Chapitre 2 État de la production de chaque produit

Concernant l'industrie du cacao, selon les estimations de 2020/21, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial en volume avec 44 % de la production mondiale, et le cacao est le produit phare des exportations nationales. En 2020, le montant des exportations liées au cacao était d'environ 683,3 milliards de yens, soit 52,8 % des exportations totales du secteur agricole et constitue une source importante du revenu national. Les volumes de production oscillaient entre 1,5 et 2 millions de tonnes avant 2016, mais depuis 2017, la production a augmenté à un niveau de plus de 2 millions de tonnes par an.

Le coton, comme le cacao, est l'un des principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire et un produit qui typiquement soutient l'agriculture et l'économie du pays. Il représente 7 % des recettes d'exportation (en 2021, il était le huitième poste d'exportation) et 1,7 % du produit intérieur brut (PIB). Plus de 130 000

agriculteurs soutiennent la production de coton, et de nombreux Ivoiriens seraient directement ou indirectement impliqués dans la production de coton, ce qui en fait un véritable produit d'importance nationale.

À l'exception de quelques années sévèrement touchées par les dommages de nuisibles et le changement climatique, le volume de production suit généralement une tendance à la hausse, et a atteint un niveau record en 2021/2022.

L'oignon est un ingrédient essentiel du régime alimentaire ivoirien et est largement consommé dans le pays. Par ailleurs, la production intérieure est faible et dépend, dans une grande mesure, des importations en provenance d'Europe et des pays voisins, peu de produits locaux étant en circulation. La principale région de production d'oignons du pays se trouve dans le nord de la Côte d'Ivoire. L'oignon est mieux adapté au climat sec et s'accommode difficilement du climat humide de la Côte d'Ivoire, ce qui explique qu'il n'est produit que de manière limitée dans le nord du pays, relativement sec.

La banane plantain est la troisième source d'hydrates de carbone en Côte d'Ivoire, derrière l'igname et le manioc. La banane plantain est principalement produite dans le sud de la Côte d'Ivoire, et différentes variétés sont cultivées dans le pays. Diverses variétés locales sont produites dans tout le pays. Le volume de production de banane plantain en Côte d'Ivoire augmente d'année en année, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 3 % sur la période de 10 ans 2013-2022. Bien qu'une partie soit exportée, le volume des exportations ne représente que 3 % du total, et la majeure partie de la production intérieure est consommée dans le pays. Il y a très peu d'importations, la production nationale répondant à la demande intérieure.

La mangue est l'un des principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire, en particulier vers l'Europe. Les revenus des exportations de mangues représentent environ 4 % du PIB de la Côte d'Ivoire et environ 10 % du PIB de la production agricole. Les principales régions de production de mangue sont situées dans le nord du pays. Le volume de production de mangue en Côte d'Ivoire augmente d'année en année, et selon FAOSTAT, la production de 2022 serait de 160 000 tonnes. Le volume des exportations augmente légèrement ou stagne, et l'écart entre le volume de production et le volume des exportations se creuse, seuls 20 à 30 % de la production étant exportée depuis 2020.

La viande rouge (bovine, ovine et caprine) représentait près de la moitié de la consommation totale de viande en 2017, dont 80 % de viande bovine. Le volume de production de viande bovine est généralement en hausse depuis 2016, et la production de viande ovine et caprine depuis 2015. En 2017, le taux d'autosuffisance pour la viande bovine était de 27 % et de 66 % pour la viande ovine et caprine, ce qui indique une forte dépendance aux importations, en particulier pour la viande bovine.

Le lait de vache joue un rôle majeur dans la production de lait et de produits laitiers. Il est supposé que la quasi-totalité du volume de production de lait et de produits laitiers en Côte d'Ivoire soit composée de lait, et que la part de produits laitiers est très faible. Le volume de la production laitière connaît d'importantes fluctuations d'une année sur l'autre et suit généralement une tendance à la hausse depuis 2016. En revanche, en ce qui concerne le taux d'autosuffisance (rapport entre la production intérieure et la consommation, sur la base de l'équivalent lait), celui-ci se situe à environ 17 %, avec un niveau de dépendance des importations supérieur que pour la viande rouge.

Chapitre 3 Politique agricole et d'élevage en Côte d'Ivoire

Le deuxième Plan national de développement (2021-2025) élaboré par le ministère du Plan et du Développement est un plan quinquennal à l'horizon 2025. Il s'agit d'un plan global comportant six piliers, dont le pilier 1 « Accélération de la transformation structurelle de l'économie » vise à renforcer l'agriculture, l'élevage et la transformation des aliments en tant que politique industrielle. Le pilier 2 « Développement du capital humain et promotion de l'emploi » vise à éradiquer le travail des enfants. Le pilier 3 « Développement du secteur privé et de l'investissement pour renforcer la compétitivité » vise à mettre à profit le secteur privé, et soutient indirectement les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation des aliments par le biais de l'aide aux PME, la formation des entrepreneurs et le renforcement de l'infrastructure énergétique et routière.

Ensuite, les quatre ministères impliqués dans l'agriculture, l'élevage et la pêche ont formulé le Plan national d'investissement agricole (ci-après « PNIA ») en vue du développement accru de l'agriculture. Ledit plan comporte deux phases, dont la deuxième (PNIA2, 2017-2025) est principalement expliquée dans la présente section. Le PNIA2, formulé en novembre 2017, constitue un cadre global pour la planification des investissements publics et privés dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la gestion de l'environnement. Ledit cadre est établi conformément au contenu du Plan National de Développement (PND). Il a pour objectif global de favoriser la croissance de ces secteurs afin de réduire de moitié la pauvreté et d'éradiquer la famine d'ici 2025.

Les politiques relatives à chacun des autres produits de base sont décrites en détail dans les différents chapitres du présent rapport.

Chapitre 4 Tendances générales des autres bailleurs de fonds et entreprises privées pour chaque produit

Les initiatives des autres donateurs dans chacun des produits de base sont décrites ci-dessous. Aucune initiative de donateur notable n'a été observée pour la production animale, et les initiatives du secteur privé sont détaillées dans les chapitres du présent rapport.

Catégorie	Bailleurs de fonds	Projet
Cacao	Banques mondiales	Introduction d'un système de traçabilité utilisant des certificats électroniques (ePhyto)
"	GIZ	PRO-PLANTEURS II Professionnalisation des producteurs de cacao et de leurs organisations dans la production durable de cacao.
"	ILO	Projet ACCEL Africa de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : couverture assurance universelle pour les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire

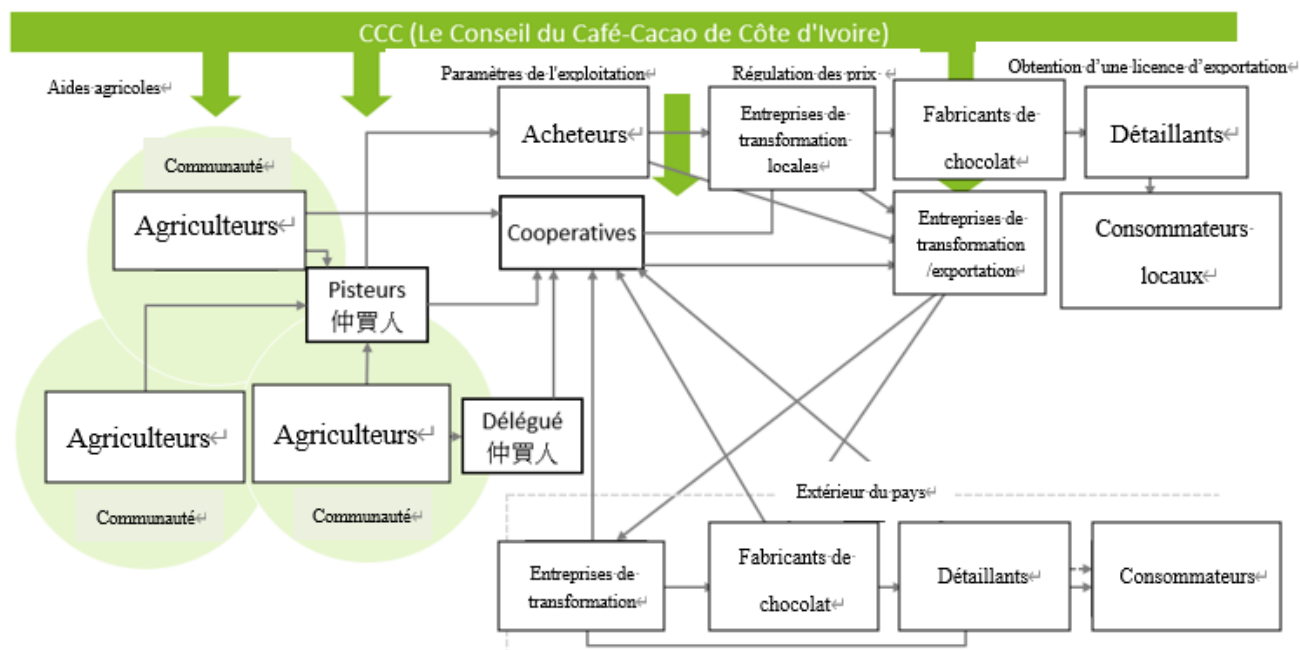
"	EU REDD Facility	Facilité REDD de l'UE « Durabilité des régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire »
"	FAO, Green Climate Fund (GCF)	Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Fonds vert pour le climat (FVC) : Appui à la transition agroforestière
"	AfDB	Subventions pour soutenir les producteurs de cacao
Coton	BMZ	Sub-Saharan Cotton Initiative
"	GIZ	African Cotton Foundation
"	BMZ	Competitive African Cotton Initiative (COMPACHI)
Fruits et légumes	IFAD	Agricultural Value Chain Development Support Programme (PADAF)
"	AFD	Innovative Regional Fruit Fly Management System Project in West Africa (SyRIMAO)
"	WB	Cote d'Ivoire Agri-Food Sector Development Project
"	WB	Climate-Smart Agriculture Investment Plan Cote d'Ivoire
"	WB	The Support to Nutrition Sensitive Agriculture and Capacity Development of Small and Marginal Farmers (ASNAP)
"	AfDB	Projet de pôle agro-industriel dans le nord (2 PAI-NORD)
"	AfDB	An agro-industrial project supported by the African Development Bank launched in Sinématiali in northern Côte d'Ivoire

Chapitre 5 Initiatives liées à la chaîne d'approvisionnement et à la chaîne du froid au Japon (légumes et élevage)

Le Japon a également mis en œuvre des initiatives en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement et la chaîne du froid pour les produits agricoles et d'élevage. Ce chapitre décrit les technologies qui contribuent à la construction de la chaîne d'approvisionnement et de la chaîne du froid, les mécanismes qui jouent un rôle important dans leur construction, et les mesures d'aide gouvernementale qui soutiennent le maintien de leur mise en place.

Chapitre 6 Défis et mesures de soutien pour la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable en cacao

La chaîne d'approvisionnement du cacao est la suivante.



* Le « délégué » a des liens directs avec les coopératives ; le « pisteur » est un agent libre ou un petit commerçant qui achète du cacao. Il existe des pisteurs enregistrés ou non enregistrés. Pour les acheteurs, il existe aussi des enregistrés ou non enregistrés.

Les principales mesures prises pour ces enjeux sont décrites ci-dessous.

Afin d'améliorer les revenus des producteurs de cacao, il est nécessaire de déployer des efforts pour améliorer la productivité et la qualité des fèves. La formation et l'encadrement des producteurs seront assurés par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Le gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est efforcé de réduire le travail des enfants au cours de la dernière décennie par le biais de trois plans d'action nationaux. Par exemple, le taux de scolarisation est passé de 59 % à 85 % grâce à des changements dans le système éducatif et à la construction de nombreuses écoles dans les zones rurales. La réglementation sur le devoir de diligence obligatoire pour prévenir la déforestation a été mise en vigueur par l'UE en juin 2023. La Cocoa & Forest Initiative, lancée en 2017 et présidée par les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana et de la Colombie, a également été déclarée pour établir un mécanisme de surveillance de la déforestation, mais cela ne s'est pas concrétisé. Le gouvernement ivoirien s'efforce de garantir la transparence et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement afin de créer une industrie du cacao durable. Il renforce la gestion par le biais d'un recensement agricole et d'une cartographie des terres agricoles et introduit un système d'information sur la production et la distribution afin d'augmenter les revenus des agriculteurs, d'améliorer la qualité et de prévenir le travail illégal des enfants et la déforestation.

Une mesure proposée pour construire une chaîne d'approvisionnement durable se doit de soutenir l'introduction de systèmes de traçabilité. Le gouvernement s'efforce de rendre la chaîne d'approvisionnement transparente et d'assurer la traçabilité afin de développer une industrie cacaoyère durable. Cependant, au vu des résultats de cette étude, même si le système de traçabilité lui-même doit être davantage développé, car il existe un certain nombre d'opérateurs opaques, des investissements et un soutien supplémentaires peuvent être nécessaires pour l'enregistrement exhaustif des acteurs, la formation à l'utilisation du système, le soutien matériel et logiciel, et le soutien à l'intégration des fonctions de paiement électronique.

Les systèmes gérés par le CCC comprennent SYDORE (système de gestion des données régionales), SAIGIC (système autonome et intégré de gestion des informations commerciales dans les usines) et SIGEC4 (système de gestion de la commercialisation), mais l'enregistrement dans SYDORE, qui est le premier à saisir les informations sur les transactions de fèves, est le plus important. Par conséquent, en soutenant l'introduction de systèmes de traçabilité, un soutien à l'enregistrement des données dans les systèmes existants sera fourni et il sera nécessaire de veiller à ce que les informations à saisir soient conformes au système existant.

Chapitre 7 Défis et mesures de soutien pour la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable en coton

La chaîne d'approvisionnement du coton en Côte d'Ivoire est la suivante.

#	Travail	Résumé	Intervenants
1	Détermination du prix par le producteur	Détermination du prix à la production au niveau de la ferme	CCA
2	Culture à la récolte	- Culture à l'aide d'engrais et d'insecticides fournis (déduits au moment de la vente) - Récoltes à la main	- Agriculteurs - Egreneurs (entreprises privées)
3	Transformation (égrenage et tri) / Stockage	- Séparation du coton en fibres et en graines - Stockage des fibres séparées	- Egreneurs (entreprises privées) 3C-CI
4	Exportation	Exportation de la fibre vers les pays asiatiques	Opérateurs commerciaux
5	Transformation (filature et tissage)	- Regroupement des fibres entre elles pour en faire du fil - Transformation du fil filé en tissu	Fabricants de fil et producteurs de textiles
6	Production et fabrication	Avec ce fil, fabrication de vêtements et d'autres produits	Entreprises de couture
7	Distribution & consommation	- Vente des produits manufacturés à des grossistes et à des détaillants - Vente des détaillants aux consommateurs	- Grossiste - Détaillants - Consommateur

Les principales mesures prises pour ces enjeux sont décrites ci-dessous.

Premièrement, en ce qui concerne l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs, le gouvernement a d'abord cherché à améliorer la productivité à travers l'emploi d'une politique de zonage (attribution d'une zone exclusive d'activité à chaque égreneur, et amélioration de la productivité et promotion de l'utilisation optimale des ressources naturelles dans les zones ciblées). En matière de politiques public-privé, la FIRCA et les entreprises de la filière coton coopèrent à travers l'offre de conseils agricoles utiles à l'amélioration des moyens d'existence des cultivateurs, contribuant à l'amélioration de leurs revenus par

l'augmentation des rendements. Le coton ivoirien, notamment parce qu'il est cultivé par récolte manuelle, bénéficie depuis toujours d'une réputation de haute qualité, y compris au niveau international. Des efforts pour développer des semences permettant de produire un coton de meilleure qualité sont déployés, notamment par les égreneurs et les donneurs. Le pays promeut la gestion des données statistiques de production au moyen d'une base de données, gérée par Intercoton, appelée SITRACOT. Dans ce système, tout est géré, de l'identification des producteurs à la vente du coton dans chaque usine.

Les mesures proposées pour construire une chaîne d'approvisionnement durable sont de deux ordres : premièrement, l'établissement et l'introduction d'un système national de traçabilité.

Aujourd'hui, dans la chaîne d'approvisionnement nationale couvrant jusqu'à l'exportation, certaines entreprises et agriculteurs ont commencé à mettre en place un système de traçabilité dont l'état de mise en œuvre dépend des efforts de la promotion par chaque entreprise. De ce fait, afin d'assurer une transparence sur la chaîne d'approvisionnement d'une plus grande échelle et d'une plus vaste étendue, des actions devraient être menées conjointement avec le privé tel que CCA, Intercoton. Nous aurons pour conception de créer un système de gestion des données (ci-après dénommé « SGD ») géré par l'État, dans lequel les acteurs concernés tels que les égreneurs enregistrent leurs données, en vue de mettre sur pieds la base d'une gestion centralisée de toutes les informations relatives à la chaîne d'approvisionnement du coton. Ceux qui enregistrent dans le système devraient être les acteurs majeurs de la chaîne d'approvisionnement, tels que les égreneurs du pays ainsi que toute personne y compris des consommateurs ordinaires pourraient avoir accès pour consultation. Un tel système permettra de garantir la transparence dans les activités liées au coton, permettant ainsi aux parties prenantes de comparer sur une base équitable, ce qui devrait apporter des avantages, entre autres un meilleur bénéfice des agriculteurs grâce à des améliorations encore plus importantes de la qualité du coton et l'identification plus facile des problèmes sur la chaîne d'approvisionnement.

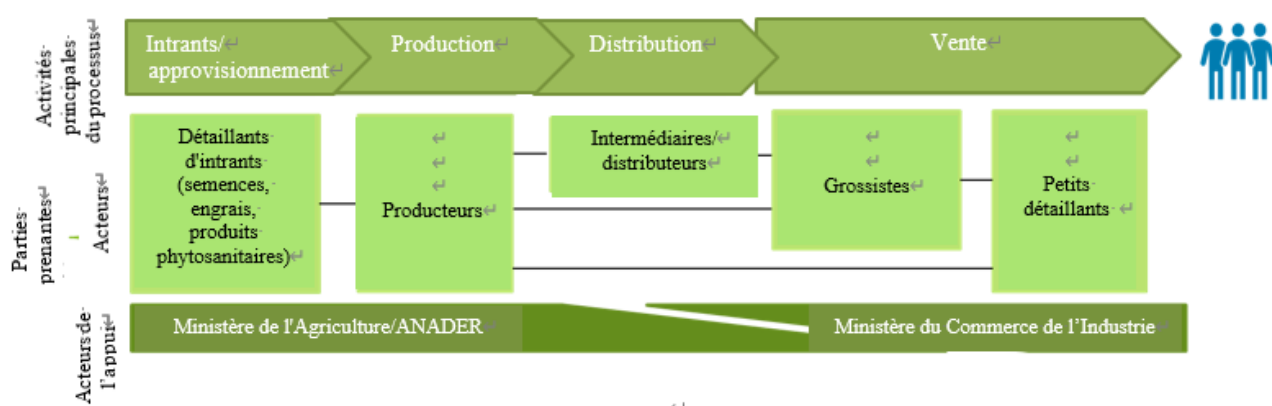
La deuxième mesure proposée est un programme visant à restituer des revenus aux agriculteurs grâce à la culture d'un coton respectueux à faible impact sur l'environnement. Ce programme vise à permettre aux agriculteurs de tirer profit de deux nouvelles sources de bénéfices. Premièrement, il s'agit du bénéfice issu de la conversion des valeurs environnementales en celles économiques sur la base du mécanisme de crédits carbone et deuxièmement, c'est le bénéfice généré par le paiement d'un prix majoré de la prime des consommateurs qui utilisent et consomment le coton respectueux de l'environnement. En premier lieu, les mesures liées au bénéfice supplémentaire basé sur les crédits carbone devraient être menées sous l'initiative des égreneurs pour une meilleure efficacité. Dans la situation actuelle, les égreneurs entretiennent la relation avec les coopératives appartenant à leur zone d'intervention, attribuée dans le cadre de la politique de zonage, et apportent des conseils sur l'exploitation agricole en se rendant régulièrement à des fermes, par exemple, chaque deux semaines. Ce fait laisse penser qu'il serait possible d'initier, au niveau de chaque coopérative, la réduction des émissions de gaz à effet de serre des exploitations cotonnières, tout en fournissant les conseils sur les modes de gestion de terres agricoles nécessaires à l'obtention des crédits carbone. Les crédits carbone acquis seraient réceptionnés par les égreneurs, qui par la suite restitueront après déduction de leurs commissions, les bénéfices obtenus basés sur les crédits carbone, à chaque agriculteur par l'entremise de coopératives.

En deuxième lieu, les mesures concernant le bénéfice supplémentaire lié au paiement d'un prix majoré de

la prime par les consommateurs visent à inviter les acteurs en aval de la chaîne d’approvisionnement à savoir et à soutenir la situation actuelle des agriculteurs de coton, tout en mettant en valeur le coton d’origine ivoirienne dans le marketing. Il faudrait mettre en place un mécanisme permettant de restituer aux agriculteurs la prime, avec un ajout sur le prix de vente ordinaire, tout en rappelant aux consommateurs, comme attrait, que le coton qu’ils utilisent et consomment est un produit cultivé en prenant en compte l’environnement et que l’achat du coton peut soutenir les agriculteurs.

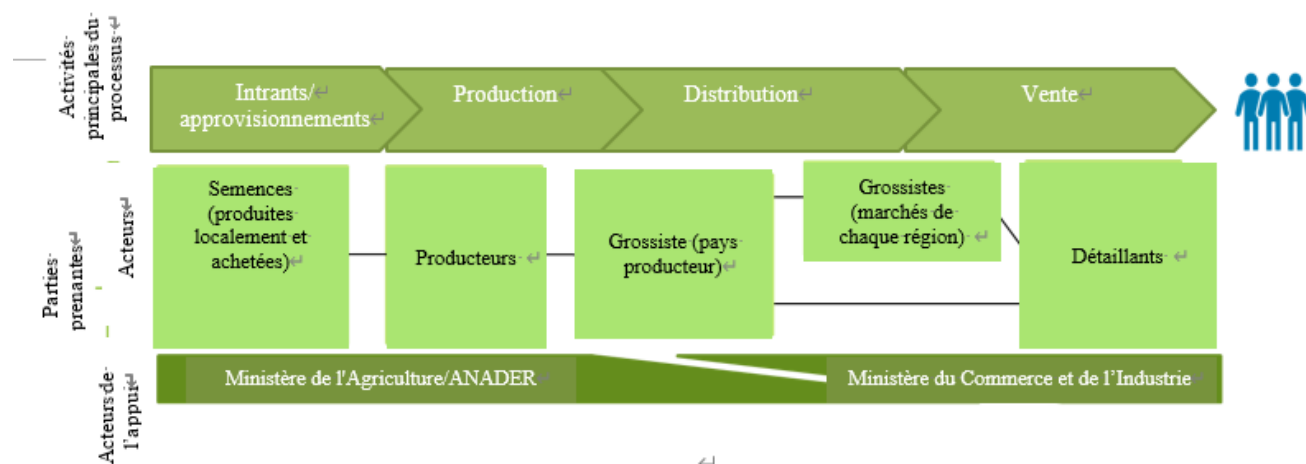
Chapitre 8 Défis et politique d’appui en vue de la mise en place de chaînes d’approvisionnement pour la formation de pôles industriels des fruits et légumes

La chaîne d’approvisionnement des oignons se présente comme ci-dessous.



En Côte d'Ivoire, les efforts pour une véritable production d'oignons n'ayant commencé que depuis peu, les volumes restent insuffisants. C'est pourquoi en l'état actuel, en dépit de l'achèvement de la chaîne d'approvisionnement à proximité des zones de production, celle-ci n'est pas établie vers les zones urbaines, à commencer par Abidjan, et vers les autres régions non productrices. La production à petite échelle et intensive en travail, l'insuffisance de l'irrigation, l'insuffisance des intrants tels que les semences et l'engrais, les retards ou absence de paiement du prix d'achat, le développement de nouveaux clients sont des enjeux évoqués dans ce chapitre.

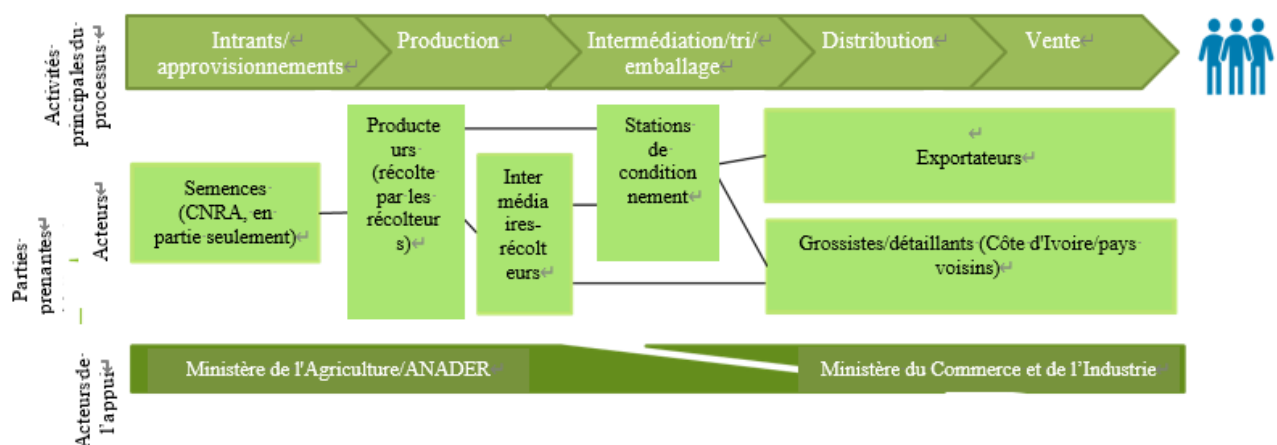
La chaîne d'approvisionnement du plantain se présente comme ci-dessous.



Le premier enjeu est la faible productivité due au manque d'eau. La culture actuelle du plantain utilise peu d'intrants tels que les infrastructures d'irrigation, les pesticides et les engrais. En particulier, l'irrigation dépend de l'eau de pluie et les pénuries d'eau constituent un problème majeur pendant la saison sèche. Le deuxième enjeu est le manque d'infrastructures pour le transport et la vente du plantain. En plus de la longue distance entre les terres cultivées en plantain et le centre du village, le manque de routes aménagées et le manque de moyens de transport rendent le transport des bananes plantains long et laborieux. Le troisième enjeu est le manque d'opportunités de mise en relation entre les vendeurs et les acheteurs. Dans le village d'Afféry, les agriculteurs ne peuvent pas gagner de revenus s'ils sont refusés par le grossiste du village, car il n'y a pas d'autre source de vente que le grossiste du village. Les grossistes d'autres régions ne viennent pas au village pour acheter une quantité fixe à une date précise, de sorte que le grossiste du village ne peut pas forcément acheter toute la production, et le revenu tiré du plantain n'est donc pas un revenu stable.

Aucune chaîne du froid, telle que des camions réfrigérés ou des entrepôts frigorifiques, n'était en place pour le plantain sur les lieux visités dans le cadre de cette étude. Actuellement, il n'existe pas d'environnements de stockage autre que la chaîne du froid, et le développement de zones de stockage générales telles que des structures avec des toits et des entrepôts doit être une priorité pour l'introduction d'installations de chaîne du froid.

La chaîne d'approvisionnement du plantain se présente comme ci-dessous.



Les deux enjeux principaux dans la chaîne d'approvisionnement de la mangue sont les suivants. Le premier sont les dommages aux mangues causés par la mouche des fruits. Cette mouche pond ses œufs dans le fruit et ses larves mangent celui-ci. C'est donc un ravageur qui cause des dommages sérieux à la production manguière. Ces dommages, considérés comme pouvant atteindre près de la moitié des mangues d'une récolte d'origine, sont un obstacle considérable à la productivité de ce fruit. La récolte peut aussi se trouver raccourcie, car elle doit être pratiquée obligatoirement avant la saison des pluies, durant laquelle ces dégâts s'amplifient. En outre, l'impact n'est pas limité à la production mais s'exerce aussi en aval : au moment du tri, l'observation de dégâts, même minimes, causés par la mouche entraîneront le rejet des fruits et l'impossibilité de les exporter, et la découverte de dégâts dans un conteneur rendra elle aussi l'exportation impossible pour la totalité des mangues contenues. Le deuxième enjeu est l'insuffisance des débouchés de vente des mangues autres que destinées à l'exportation. Les pertes post-récolte de la mangue sont estimées comme pouvant atteindre 30 à 40%, et surviennent principalement aux trois points décrits ci-après. Le premier de ces points est la station de

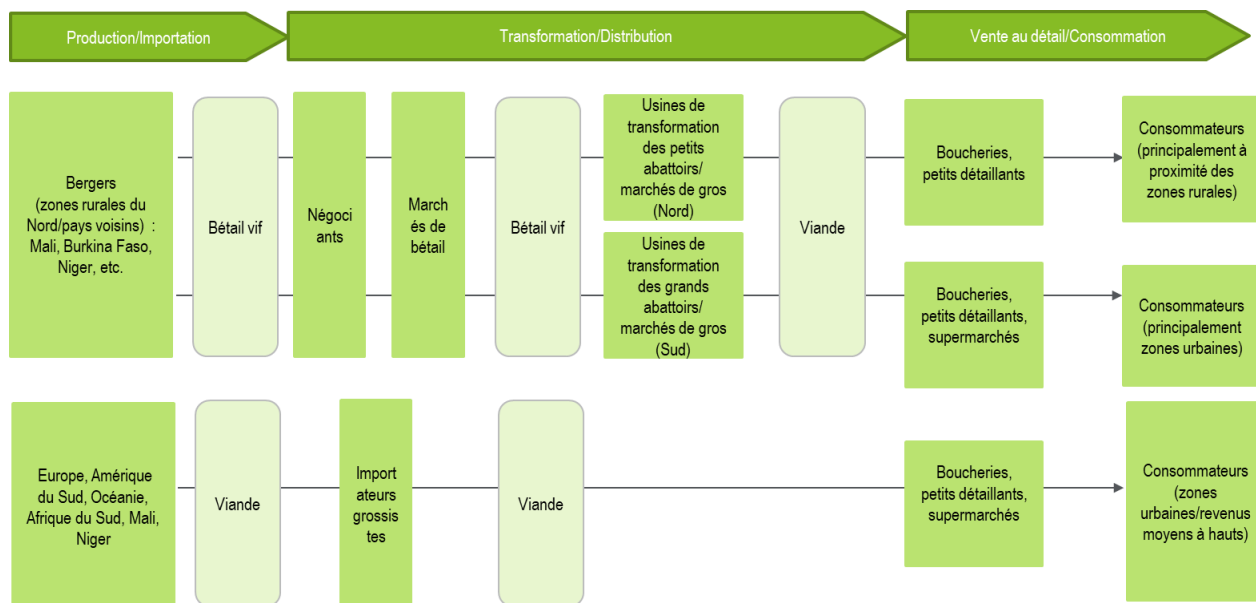
conditionnement. Le deuxième point se trouve sur les marchés domestiques de gros et de détail. Les mangues transportées dans chaque lieu de Côte d'Ivoire depuis les zones de production y sont éliminées lorsqu'elles sont invendues. On estime que les 50% restants des pertes post-récolte se produisent à ce point de la chaîne. Le troisième point se trouve dans le processus d'exportation, où un petit nombre de mangues seront éliminées, par exemple à cause de la multiplication des mouches après le tri à la station de conditionnement. Le stockage et le transport des mangues destinées à l'exportation sont gérés par les stations de conditionnement et les exportateurs. Les stations de conditionnement disposent d'équipements de stockage frigorifique où sont conservées les mangues en attente d'expédition.

Les deux mesures proposées pour améliorer la chaîne d'approvisionnement des légumes et des fruits sont les suivantes. La première est le projet d'aménagements d'irrigation et de renforcement des capacités de culture de l'oignon dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Cette mesure vise à promouvoir la production régionale et domestique d'oignons par le développement de petites installations d'irrigation pour assurer l'eau nécessaire à la production d'oignons et la diffusion des techniques de culture de l'oignon. Dans le cadre de cette mesure, le ministère de l'Agriculture sera l'homologue et plusieurs sites seront sélectionnés et désignés comme fermes modèles, en particulier les sites qui disposent d'une source d'eau sûre et qui conviennent à la culture des oignons, et des puits seront construits pour utiliser les eaux souterraines. Des réservoirs d'eau, des pompes, etc., seront installés parallèlement en tant qu'équipements d'irrigation de proximité. Parallèlement à la construction des équipements d'irrigation, des formations techniques à la culture seront mises en œuvre à l'intention des cultivateurs d'oignon en coopération avec l'ANADER, qui mène aussi des activités de vulgarisation des techniques agricoles dans les régions.

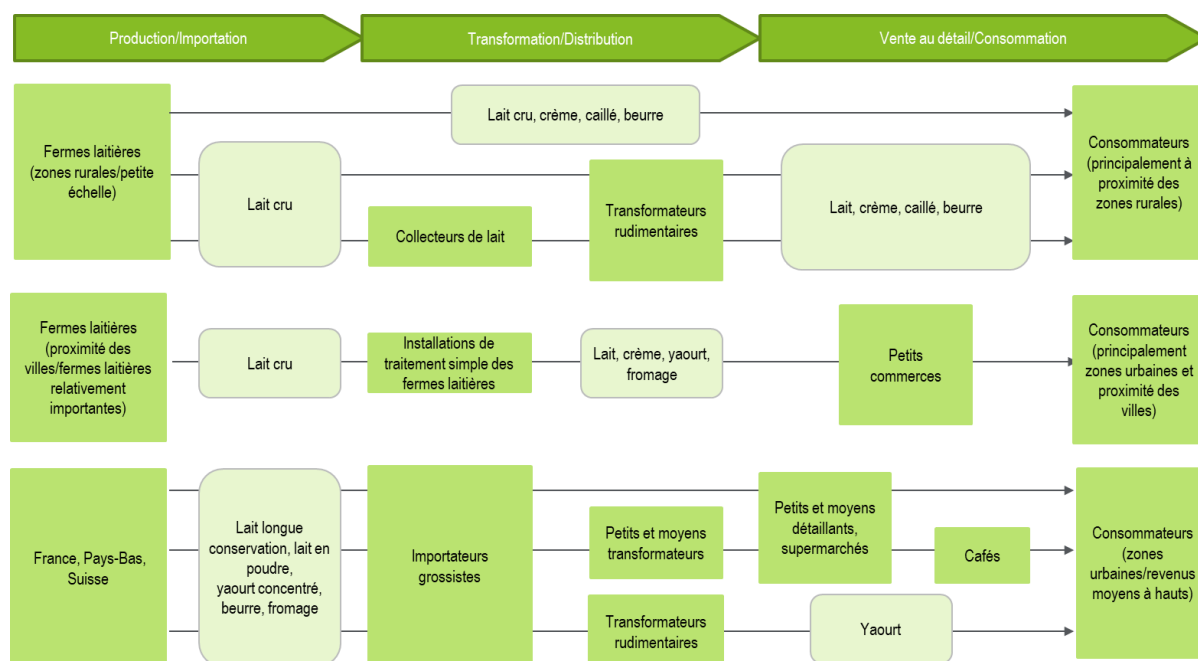
La deuxième mesure est le « projet de prêt en deux étapes pour la promotion de la transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire ». En l'état actuel, beaucoup de produits alimentaires transformés d'origine importée sont distribués en Côte d'Ivoire, sans que progresse l'investissement dans le secteur domestique de transformation. À travers l'offre de financements à taux réduit aux opérateurs de la transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire, cette politique visera à promouvoir l'investissement dans ce secteur et à le dynamiser dans son ensemble. Dans le cadre de cette politique, des prêts seront octroyés aux institutions financières participantes (IFP) par l'intermédiaire du gouvernement ivoirien, et celles-ci accorderont à leur tour des crédits à taux réduit aux opérateurs qui étudient l'adoption d'équipements de transformation des produits alimentaires.

Chapitre 9 Défis et politique d'appui en vue de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement pour la formation de pôles industriels de l'élevage

La chaîne d'approvisionnement de la viande rouge en Côte d'Ivoire est la suivante.



La chaîne d'approvisionnement de la viande rouge en Côte d'Ivoire est la suivante.



Les défis pour la création des chaînes d'approvisionnement sont traités en trois phases séparées que sont la production, la transformation et la distribution ainsi que le reste.

Les enjeux en termes de production sont ceux qui consistent à assurer la fourniture des fourrages, l'amélioration des races et le renforcement des équipements. En ce qui concerne la viande rouge, on peut évoquer, comme défis du point de vue de transformation, la mise en place en zone rurale des abattoirs et des unités de transformation de viande, et le développement des marchés de bétail et des marchés de gros de viandes aussi en zone rurale en tant que défi sur le plan commercial. Ensuite, sur le plan commercial, en ce qui concerne le développement des marchés de bétail et des marchés de gros de viande, leur implantation dans chaque région du pays, ainsi que leurs fonctions de fixation des prix et de diffusion des informations sont importantes. Pour le

lait et les produits laitiers, en revanche, le défi consiste à étendre la construction d'usines de transformation et de traitement dans les zones rurales. Enfin, d'autres éléments importants peuvent être résumés en deux points : premièrement, la prévention et la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs ; deuxièmement, la politique gouvernementale en matière de restrictions au nomadisme.

Six mesures sont proposées pour le développement de la chaîne d'approvisionnement. Les dispositifs pourraient prendre les formes suivantes. La première mesure proposée porte sur la construction et l'exploitation de centres TMR par le gouvernement. Les centres TMR sont des installations qui fabriquent, préparent les aliments et les fournissent aux éleveurs. Dans le cadre de cette mesure proposée, la JICA peut envisager deux formes d'aide : l'aide financière non remboursable et la coopération technique. La seconde mesure proposée est la construction de ranchs publics par le gouvernement. Les deux points principaux sont les suivants : premièrement, les éleveurs publics empruntent du bétail aux éleveurs (jeunes bovins avant l'engraissement ou la traite), les nourrissent à partir de pâturages suffisants appartenant au gouvernement et les restituent aux éleveurs une fois les saisons d'engraissement et de traite démarrées. Deuxièmement, les vaches femelles sont louées temporairement, inséminées artificiellement et rendues aux éleveurs. Dans le cadre de cette autre mesure proposée, la JICA peut également envisager deux formes d'aide : l'aide financière non remboursable et la coopération technique. La troisième mesure proposée est la mise en place d'une politique gouvernementale de soutien aux producteurs. Naturellement, ces politiques font peser une certaine charge financière sur les finances de l'État et sur les éleveurs, mais elles contribuent également à assurer une production stable à long terme, tout en permettant de prouver aux éleveurs les mesures gouvernementales prises en faveur de la production animale. Bien que certains aspects de ces mesures proposées rendent difficile l'application du schéma d'appui habituel de la JICA, ces mesures proposées peuvent entrer dans le cadre d'un large éventail de coopération technique. La quatrième mesure proposée consiste à promouvoir la création de coopératives laitières. En Côte d'Ivoire, de nombreux producteurs laitiers se contentent de traire le lait, de le transporter et de le vendre à titre individuel. Ceci est extrêmement inefficace et rend l'expansion de la production imprévisible. La promotion par le gouvernement de la création de coopératives laitières constituerait une avancée significative par rapport au système actuel d'approvisionnement laitier des petites exploitations individuelles. Bien que là encore certains aspects de cette mesure proposée rendent difficile l'application du schéma d'appui classique de la JICA, cette mesure proposée peut entrer dans le cadre de la coopération technique. La cinquième mesure proposée porte sur la construction d'usines laitières dans les zones rurales du nord. Pour cette mesure proposée, les prêts en yens ou encore les prêts directs à des entreprises privées individuelles n'étant pas appropriés, la JICA envisage une approche de prêt en deux étapes. La sixième mesure proposée porte sur la modernisation des abattoirs. Dans le cadre de la mesure proposée, il est envisagé que la JICA accorde une aide financière non remboursable ou une aide financière sous forme de prêt au gouvernement qui possède et exploite les abattoirs.

Chapitre 10 Propositions de politiques globales au-delà des types de cultures

Dans les « Prêts de politique de développement pour la transformation des produits », les PME, les start-

ups et les coopératives agricoles sont des acteurs potentiels. Leurs usines ne sont pas nécessairement de grande taille et à forte intensité capitalistique, mais compte tenu des possibilités d'adéquation entre les agriculteurs et les usines de transformation alimentaire dans les différentes régions, il est préférable d'avoir de petites usines dispersées à travers celles-ci. Au titre des mesures d'appui à l'accès au financement dans l'agriculture, le Programme national d'investissement agricole énonce la création d'un fonds pour l'agriculture, les forêts, l'élevage et la pêche, la création d'un fonds d'appui aux investisseurs privés intervenant dans ce secteur, et la création d'incubateurs d'entreprises agricoles. En outre, la BNI, qui devrait être responsable du financement des PME, pourrait envisager d'augmenter le ratio des prêts aux PME et de démontrer sa volonté et son engagement à cet égard en tant qu'objectif à atteindre pour le DPL.

Dans le système du prêt en deux étapes, la JICA octroie d'abord au Ministère des Finances et du Budget un prêt en yen, qui par la suite est mis à la disposition des institutions financières participantes (IFP). Les IFP proposent des crédits à faible intérêts aux PME et coopératives d'agriculteurs. En principe pour soutenir les dépenses en capital nécessaires à la mise en place des unités de transformation des produits alimentaires et à l'augmentation de la capacité de production, les crédits destinés aux PME et coopératives d'agriculteurs sont à court terme, non pas à long terme.

La promotion de la production des cultures alimentaires a pour objectif de remplacer les importations ayant recours au prêt à la politique de développement, non seulement pour améliorer la balance commerciale, réduisant la fuite des richesses du pays, mais également pour améliorer le taux d'autosuffisance, renforçant ainsi la sécurité des aliments. Le prêt à la politique de développement a pour objectif politique de favoriser la production des cultures alimentaires qui remplacent les importations, d'améliorer le taux d'autosuffisance et de renforcer la sécurité des aliments, avec un focus sur le développement des infrastructures dont l'équipement du système d'irrigation, les centres TMR ainsi que l'amélioration de la productivité basée sur l'amélioration des espèces et autres. Selon le Programme national d'investissement agricole (2017 à 2025), il est prévu d'investir 697 milliards de francs CFA dans le développement des infrastructures agricoles y compris le système d'irrigation

La coopération financière non remboursable peut également soutenir le développement de marchés de gros régionaux. Les avantages des marchés de gros régionaux comprennent l'augmentation des opportunités commerciales pour les agriculteurs ruraux et les petits grossistes, ainsi que la consolidation des informations sur le marché. En outre, il est prévu que certains marchés disposent d'entrepôts et d'usines de transformation.

Il est aussi proposé d'apporter des appuis au renforcement de l'industrie agro-alimentaire du point de vue de la formation professionnelle. Le ministère de la Formation Professionnelle fournira au secteur privé des machines et d'autres équipements pour renforcer la production, et le secteur privé assurera la mise en œuvre de formation professionnelle. Le rôle de la JICA est d'octroyer des fonds d'investissement pour les machines et les équipements à charger par le ministère de la Formation Professionnelle dans le cadre du don du Japon, et de fournir une coopération technique pour la formation des formateurs dans les entreprises privées. Au lieu d'utiliser des entreprises privées comme formateurs, un projet qui utilise des collèges de technologie en tant qu'institutions publiques comme formateurs est proposé. Le concept de base consiste à remplacer les entreprises privées dans le cadre de partenariat public-privé par des collèges de technologie.

Chapitre 1 Contexte et objectifs du présent projet

1.1 Contexte de la présente étude

L'agriculture est l'un des principaux secteurs d'activité de la Côte d'Ivoire. Il représente en effet 21 % du PIB (en 2020) et génère plus de 47 % de tous les emplois¹. En particulier, le volume de production des cultures de rente (cacao, anacarde (noix de cajou), huile de palme, coton, café et mangue) est l'un des plus élevés au monde. En revanche, la Côte d'Ivoire importe certaines cultures vivrières, telles que le riz et les oignons, dont la demande intérieure est forte, et vise à augmenter la production de ces produits dans une perspective de sécurité alimentaire et d'amélioration de la balance commerciale. La demande de bétail est également forte, et la Côte d'Ivoire est aussi un marché important pour le commerce du bétail avec les pays voisins.

Le deuxième Plan national de développement vise également une croissance régulière (7,5 % par an) de l'agriculture, une industrie clé. Le plan en question vise à améliorer globalement la chaîne de valeur alimentaire d'amont en aval, en réduisant les pertes post-récoltes non seulement par l'aménagement non seulement d'infrastructures agricoles telles que l'irrigation, mais également d'entrepôts et d'autres infrastructures de stockage, en augmentant la valeur ajoutée par un renforcement de la transformation des aliments et en développant des marchés.

Les défis auxquels l'agriculture en Côte d'Ivoire est confrontée comprennent les faibles rendements, l'absence de transformation à l'intérieur du pays des produits agricoles qui sont exportés en tant que matières premières sans transformation intérieure, la mise en place insuffisante des chaînes d'approvisionnement, les pertes post-récolte et le faible taux d'autosuffisance en ce qui concerne certaines cultures vivrières. En outre, la faible valeur ajoutée des cultures de rente et les faibles revenus qui en découlent pour les agriculteurs constituent également un défi. Le travail des enfants et la protection de l'agriculture et de la sylviculture constituent également des aspects non négligeables, et il est urgent de répondre au renforcement des réglementations européennes.

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, la JICA a mis en œuvre un projet de coopération technique pour la promotion du riz produit localement en tant que culture vivrière, contribuant ainsi à accroître le taux d'autosuffisance en riz. La JICA a également mené l'« Étude de collecte et vérification des informations visant la prévention du travail des enfants en ayant recours à la technologie des chaînes de blocs en Côte d'Ivoire » visant la réduction du travail des enfants et l'amélioration de sa traçabilité dans la production du cacao, une culture marchande.

1.2 Objectif de la présente étude

L'aide de la JICA jusqu'à présent s'est concentrée sur des produits de base spécifiques tels que le riz et le cacao. D'autre part, différents défis s'accumulent, tant pour les cultures vivrières que pour les cultures de rente. En outre, comme indiqué dans le deuxième Plan national de développement, les défis s'étendent de l'amont à l'aval. Par conséquent, la présente étude examinera de manière extensive d'amont en aval toute une gamme de produits, des cultures de rente aux cultures vivrières et aux produits de l'élevage, afin d'analyser les défis qui se posent et d'envisager de futures propositions de coopération.

¹ D'après le « Document d'information de projet : Projet de développement du secteur agroalimentaire en Côte d'Ivoire » de la BIRD, les petits exploitants agricoles et les exploitations familiales comptent à eux seuls 11 millions de personnes, soit 47 % de la population ivoirienne.

Les produits spécifiques cibles de la présente étude sont le cacao et le coton pour les cultures de rente. Et les légumes (oignon, banane plantain), les fruits (mangue²), et les produits de l'élevage (lait, produits laitiers et viande rouge) pour les cultures vivrières. En particulier, s'agissant du cacao et du coton, l'étude se concentrera sur les questions liées à la transparence et à la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, dans le but de mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables. D'autre part, en ce qui concerne les légumes, les fruits et les produits de l'élevage, l'accent sera mis sur des questions telles que la substitution des importations par une réduction des pertes post-récolte et un meilleur accès au marché (oignons, produits de l'élevage), ainsi que par la création d'une valeur ajoutée et le renforcement de la compétitivité de chaque produit.

1.3 Composition du rapport final

Le Chapitre 2 présente les informations de base sur chacune de cultures. Par exemple, les statistiques de base telles que le volume de production, le volume des importations et des exportations, ainsi que les principales régions de production du pays et, si nécessaire, les variétés doivent être expliquées.

Le Chapitre 3 porte sur les politiques de l'agriculture et de l'élevage. Il fournit un aperçu du deuxième Plan national de développement en tant que politique générale du pays et explique le Programme national d'investissement agricole en tant que politique générale du pays en matière d'agriculture. Il aborde également les plans de politique et de développement et les structures administratives par produit, ainsi que l'impact du COVID-19 et du conflit russo-ukrainien.

Le Chapitre 4 concerne les activités des partenaires de développement/bailleurs de fonds et du secteur privé. En ce qui concerne les cultures de rente en particulier, les partenaires de développement/bailleurs de fonds, mais aussi le secteur privé, s'engagent vigoureusement dans des activités de soutien. S'agissant des légumes, des fruits et des produits de l'élevage, étant donné que le secteur privé est peu impliqué, ce chapitre examine les technologies et les initiatives qui pourraient être introduites à l'avenir en prenant également en considération des exemples d'entreprises japonaises sur le plan national.

Après avoir donné un aperçu de la chaîne d'approvisionnement pour chaque produit, présenté la situation de chaque acteur et organisé les défis liés à la mise en place de la chaîne d'approvisionnement, les chapitres 5 à 8 proposent des mesures de soutien pour le développement de la chaîne d'approvisionnement, pour lesquelles la JICA pourrait apporter son aide.

² La mangue représente une part importante des exportations (19 %) et est considérée comme une culture de rente, mais elle fait également partie des cultures vivrières, car elle est aussi destinée à l'autoconsommation et à la consommation intérieure.

Chapitre 2 État de la production de chaque produit

2.1 Cacao

Concernant l'industrie du cacao, selon les estimations de 2020/21, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial en volume avec 44 % de la production mondiale, et le cacao est le produit phare des exportations nationales. En 2020, le montant des exportations liées au cacao était d'environ 683,3 milliards de yens, soit 52,8 % des exportations totales du secteur agricole³ et constitue une source importante du revenu national. En outre, entre 800 000 à 1,3 million d'agriculteurs sont impliqués dans la production de cacao, et l'on estime à 8 millions le nombre de personnes vivant directement ou indirectement de la culture du cacao.⁴

Le cacao est un arbre tropical qui pousse dans des climats chauds et humides, principalement dans les latitudes 20°N et 20°S par rapport à l'équateur. Sa production est principalement pratiquée dans le sud-est, le sud-ouest et le centre ouest du pays en raison des conditions pédologiques. Les régions à forte concentration de cacaoculteurs sont la Nawa (64,7 %), le Tonkpi (63,3 %), le Guemon (62,5 %), le Cavally (60,3 %), le Gbôkle (59,2 %), le Gôh (58,4 %), le Lôh-Djiboua (56,6 %), l'Indénié-Djuablin (56,3 %), le Haut-Sassandra (55,6 %), San Pédro (55,1 %) et la Marahoue (51,7 %), avec une production particulièrement florissante dans le sud-ouest (Dalao, Divo, Gagnoa, Soubré, San-Pédro), représentant plus de 75 % de la production nationale.⁵

Le volume de production se situe à un niveau de plus de 2 millions de tonnes par an depuis 2017, après avoir oscillé entre 1,5 et 2 millions de tonnes avant 2016 (bien que le volume de production de fèves de cacao pour l'année de récolte 2023/2024 soit estimé à environ 1,8 million de tonnes, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année précédente).

Malgré sa première place mondiale en termes de volume de production de cacao, le faible taux de transformation à l'intérieur du pays constitue un défi, entravant la création d'une valeur ajoutée par la transformation. Le cacao récolté en Côte d'Ivoire est fermenté et séché par les producteurs avant d'être expédié des exploitations, et dans la plupart des cas exporté en tant que matière première. Actuellement, le taux de transformation primaire dans le pays est de 33 %.⁶ Aujourd'hui, l'absence de normes de qualité pour la transformation et l'exportation de ces fèves de cacao est un frein à l'industrialisation et à la création d'emplois. L'augmentation du taux de transformation est directement liée à un certain nombre d'avantages, notamment la création de nouveaux emplois et l'augmentation du revenu agricole et du revenu national. Il est donc nécessaire de rompre le statu quo qui consiste à n'exporter que des produits en tant que matières premières et d'accroître la valeur ajoutée pour poursuivre le développement économique du pays.

³ JICA <https://www.jica.go.jp/Resource/activities/issues/agricul/aficat/cotedivoire.html>

⁴ Itohan-Osa Abu et al (2021) « Detecting cocoa plantations in Côte d'Ivoire and Ghana and their implications on protected areas »

⁵ Miguel Mujica Mota et col. (2019) « On the logistics of cocoa supply chain in Côte d'Ivoire: Simulation-based analysis »

⁶ Les produits issus de la transformation primaire des fèves de cacao comprennent la pâte de cacao (pâte obtenue en enlevant la peau extérieure de la fève de cacao et en la broyant pour obtenir une pulpe, synonyme de liqueur de cacao), le beurre de cacao (graisse végétale jaune clair obtenue en pressant la fève de cacao, qui constitue 53-58 % de la fève de cacao) et la poudre de cacao (poudre de cacao obtenue en réduisant en poudre le tourteau de cacao, à savoir ce qui reste après l'extraction du beurre de cacao de la pâte de cacao).

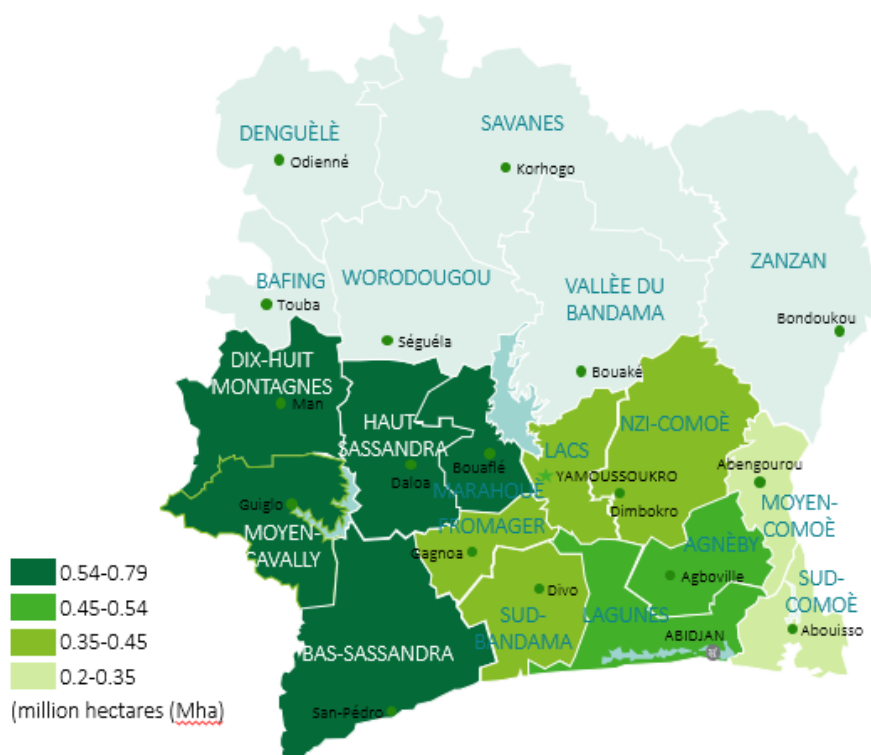


Figure 2.1.1 Principales régions de production de cacao en Côte d'Ivoire

Source: Abu, Itohan-Osa & Szantoi, Zoltan & Brink, Andreas & Robuchon, Marine & Thiel, Michael. (2021). Detecting cocoa plantations in Côte d'Ivoire and Ghana and their implications on protected areas.

Tableau 2.1.1 Volume de production de cacao dans le monde

	Pays	Volume de production (t)	Part (%)
1	Côte d'Ivoire	2 200 000	39,4
2	Ghana	822 000	14,7
3	Indonésie	728 046	13,0
4	Brésil	302 157	5,4
5	Équateur	302 094	5,4
6	Cameroun	290 000	5,2
7	Nigéria	280 000	5,0
8	Pérou	160 222	2,9
9	République dominicaine	70 631	1,3
10	Colombie	65 164	1,2
:	:	:	:
	Total mondial	5 580 432	100,0

Source : FAOSTAT 2021

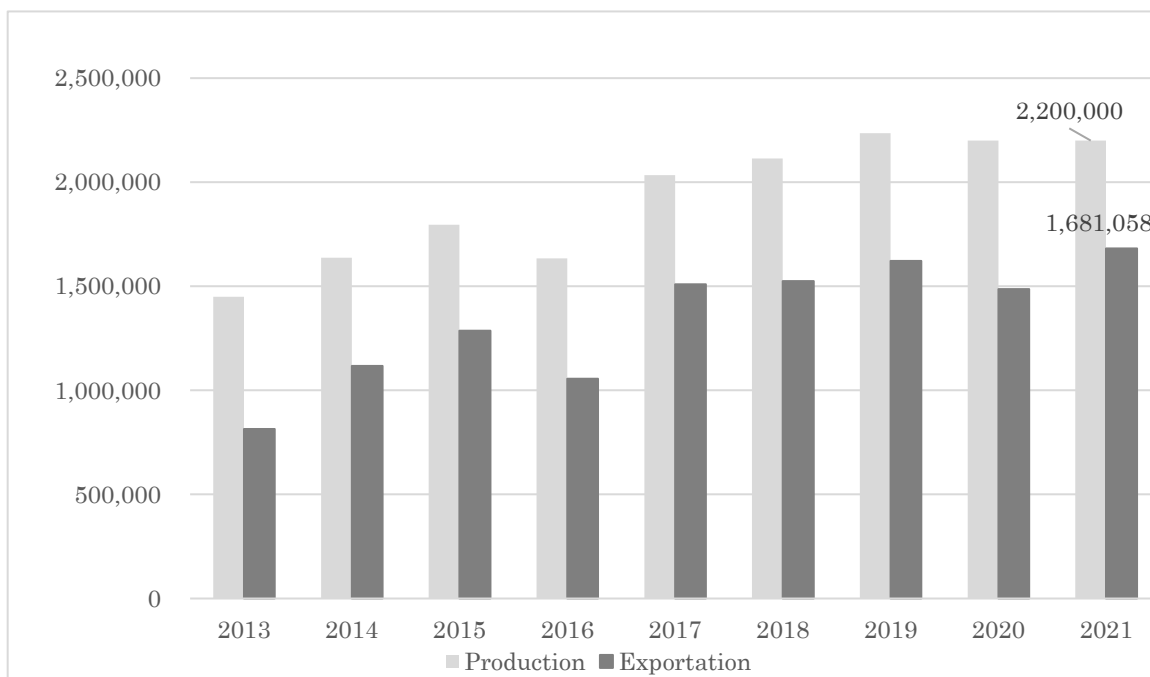


Figure 2.1.2 Volume de production et des exportations de fèves de cacao (t)

Source : FAOSTAT 2021

Tableau 2.1.2 Volume des exportations mondiales de fèves de cacao

	Pays	Volume des exportations (t)	Part (%)
1	Côte d'Ivoire	1 681 057,8	40,2
2	Ghana	585 906,7	14,0
3	Nigéria	344 644,4	8,2
4	Équateur	329 783,7	7,9
5	Cameroun	250 817,4	6,0
6	Pays-Bas	234 020,8	5,6
7	Belgique	214 625,3	5,1
8	Malaisie	104 460,8	2,5
9	République dominicaine	70 704,5	1,7
10	Pérou	57 625,3	1,4
:	:	:	:
	Total mondial	4 186 657,6	100,0

Source : FAOSTAT 2021

2.2 Coton

Le coton, comme le cacao, est l'un des principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire et un produit

qui typiquement soutient l'agriculture et l'économie du pays. Il représente 7 % des recettes d'exportation (en 2021, il était le huitième poste d'exportation) et 1,7 % du produit intérieur brut (PIB). Plus de 130 000 agriculteurs soutiennent la production de coton, et de nombreux Ivoiriens seraient directement ou indirectement impliqués dans la production de coton, ce qui en fait un véritable produit d'importance nationale. À l'exception de quelques années sévèrement touchées par les dommages de nuisibles et le changement climatique, le volume de production suit généralement une tendance à la hausse, et a atteint un niveau record en 2021/2022⁷. Cela est dû au partage des technologies et du savoir-faire par les égreneurs et autres donateurs aux agriculteurs, ainsi qu'à l'amélioration des graines et des engrais. Le rôle des égreneurs est d'apporter un soutien global, y compris la fourniture de graines et le soutien aux méthodes de culture du coton, comme le préconise Intercoton (une organisation agricole spécialisée dans le secteur du coton en Côte d'Ivoire. Se référer au point 3.4.3) ; l'amélioration du rendement est donc directement liée aux bénéfices des égreneurs. Cela est dû au partage des technologies et du savoir-faire par les égreneurs et autres donateurs aux agriculteurs, ainsi qu'à l'amélioration des graines et des engrais. Le rôle des égreneurs est d'apporter un soutien global, y compris la fourniture de graines et le soutien aux méthodes de culture du coton, comme le préconise Intercoton (une organisation agricole spécialisée dans le secteur du coton en Côte d'Ivoire. Se référer au point 3.4.3) ; l'amélioration du rendement est donc directement liée aux bénéfices des égreneurs. Compte tenu notamment du niveau élevé de la consommation de coton dans le monde, il est considéré que la production devrait se poursuivre de façon durable. La production se concentre dans trois régions du centre-nord du pays, à savoir Savanes, Worodougou, et Vallée du Bandana. Le gouvernement vise à améliorer la productivité et à accroître les rendements. En revanche, par rapport aux autres pays, leur part dans la production mondiale est limitée à environ 0,9 %, la Chine, l'Inde et les États-Unis occupant une position dominante (ces trois pays représentent plus de 60 % du marché mondial).

Le coton produit en Côte d'Ivoire est en très grande partie exporté en tant que matière première pour être transformé en textiles et autres produits, et seule une petite quantité est destinée à la transformation et à la consommation à l'intérieur du pays. Les trois premiers pays exportateurs de coton au monde sont les États-Unis, le Brésil et l'Inde, comptabilisant entre eux plus de 60 % des exportations. La Côte d'Ivoire occupe la neuvième place dans le monde (avec une part de 1,4 %) et la quatrième sur le continent africain, derrière le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Les principales destinations des exportations du coton produit en Côte d'Ivoire sont notamment le Pakistan et le Bangladesh, et l'Asie compte les pays exportateurs de coton de premier plan.

Comme le suggère ce qui précède, les importations de coton sont quasiment inexistantes (quelques tonnes par an) en raison du taux de transformation très faible sur le territoire national. Les trois premiers pays importateurs de coton dans le monde sont des pays asiatiques, à savoir la Chine, le Vietnam et le Bangladesh, avec une part de 45 % (la Chine est également le premier producteur mondial en volume). Par ailleurs, la Chine, l'Inde, la Turquie, les États-Unis et l'Allemagne sont les cinq premiers centres d'exportation au monde de fibre et d'étoffe, un secteur qui n'est pas limité aux pays d'Asie. La présence de l'Inde dans cette liste n'est pas surprenante, notamment en raison de ses caractéristiques géographiques.

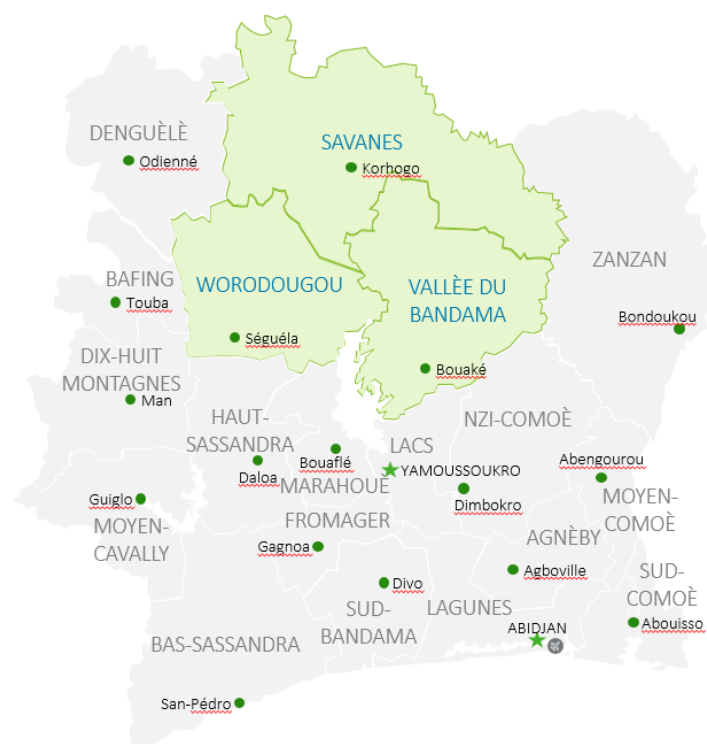
La demande de coton est également extrêmement élevée dans les pays asiatiques tels que la Chine, l'Inde et le Pakistan, ce qui indique que la région est devenue un centre de filature mondial. Ainsi, la Côte d'Ivoire importe des textiles fabriqués à bas prix en Asie et dans d'autres pays, ce qui pourrait expliquer le faible taux

⁷ Rendements records sur la la saison 2021/2022
https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Cotton%20and%20Products%20Annual_Accra_Cote%20d%27Ivoire_IV2023-0003.pdf

de transformation dans le pays (il lui est en effet difficile d'être compétitif, car elle ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire pour fabriquer des textiles et des vêtements à des coûts inférieurs à ceux d'autres pays).

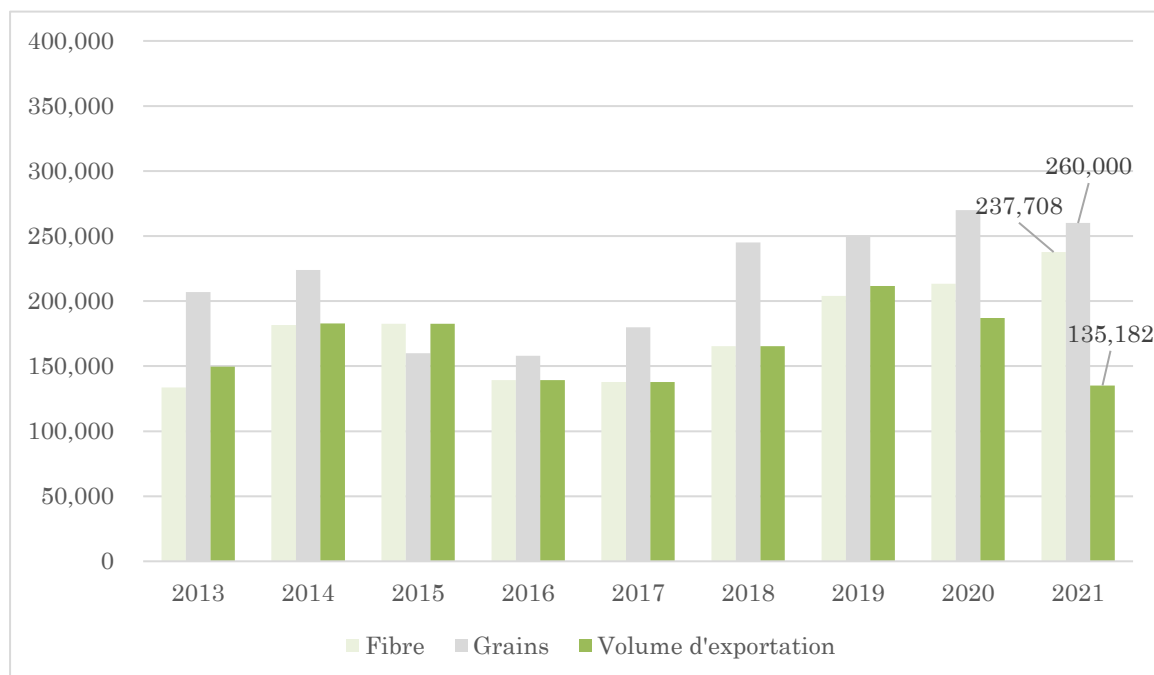
Ces données suggèrent que, compte tenu des caractéristiques géographiques, des installations actuelles liées au coton et de l'évolution des volumes de production au cours de la dernière décennie, actuellement la Côte d'Ivoire est principalement impliquée jusqu'à l'exportation de matières premières, malgré son rôle important dans certaines chaînes d'approvisionnement. Le gouvernement a exprimé son intention d'améliorer le faible taux de transformation intérieure du coton, un produit d'importance nationale, et d'accroître la présence intérieure de l'industrie du textile et de l'habillement, qui est dépendante des importations, mais il s'avère que les investissements dans le but d'améliorer le taux de transformation d'autres produits, tels que le cacao et les anacardes, sont en tête, et que les efforts et initiatives sont au point mort.

Figure 2.2.1 Principales régions de production de coton en Côte d'Ivoire



Source : préparé par l'équipe d'étude sur la base des données du département de l'Agriculture des États-Unis de 2023

Figure 2.2.2 Volume de production de coton (coton brut + graines) en Côte d'Ivoire et volume des exportations de coton (coton brut) (t)



Source : FAOSTAT 2021

Tableau 2.2.1 Volume production mondiale de coton

	Pays	Volume de production (t)	Part (%)
1	Inde	5 992 160	23,6
2	Chine	5 730 900	22,5
3	États-Unis d'Amérique	3 815 180	15,0
4	Brésil	2 227 560	8,8
5	Pakistan	1 416 706	5,6
6	Turquie	832 500	3,3
7	Ouzbékistan	781 058	3,1
8	Australie	566 067	2,2
9	Grèce	526 014	2,1
10	Argentine	343 039	1,3
11	Mali	300 733	1,2
12	Kazakhstan	290 380	1,1
13	Burkina Faso	279 975	1,1
14	Côte d'Ivoire	237 708	0,9
	Total mondial	25 416 083	100,0

*Les pays d'Afrique sont surlignés en bleu

Source : FAOSTAT 2021

Tableau 2.2.2 Exportations mondiales de coton (coton brut)

	Pays	Volume des exportations (t)	Part (%)
1	États-Unis d'Amérique	2 976 628	31,4
2	Brésil	2 016 572	21,3
3	Inde	1 289 837	13,6
4	Australie	716 854	7,6
5	Grèce	381 990	4,0
6	Bénin	359 022	3,8
7	Burkina Faso	258 200	2,7
8	Turquie	135 690	1,4
9	Côte d'Ivoire	135 182	1,4
10	Azerbaïdjan	122 991	1,3
:	:	:	:
	Total mondial	72 651 194	100.0

*Les pays d'Afrique sont surlignés en bleu

Source : FAOSTAT 2021

Tableau 2.2.3 Volume de la demande mondiale de coton (coton brut) (volume de production de coton + importations nettes de coton brut)

	Pays	Volume de la demande (t)
1	Chine	8 127 321
2	Inde	5 339 931
3	Pakistan	2 018 512
4	Turquie	1 634 134
5	Vietnam	1 388 179
6	Bangladesh	1 355 175
7	Ouzbékistan	905 893
8	Brésil	634 108
9	Indonésie	485 231
10	Mexique	274 308
11	Kazakhstan	264 889
12	Égypte	172 981
13	Thaïlande	134 550
14	Iran (République islamique d')	105 919
15	Nigéria	78 987
16	Burkina Faso	74 258
17	République unie de Tanzanie	71 750

18	Myanmar	65 462
19	Pérou	47 190
20	Ouganda	40 062
21	Guatemala	37 047
22	Italie	27 741
23	Côte d'Ivoire	27 016
:	:	:

*Seuls les pays pour lesquels tous les volumes de production, d'importation et d'exportation sont disponibles sont indiqués.

*Les pays d'Afrique sont surlignés en bleu

Source : FAOSTAT 2020

2.3 Légumes (oignon, banane plantain), fruits (mangue)

2.3.1 Oignon

L'oignon est un ingrédient essentiel du régime alimentaire ivoirien et est largement consommé dans le pays. Par ailleurs, la production intérieure est faible et dépend, dans une grande mesure, des importations en provenance d'Europe et des pays voisins, peu de produits locaux étant en circulation.

La principale région de production d'oignons du pays se trouve dans le nord de la Côte d'Ivoire. L'oignon est mieux adapté au climat sec et s'accommode difficilement du climat humide de la Côte d'Ivoire, ce qui explique qu'il n'est produit que de manière limitée dans le nord du pays, relativement sec.

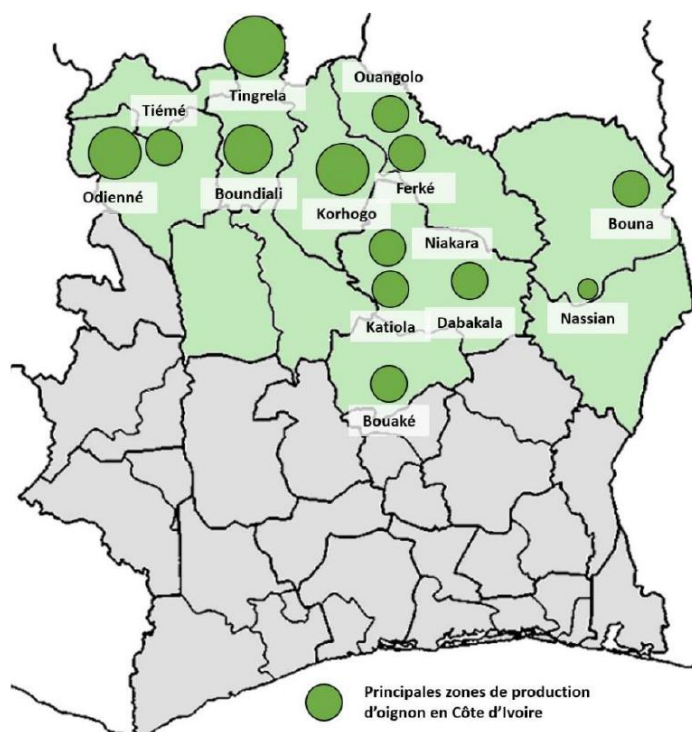


Figure 2.3.1 Principales régions de production d'oignon en Côte d'Ivoire

Source : DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE OIGNON EN CÔTE D'IVOIRE (2014).

La distribution intérieure de l'oignon en volume en Côte d'Ivoire augmente d'année en année, les importations représentant plus de 90 % du total. Le volume des importations a continué à augmenter au cours de la dernière décennie, atteignant en 2022 un niveau environ 3,2 fois supérieur à celui de 2013. En revanche, le volume de production, quant à lui, est resté atone, n'augmentant que de 7 % au cours de la même période

L'oignon distribué en Côte d'Ivoire provient en grande partie des Pays-Bas. En outre, il est également estimé qu'il y a une augmentation significative des importations par voie terrestre en provenance de pays voisins tels que le Burkina Faso et le Niger, même si cela n'apparaît pas de manière évidente dans les données statistiques⁸. L'oignon produit en Europe, y compris aux Pays-Bas, et en Afrique du Nord peuvent être importés à très bas prix et sont disponibles sur le marché à des prix similaires non seulement à ceux produits en Côte d'Ivoire, mais également aux importations des pays voisins qui sont de bons producteurs d'oignon (Burkina Faso, Niger, etc.). Par conséquent, l'oignon produit en Côte d'Ivoire dont les régions de culture sont limitées est exposé à un environnement très concurrentiel en termes de compétitivité des prix.

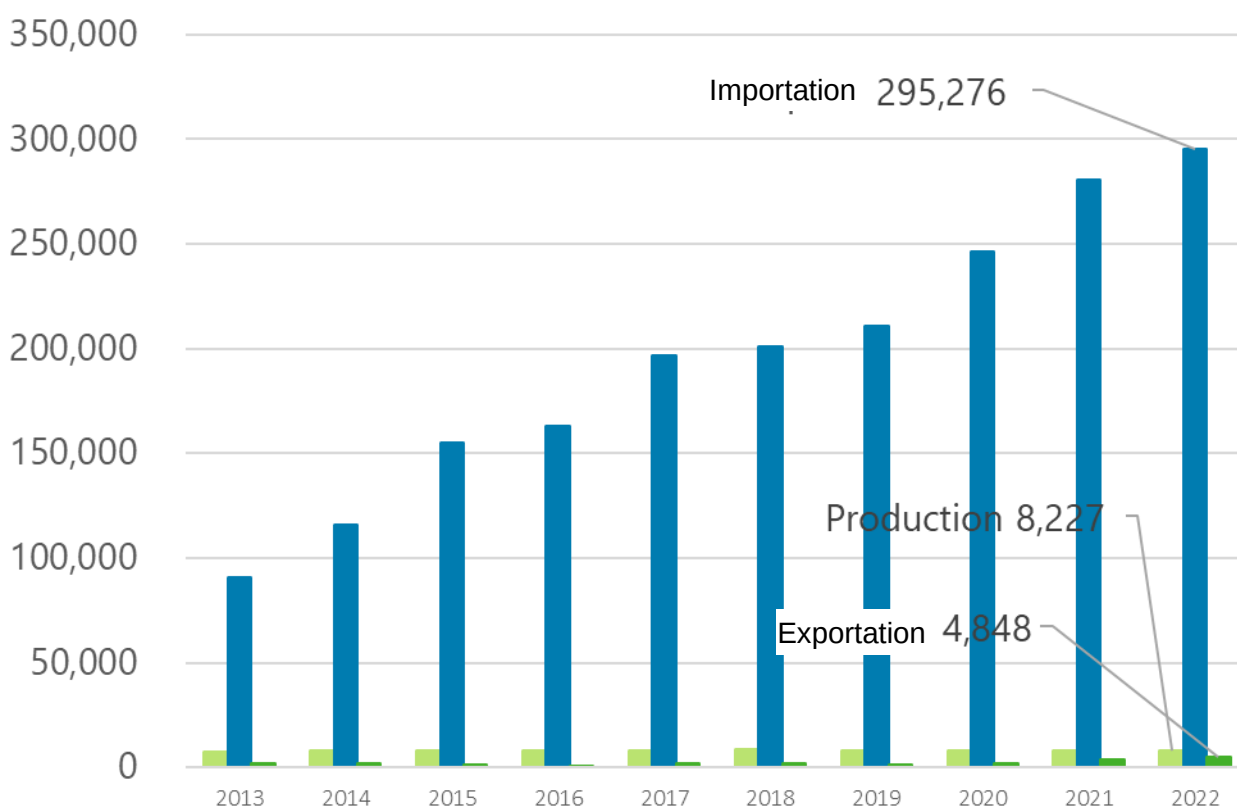


Figure 2.3.2 Évolution du volume de production, des importations et des exportations d'oignons (t)

Source : FAOSTAT (2023)

⁸ RONGEAD « DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE OIGNON EN CÔTE D'IVOIRE » (2014)

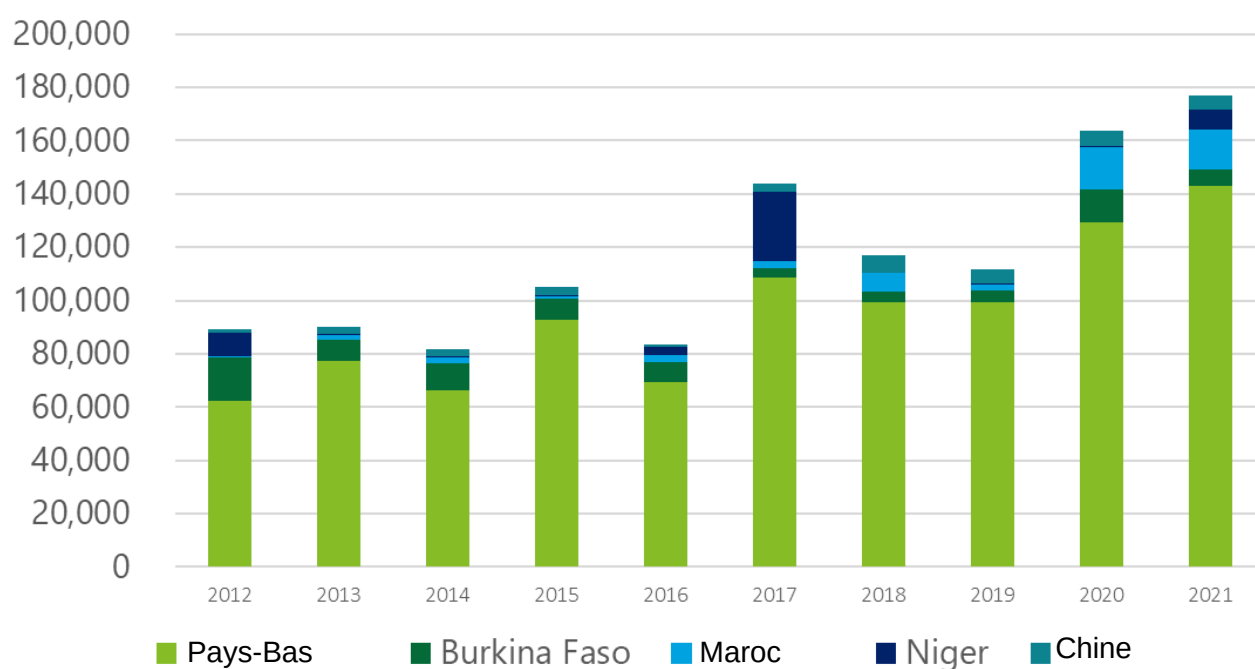


Figure 2.3.3 Évolution du volume des importations d'oignons en provenance des cinq principales sources des importations (t)

Source : UNComtrade (2023)

2.3.2 Banane plantain

La banane plantain est la troisième source d'hydrates de carbone en Côte d'Ivoire, derrière l'igname et le manioc⁹. Elle fait largement partie du régime alimentaire de base et est consommée sous forme d'aloco (bananes frites) et de foutou (un plat ressemblant à un gâteau de riz à base d'igname et de banane), et la majeure partie de la banane plantain produite en Côte d'Ivoire est destinée à la consommation intérieure.

La banane plantain est principalement produite dans le sud de la Côte d'Ivoire, et différentes variétés sont cultivées dans le pays. Diverses variétés locales sont produites dans tout le pays, la plus répandue étant la variété agnrin. La popularité, l'utilisation et les méthodes de cuisson varient suivant les variétés et le stade de maturité.

⁹ Kouassi et col. (2020)

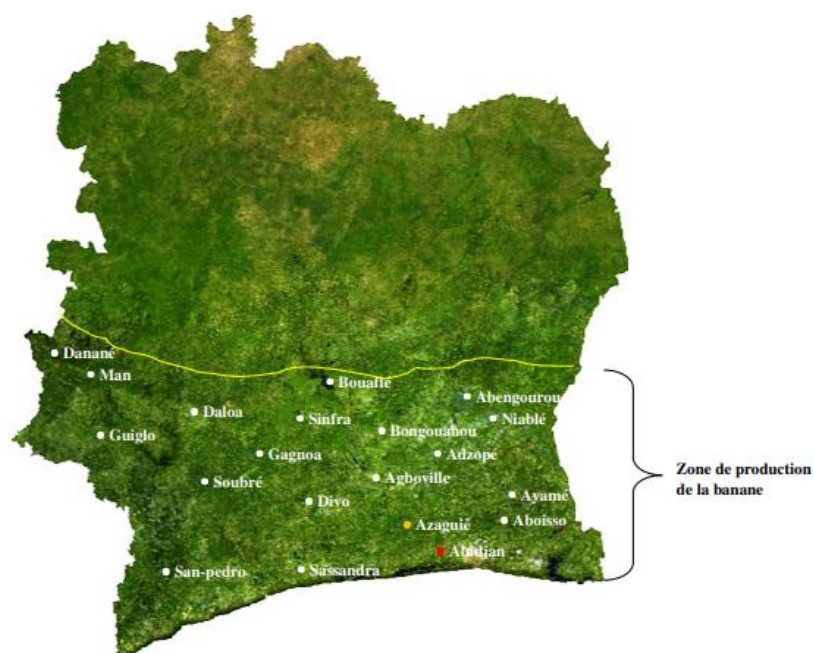


Figure 2.3.4 Principales régions de production de banane plantain en Côte d'Ivoire

Source : Thiémélé et col (2017)

Le volume de production de banane plantain en Côte d'Ivoire augmente d'année en année, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 3 % sur la période de 10 ans 2013-2022. Bien qu'une partie soit exportée, le volume des exportations ne représente que 3 % du total, et la majeure partie de la production intérieure est consommée dans le pays. Il y a très peu d'importations, la production nationale répondant à la demande intérieure.

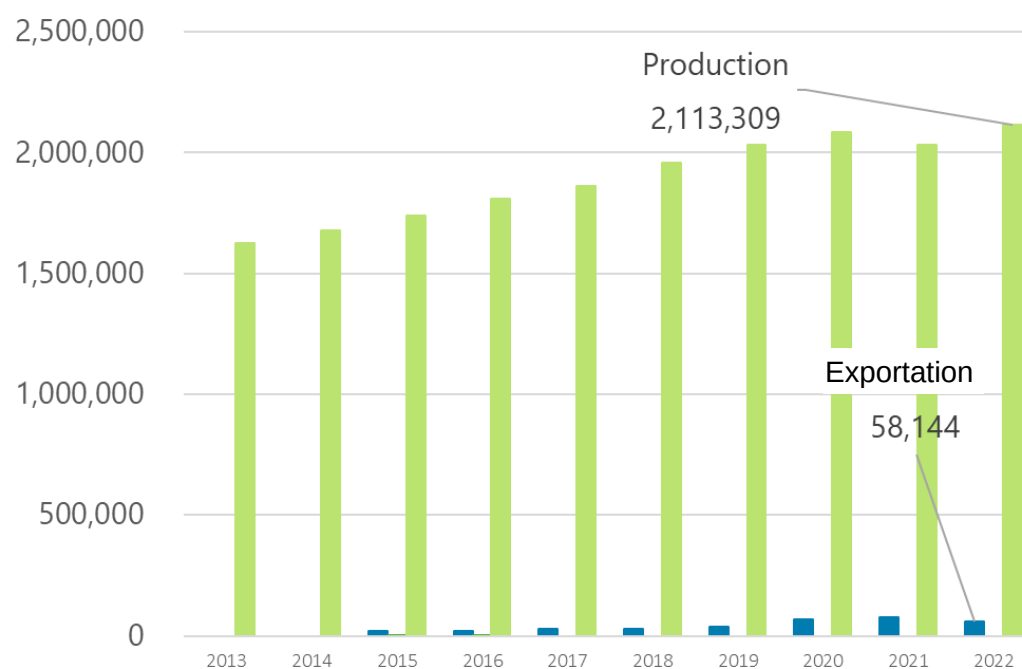


Figure 2.3.5 Évolution des volumes de production, des importations et des exportations de bananes plantain (t)

Source : FAOSTAT (2023)

2.3.3 Mangue

La mangue est l'un des principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire, en particulier vers l'Europe. Les revenus des exportations de mangues représentent environ 4 % du PIB de la Côte d'Ivoire et environ 10 % du PIB de la production agricole¹⁰. Les principales régions de production de mangue en Côte d'Ivoire sont Bagoue, Poro, Tehologo et Hambol dans le nord du pays. Les conditions climatiques de cette zone géographique sont propices à la culture de mangue de haute qualité, et la production de mangue joue un rôle important dans le revenu agricole des régions en question¹¹.

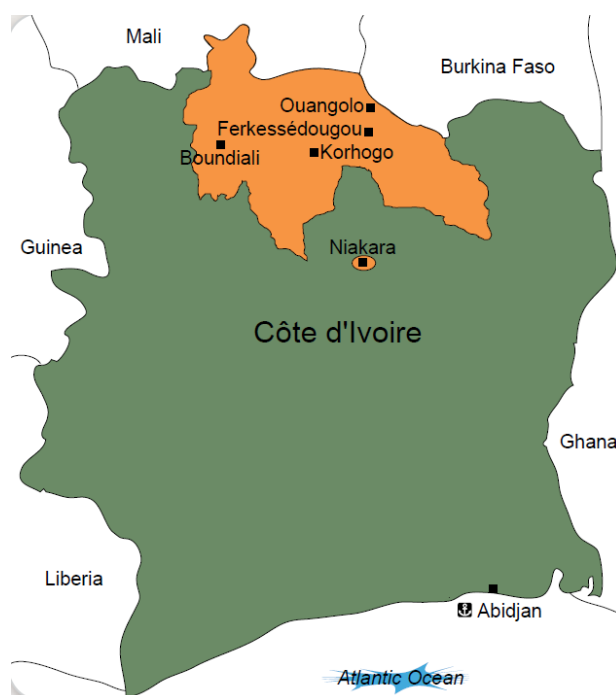


Figure 2.3.6 Principales régions de production de mangues en Côte d'Ivoire

Source : fruitROP, « The mango in Côte d'Ivoire » (2018).

Le volume de production de mangue en Côte d'Ivoire augmente d'année en année, et selon FAOSTAT, la production de 2022 serait de 160 000 tonnes. La variété Kent représente environ 95 % de la production¹². La variété Kent n'est pas propre à la Côte d'Ivoire et est également cultivée en Équateur, au Mexique et au Pérou¹³. La consommation intérieure est estimée à environ 14 000 tonnes¹⁴, la majeure partie étant exportée. Toutefois, le volume des exportations augmente légèrement ou stagne, et l'écart entre le volume de production et le volume des exportations se creuse, seuls 20 à 30 % de la production étant exportée depuis 2020. Les pertes post-récolte sont considérées comme l'un des facteurs contribuant à

¹⁰ Kouamé Elie .F et col. (2022)

¹¹ Angniman, P (2008)

¹² Kouamé Elie .F et col. (2022)

¹³ Leafy Place « Types de mangues : Mango Varieties From Around the World With Pictures » (<https://leafyplace.com/types-of-mangoes/#:~:text=Kent%20mangoes%20are%20a%20large%20mango%20variety%20that,isin%E2%80%99t%20fibrous%20and%20the%20flesh%20is%20very%20tender.>)

¹⁴ Kouamé Elie .F et col. (2022)

l'écart entre le volume de production et le volume d'exportation¹⁵ et les pertes post-récolte des mangues, qui s'élèvent à 30-40% ont été identifiées comme un problème important dans le Plan national de développement. La production de mangues répond généralement à la demande intérieure et les importations sont limitées.

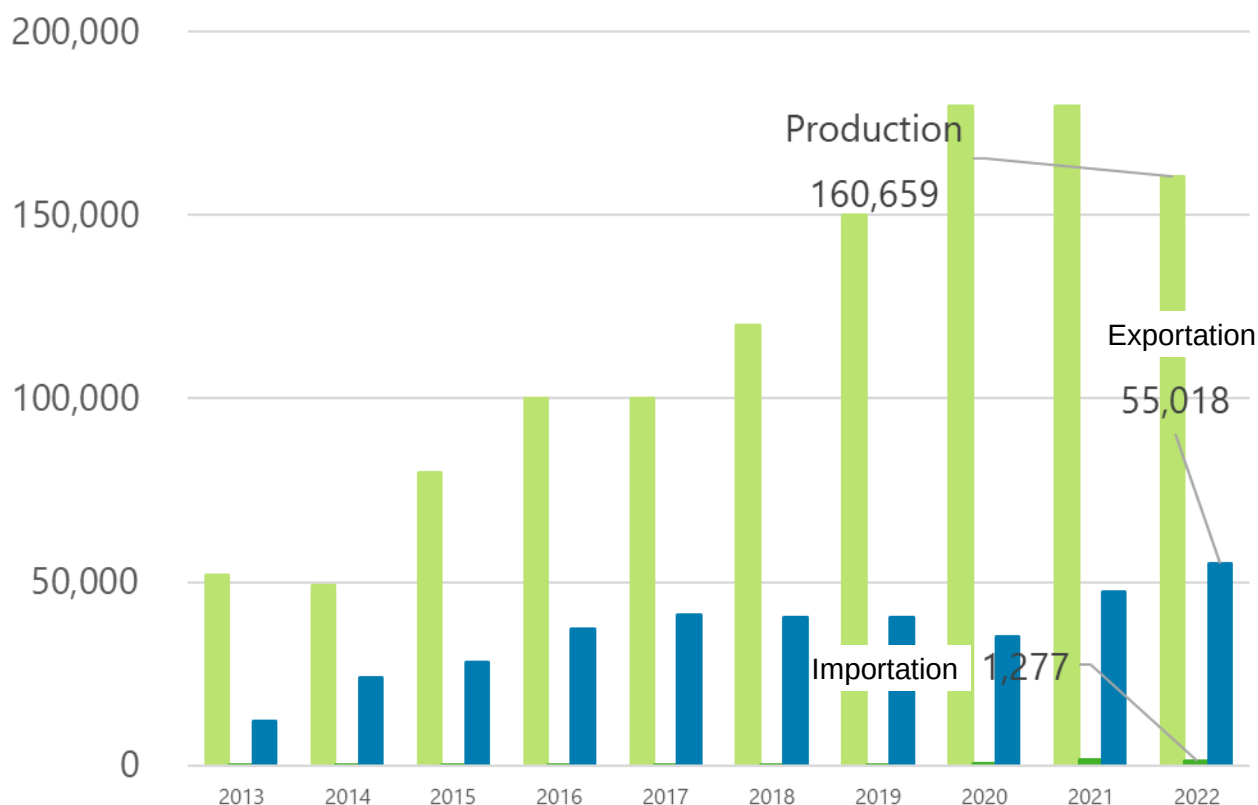


Figure 2.3.7 Évolution du volume de production, des importations et des exportations de mangues (t)

Source : FAOSTAT (2023)

Les mangues de Côte d'Ivoire sont principalement exportées vers les Pays-Bas et d'autres pays européens. Outre les Pays-Bas, les exportations vers l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont élevées. La mangue de Côte d'Ivoire occupe la troisième place en volume sur le marché européen derrière le Brésil et le Pérou, et la première de la région de l'Afrique de l'Ouest. La période d'exportation se situe principalement d'avril à juin, ce qui diffère du calendrier des expéditions provenant d'Amérique latine.

La principale variété de mangue que le Brésil, plus grand exportateur de mangues vers l'Europe, exporte est la variété appelée Palmer qui peut être récoltée tout au long de l'année. En plus de la variété Palmer, les mêmes variétés Kent et Keitt que la Côte d'Ivoire sont également exportées, mais elles ne peuvent être récoltées qu'en été et en hiver. La combinaison de plusieurs variétés permet au Brésil d'exporter des mangues toute l'année¹⁶.

¹⁵ Kouamé Elie .F et col. (2022)

¹⁶ CBI 「Entrée sur le marché européen des mangues」 (2024)(<https://www.cbi.eu/market-information/fresh-fruit-vegetables/mangoes/market-entry#what-competition-do-you-face-on-the-european-mango-market>)

Tableau 2.3.1 Principales destinations des exportations de mangues de Côte d'Ivoire

	Pays	Montant des exportations (1000 USD)
1	Pays-Bas	15727
2	Allemagne	8 846
3	France	2 946
4	Royaume-Uni	2 280
5	Suisse	2 270
6	Norvège	1 904
7	Espagne	1 363
8	Belgique	1 133
9	Autriche	538
10	Fédération de Russie	524

Source : resourcetrade.earth

Tableau 2.3.2 Principales sources d'importation de mangues dans l'UE (2017)

Classement	Région	Pays	Ratio basé sur le poids (%)
1	Amérique centrale et du Sud	Brésil	21
2	Amérique centrale et du Sud	Pérou	16
3	Afrique de l'Ouest	Côte d'Ivoire	5
4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Israël	3
5	Amérique centrale et du Sud	République dominicaine	2
5	Afrique de l'Ouest	Sénégal	2
7	Asie	Pakistan	1
7	Afrique de l'Ouest	Burkina Faso	1
7	Afrique de l'Ouest	Mali	1
7	Afrique de l'Ouest	Ghana	1
7	Asie	Inde	1
7	Amérique centrale et du Sud	Mexique	1
7	Amérique centrale et du Sud	Costa Rica	1

Source : pro Found « Potential for Kenya to Export Fresh & Dried Mango to Europe » (2018)

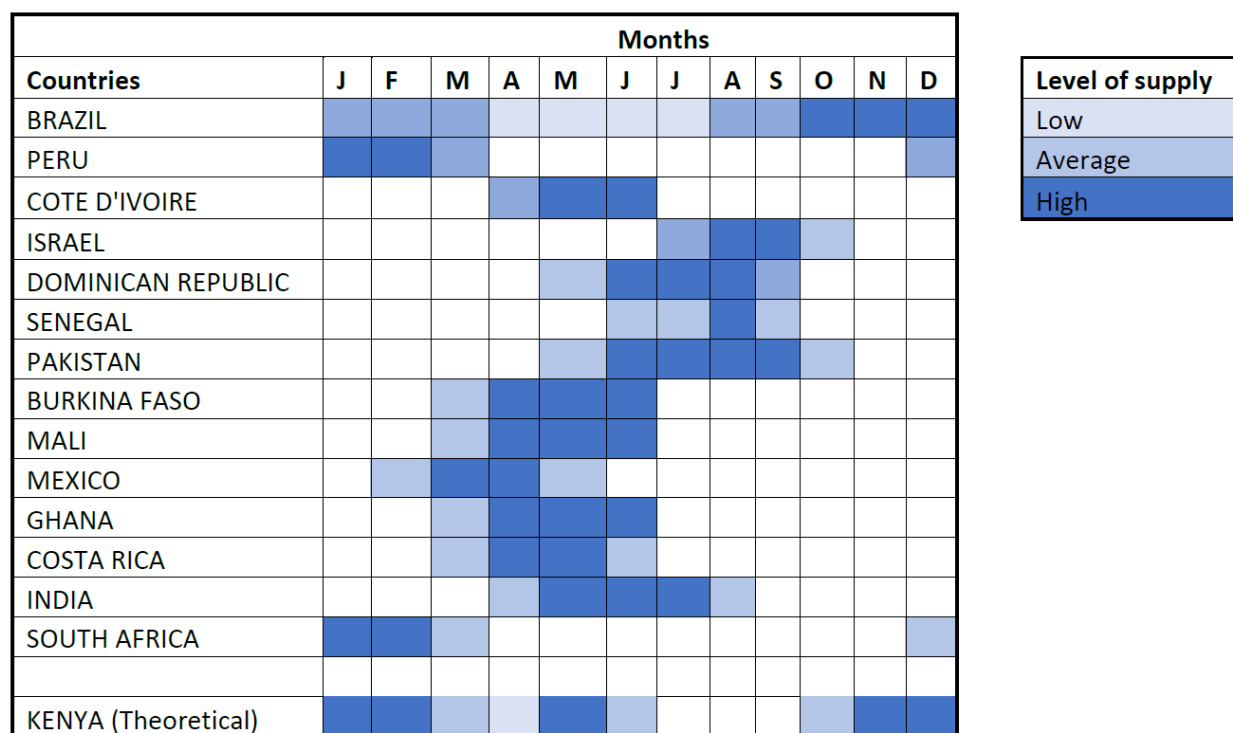


Figure 2.3.8 Calendrier des exportations de mangues vers l'UE par principaux pays

Source : pro Found « Potential for Kenya to Export Fresh & Dried Mango to Europe » (2018)

2.4 Produit de l'élevage

2.4.1 Viande rouge

Dans un premier temps, il conviendra de vérifier le rôle de la viande rouge dans le secteur de la viande en Côte d'Ivoire. La viande rouge (bovine, ovine et caprine) représentait près de la moitié de la consommation totale de viande en 2017, dont 80 % de viande bovine. Par conséquent, s'agissant de la viande rouge, l'analyse ci-dessous porte principalement sur la viande bovine et sa chaîne d'approvisionnement.

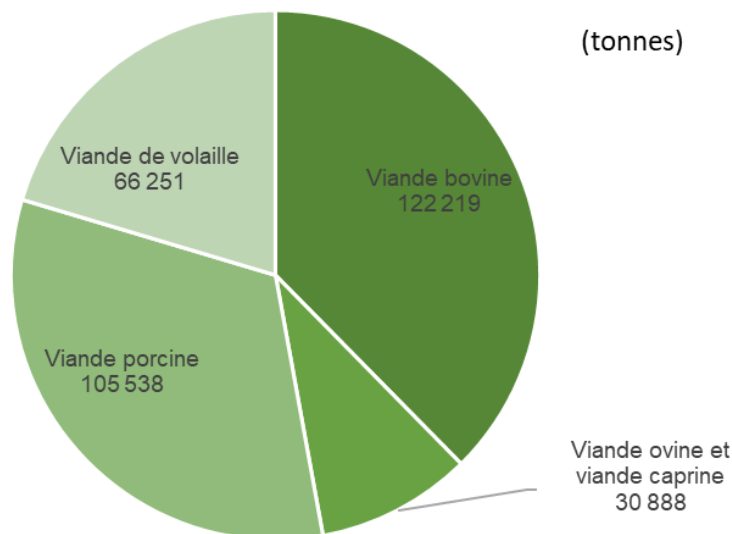


Figure 2.4.1 Consommation par type de viande en volume (2017)

Source : MIRAHA, Agence pour le développement économique et commercial

Note : Comprend les abats.

Ensuite, s'agissant du nombre d'animaux d'élevage, la tendance est généralement haussière. Selon le MIRAHA, entre 2014 et 2019, le nombre de bovins d'élevage a augmenté de 9 % et le nombre total d'ovins et de caprins d'élevage a augmenté de 77 %.

En outre, s'agissant du volume de production, le volume de production de viande bovine est généralement en hausse depuis 2016, et la production de viande ovine et caprine depuis 2015.

Enfin, s'agissant du taux d'autosuffisance, le taux d'autosuffisance (volume de production intérieure en pourcentage de la consommation, par poids de produit) pour la viande en général (y compris les abats) en 2019 était de 48 %. Bien que des données disponibles puissent varier, par type de bétail, en 2017, le taux d'autosuffisance pour la viande bovine était de 27 % et de 66 % pour la viande ovine et caprine, ce qui indique une forte dépendance aux importations, en particulier pour la viande bovine.



Figure 2.4.2 Évolution du nombre de bovins, d'ovins et de caprins vifs d'élevage

Source : MIRAHA

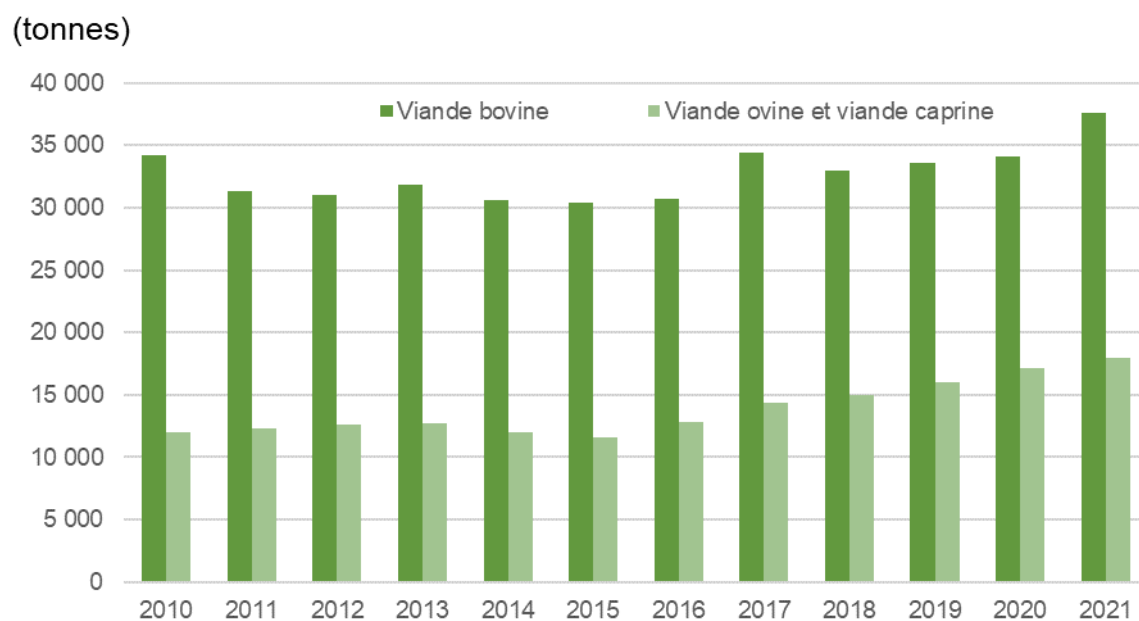


Figure 2.4.3 Évolution du volume de production de viande bovine, ovine et caprine

Source : FAOSTAT

2.4.2 Lait et produits laitiers

Tout d'abord, le lait de vache joue un rôle majeur dans la production de lait et de produits laitiers en Côte d'Ivoire, et c'est donc essentiellement le lait de vache et les produits laitiers dérivés du lait de vache dont il s'agit dans ce qui suit.

En ce qui concerne le volume de production de lait et de produits laitiers en Côte d'Ivoire, il est supposé que la quasi-totalité de la production est composée de lait, et que la part de produits laitiers est très faible. En outre, le volume de la production laitière connaît d'importantes fluctuations d'une année sur l'autre et suit généralement une tendance à la hausse depuis 2016, bien que le 2021 marque le début d'un déclin. En revanche, en ce qui concerne le taux d'autosuffisance (rapport entre la production intérieure et la consommation, sur la base de l'équivalent lait), celui-ci se situe à environ 17 %, avec un niveau de dépendance des importations supérieur que pour la viande rouge.

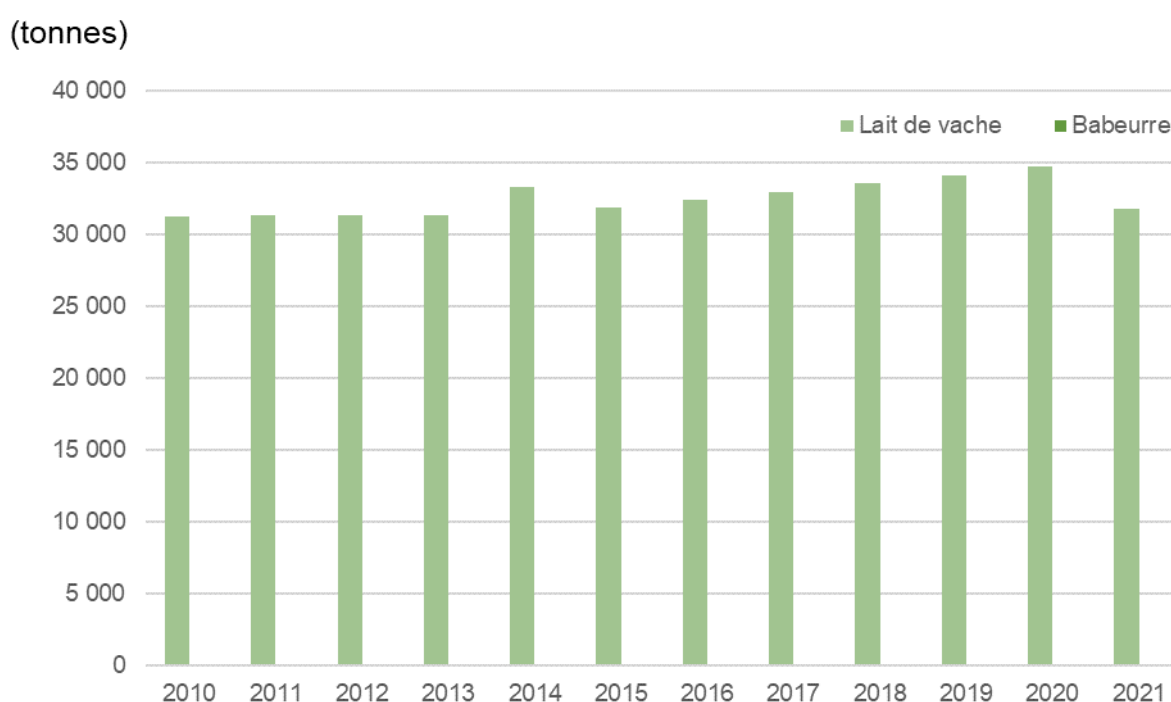


Figure 2.4.4 Évolution du volume de production de lait et de produits laitiers

Source : FAOSTAT

Chapitre 3 Politique agricole et d'élevage en Côte d'Ivoire

3.1 Plan national de développement

3.1.1 Six piliers et leur pertinence pour l'agriculture et la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Le deuxième Plan national de développement (2021-2025) élaboré par le ministère du Plan et du Développement est un plan quinquennal à l'horizon 2025. Comme indiqué au Tableau 3.1.1, il s'agit d'un plan global comportant six piliers, et, en ce qui concerne l'agriculture et les chaînes d'approvisionnement, le pilier 1 « Accélération de la transformation structurelle de l'économie » vise à renforcer l'agriculture, l'élevage et la transformation des aliments en tant que politique industrielle. Le « Programme national d'investissement agricole », qui est examiné dans la section suivante, est également inclus dans le pilier 1. Le pilier 2 « Développement du capital humain et promotion de l'emploi » vise à éradiquer le travail des enfants. Le pilier 3 « Développement du secteur privé et de l'investissement pour renforcer la compétitivité » vise à mettre à profit le secteur privé, et soutient indirectement les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation des aliments par le biais de l'aide aux PME, la formation des entrepreneurs et le renforcement de l'infrastructure énergétique et routière.

Tableau 3.1.1 Six piliers et leur pertinence pour l'agriculture et la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Pilier 1	Accélération de la transformation structurelle de l'économie	✓ Industrialisation par le développement durable des grappes d'entreprises ✓ Renforcement des partenariats avec le secteur privé pour accroître les investissements ✓ Secteurs de croissance générateurs d'emplois et de revenus décents	Renforcement de l'agriculture, l'élevage et la transformation des aliments en tant que développement industriel. Comprend également le contenu du Programme national d'investissement agricole
Pilier 2	Développement du capital humain et promotion de l'emploi	✓ Garantie des possibilités d'éducation ✓ Diffusion des technologies modernes par des investissements en capital ✓ Allongement de l'espérance de vie grâce à la promotion de la santé et à la protection sociale	Éradication du travail des enfants
Pilier 3	Développement du secteur privé et de l'investissement pour renforcer la compétitivité	✓ Stratégies et programmes visant à promouvoir les orientations suivantes : le secteur privé et l'investissement ; le développement des finances et des infrastructures ; l'amélioration du climat des affaires ; l'expansion des marchés nationaux, régionaux et internationaux	Soutien aux PME, formation des entrepreneurs, renforcement des infrastructures énergétiques et routières
Pilier 4	Développement social inclusif	✓ Amélioration de l'accès à l'économie et services sociaux pour tous ✓ Prise en compte des groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées	

Pilier 5	Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique	✓ Développement optimal de l'ensemble du territoire. ✓ Développement économique, régional et urbain équilibré ✓ Protection de l'environnement, mesures contre le réchauffement climatique, et développement durable
Pilier 6	Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'État et transformation culturelle / de la structure administrative	✓ Renforcement des processus de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi. Mesures de lutte contre la corruption ✓ Défense et sécurité ✓ Décentralisation, justice et droits de l'homme

Source : préparé par la mission d'étude du deuxième Plan national de développement

3.1.2 Développement agricole et neuf agropoles

Le taux de croissance du PIB dans le secteur agricole devrait atteindre 7,5 % d'ici à 2025, avec comme référence 8,1 % en 2019. Bien que l'objectif soit une croissance régulière du secteur agricole, il est anticipé que sa part dans le PIB diminuera, passant de 20,8 % en 2020 à 17,6 % en 2025, en raison de l'accélération de la croissance des secteurs secondaire et tertiaire.

Le plan national de développement fixe des objectifs de production pour chaque produit, ce qui montre le degré d'importance accordé à chacun d'entre eux. Les produits cibles énumérés dans la présente étude sont le coton, la banane plantain et le cacao. Alors que la production de coton connaît une forte dynamique, il n'est pas prévu d'augmenter davantage la production de cacao. Les cultures vivrières sont généralement ciblées pour une augmentation de la production dans une perspective de sécurité alimentaire.

Tableau 3.1.2 Objectifs de production par produit

Objectif de production (tonnes)	2020	2025	Taux de croissance sur cinq ans
Caoutchouc	1 397 106	3 476 447	149 %
Coton (graine)	490 423	701 787	43 %
Coton (fibre)	213 364	301 769	41 %
Anacarde	902 000	1 265 102	40 %
Manioc	6 194 600	8 064 107	30 %
Maïs	1 127 789	1 393 951	24 %
Banane plantain	2 105 095	2 548 107	21 %
Igname	7 932 872	9 463 339	19 %
Cacao	2 050 000	2 050 000	0 %
Café	85 000	80 000	-6 %

Note : Après la récolte, le coton est séparé en graines et en fibres. C'est la fibre qui est transformée en coton..

Source : deuxième Plan national de développement

Les objectifs pour les indicateurs pertinents autres que les objectifs de production sont présentés au Tableau 3.1.3. Le manque d'organisation des droits fonciers est jugé problématique, la proportion des terres des villages dont les droits fonciers sont organisés étant inférieure à 30 % (2019)¹⁷. En raison du nombre élevé de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés venant de l'étranger¹⁸, les conflits concernant les terres agricoles sont fréquents en raison de l'absence d'organisation des droits fonciers. Il est estimé que 89 % des terres devraient être organisées en 2025 dans le cadre du programme d'acquisition de terres agricoles par les agriculteurs, décrit à la section 3.2 du Programme national d'investissement agricole. En outre, il est prévu d'intensifier la transformation du cacao, du café et de l'anacarde, en augmentant les taux de transformation jusqu'à 50 % pour chacun de ces produits.

En ce qui concerne les pertes post-récolte, un plan ambitieux vise à passer de 30 % de pertes en 2020 à 2 % d'ici 2025. Il est précisé dans le Programme national d'investissement agricole que 390 milliards de FCFA seront investis dans des entrepôts et d'autres infrastructures de stockage afin de réduire les pertes post-récolte, et bien que les spécificités des infrastructures de stockage n'aient pas encore été clarifiées, le plan est prometteur.

Pour le riz qui est l'un des aliments de base, le plan prévoit d'augmenter le taux d'autosuffisance de

¹⁷ D'après le « Document d'évaluation pour un programme de renforcement de la gestion des régimes fonciers ruraux » (2023) de la BIRD, en 1946, Houphouët-Boigny, alors membre du Parlement, avait déclaré que « la terre agricole appartient aux personnes qui la cultivent », et avait réitéré une déclaration similaire en 1963 une fois qu'il était devenu président. Ce principe constitue la base de la perception des droits fonciers.

¹⁸ D'après le « Document d'évaluation pour un programme de renforcement de la gestion des régimes fonciers ruraux » (2023) de la BIRD, les conclusions de l'étude du HCR indiquent que 22 000 personnes ont été déplacées rien que depuis le mois d'avril 2021.

60 % à 100 % et d'accroître le taux de mécanisation du riz de 20 % à 90 %. Outre le fait que le budget consacré à la mécanisation dans le Programme national d'investissement agricole est limité à 50 milliards de FCFA, le programme en question comprend de nombreuses mesures¹⁹ qui reposent sur des investissements privés, telles que la création d'un centre de mécanisation (qui sera responsable de l'assemblage et de la fabrication de machines agricoles), le fait d'inciter des fabricants de machines agricoles, des revendeurs, des magasins de location, ainsi que des entreprises de maintenance à s'installer dans ce centre, et il est nécessaire de surveiller l'évolution de ces mesures.

Tableau 3.1.3 Autres indicateurs pertinents

	Référence		Cible
	Année	Quantité	2025
Pourcentage de terres dans les villages où les droits fonciers ont été clarifiés.	2019	29 %	89 %
Pourcentage de transformation primaire du cacao	2019	33,3 %	50 %
Pourcentage de transformation du café	2020	18 %	50 %
Pourcentage de transformation de l'anacarde	2020	11 %	50 %
Pertes post-récolte	2020	30 %	2 %
Taux d'autosuffisance en riz	2020	60 %	100 %
Taux de mécanisation du riz	2021	20 %	90 %

Source : deuxième Plan national de développement

Dans le Plan national de développement le pays est morcelé en neuf zones, avec des stratégies de développement spécifiques basées sur les caractéristiques de chaque zone. Les caractéristiques de chaque zone tiennent compte de trois conditions : les conditions climatiques, les divisions administratives et les conditions d'infrastructure. Actuellement, seul le pôle 4 est dans sa phase d'exécution, les pôles 1, 2 et 9 sont pour leur part en phase de préparation.

Dans ce qui suit sont décrits ces quatre pôles où des progrès sont réalisés ainsi que le pôle 7, qui vise à devenir un centre de transformation du cacao. Les détails de chaque pôle sont précisés dans le Programme national d'investissement agricole, qui sera décrit dans cette section.

¹⁹ En tant que mesure ne présupposant pas d'investissement privé, des efforts sont entrepris afin d'établir un mécanisme pour encourager l'utilisation conjointe des machines agricoles en établissant un pool de machines agricoles au niveau des conseils régionaux. Cette mesure est très intéressante, car elle peut être mise en œuvre à l'initiative du gouvernement, mais étant donné qu'il existe des exemples dans d'autres pays (par exemple au Myanmar) où l'entretien des machines agricoles fait défaut, le système de gestion suscite l'attention. Il s'agit également d'une politique de conflit d'intérêts pour les sociétés de location, et il sera intéressant de voir comment leur rôle sera partagé avec les sociétés de location attrayantes. Parmi les autres mesures qui ne présupposent pas d'investissements privés, il faut citer les exonérations fiscales sur l'achat de machines agricoles et les procédures d'importation simplifiées.

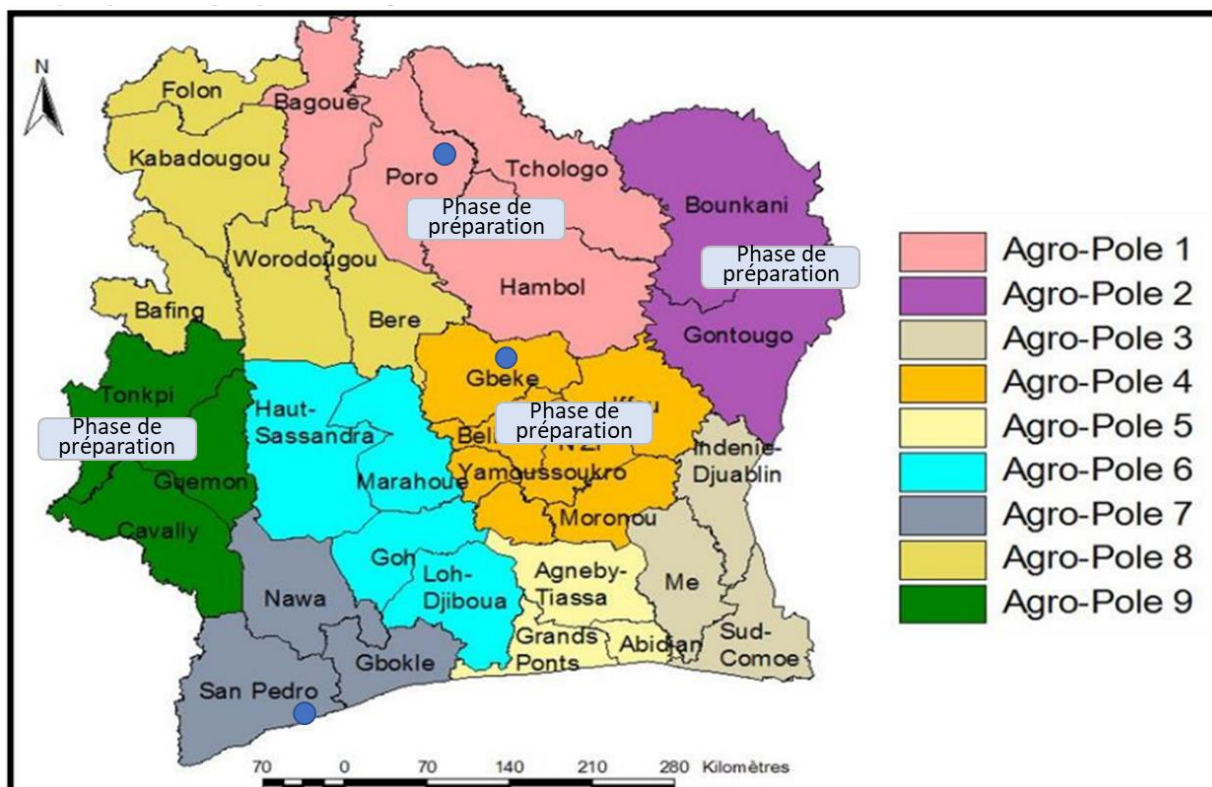


Figure 3.1.1 Neuf agropoles

Source : deuxième Plan national de développement

L'agropole 4 est le seul dans sa phase d'exécution. Cette phase se poursuit dans le cadre d'une collaboration entre le gouvernement ivoirien et la BAD. La zone en question se caractérise par le fait qu'elle dispose d'un chemin de fer qui la traverse, et qu'elle abrite la capitale Yamoussoukro, la deuxième ville du pays Bouaké, ainsi que la région du Bélier, qui vise à devenir un pôle agricole. Ces atouts sont utilisés pour créer un centre de recherche et de traitement. La seule grande culture est l'igname (21 % de la production nationale). Les autres cultures d'importance sont énumérées au Tableau 3.1.4, mais toutes sont inférieures à 11 % (= 100 %÷9 pôles), ce qui ne représente pas une part très élevée dans la production nationale. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une zone agricole.

En ce qui concerne la transformation des aliments, outre le plan du renforcement de l'usinage du riz, il est prévu de renforcer le transport des produits agricoles jusqu'à Abidjan en ayant recours au chemin de fer. En tant que base de recherche, les instituts de recherche et les universités existants situés à Yamoussoukro, Bouaké et ailleurs seront renforcés. Parmi les domaines de recherche et développement, il y a le développement de variétés résistantes à la sécheresse et la recherche et développement de l'agriculture intelligente comme solution aux sécheresses et aux sols pauvres.

Tableau 3.1.4 Agropole 4 Vise à devenir un centre de recherche et de transformation

Caractéristiques	Cultures principales	Potentiel et besoins en développement
Conditions climatiques ✓ Climat équatorial ✓ Deux saisons des pluies et deux saisons sèches ✓ Les fleuves Comoé et N'zi	Cultures vivrières ✓ Igname (21 %) ✓ Manioc (3 %) ✓ Riz (5 %) Cultures de rente ✓ Anacarde (9 %) ✓ Café (3 %) ✓ Cacao (2 %) *Les chiffres entre parenthèses indiquent la part de la production intérieure.	Potentiel ✓ Développement de pôles de transformation en mettant à profit Bouaké qui convoite la place de deuxième pôle industriel du pays et Bélier qui vise à devenir un pôle du secteur agricole ✓ Renforcement de l'usinage du riz ✓ Programme de relance du café en cours de planification ✓ Renforcement des instituts de recherche et des universités École Supérieure Agronomique (ESA) à Yamoussoukro Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) Université de Bouaké Station de recherche et d'élevage du CNRA Centre du riz pour l'Afrique à Bouaké Centre Nestlé à Zambakro ✓ Transport des produits agricoles vers Abidjan par chemin de fer Besoins en développement ✓ Développement de variétés résistantes à la sécheresse ✓ Investissements dans la recherche et le développement et les processus de transformation (par exemple, en réhabilitant le centre de recherche de Bouaké) ✓ Recherche et développement d'une agriculture intelligente (en tant que mesure pour faire face à la sécheresse et à la pauvreté du sol) ✓ Investissements supplémentaires dans les infrastructures routières

Source : deuxième programme national d'investissement agricole

L'agropole 1 est encore en phase de préparation. La zone en question se caractérise notamment par de faibles précipitations, en raison de l'influence du climat de la zone sub-soudanienne avec une seule saison des pluies par an, le fait qu'elle abrite Korhogo, la troisième plus grande ville du pays²⁰, des projets futurs de construction d'un chemin de fer reliant Korhogo à San-Pédro, son potentiel en tant que base commerciale frontalière avec le Mali, et des projets de développement d'infrastructures logistiques à Korhogo.

Outre les cultures vivrières telles que le maïs, les céréales, le riz et les oignons, qui sont les principales cultures, il s'agit d'une zone emblématique de production de coton en tant que culture marchande rente (68 % de la production nationale). D'autres cultures telles que les anacardes (31 % de la production

²⁰ Selon l'enquête sur le budget familial (Recensement général de la population et de l'habitant (RGPH-2021) réalisée par le ministère du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le classement des villes de Côte d'Ivoire dans l'ordre de la 1^{re} place à la 10^e est le suivant : Abidjan (5 616 633), Bouaké (832 371), Korhogo (440 926), Daloa (421 879), San-Pédro (390 654), Yamoussoukro (372 559), Divo (294 559), Gagnoa (277 044), Soubré (272 773), et Man (241 969).
<https://www.7info.ci/rgph-2021-voici-les-villes-ivoiriennes-les-plus-peuplees/>

nationale), les fruits destinés à l'exportation (mangues et bananes), ainsi que l'élevage, notamment de bovins et d'ovins, y sont également prospères. Il s'agit de la première région agricole de Côte d'Ivoire, avec une part élevée dans la production nationale de divers produits.

Dans ce contexte, l'objectif est d'en faire un centre de transformation et d'exportation de fruits et d'anacardes²¹. Les besoins en développement comprennent le développement de l'irrigation en raison de la nature aride de la région, ainsi que le soutien au stockage afin d'améliorer la productivité et les pertes post-récolte.

Tableau 3.1.5 Agropole 1 Vise à devenir un centre de transformation et d'exportation de fruits et d'anacardes

Caractéristiques	Cultures principales	Potentiel et besoins en développement
Conditions climatiques ✓ La zone en question est située entre deux zones agroclimatiques ① Zone sub-soudanienne (climat tropical, avec une seule saison des pluies et une saison sèche longue) ② Climat équatorial, avec deux saisons des pluies et deux saisons sèches Conditions des infrastructures ✓ Korhogo, une ville en croissance disposant d'un aéroport et une université ✓ Projet de chemin de fer de Korhogo vers	Cultures vivrières ✓ Maïs (52 %) ✓ Céréales (mil, sorgho) ✓ Riz (24 %) ✓ Oignon Cultures de rente ✓ Coton (68 %) ✓ Anacarde (31 %) ✓ Fruits (mangue, banane) ✓ Canne à sucre Élevage / pêche ✓ Bovins vifs ✓ Ovins vifs *Les chiffres entre parenthèses indiquent la part de la production intérieure.	Potentiel ✓ Mise à contribution de l'aéroport et des chemins de fer. Commerce frontalier avec le Mali ✓ Plan d'aménagement des infrastructures logistiques de Korhogo (marché de gros, marché de détail, entrepôts frigorifiques, et silos de stockage) ✓ Présence d'un parc agro-industriel à Korhogo ✓ Présence d'infrastructures industrielles de base ✓ Potentiel de développement de l'agriculture intensive (par exemple, la banane d'export, l'élevage intensif, etc.) ✓ Mise à contribution d'instituts de recherche tels que Lataha et Ferkessedougou Besoins en développement ✓ Soutien au développement de l'irrigation, à la culture et au stockage

²¹ Les mangues, par exemple, sont principalement exportées vers l'UE (voir section 2.3.3). Les noix de cajou transformées sont principalement destinées au Vietnam, aux États-Unis, à la Chine et à l'UE. Aucune de ces exportations ne se fait par le biais du commerce frontalier et n'est destinée

San-Pédro		
-----------	--	--

Source : deuxième programme national d'investissement agricole

L'agropole 2 est également en phase de préparation. La zone en question se caractérise notamment par l'aridité et la pauvreté qui y sévissent, la présence de la plus grande réserve naturelle de Côte d'Ivoire, le manque d'infrastructures de base et son potentiel en tant que base commerciale frontalière avec le Burkina Faso et le Ghana.

La seule grande culture est l'anacarde (15 % de la production nationale). La culture d'ignames est également florissante, mais elle ne représente pas une part importante de la production nationale. Cela montre que le site n'est pas propice à l'agriculture. Les faibles précipitations annuelles (600 à 800 mm) et le manque d'infrastructures de base expliquent sans doute cette situation.

L'objectif est la protection de l'environnement et la biodiversité en mettant à profit son riche environnement naturel. Cela peut se faire notamment par la création d'instituts de recherche sur l'agriculture durable et la biodiversité, la création de centres de formation en agroforesterie et le développement de l'écotourisme. Les besoins en développement comprennent le développement de l'irrigation en raison de la nature aride de la région, ainsi que le développement social tel que la réduction de la pauvreté et le développement des infrastructures de base, et le contrôle adéquat du commerce frontalier, car les anacardes sont introduits en contrebande au Ghana.

Tableau 3.1.6 Agropole 2 Vise la protection de l'environnement et la biodiversité

Caractéristiques	Cultures principales	Potentiel et besoins en développement
Conditions climatiques ✓ Climat équatorial, avec deux saisons des pluies et deux saisons sèches ✓ La plus grande réserve naturelle de Côte d'Ivoire dans la région du Bounkani Conditions des infrastructures ✓ Manque d'infrastructures de base ✓ Présence d'un	Cultures vivrières ✓ Igame (5 %) Cultures de rente ✓ Anacarde (15 %) *Les chiffres entre parenthèses indiquent la part de la production intérieure.	Potentiel ✓ Mise en valeur du parc national du Bounkani et du fleuve Comoé. ✓ Création d'instituts de recherche sur l'agriculture durable et la biodiversité ✓ Création de centres de formation en agroforesterie ✓ Développement de l'écotourisme ✓ Intensification des cultures de rente telles que le café et le caoutchouc, et des cultures vivrières telles que la banane plantain et le riz ✓ Intensification des cultures à haute valeur ajoutée telles que le gingembre et la patate douce ✓ Commerce frontalier avec le Burkina Faso et le Ghana Besoins en développement ✓ Amélioration du niveau de vie, comme le taux élevé de pauvreté et le manque d'infrastructures de base ✓ Faibles précipitations annuelles (600-800 mm) nécessitant l'irrigation et le développement d'autres infrastructures. Nécessité de développer des infrastructures notamment pour l'irrigation en

aéroport		raison des faibles précipitations annuelles (600-800 mm) ✓ Investissement dans la recherche pour promouvoir l'agriculture sur les sols pauvres ✓ Contrôle adéquat du commerce frontalier afin d'empêcher l'introduction d'anacardes en contrebande au Ghana
----------	--	---

Source : deuxième programme national d'investissement agricole

L'agropole 9 est également en phase de préparation. La zone en question se caractérise notamment par des précipitations abondantes de plus de 1 600 mm, le fait qu'elle se trouve dans la région montagneuse abritant le parc national du Mont Sangbé, et son potentiel en tant que base commerciale frontalière avec le Liberia et la Guinée.

Outre le riz (21 % de la production nationale), les cultures principales sont les cultures de rente telles que le café (20 % de la production nationale) et le cacao (14 % de la production nationale). La pisciculture y est également prospère.

L'objectif est de mettre à profit les précipitations abondantes pour créer une réserve alimentaire régionale et un café-terroir. Plus précisément, il s'agit d'accroître la valeur ajoutée du café de Man en tant que label « Man », de renforcer la culture du manioc pour le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, et de l'huile de palme pour le marché intérieur. Les besoins en développement ne sont pas précisément détaillés, si ce n'est la nécessité de tenir compte des paysages montagneux.

Tableau 3.1.7 Agropole 9 Vise la création d'une réserve alimentaire régionale et d'un café-terroir

Caractéristiques	Cultures principales	Potentiel et besoins en développement
Conditions climatiques ✓ Climat équatorial, avec deux saisons des pluies et deux saisons sèches ✓ Précipitations abondantes de plus de 1 600 mm Conditions des infrastructures ✓ À déterminer	Cultures vivrières ✓ Riz (21 %) Cultures de rente ✓ Café (20 %) ✓ Cacao (14 %) Élevage / pêche ✓ Pisciculture *Les chiffres entre parenthèses indiquent la part de la production intérieure.	Potentiel ✓ Développement du café de Man et établissement d'un label « Man » ✓ Manioc pour le Mali, le Burkina Faso et la Guinée ✓ Huile de palme locale ✓ Pisciculture ✓ Développement de l'écotourisme et de la biodiversité en mettant à profit le parc national du Mont-Sangbé ✓ Commerce frontalier avec le Liberia et la Guinée Besoins en développement ✓ Nécessité d'un développement tenant compte des paysages montagneux

Source : deuxième programme national d'investissement agricole

L'agropole 7 n'est même pas encore en phase de préparation. La zone en question se caractérise notamment par des précipitations abondantes de plus de 1 600 mm, et le fait qu'elle abrite le port de San-Pédro.

La principale culture est le cacao (40 % de la production nationale), et cette zone est la plus grande région productrice de Côte d'Ivoire. En outre, le manioc et le riz pour les cultures vivrières, et le café, le caoutchouc et le palmier pour les cultures de rente, sont également florissants, même si leur part dans la production nationale n'est pas nécessairement élevée.

L'objectif est d'en faire un centre de transformation pour les cultures de rente, en mettant à profit les précipitations abondantes et du port de San Pédro. Une stratégie nationale visant à attirer les industries de transformation des fruits de palme est notamment mise en avant, mais aucune n'est faite sur la manière d'attirer les industries pour établir un centre de transformation du cacao. Les besoins en développement comprennent l'aménagement d'infrastructures de base, mais aucune précision n'est donnée sur le centre de transformation des cultures de rente. Le fait que l'agropole 7 n'ait même pas encore atteint la phase de préparation peut être lié à l'absence de plans concrets.

Tableau 3.1.8 Agropole 7 Vise un centre de transformation des cultures de rente en mettant à profit le port de San-Pédro

Caractéristiques	Cultures principales	Potentiel et besoins en développement
Conditions climatiques ✓ Climat équatorial, avec deux saisons des pluies et deux saisons sèches ✓ Précipitations abondantes de plus de 1 600 mm ✓ Terres infertiles dans une partie de la zone. Conditions des infrastructures ✓ Port de San-Pédro	Cultures vivrières ✓ Manioc (11 %) ✓ Riz (4 %) Cultures de rente ✓ Cacao (40 %) ✓ Café (15 %) ✓ Caoutchouc ✓ Fruits de palme Élevage / pêche ✓ Pêche *Les chiffres entre parenthèses indiquent la part de la production intérieure.	Potentiel ✓ Potentiel de développement du riz ✓ Premiers développements d'organisations et d'infrastructures de la pêche ✓ Stratégie nationale pour attirer l'industrie de transformation des fruits de palme ✓ Développement de l'écotourisme et de la biodiversité en mettant à profit la protection de l'environnement et le parc national de Tai ✓ Commerce frontalier avec le Liberia Besoins en développement ✓ Aménagement d'infrastructures de base ✓ Réponse scientifique pour des sols fertiles

Source : deuxième programme national d'investissement agricole

3.1.3 Développement de l'élevage et de la pêche

Le taux d'autosuffisance est faible dans les secteurs de l'élevage et de la pêche, avec 49 %, 19 % et 18 % respectivement pour la viande, le lait/les produits laitiers, et les produits de la mer (2019). L'objectif pour 2025 est de faire passer ces chiffres à 60 %, 25 % et 30 % respectivement. Pour ce faire, le taux de croissance de la viande devrait progresser de 3 % d'ici à 2025.

Afin d'atteindre cet objectif, il est prévu de renforcer les infrastructures de transformation, telles que les abattoirs, et les infrastructures de stockage, telles que les chambres froides et les camions frigorifiques. Cela devrait stimuler le commerce de la viande et promouvoir le développement en amont, comme l'élevage et d'autres améliorations de la productivité, ainsi que le développement d'infrastructures telles que les fermes et les sites d'élevage. Par ailleurs, la prévention des maladies du bétail, le contrôle des zoonoses et la promotion de l'utilisation d'aliments pour animaux de qualité font partie des politiques.

Tableau 3.1.9 Indicateurs relatifs à l'élevage et à la pêche

	Référence	Cible
	2019	2025
Taux d'autosuffisance en viande	49 %	60 %
Taux d'autosuffisance en lait et produits laitiers	19 %	25 %
Taux d'autosuffisance en produits de la pêche	18 %	30 %
Taux de croissance de la viande sur cinq ans	0,5 %	3 %
Taux de croissance de la pêche	2 %	10 %
Taux de croissance de l'aquaculture	À déterminer	60 %

Source : deuxième Plan national de développement

3.1.4 Industrie manufacturière

S'agissant du secteur manufacturier, il est prévu de se concentrer sur les sept secteurs suivants. Le premier est lié à l'agriculture, y compris la transformation des aliments. Concernant les mesures spécifiques, les travaux de construction de deux nouvelles unités de transformation des fèves de cacao ont débuté en septembre 2020 au PK24 d'Abidjan et au parc industriel de San-Pédro. L'unité de transformation des fèves de cacao au PK24 qui dispose d'une capacité de traitement annuelle de 100 000 tonnes et une capacité d'entreposage de 600 000 tonnes a été construite en coopération avec la Chine²². Cela permettra d'augmenter la capacité de transformation d'environ 20 % par rapport à la capacité de transformation des installations existantes dans l'ensemble du pays estimée entre 600 000 à 650 000 tonnes lors du lancement des travaux en 2020.

L'avantage comparatif se trouve dans les produits de soins pour la peau et les cheveux mettant à profit le beurre de cacao local. Réputés pour leur qualité et leurs prix abordables, les cosmétiques fabriqués en Côte d'Ivoire sont exportés à grande échelle vers la région de l'Afrique de l'Ouest (85 % des exportations vers la CEDEAO). Avec l'essor de la classe moyenne en Afrique de l'Ouest, la demande de produits de moyenne et haut de gamme augmentera, ce qui confère à ce secteur un potentiel de croissance élevé. Toutefois, pour que les produits cosmétiques ivoiriens puissent rivaliser avec les marques mondiales, outre la recherche et le développement, un travail de promotion et de valorisation de marque est nécessaire.

En outre, un projet de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde (2021-2025)²³ est en cours en coopération avec la BIRD, et cinq parcs industriels dédiés à la transformation de l'anacarde sont prévus. Les sites de construction sont prévus principalement situés à Korhogo (25 ha), Yamoussoukro (21 ha),

²² Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire, « Transformation du Cacao : Le Président Alassane Ouattara pose la première pierre d'un complexe industriel à Anyama- PK24 », 22/09/ 2020
https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=11605

²³ Le projet se compose de quatre composantes et dispose du budget le plus important dans le domaine de la transformation.
 Composante 1 : Appui institutionnel et renforcement de la gouvernance de la chaîne de valeur de la noix de cajou (14,5 millions USD)
 Composante 2 : Amélioration de la productivité et accès aux marchés (48,5 millions USD)
 Composante 3 : Investissement dans le développement et la transformation du secteur privé (95,0 millions USD)
 Composante 4 : Gestion, coordination et suivi du projet (17,5 millions de dollars)

Bouaké (15 ha), Séguéla (15 ha) et Bondoukou (15 ha) et dans les zones de production d'anacardes. Grâce à ces mesures, les taux de transformation du cacao, du café et de l'anacarde devraient atteindre environ 50 % en 2025, contre 28 %, 18 % et 11 % respectivement en 2020.

Le deuxième secteur est celui de la chimie et de la plasturgie, et le troisième celui de la construction, des matériaux de construction et de l'équipement du logement. Le quatrième est celui des produits pharmaceutiques, pour lesquels il est envisagé d'utiliser des plantes médicinales et des matières végétales.

Le cinquième secteur est celui des accessoires textiles. L'objectif est de développer l'industrie de l'habillement en Afrique et de former des grappes d'entreprises. L'augmentation de la production intérieure pour répondre à la demande intérieure croissante de la classe moyenne vise à réduire les importations de produits vestimentaires et à exporter vers la région de l'Afrique de l'Ouest et les marchés mondiaux. Cela nécessitera également le développement intégré de la chaîne allant de la production de coton et de cuir à la fabrication de vêtements, de sacs et de chaussures, ainsi que la formation de stylistes. Seuls deux pays d'Afrique sont capables de produire des tissus imprimés à la cire. Les tissus imprimés à la cire sont en concurrence avec des produits vestimentaires moins chers en provenance de Chine, sans perdre de parts de marché. À l'avenir, lorsque la classe moyenne se sera développée, elle pourrait constituer un marché important en Afrique. Les industries en amont et en aval feront l'objet d'un soutien dans le cadre d'un développement de grappes d'entreprises afin de conquérir ces marchés. Le renforcement de l'industrie textile et vestimentaire sera encouragé par le biais du développement des industries primaires telles que le coton et le cuir, ainsi que les matériaux, les machines et les équipements, tels que les machines à tisser et autres, pour la production de fil, de tissu, de cuir et de produits vestimentaires.

Le sixième secteur est celui de l'emballage et le septième celui de la production de pièces détachées et de l'assemblage de véhicules spéciaux.

3.1.5 Développement du capital humain et promotion de l'emploi (pilier 2)

À l'avenir, lors du passage des industries primaires aux industries secondaires et tertiaires, l'enseignement technique et professionnel sera important pour soutenir la politique industrielle des points 3.1.2 à 3.1.4. L'objectif est d'améliorer l'accès à l'enseignement technique et professionnel pour les personnes âgées de 12 ans et plus. Il est notamment prévu de mettre en place diverses formations qualifiantes dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, du textile, de la couture, de la construction, de l'éducation et de la santé.

Cela devrait permettre d'éradiquer toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025. Le Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) a déjà été mis en place. Le SOSTECI est un mécanisme d'observation et de suivi, d'alerte précoce, d'intervention et de prise de décision sur le travail des enfants visant à éradiquer les pires formes de travail des enfants. Il a déjà été mis en place dans 9 districts, 19 régions (sous-préfectures) et 47 villages²⁴.

²⁴ Au moment de la formulation du deuxième Plan national de développement.

3.1.6 Développement du secteur privé et de l'investissement (pilier 3)

Le troisième pilier comprend deux volets complémentaires. Le premier consiste à soutenir les entreprises privées, en particulier les PME et les jeunes entreprises (startup). Le deuxième consiste à améliorer l'infrastructure, l'environnement financier et le climat commercial.

S'agissant des PME, le cadre juridique et institutionnel doit d'abord être renforcé. Actuellement, seules 33 000 PME sont enregistrées, mais ce chiffre sera porté à 200 000 d'ici à 2025²⁵. Des agences de suivi des PME seront créées, le taux de commandes reçues par les PME dans le cadre des marchés publics sera augmenté, des programmes de renforcement des capacités pour les gestionnaires seront mis en œuvre, et un fonds de garantie des crédits aux PME sera créé dans le but de soutenir les PME.

En général, les PME jouent souvent tous les rôles dans la chaîne de valeur alimentaire, à l'exception de la production agricole. En d'autres termes, les PME jouent de nombreux rôles d'intermédiaires entre les agriculteurs et les grossistes, la logistique, la transformation, la vente en gros et au détail, etc. L'agro-transformation étant l'un des défis de la Côte d'Ivoire, comme nous le verrons à partir du chapitre 6, les politiques de promotion des PME sont importantes dans la perspective de la promotion des acteurs de l'industrie agroalimentaire.

Une autre stratégie consiste à soutenir les entrepreneurs sur le territoire national. Il est prévu de prendre des mesures pour créer un accélérateur national, renforcer les capacités de cet accélérateur, intégrer l'« esprit d'entreprise » dans les programmes des universités et d'autres institutions, et renforcer le soutien aux jeunes entreprises.

En ce qui concerne le financement des entreprises, l'objectif est d'améliorer l'accès au Fonds d'innovation (avec un objectif de 30 entreprises d'ici 2025) et également de créer des partenariats entre les financiers et les jeunes entreprises.

La situation de l'électricité en tant que climat commercial n'est pas une situation de goulot d'étranglement. En raison de la demande croissante d'électricité, la capacité installée de production d'électricité passera de 2 229 MW en 2019 à 4 015 MW en 2025, mais le pays exporte de l'électricité²⁶ et dispose d'une capacité de production suffisante. Le taux d'accès à l'électricité a atteint 94 % en 2019, bien qu'il existe toujours des zones non électrifiées en milieu rural, et celui-ci devrait être porté à 100 % d'ici 2025. L'électrification est encouragée par le Programme national d'électrification rurale (PRONER), qui promeut l'électrification de 1 904 localités rurales comptant au moins 500 habitants, et par le programme d'extension du réseau électrique.

La situation des routes semble évoluer principalement dans les zones rurales. Par exemple, il est prévu de porter de 60 % en 2020 à 75 % en 2025 le taux d'accès dans un rayon de 2 km à la route qui est praticable toute l'année²⁷. Il est également prévu de paver les routes non revêtues, encore nombreuses dans les zones rurales, afin que la longueur totale des routes revêtues passe de 7 500 km en 2020 à 10 000 km.

²⁵ L'objectif de la promotion de l'enregistrement peut être d'attirer les PME qui devraient être soutenues, mais on peut également en déduire que l'intention est également de pouvoir percevoir des impôts de manière appropriée.

²⁶ Le volume des exportations d'électricité s'élève encore à 1 176 GWh en 2019 et devrait doubler pour atteindre 2 215 GWh en 2025.

²⁷ Par exemple, les routes non revêtues peuvent devenir impraticables pendant la saison des pluies.

3.2 Plan national d'investissement agricole

Comme le montrent notamment le degré de contribution de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB), le nombre de travailleurs agricoles et la proportion des revenus issus de l'agriculture, celle-ci remplit un rôle extrêmement important en Côte d'Ivoire. Les quatre ministères impliqués dans l'agriculture, l'élevage et la pêche (MINADER, MIRAH, MINEF et MINSEDD1) ont formulé le Plan national d'investissement agricole (ci-après « PNIA ») en vue du développement accru de l'agriculture. Ledit plan comporte deux phases, dont la deuxième (PNIA2, 2017-2025) est principalement expliquée dans la présente section.

Le PNIA2, formulé en novembre 2017, constitue un cadre global pour la planification des investissements publics et privés dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la gestion de l'environnement. Ledit cadre est établi conformément au contenu du Plan National de Développement (PND). Il a pour objectif global de favoriser la croissance de ces secteurs afin de réduire de moitié la pauvreté et d'éradiquer la famine d'ici 2025. Avec pour vision l'atteinte d'une distribution équitable de la richesse et la réalisation d'une agriculture durable et compétitive en Côte d'Ivoire, il introduit concrètement les objectifs stratégiques ci-dessous.

- ① Développement de la valeur ajoutée dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
- ② Renforcement d'un système de production agricole, pastorale et halieutique respectueux de l'environnement
- ③ Assurance d'une croissance inclusive, d'un développement rural et du bien-être des populations

Ces objectifs stratégiques sont classés selon les six programmes d'investissement ci-dessous.

C'est dans le premier programme, sur la « productivité agro-pastorale et halieutique et le développement durable », que les investissements prévus sont les plus considérables. Les plus grands fonds investis le sont dans la « hausse de la productivité agricole » (infrastructures agricoles, R&D et encadrement de l'exploitation agricole, mécanisation, etc.).

Le deuxième programme est celui de la « hausse de la valeur ajoutée et de la performance du marché ». Il consiste en des mesures de post-récolte, le renforcement de la transformation des aliments et la hausse de la valeur ajoutée. Pour sa part, le renforcement de la traçabilité est traité comme partie intégrante du renforcement des normes de qualité, avec un petit budget de 44 milliards de FCFA.

Le troisième programme, celui de la « gestion durable des ressources environnementales et des changements climatiques », planifie notamment la préservation et réhabilitation des forêts. Le budget de ce programme est toutefois limité à 84 milliards de FCFA.

Le quatrième programme, qui porte sur « l'amélioration du cadre de vie », est un gros programme dont l'envergure du financement est la deuxième plus élevée. Son impact direct sur le secteur agricole semble toutefois limité, car il consiste notamment en l'aménagement des infrastructures sociales et services sociaux et en l'aide alimentaire aux ménages pauvres.

Le cinquième programme, qui porte sur « le financement et un plus grand accès aux lignes de financement privé », prévoit notamment de créer un fonds gouvernemental et de promouvoir le financement privé.

Quant au sixième programme, sur « le renforcement des systèmes, de la gouvernance et de

l'environnement commercial », son budget est principalement attribué au soutien financier pour la possession des terres agricoles.

Tableau 3.2.1 Liste des programmes du PNIA2

Nom du programme	Montant d'investissement prévu (FCFA)	Principales composantes (Le montant d'investissement prévu pour chaque composante est indiqué entre parenthèses.)
① Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	1 126 milliards	✓ Aménagement des infrastructures agricoles ²⁸ (irrigation, etc., 697 milliards) ✓ R&D et encadrement de l'exploitation agricole (153 milliards) ✓ Promotion de la mécanisation (50 milliards)
② Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés	930 milliards	✓ Réduction des pertes post-récolte par l'aménagement d'entrepôts de silos et de réfrigérateurs et autres infrastructures de conservation (390 milliards) ✓ Renforcement des capacités de transformation des aliments (107 milliards) ✓ Amélioration de l'accès aux infrastructures de transformation des aliments (112 milliards) ✓ Amélioration des infrastructures de chemin de fer, de marché, etc., et amélioration des infrastructures de technologies de l'information pour la commercialisation (190 milliards) ✓ Renforcement de la traçabilité et des normes de qualité (44 milliards)
③ Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique	194 milliards	✓ Préservation et réhabilitation des forêts (84 milliards) ✓ Préservation de la diversité de la faune (32 milliards) ✓ Amélioration du système juridique et renforcement des organisations gouvernementales²⁹ (37 milliards)
④ Amélioration des conditions de vie	1 084 milliards	✓ Aide alimentaire aux ménages pauvres (234 milliards) ✓ Développement d'aliments à haute valeur nutritive (159 milliards) ✓ Aménagement d'infrastructures sociales et de services sociaux (422 milliards)
⑤ Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissement privés	640 milliards	✓ Promotion de l'investissement privé³⁰ (514 milliards) ✓ Mise en place d'un mécanisme de financement des PME³¹ (13 milliards)
⑥ Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires	349 milliards	✓ Soutien financier à la possession des terres agricoles (238 milliards) ✓ Promotion des PPP (26 milliards) ✓ Renforcement du système d'enregistrement des sociétés (6 milliards)

Source : Élaboré par l'équipe d'étude à partir du PNIA2

²⁸ Il s'agit concrètement de la construction de systèmes d'irrigation, de la promotion de technologies d'irrigation innovantes telles que la diffusion de barrages gonflables et l'irrigation au goutte-à-goutte, de la remise en état et du renforcement des barrages agricoles et pastoraux, et du développement d'infrastructures d'élevage telles que les pâturages publics et la vaccination

²⁹ Plus précisément, il s'agit d'accélérer la promulgation de lois et de règlements relatifs à l'environnement, de mettre en place des systèmes d'application de la loi sur les forêts et la loi sur l'approvisionnement en eau, de diffuser la relation entre les lois foncières rurales et les lois forestières, de publier des décrets d'État au niveau régional, de créer et de gérer un fonds de développement forestier, de dispenser des formations de base au ministère de l'Environnement et de sensibiliser la population rurale à l'environnement

³⁰ Concrètement, il s'agit de la création et de la gestion par l'État d'un fonds pour l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'élevage visant à stimuler l'investissement privé, à sensibiliser les investisseurs privés aux possibilités d'investissement dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'élevage, et d'un fonds de soutien pour les investisseurs privés dans le secteur.

³¹ Concrètement, il s'agit de la création d'un fonds destiné à promouvoir la transformation régionale, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme de soutien financier pour aider les PME agricoles à améliorer leur productivité et leur compétitivité, et du soutien à la création d'une pépinière agricole pour aider les jeunes agriculteurs à créer leur propre entreprise.

3.3 Cacao

3.3.1 Positionnement politique dans la stratégie nationale de développement

La Côte d'Ivoire, indépendante depuis 1960, exportait du cacao à l'époque coloniale et a continué de le faire sous la politique pro-française et libérale établie par le premier président. De l'indépendance aux années 1970, ce pays a réalisé un développement économique remarquable connu sous le nom de miracle ivoirien, avec comme principale force motrice les exportations de produits primaires, dont principalement le cacao et de café.

En 1979, le prix du café et du cacao a chuté sur le marché international et des pertes ont été entraînées par la déduction, sur le prix international, du prix d'achat garanti au producteur et des coûts intermédiaires ; le gouvernement a dû compenser ces pertes aux exportateurs, ce qui a fait gonfler son déficit budgétaire. Cela coïncidait également avec la période de remboursement des prêts injectés pendant la période de forte croissance économique, ce qui a entraîné une pression accrue sur les finances. Le pays a alors bénéficié de prêts d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI, avec pour condition que des politiques de libéralisation soient introduites dans le secteur agricole, notamment pour le café et le cacao, dans les années 1990. En 1999, la libéralisation de la filière du cacao était achevée³².

L'économie ivoirienne a stagné à partir des années 1990, en raison notamment du désordre politique ; celui-ci s'est apaisé en 2011 à la suite des élections présidentielles de 2010, et l'économie connaît depuis lors un redressement rapide. La Côte d'Ivoire positionne la fève de cacao comme un important produit d'exportation pour l'acquisition de devises étrangères, et elle s'efforce de faire croître cette filière. Les exportations sont toutefois destinées en grande partie à l'Europe ; au Japon, en 2020 le volume de fèves de cacao importées de la Côte d'Ivoire était de 1584 tonnes, soit environ 1/25ème du volume des importations depuis le Ghana dont les importations s'élevaient à 38 564 tonnes³³.

Dans le PND 2021-2025 annoncé en 2021, le taux de transformation locale du cacao était de 33,3 %, avec un objectif fixé à 50 % pour 2025. Mais la « Vision Côte d'Ivoire 2030 » annoncée par la suite, en juin 2022, indique comme politique de faire passer à 100% la transformation nationale du cacao d'ici 2030³⁴. Ce programme inclut ce qui suit : faire doubler le revenu par habitant en dix ans (de 1 721 à 3 440 dollars), réduire le taux de pauvreté de 39 % à 20 %, hausser le taux d'investissement global de 22 % à 40 %, et créer un très grand nombre d'emplois (création de 8 millions d'emploi pour 19 millions de personnes). Ladite politique d'atteinte d'un taux de transformation locale de 100 % pour le cacao a été lancée comme une des mesures à prendre pour réaliser les composantes du programme. Comme indiqué au point 3.1.2, le plan de développement national ne prévoit pas d'augmentation supplémentaire de la production de cacao, et la production de fèves de cacao est restée stable à 2,2 millions de tonnes depuis 2019, comme le montre également la figure 2.1-2.

³² DOTE (2008), « La transformation de la filière du cacao en Côte d'Ivoire après la libéralisation »

³³ Association japonaise du chocolat et du cacao

³⁴ Site du gouvernement de la Côte d'Ivoire (2012/10/2), https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=14084

3.3.2 Politiques et plans de développement

(1) Hausse du revenu des agriculteurs

En juin et juillet 2019, la question du différentiel de revenu décent (DRD) pour l'ajout de 400 dollars/tonne au prix du marché en tant que compensation pour les producteurs de cacao a été soulevée par l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana (ICCIGH), organisation conjointe des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et les entreprises de la filière du cacao ont accepté de payer ledit DRD. Mais dans les faits il n'y a pas eu que cette hausse du prix pour le DRD, car le prix du cacao a stagné dans le monde en raison des surplus de production, et les fabricants de chocolat, sociétés de commerce et intermédiaires ont cherché à protéger leur marge de profit et le différentiel original s'en est trouvé réduit. Par ailleurs, le différentiel de pays du cacao devenant négatif, on a craint que cela n'annule le DRD. Le différentiel de pays du cacao est une prime payée au pays selon la qualité du cacao et la facilité de son obtention ; son indice est établi par le marché.

L'ICCIGH a donc décidé en mai 2022 d'annoncer le différentiel de pays sur une base mensuelle, dans le but d'augmenter la transparence du prix du cacao. Jusqu'ici, la Côte d'Ivoire et le Ghana, comparativement aux autres pays producteurs de cacao, ont vu leurs différentiels de pays diminuer considérablement, de 150% ou plus au cours des deux dernières années, et les données rendues publiques indiquent qu'ils approchent de zéro. L'ICCIGH a donc décidé d'annoncer chaque mois le différentiel de pays pour garantir la transparence auprès des participants du marché.

L'annonce du différentiel de pays, en combinaison avec le DRD et le prix de l'ICEEU (le marché à terme du cacao de Londres), vise à garantir le prix du cacao et à hausser le revenu des producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Le différentiel de pays de la Côte d'Ivoire était, en juin 2022, à £/TM 125 sous l'ICEEU, et celui du Ghana à £/TM 60 sous l'ICEEU, tandis qu'en novembre 2023 il était à £/TM 0 pour la Côte d'Ivoire et à £/TM 20 au-dessus pour le Ghana³⁵.

Par ailleurs, les représentants du Nigeria et du Cameroun, pays respectivement quatrième et cinquième plus grands producteurs de cacao au monde, ont été invités à la conférence de l'ICCIGH organisée à Abidjan pour lancer leur processus d'adhésion à l'ICCIGH. Si cette adhésion se réalise, cette organisation représentera environ 75 % du volume mondial de la production de cacao³⁶ et, pour l'obtention de revenus décents pour les producteurs de cacao elle jouira d'un plus grand pouvoir de négociation avec les pays producteurs et la filière du cacao.

Actuellement, la politique de l'industrie du cacao se concentre sur l'amélioration du niveau de vie des producteurs en augmentant leurs revenus et en maintenant la durabilité de la production de cacao³⁷; la Côte d'Ivoire garantissant aux producteurs au moins 60 % du prix CAF (comprenant le fret et l'assurance) depuis 2012. La nouvelle réforme de l'industrie du café et du cacao, qui est entrée dans sa phase de mise en œuvre en

³⁵ CIGCI <https://www.cighci.org/category/publication-of-cocoa-origin-differentials-for-cote-divoire-and-ghana/>

³⁶ REUTERS, « Cameroon, Nigeria request to join Ivory-Ghana cocoa initiative » (2022/10/12) <https://jp.reuters.com/article/africa-cocoa-idAFL1N31D0UL/>

³⁷ Les deux rôles principaux du CCC sont (i) la production pour promouvoir la culture durable du café et du cacao et (ii) la commercialisation du café et du cacao pour assurer un commerce équitable des produits de base et des salaires équitables pour les producteurs, comme indiqué ci-dessous au point 3.3.3. Les méthodes permettant d'améliorer les revenus et la qualité sont examinées aux points 6.4.1 et 6.4.2.

octobre 2012, en est d'ailleurs la preuve³⁸. Ceci se situe dans un contexte où le prix international du cacao, qui s'élevait en 1980 à 3 750 USD par tonne (environ 10 000 USD en valeur actuelle), est tombé actuellement à environ 2 500 USD par tonne. C'est dans ce contexte qu'en 2012, le gouvernement a mis en place une réforme selon laquelle le prix du cacao vendu par les agriculteurs devait être au moins égal à 60 % du prix du marché international, frais de courtage inclus, soit au moins 1,5 USD par kilo^{39,40}.

Par ailleurs, en octobre 2023, le prix d'achat garanti aux producteurs pour la récolte principale (octobre 2023 à mars 2024) a été fixé à 1 000 FCFA par kilogramme, soit une augmentation de 11 % par rapport au prix de l'année précédente, qui était de 900 FCFA par kilogramme. Le revenu des producteurs de cacao pour la campagne de récolte 2022/2023 s'élevait à 2009 milliards de FCFA, soit une augmentation de 12,9 % par rapport à l'année précédente. La campagne de récolte 2023/2024 devrait voir ses recettes accroître de 2,10 milliards de FCFA par rapport à la campagne 2022/2023. D'un autre côté, selon des informations locales, la production de fèves de cacao pour l'année de récolte 2023/2024 devrait être d'environ 1,8 million de tonnes, représentant une baisse de 20% par rapport à l'année précédente⁴¹.

(2) Augmentation de la capacité de transformation nationale

Pour les récentes années, le volume de production du cacao est estimé à plus de 2 millions de tonnes pour la Côte d'Ivoire, soit environ 40 % du volume mondial de production, mais la transformation nationale ne représente que 33 % du volume ivoirien, car une grande partie des fèves de cacao sont exportées à l'état brut. Le gouvernement a donc pris des mesures incitatives envers l'entreprise privée pour renforcer la capacité de transformation nationale.

Ces mesures ont d'abord consisté, en 2017, à introduire une politique de traitement financier préférentiel envers les fabricants et transformateurs multinationaux. Aux entreprises qui s'engageaient à agrandir leurs installations en Côte d'Ivoire dans les cinq prochaines années, les droits à l'exportation des produits transformés du cacao, uniformément établis à 14,6 %, ont été abaissés à 11 % pour le beurre de cacao, à 13,2 % pour la pâte de cacao et à 9,6 % pour la poudre de cacao. Cela a permis à la société suisse Barry Callebaut (dont le siège est à Zurich), par l'intermédiaire de sa filiale, la Société Africaine de Cacao (SACO), de devenir le plus grand transformateur en Côte d'Ivoire avec une capacité de transformation du cacao s'élevant à près d'environ 200 000 tonnes. En 2019, sous la forme d'un investissement de 5,5 millions de francs (environ 7,9 milliards de yens) étalé sur cinq ans, elle a mis en service une usine de transformation en banlieue d'Abidjan dans le cadre de son plan de renforcement de 40 % de sa capacité de production en Côte d'Ivoire. Outre Barry Callebaut, les sociétés Cargill et Olam ont monopolisé le secteur de la transformation du cacao en Côte d'Ivoire, mais celle-ci envisage d'inviter de nouveaux investissements, et tout particulièrement ceux de l'Inde⁴². Elle invite également les

³⁸ 9 JETRO 「コートジボワールにおけるカカオ産業の研究 バリューチェーンおよび商業化メカニズムについて」
https://www.jetro.go.jp/ext_images/_Reports/02/33ec4c773c6f1df8/CIV_cacao.pdf

³⁹ CNN 「チョコレート産業の裏側、なぜカカオ農家は豊かになれないのか」
(2014/2/28)<https://www.cnn.co.jp/business/35044552.html>

⁴⁰ 生田(2020)「商品作物としてのカカオの現状と課題」

⁴¹ <https://www.jetro.go.jp/biznews/2023/10/2ccf185012d4be83.html>

⁴² Business Standard, « After China, Cote d'Ivoire eyes Indian investment in cocoa processing » (2023/10/3) https://www.business-standard.com/companies/news/after-china-cote-d-ivoire-eyes-indian-investment-in-cocoa-processing-123100300825_1.html

investissements dans les usines de transformation du cacao en proposant, comme mesures préférentielles supplémentaires, un impôt sur les sociétés de 0 % pendant les cinq premières années (et l'exonération de 50% habituelle pour les cinq années suivantes), l'exonération totale des droits de douane lors de l'importation de machines de transformation désignées, etc.

Puis, en 2020, le gouvernement a introduit une politique visant à établir, d'ici 2025, un cadre permettant la transformation nationale de toutes les fèves de cacao ivoiriennes. Cette date a par la suite été reportée à 2030, mais compte tenu du fait que le taux de transformation nationale est actuellement d'environ 33 %, il s'agit d'un objectif extrêmement optimiste⁴³.

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire effectue et promeut actuellement l'industrie de la transformation par l'intermédiaire de la Transcao (Société de Transformation de Cacao Côte d'Ivoire⁴⁴), une entreprise à vocation spéciale créée en 2019 par le CCC (la Transcao est dirigée par d'anciens directeurs d'usine d'Olam et de Barry Callebaut). Elle possède déjà, dans le quartier Séwéké de San-Pédro, des installations de transformation permettant de moudre 30 000 tonnes de fèves de cacao, et elle construit deux nouvelles usines de transformation du cacao dont chacune aura une capacité de production de 50 000 tonnes. Deux bâtiments d'entreposage d'une capacité de 300 000 tonnes sont en construction, ainsi qu'un centre de formation professionnel sur le cacao. Le coût total des travaux du projet s'élève à 300 millions d'euros, dont 255 millions (environ 47,5 milliards de yens) investis par la Chine. En échange de cet investissement, Transcao fournira à la Chine 40 % du volume de production de ces deux nouvelles usines pendant les quinze années suivant leur mise en service⁴⁵. Cet investissement de la Chine fera augmenter de 100 000 tonnes la capacité de production de Transcao, ce qui haussera de 14 % la capacité de production totale de la Côte d'Ivoire ; avec la mise en service de ces usines, prévue pour la fin de 2023, la capacité de transformation nationale devrait dépasser les 800 000 tonnes.

Les usines en cours de construction se trouvent respectivement dans le quartier industriel de Yopougon à Abidjan et au village de Poro à San-Pédro. En date de décembre 2023, celle d'Abidjan était achevée à 65%, et l'on prévoit qu'elle sera complètement achevée en juin 2024⁴⁶. La supervision des travaux de construction a été confiée à la China Light Industry Design Engineering Company, une filiale de la grande entreprise publique chinoise CHINA HAISUM ENGINEERING CO., LTD.

L'usine actuellement en service à San-Pédro produit uniquement de la pâte de cacao, mais elle pourra produire et exporter également du beurre de cacao et de la poudre de cacao ; elle souhaite pouvoir aussi, dans le futur, effectuer le tempérage du chocolat. Elle vend actuellement sa pâte de cacao à des fabricants de chocolat des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie, par l'intermédiaire de ses partenaires commerciaux que sont le groupe français Touton et la société américaine KSW Global⁴⁷. Il pourrait y avoir une marge considérable pour

⁴³ Swissinfo.ch, « West Africa wants more of Europe's chocolate pie » (2023/02/28), <https://www.swissinfo.ch/eng/business/west-africa-wants-more-of-europe-s-chocolate-pie/48307014>

⁴⁴ <https://kswglobal.com/facilities/#transcao>

⁴⁵ Business Standard, « After China, Cote d'Ivoire eyes Indian investment in cocoa processing » (2023/10/3) https://www.business-standard.com/companies/news/after-china-cote-d-ivoire-eyes-indian-investment-in-cocoa-processing-123100300825_1.html

⁴⁶ @BIDJ@n.net « Avancée des Travaux de l'Usine Transcao Industrie : le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao effectue une visite guidée », (2023/12/21) <https://news.abidjan.net/articles/727275/avancee-des-travaux-de-lusine-transcao-industrie-le-directeur-general-du-conseil-du-cafe-cacao-effectue-une-visite-guidee>

⁴⁷ Swissinfo.ch, « West Africa wants more of Europe's chocolate pie » (2023/02/28), <https://www.swissinfo.ch/eng/business/west-africa-wants-more-of-europe-s-chocolate-pie/48307014>

envisager le soutien de la JICA aux usines de transformation afin d'augmenter le taux de transformation national. Par ailleurs, grâce à l'expansion du traitement préférentiel, des usines de transformation du cacao sont construites l'une après l'autre par des entreprises privées, avec l'appui du MCIPPME (Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME)⁴⁸.

Etant donné que les entreprises chinoises pénètrent sur le marché ivoirien parallèlement à l'objectif d'atteindre le taux de transformation national fixé, on pourrait envisager une politique selon laquelle les entreprises japonaises entreraient également sur le marché, et accorderaient la priorité pour l'achat de fèves de Côte d'Ivoire. Mais dans ce cas, comme les entreprises japonaises importent principalement des fèves ghanéennes, il serait nécessaire de garantir une qualité homogène pour les fèves de Côte d'Ivoire et de mettre en place des systèmes d'inspection et de stockage suffisants pour répondre aux normes strictes du Japon en matière de pesticides⁴⁹.

<EXEMPLES D'OUVERTURE D'USINES DE TRANSFORMATION DU CACAO AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES⁵⁰>

- KKO International (Belgique) : Ouverture d'une nouvelle usine dans la ville de Bassam en septembre 2023 ; début des opérations d'ici janvier 2024 ; début de la production de produits de transformation secondaire prévu pour la deuxième moitié de 2024.

- Puratos (Belgique) : Achèvement de la construction et début des opérations d'une usine de transformation du cacao dans le quartier industriel de Yopougon à Abidjan en juillet 2023 ; coût total des travaux d'environ 7,1 milliards de FCFA (environ 1,7 milliard de yens), et création directe ou indirecte d'environ 100 emplois.

- Guan Chong (Malaisie) : Achèvement d'une usine de transformation du cacao dans la ville de San-Pédro en juillet 2023 ; il est prévu que sa capacité initiale de broyage du cacao, 60 000 tonnes par année, soit à terme élevée à 240 000 tonnes par année. Le montant total de l'investissement est estimé à 46 milliards de FCFA.

- MFB International (Turquie) : Annonce d'un investissement de 150 millions d'euros pour la construction d'usines de transformation alimentaire comprenant le cacao, en juillet 2023. Du montant investi, 85 millions d'euros sont pour la construction d'une usine de transformation du cacao, et 65 millions d'euros pour la construction d'une usine de mouture de la farine de blé.

- Groupe Cargill (États-Unis) : Mise en place d'une nouvelle ligne de production d'une capacité de 60 000 tonnes à l'usine de transformation du cacao dans le quartier industriel de Yopougon à Abidjan, en novembre 2021. Expansion à 170 000 tonnes de la capacité de broyage du cacao de cette société en Côte d'Ivoire. Coût total des travaux : 100 millions de dollars.

Par ailleurs, dans le PND 2021-2025, le beurre de cacao est mentionné comme candidat en tant que produit transformé du cacao présentant un avantage comparatif pour les produits de soins de la peau et de soins capillaires. En effet, les produits cosmétiques ivoiriens sont largement exportés (85%) vers la CEDEAO

⁴⁸ https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=15485

⁴⁹ Les normes japonaises sont dix fois plus strictes que celles des autres pays pour certains articles

⁵⁰ JETRO, « Les constructions d'usines de transformation et de broyage du cacao par des capitaux étrangers se succèdent » (en japonais, 2023/9/19), <https://www.jetro.go.jp/biznews/2023/09/ed3a5dbccb3f0c1f.html>

(Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), car ils sont réputés pour leur qualité élevée et leur prix abordable⁵¹. Toutefois, pour que les produits cosmétiques ivoiriens puissent rivaliser avec les marques mondiales, il leur faudra sans doute non seulement de la R&D, mais aussi une meilleure promotion et une meilleure image de marque.

(3) Éradication du travail des enfants

Dans ses PND, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a mentionné continuellement l'élimination du travail des enfants. Dans son plus récent, le PND 2021-2025, il mentionne l'éradication du travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 en Côte d'Ivoire. Concrètement, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale applique le SOSTECI (Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire). Ledit SOSTECI a été mis en place par l'Arrêté 2020-126 du 29 janvier 2020, et il est mis en œuvre dans neuf départements, 19 sous-préfectures et 47 villages⁵². Quant aux régions, le Ministère garantit l'application du SOSTECI dans celles où il est déjà instauré, et il a pour politique de promouvoir son expansion dans les autres régions.

Les organisations gouvernementales qui jouent un rôle central dans l'éradication du travail des enfants sont le CNS (Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants) créé en 2012, et le CIM (Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants). Le CNS est présidé par l'épouse du président, avec pour membres des représentants d'UNICEF, de l'OIT, d'ICI, etc. Le CIM est présidé par le ministre du Travail, avec pour membres le ministre de l'Éducation, le ministre de l'Agriculture, le ministre des Droits de l'Homme, etc.

Outre le SOSTECI, il existe dans le secteur du cacao des SSRTE (Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants), mis en œuvre par l'International Cocoa Initiative et connus en anglais sous l'appellation CLMRS (Child Labour Monitoring and Remediation Systems). Parmi les autres organisations concernées, on peut mentionner le FAFCI (Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire), le CLCCG (Child Labor Cocoa Coordinating Group), la PPPP (Plateforme de Partenariat Public-Privé du secteur café-cacao en Côte d'Ivoire) et le CCSCTE (Cadre intégré de Coordination des Systèmes public et privé de Coordination du Travail des Enfants). La PPPP gère des outils permettant l'automatisation de la collecte et du traitement des données sociales.

En septembre 2019, le « Plan d'Action National 2019-2021 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants »⁵³ a été formulé, avec pour acteurs centraux le CNS et le CIM. Ledit plan avait pour toile de fond l'importance accrue accordée à partir de 2010 aux risques de boycott et d'interdiction d'importation par les pays consommateurs, et une étude de 2013 faisant le constat que quelque 1,4 million d'enfants travaillaient dans les diverses industries. Face à cette situation, l'éradication du travail des enfants a été établie comme priorité nationale à partir de 2011 à la demande du président Ouattara, et la même année cette question a fait l'objet de lois et ordonnances et de la mise en place du CIM et du CNS. Selon le Plan d'action national 2019-2021, le SOSTECI vise l'expansion de son initiative vers 25 nouveaux départements en injectant 753 millions

⁵¹ PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT (PND) 2021-2025, ORIENTATIONS STRATEGIQUES TOME 2, p.36 (tiré de La Direction Générale du Plan et la lutte contre la Pauvreté)

⁵² NPA p69 <https://www.gouv.ci/doc/1646222099PLAN-NATIONAL-DE-DEVELOPPEMENT-PND-2021-2025-ORIENTATIONS-STRATEGIQUES-TOME-2.pdf>

⁵³ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Ivc191492.pdf>

de FCFA d'ici 2021, et il se propose de fournir, pour la période 2019-2021, une aide de 338 millions FCFA aux départements où la mise en œuvre est déjà en cours.

Trois objectifs concrets sont mentionnés : premièrement, le renforcement de l'application des conventions internationales dans le domaine de la protection des droits de l'enfant et de la lutte contre le travail des enfants — conventions des Nations Unies, conventions de l'OIT, protocole Harkin-Engel et ODD 8.7 — (3.2.3.1) ; deuxièmement, la sensibilisation des populations à l'éradication du travail des enfants, l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, l'amélioration de la situation socioéconomique des communautés vulnérables et la poursuite des trafiquants d'êtres humains (3.2.3.2) ; et troisièmement, la traçabilité de la chaîne de valeur du cacao à l'échelle nationale (itinéraire du cacao depuis les plantations, informations de localisation des plantations, recensement des producteurs), l'application efficace des conventions sur le traitement de la vente des enfants au-delà des frontières nationales, les mesures correctives contre le travail des enfants dans les forêts désignées, la correction de la situation concernant le travail des enfants dans l'exploitation minière artisanale, etc. (3.2.3.3).

(4) Prévention de la déforestation

Une augmentation de la production agricole a découlé de l'expansion des surfaces cultivées par le développement forestier, mais cette expansion, et tout particulièrement celle de la production du cacao, s'est accompagnée d'une diminution des superficies forestières de la Côte d'Ivoire, celles-ci passant de 12 millions d'hectares à moins de 3 millions d'hectares de 1960 à 2000⁵⁴. Le taux de destruction des forêts, extrêmement élevé tout particulièrement depuis 1986, était d'environ 2,8% par année. Le gouvernement a donc fixé pour objectif, de 2014 à 2030, de rétablir les superficies forestières en les faisant passer de 9,2 % à 20 % ou plus. Cette initiative a été intégrée à la Stratégie nationale REDD+ adoptée en 2017. Ladite stratégie, avec pour acteur central le MINEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable), est un engagement national du pays pour une approche globale combinant le développement économique, le bien-être social et la gestion durable des ressources naturelles. Elle a pour piliers huit stratégies déployées principalement en partenariat public-privé, dont une agriculture sans destruction des forêts, une gestion forestière durable, le reboisement et la régénération forestière, une extraction des ressources minérales respectueuse de l'environnement et la création d'un schème de paiements pour services écosystémiques⁵⁵.

Par ailleurs, le gouvernement participe au mécanisme international de la REDD+ depuis 2011. La REDD+ (réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts) est un mécanisme international qui fournit des incitations — droits d'émission, etc. — aux initiatives pour la réduction du volume d'émission des gaz à effets de serre et pour l'augmentation du volume d'absorption desdits gaz, par une gestion forestière durable limitant la diminution et la détérioration des forêts dans les pays en développement. Lors de la réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue aux Émirats Arabes Unis en décembre 2023 (la COP 28), le gouvernement de la Côte d'Ivoire a manifesté son engagement énergétique face au problème des changements climatiques en élevant à 30,41 % son

⁵⁴ EUREDD Fascility <https://euredd.efi.int/countries/cote-ivoire/>

⁵⁵ JETRO, « Les mesures de lutte contre les changements climatiques comme pilier de la stratégie nationale de développement (Côte d'Ivoire) », (en japonais, 2022/11/4), <https://www.jetro.go.jp/biz/areareports/special/2022/1003/5a1e5cb0a22eb4cf.html>

objectif de réduction des émissions de gaz à effets de serre, objectif qu'il avait initialement fixé à 28,25 %.

Dans le secteur forestier, la situation demande un soutien simultané à l'amélioration du cadre de vie des habitants des régions et à la préservation des forêts, notamment par l'introduction, d'une part, d'une agroforesterie favorisant de manière intégrante l'utilisation alimentaire, la culture de rente et la plantation d'arbres pour les bananes, le cacao, etc., et, d'autre part, d'une gestion forestière réalisée par les communautés. Il y a toutefois, dans les régions rurales, une planification inadéquate de l'aménagement du territoire et une absence de garantie des droits de propriété foncière, et cela freine les initiatives en matière de reboisement et d'agroforesterie. La situation exige donc la promotion d'un plan d'aménagement du territoire efficace qui appuie les initiatives de restauration forestière.

En mars 2017, en réponse à l'appel du prince Charles, 35 entreprises et les deux plus grands pays producteurs de cacao, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont lancé la CFI (Cocoa & Forests Initiative) pour mettre un terme à la déforestation pour la culture du cacao, et signé un accord interdisant de nouveaux développements de plantations de cacao par déforestation. Puis, en 2019, la Côte d'Ivoire, le Ghana et 33 sociétés chocolatières ont annoncé un plan d'action à la CFI. En Côte d'Ivoire, Yapo-Abbé et Bossématié ont été désignées régions prioritaires. En 2022, le MINEF (Ministère des Eaux et Forêts) a annoncé sa politique de PPP avec les entreprises adhérant à la CFI, tandis que le CCC lançait un projet pour la plantation de 4 millions d'arbres en vue d'atteindre, d'ici 2028, l'objectif de plantation de 60 millions d'arbres⁵⁶.

(5) Traçabilité

Le CCC a mis en place un système opérationnel de traçabilité pour le cacao et le café depuis 2012. Tout d'abord, les informations commerciales sur les fèves de cacao ont été enregistrées sur une plateforme appelée SYDORE (Le Système de Gestion des Données en Région), et, au second semestre de l'année 2020, les informations sur le nom d'origine et le volume de production provenant de plus de 900 000 producteurs y ont été enregistrées. Cela signifie que presque tous les agriculteurs sont enregistrés, bien qu'une enquête menée par les sociétés ait révélé que seuls 6 % des agriculteurs enregistrés par la CCC correspondaient à ceux enregistrés par les sociétés cacaoyères⁵⁷. Le problème réel est qu'il y a des omissions d'enregistrement, et les mesures pour y remédier sont discutées au point 6.6.1 (1). Les informations sur la transformation et la distribution sont quant à elles disponibles auprès du SAIGIC (Le Système Autonome et Intégré de Gestion des Informations Commerciales à l'entrée des usines), tandis que les informations sur les opérations de quarantaine végétale et de distribution sont disponibles auprès du S.I.CO.P.S (Le Système d'Information et de Contrôle des Opérations de Distribution des Produits Phytosanitaires et de la Sacherie). Le SIGEC 4 (Le Système de Gestion de la chaîne de commercialisation de Café et du Cacao) est quant à lui utilisé pour gérer les achats et les ventes des entreprises d'exportation, tandis qu' ECOQUAL (Electronique Contrôle Qualité) est utilisé comme outil de contrôle de la qualité. Les organismes de certification tels que Rainsforest Alliance et Fairtrade utilisent SYDORE de CCC pour vérifier les quantités, les dates et les informations relatives aux vendeurs et aux acheteurs.

⁵⁶ World Cocoa Foundation (2023/9/21) <https://www.worldcocoafoundation.org/press-release/cocoa-forests-initiative-cfi-reports-progress-towards-ending-deforestation-through-cooperation-between-cocoa-sector-and-governments-of-cote-divoire-and-ghana/>

⁵⁷ GISCO (2023) Durabilité et normes dans les chaînes de valeur agricoles mondiales : la norme africaine pour un cacao durable, p27, https://www.kakaoforum.de/fileadmin/Redaktion/Studien/Sustainability_and_Standards_in_Global_Agriculture_Value_Chains.pdf

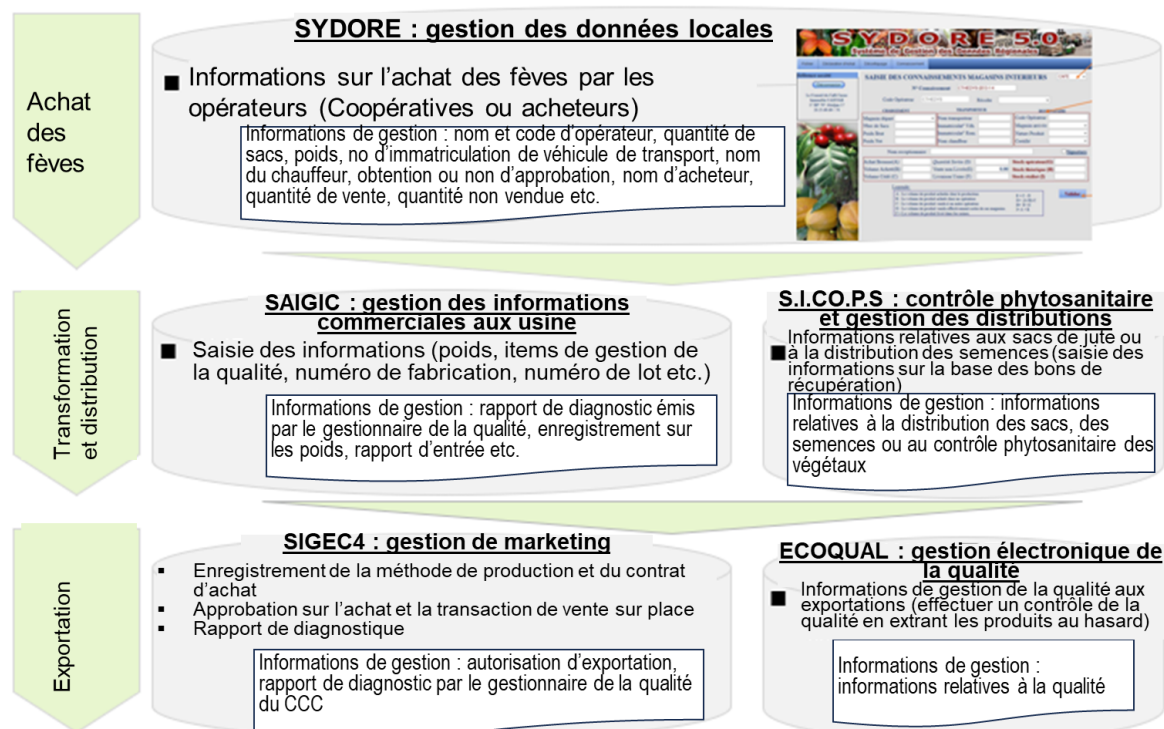


Figure 3.3.1 Sommaire du système de traçabilité en Côte d'Ivoire

Source : CCC HP⁵⁸

A l'avenir, il est prévu de déployer à titre expérimental un système incluant à la fois la traçabilité physique et la traçabilité financière à l'échelle nationale. A partir de l'année agricole 2023/2024, la traçabilité sera introduite au niveau de la distribution pour tout le cacao produit dans le pays, du producteur à l'exportateur, et l'exportation des produits en lien avec la déforestation sera surveillée. Le nouveau système permettra de suivre le processus de production et de distribution des fèves de cacao depuis l'exploitation agricole jusqu'au port d'exportation, ce qui éliminera les fèves cultivées illégalement et le système permettra également de distribuer une carte de producteur, la « cartes d'identité électroniques » à tous les agriculteurs et de garantir aux producteurs un prix d'achat par le biais d'une facilité de paiement électronique. (Pour plus de détails, voir le point 6.4.5).

3.3.3 Organisation administrative et système d'application des politiques

La filière du cacao de ces deux pays s'est développée de concert avec l'aménagement d'un système de gestion par l'État. De 1963 à 1998, c'est la CAISTAB (Caisse de Stabilisation des Cours du Cacao) qui a pris en charge la commercialisation intérieure et l'aménagement du cadre d'exportation du cacao. La CAISTAB, mise en place dans le but de fixer le prix d'achat producteur garanti, de stabiliser le volume des exportations et de stabiliser les revenus des producteurs, a également pris en charge le contrôle de la qualité, la réalisation d'études pour améliorer la qualité, la planification de la production, etc. Le mécanisme établi en vue de stabiliser les prix consistait à imposer aux exportateurs l'obtention de l'autorisation de la CAISTAB lors de la conclusion

⁵⁸ http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=81&Itemid=150

des contrats de vente ; la différence par rapport au prix d'achat garanti établi dans la liste des prix devant être soit payée à la CAISTAB, soit reçue de celle-ci. C'est ce mécanisme qui a mené à la croissance de la filière du cacao. L'évolution de la situation économique a ensuite entraîné un marasme dans l'agriculture ivoirienne, et, dans le but de revitaliser la filière du cacao, des réformes ont été mises en œuvre de 1990 à 1997 pour garantir une plus grande transparence et hausser l'efficacité. À titre d'exemple, il y a eu une libéralisation graduelle du système de commercialisation des principaux produits, on s'est efforcé d'assurer la transparence dans les négociations sur le marché et on a visé un renforcement du système de production et une hausse des revenus des producteurs. Cela a mené à la libéralisation complète de la filière café-cacao, et, le 12 août 1999, à la libéralisation complète des transactions sur le cacao (le 19 octobre 1998 dans le cas du café)⁵⁹. Cette libéralisation avait pour but de hausser les revenus des agriculteurs, de corriger les inégalités de revenus, de réduire la pauvreté, de moderniser l'agriculture et de relever l'économie nationale. Les entreprises étrangères sont ensuite entrées en scène l'une après l'autre, avec pour conséquence une hausse de la production de cacao et la progression de la déforestation.

L'environnement économique de la filière du cacao a ensuite subi des modifications profondes dans ces deux pays, et leurs organisations gouvernementales ont été restructurées. Lesdits gouvernements, qui jouaient jusque-là un rôle central dans la libéralisation des prix, se sont mis à jouer celui de régulateur et à favoriser la transition harmonieuse vers la libéralisation. En janvier 1999, le CIMP (Comité Interministériel de Matières Premières) et le CICC (Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café) ont été créés. Le CIMP est une organisation qui détermine les politiques de base de la filière café-cacao, tandis que le CICC (Interprofessional Council of Cocoa and Coffee) est une organisation interprofessionnelle qui regroupe tous les opérateurs (producteurs, intermédiaires, exportateurs et organisations financières). La CAISTAB, rebaptisée Nouvelle CAISTAB, a été lancée en tant qu'organisation regroupant toutes les parties prenantes de la filière café-cacao, avec la participation du capital de l'État, en vue d'une libéralisation harmonieuse. Trois organisations ont ensuite été créées : l'ARCC (Autorité de Régulation du Café et du Cacao), la BCC (Bourse du Café et du Cacao) et le FRC (Fonds de Régulation et de Contrôle). L'article 14 de l'Ordonnance N° 2001-666 du 24 octobre 2011 stipule que « l'exercice par l'État, directement ou par délégation des pouvoirs de régulation des filières café-cacao est dévolu » à l'ARCC, au CIMP, à la BCC et au FRC.

En novembre 2011, l'Ordonnance N° 2011-481 du 28 Décembre 2011 fixant les règles relatives à la Commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao a été adoptée, puis elle est entrée en vigueur à partir de la saison de récoltes de l'exercice 2012-2013. Cette réforme a donné lieu à la création du CCC (Conseil du Café-Cacao), responsable de la réglementation et de la stabilisation des prix dans la filière café-cacao. Ledit CCC, appellation abrégée du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière du Café et du Cacao, est géré par un conseil d'administration composé de représentants de l'État et d'organisations interprofessionnelles. En raison de l'importance des exportations de café et de cacao pour le pays, le CCC, rattaché au ministère de l'Agriculture sous l'aspect technique et au ministère de l'Économie et des Finances sous l'aspect financier, partage toute l'information avec le Président

⁵⁹ JETRO, « Recherche sur l'industrie du cacao en Côte d'Ivoire — De la chaîne de valeur et des mécanismes de commercialisation » (en japonais), https://www.jetro.go.jp/ext_images/_Reports/02/33ec4c773c6f1df8/CIV_cacao.pdf

et le ministère de l'Agriculture, mais avec aucun autre ministère. Les représentants du CCC sont nommés par le Président et par le ministère de l'Agriculture, et c'est le CCC qui gère toutes les activités relatives au cacao (contrôle de la qualité, autorisation des entrepreneurs, soutien aux négociations intergouvernementales, obtention du financement gouvernemental, etc.).

Parmi les principaux rôles du CCC, on peut mentionner les deux suivants : (1) une production visant à promouvoir la culture durable du café et du cacao ; (2) une commercialisation du café et du cacao visant à assurer le commerce équitable des produits et à garantir, face aux producteurs, des salaires décents aux travailleurs.⁶⁰

Actuellement, la politique industrielle du cacao est axée sur l'amélioration du niveau de vie des producteurs par la hausse de leurs revenus et le maintien de la pérennité de la production de cacao. En Côte d'Ivoire, depuis 2012 au moins 60% du prix CIF (de l'anglais « cost, insurance and freight ») est garanti aux producteurs. Cela a été indiqué lors de la nouvelle réforme de la filière café-cacao entrée en vigueur en octobre 2012⁶¹, avec pour toile de fond le fait que le prix international du cacao, de 3 750 dollars la tonne en 1980 (10 000 dollars en valeur actuelle), avait chuté à 2 500 dollars la tonne. Le gouvernement a donc imposé comme règle, dans sa réforme, que le prix du cacao vendu par les agriculteurs soit d'au moins 60 % le prix du marché international (coûts intermédiaires inclus), c'est-à-dire de 1,5 dollar ou plus le kilo^{62,63}.

Un autre problème est celui de la hausse de la valeur ajoutée dans la filière du cacao. Bien que la production et la transformation première fournissent des bénéfices stables, la production du chocolat, de la poudre de cacao, de la liqueur de cacao, etc., reste encore à développer⁶⁴. Actuellement, la transformation secondaire des fèves de cacao de Côte d'Ivoire est principalement effectuée par des entreprises étrangères, surtout européennes, mais comme mentionné au point 3.3.1, le gouvernement a indiqué qu'il prévoyait de faire passer la production et la transformation du cacao à 100 % au niveau national d'ici 2030.

Tableau 3.3.1 Missions du CCC (Conseil du Café-Cacao)

MISSIONS DE RÉGULATION • Assurer la gestion de toutes les activités de la filière café-cacao • Contrôler la qualité du café et du cacao • Agréer les opérateurs de la filière café-cacao • Assister le gouvernement dans les négociations des accords internationaux portant sur la commercialisation du café et du cacao • Assurer la participation financière de l'État aux organisations internationales du café et du cacao • Encadrer le développement des projets visant à contribuer à l'amélioration de la qualité des produits
MISSIONS DE STABILISATION • Réaliser la prévision des récoltes du café et du cacao • Procéder au suivi des stocks physiques du café et du cacao • Fixer les prix d'achat aux producteurs de café et de cacao et veiller au respect de l'application de ces prix

⁶⁰ http://www.conseilcafecacao.ci/docs/presentation_reforme_mai_2012.pdf

⁶¹ JETRO, « Recherche sur l'industrie du cacao en Côte d'Ivoire — De la chaîne de valeur et des mécanismes de commercialisation » (en japonais), https://www.jetro.go.jp/ext_images/_Reports/02/33ec4c773c6f1df8/CIV_cacao.pdf

⁶² CNN, « L'envers de la filière du chocolat : Pourquoi les producteurs de cacao ne peuvent-ils pas s'enrichir ? » (en japonais, 2014/2/28) <https://www.cnn.co.jp/business/35044552.html>

⁶³ IKUTA (2020), « Situation actuelle et problèmes du cacao en tant que denrée »

⁶⁴ Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (en japonais), https://www.maff.go.jp/j/kokusai/kokkyo/nousui_bunya/pdf/syoku_nihongo2.pdf

- Organiser et contrôler la commercialisation intérieure du café et du cacao
- Organiser et contrôler la commercialisation extérieure du café et du cacao
- Gérer la messagerie électronique pour les opérations de vente à l'exportation du café et du cacao
- Mettre en œuvre les mécanismes de stabilisation des prix au bénéfice des producteurs de café et de cacao
- Gérer les opérations de conditionnement et d'exportation du café et du cacao
- Mettre en place un système de compensation entre le prix d'achat garanti aux producteurs et le prix de vente à l'exportation du Café et du Cacao
- Produire et diffuser les statistiques au plan national et international
- Concevoir et exécuter des programmes d'actions commerciales

MISSIONS DE DÉVELOPPEMENT

- Rechercher et mettre en œuvre toutes mesures visant à accroître la productivité du café et du cacao
- Rapprocher les innovations technologiques et de la recherche scientifique des producteurs
- Aider le Gouvernement à lutter contre les pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture
- Favoriser l'amélioration de la qualité de la production et le conditionnement du café et du cacao
- Promouvoir la transformation industrielle du café et du cacao
- Promouvoir les opérateurs nationaux exportateurs de café et de cacao
- Promouvoir le café et le cacao ivoiriens sur le marché international
- Élaborer avec les structures d'accompagnement et de développement ainsi qu'avec les partenaires de la filière café-cacao, les conventions dans les domaines de la recherche, de la vulgarisation et du Conseil Agricole, et en suivre l'exécution
- Organiser la veille stratégique et sanitaire de la filière café-cacao en vue de l'anticipation des enjeux et des défis du secteur
- Assurer la promotion de la consommation nationale
- Favoriser la contribution de la filière café-cacao au développement rural
- Réaliser toutes autres activités entrant dans le cadre de ses missions

Source : CCC, « Missions du Conseil du Café-Cacao »⁶⁵

http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=111&Itemid=184

3.3.4 Réponse du gouvernement à l'impact de la COVID-19 et du conflit russo-ukrainien sur la distribution alimentaire mondiale

La propagation de la nouvelle infection à coronavirus, en entraînant le retard des expéditions, a forcé la vente des fèves de cacao à un prix très réduit. De plus, la diminution de la demande des principaux pays consommateurs de cacao a entraîné une baisse quantitative de 8,4 % en 2020 par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'est toutefois limitée à 0,4 % en termes pécuniaires, car l'introduction du DRD (différentiel de revenu décent pour les producteurs de cacao) à partir des récoltes de 2020-2021 (d'octobre 2020 à septembre 2021) a entraîné une hausse des prix à l'exportation⁶⁶.

Par ailleurs, au sujet du prix à la production établi de manière à refléter la situation du marché international, le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural ayant anticipé l'impact négatif de la propagation de la COVID-19 et de la détérioration de la situation en Ukraine, il a pris la décision de hausser à 68 % au lieu de 60 % le CIF (« cost, insurance and freight ») promis aux agriculteurs⁶⁷.

⁶⁵ http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=111&Itemid=184

⁶⁶ JETRO, « En 2020, les exportations et le surplus commercial ont diminué avec la propagation de la COVID-19 » (en japonais, 2021/8/27), <https://www.jetro.go.jp/biznews/2021/08/065f556af711da3a.html>

⁶⁷ JETRO, « Début des expéditions de fèves de cacao de mi-récolte, et inquiétudes concernant l'impact de la pluviométrie insuffisante et du problème de l'Ukraine » (en japonais, 2022/4/18), <https://www.jetro.go.jp/biznews/2022/04/d0997909f7856e08.html>

3.4 Coton

3.4.1 Positionnement politique dans la stratégie nationale de développement

Comme indiqué au paragraphe 2.2, le coton est le quatrième produit d'exportation du continent africain et il joue un rôle important pour l'acquisition de devises étrangères. Des organisations de producteurs et des organisations professionnelles ont été créées, avec le soutien économique de l'État, bien sûr, mais aussi d'entreprises nationales et internationales et de bailleurs de fonds. Ces organisations réalisent des activités pour promouvoir la production et le développement durables du coton (voir le paragraphe 2.2).

3.4.2 Politiques et plans de développement

La situation actuelle est que les égreneurs prennent l'initiative pour promouvoir l'ensemble, depuis le soutien aux agriculteurs jusqu'à l'exportation, en collaboration avec le gouvernement, mais qu'aucun plan de développement clair n'a été présenté par le gouvernement.

3.4.3 Organisation administrative et système d'application des politiques

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA) met en œuvre des politiques. Les activités de cette organisation sont stipulées par la loi et elle est financièrement indépendante (plus de détails ci-après).

En ce qui concerne sa structure organisationnelle, ce conseil relève du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MEMINADER) et du ministère de l'Industrie (le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME).

Par ailleurs, Intercoton mène diverses initiatives avec tout le secteur en tant que groupe d'action (plus de détails ci-après).

1. Conseil du Coton et de l'Anacarde/Cotton and Cashew Council (CCA)

Une des principales organisations de la Côte d'Ivoire dans le secteur du coton est le Conseil du Coton et de l'Anacarde (ci-après « CCA »). Il a été créé en 2013 en vertu de la loi N° 2013-656, en tant qu'organisation visant le développement sain des filières du coton et de l'anacarde en Côte d'Ivoire. Avec le gouvernement, le CCA participe à la détermination du prix à la production du coton et de l'anacarde, établit des règlements adéquats et joue un rôle de surveillance des infractions auprès des parties prenantes de ces filières.

Cette organisation a un conseil d'administration de 12 membres, sélectionnés au sein du secteur administratif (six membres) et du secteur privé (six membres, dont deux de la filière de l'anacarde, deux de celle du coton et deux d'institutions financières). Il est actuellement présidé par monsieur Alain Hyacinthe Blidia Ouatarra, avec comme directeur général monsieur Adama Counlibaly COULIBALY.

2. Intercoton

Il s'agit d'une organisation agricole créée en 2000 et spécialisée dans la filière du coton en Côte d'Ivoire. Sous la supervision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MEMINADER), elle est dotée d'un conseil d'administration dont les 13 membres sont actuellement sélectionnés parmi trois groupes de spécialistes. Ceux-ci sont composés de représentants des producteurs, des égreneurs et des transformateurs. Intercoton a pour objet les concertations, l'atteinte du consensus et la protection des intérêts des parties

prenantes de la filière du coton. Les groupes de spécialistes qui composent le conseil d'administration sont les suivants :

- ① Fédération des producteurs de coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI) : Elle regroupe 130 000 travailleurs et 400 sociétés coopératives.
- ② Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI) : Elle regroupe six sociétés d'égreneurs.
- ③ Association Professionnelle des Industries Textiles (APROTEXTILE) et Association des Triturateurs de Côte d'Ivoire (ACTI) : elles regroupent des transformateurs du secteur secondaire et du secteur tertiaire (entrepreneurs en huile de coton, fourrage pour vaches et textile).

Cette organisation composée de ces groupes s'occupe de la gestion globale de la filière et est responsable du soutien au secteur privé et de l'application de la traçabilité. Elle déploie ses activités selon les trois axes ci-dessous.

- ① Établissement des conditions permanentes de discussion entre les principales entreprises de la filière du coton, afin d'atteindre le consensus sur tous les problèmes d'intérêt commun.
- ② Amélioration des connaissances et de l'exploitation de la filière par la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information, afin de promouvoir des activités équitables entre les divers entrepreneurs de la filière.
- ③ Protection des intérêts généraux de cette filière et promotion du coton ivoirien sur les marchés intérieur et extérieur.

Le budget de cette organisation est financé par les impôts collectés de la production de coton, et c'est cette source de revenus qui permet son fonctionnement. Dans les situations d'urgence, des subventions peuvent être utilisées pour couvrir les coûts opérationnels, mais en règle générale, les opérations sont financées par des fonds obtenus au sein de la filière.

En 2014, en vertu de l'Ordonnance n° 2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux Organisations Interprofessionnelles Agricoles (ci-après « OIA »), cette organisation a été reconnue en tant qu'OIA de la filière du coton ivoirien (la première OIA au pays)⁶⁸.

3.4.4 Réponse du gouvernement à l'impact de la COVID-19 et du conflit russo-ukrainien sur la distribution alimentaire mondiale

Confronté à l'épidémie de la COVID-19, le gouvernement a mis en œuvre le PURGA (Programme d'Urgence de Soutien aux filières agricoles impactées par la COVID 19). À la fin août 2020, des fonds d'un montant de 33,86 milliards de FCFA avaient été injectés et diverses initiatives prises, notamment des investissements dans les intrants agricoles pour les sept principaux secteurs d'exportation, dont le coton.

⁶⁸ Intercoton a été approuvé comme premier OIA.
[https://www.jetro.go.jp/ext_images/ Reports/02/2017/7951ec97f6d346fc/rp201903.pdf](https://www.jetro.go.jp/ext_images/Reports/02/2017/7951ec97f6d346fc/rp201903.pdf)

Face à la hausse du prix des intrants agricoles provoquée par le conflit russo-ukrainien, le gouvernement a pris des initiatives pour protéger les principaux produits du pays, notamment le coton, en élargissant les subventions en particulier pour engrais dont le prix a plus que doublé.

Ces diverses activités en réponse à la situation d'urgence sont rendues possibles grâce au lobbying mené par Intercoton auprès du gouvernement.

3.5 Fruits (mangue) et légumes (oignon, plantain)

3.5.1 Positionnement dans le PND, le PNIA et la stratégie nationale d'exportation Positionnement politique dans la stratégie nationale de développement

Dans le PND et le PNIA, des zones ont été établies sur la base de critères agroécologiques, administratifs, sociaux et économiques, et des cultures prioritaires ont été désignées en tant que cultures à introduire tout particulièrement dans ces zones. L'oignon et la mangue sont désignés cultures prioritaires pour le Pôle 1, et le plantain pour le Pôle 3 et le Pôle 7. Ces cultures peuvent également être qualifiées de cultures importantes dans la stratégie nationale.

Une stratégie de promotion de l'exportation de fruits tropicaux, dont la mangue, est formulée dans la stratégie nationale d'exportation, avec pour objectifs le renforcement de la compétitivité de la chaîne de valeur, la diversification du marché par la promotion de la transformation des aliments, le renforcement de la commercialisation des produits frais et produits transformés dans la région ouest africaine, la diffusion de l'information relative au marché et l'amélioration de la promotion axée vers le marché.

3.5.2 Politiques et plans de développement

À part le PND, le PNIA et la stratégie nationale d'exportation, il n'y a ni politique ni plan de développement formulés pour l'oignon, le plantain et la mangue. En revanche, les programmes individuels suivants sont mis en œuvre pour la promotion de la filière de chacun de ses produits.

(1) Assistance technique pour le développement de pépinières de qualité

Le projet vise à améliorer les techniques de culture des semis des agriculteurs. Des ateliers seront organisés pour les agriculteurs afin de leur enseigner les techniques de culture qui leur permettront de faire pousser de meilleurs plants sur leurs propres terres. Outre la diffusion des techniques de culture, le projet mènera également des recherches sur la sélection des semis afin de répondre aux besoins du marché. Le projet porte actuellement sur le manioc, le riz et le plantain.

(2) Assistance technique en matière de production végétale aux producteurs des régions de production existantes

Le projet vise à fournir des technologies de production agricole aux agriculteurs, et une partie des terres agricoles existantes des agriculteurs est désignée comme ferme de formation pour une certaine période, au cours de laquelle les agriculteurs reçoivent des conseils sur les techniques de culture. Après la période de formation, un suivi est assuré par les instructeurs. Le projet est mis en œuvre dans tout le pays et couvre toutes les cultures.

(3) En vue de l'utilisation efficace des ressources hydriques limitées, développement et diffusion de techniques d'irrigation à appliquer au moment opportun

Le projet aide à l'installation d'équipements d'irrigation nécessaires à l'utilisation efficace de ressources en eau limitées. Plus précisément, des arroseurs et d'autres équipements d'irrigation sont installés sur les terres agricoles des agriculteurs, et les agriculteurs ciblés sont ceux désignés par le ministère de l'agriculture.

Bien que le PNIA2 comprenne une réponse aux pertes post-récolte, aucun projet ou réponse spécifique n'a été mis en œuvre au niveau des ministères et agences concernés à ce jour.

3.5.3 Organisation administrative et système d'application des politiques

Au sein du MEMINADER, la promotion de la production des fruits et légumes est sous la compétence de la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA).

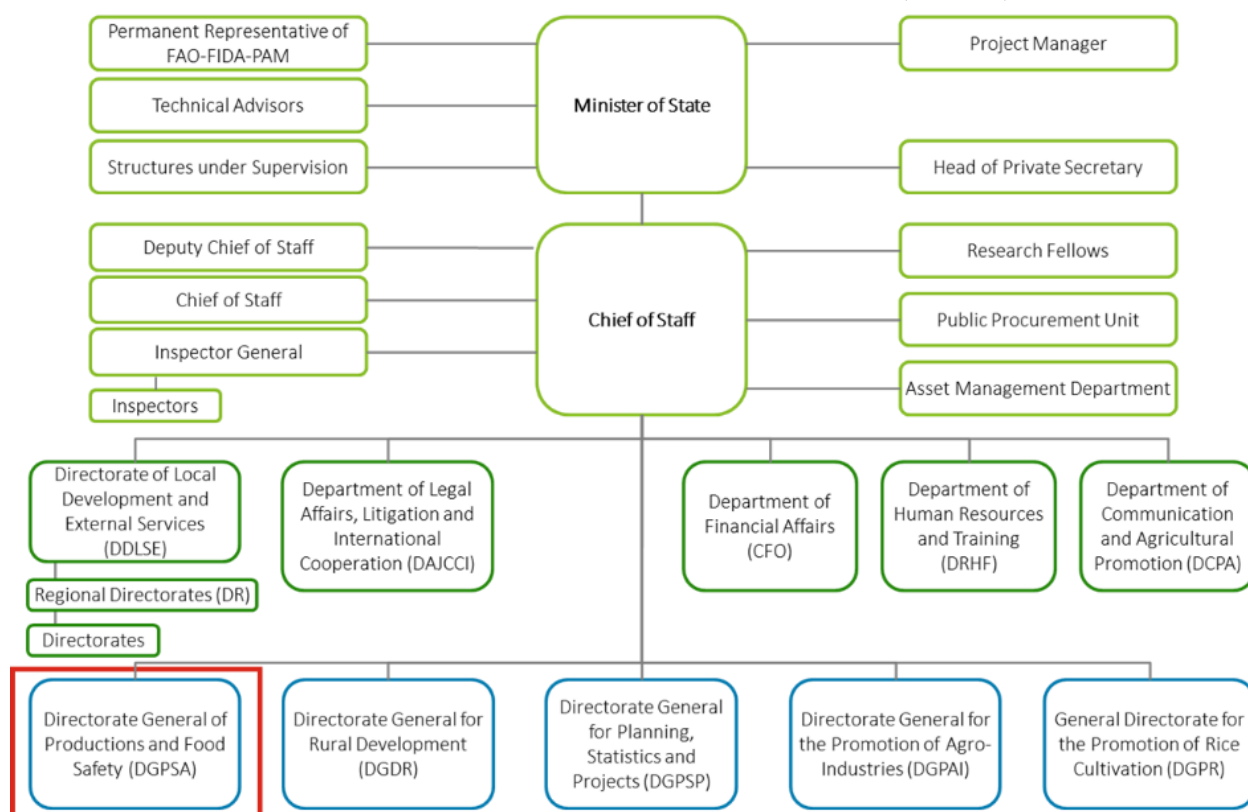


Figure 3.5.1 Organigramme du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (version anglaise)

Source : Élaboré par l'équipe d'étude à partir de la documentation du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

La DGPSA comporte quatre Directions : les principales cultures vivrières sont sous la compétence de la Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DVPSA) et les cultures destinées à l'exportation sous celle de la Direction des Cultures Pérennes et de l'Exportation (DCPE). Parmi les produits cibles de la présente étude, l'oignon et le plantain relèvent de la DVPSA, et la mangue de la DCPE. Lors de la mise en œuvre des projets, c'est la Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGPSP) qui effectue la planification et la conception, et les projets sont réalisés avec la collaboration des Directions concernées.

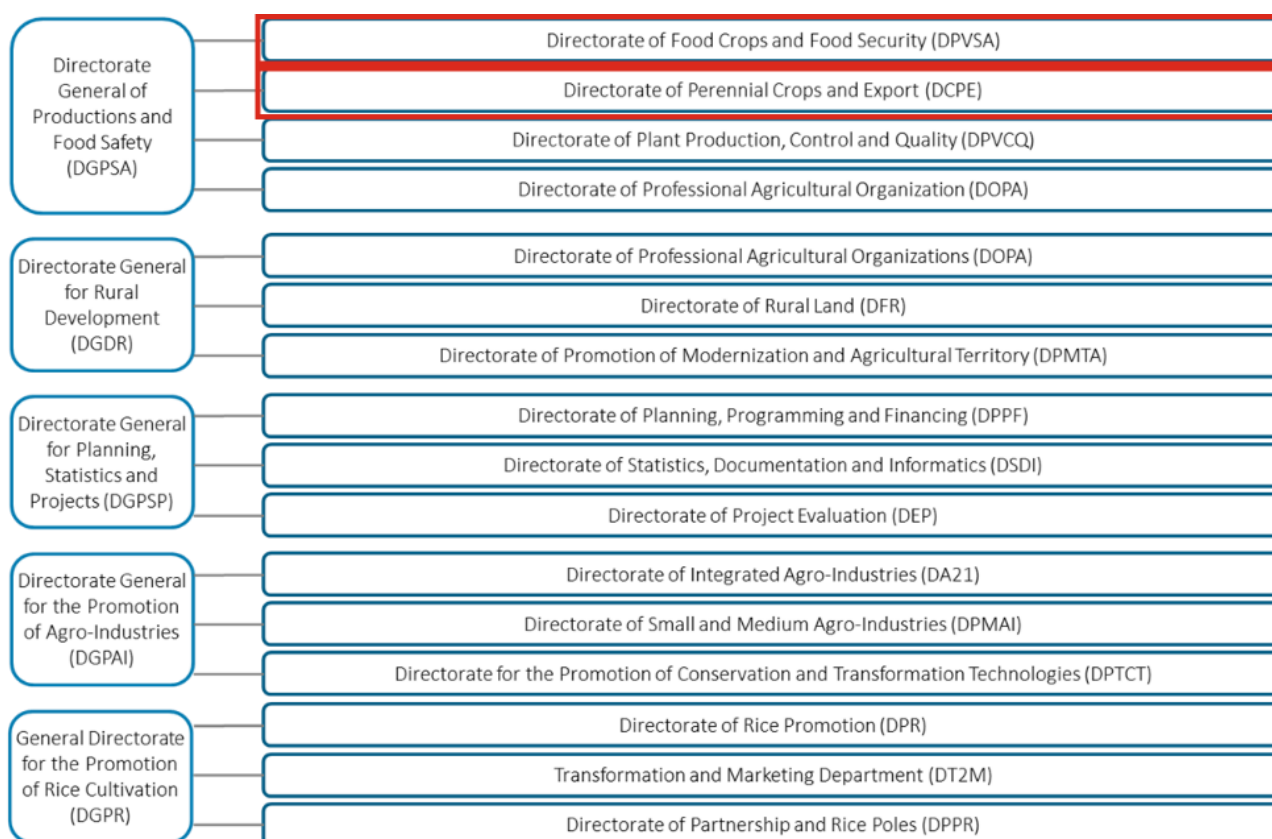


Figure 3.5.2 Organigramme des Directions du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (version anglaise)

Source : Élaboré par l'équipe d'étude à partir de la documentation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural

En ce qui concerne l'aménagement des marchés - points de collecte et marchés de vente en gros - et la promotion des exportations, il est sous la compétence de l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), qui relève du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME. Créé dans le but de soutenir l'amélioration de la commercialisation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire, l'OCPV, en collectant, traitant et analysant les données des marchés (informations sur les prix, la demande, les flux commerciaux, les calendriers, les régions productrices, etc.), il promeut la généralisation de l'accès à l'information des marchés auprès des personnes concernées et les infrastructures de commercialisation (marchés de vente en gros, centre de collecte ou groupement, certificats d'origine, etc.), organise des formations pour les entrepreneurs, effectue du réseautage d'affaires, etc.

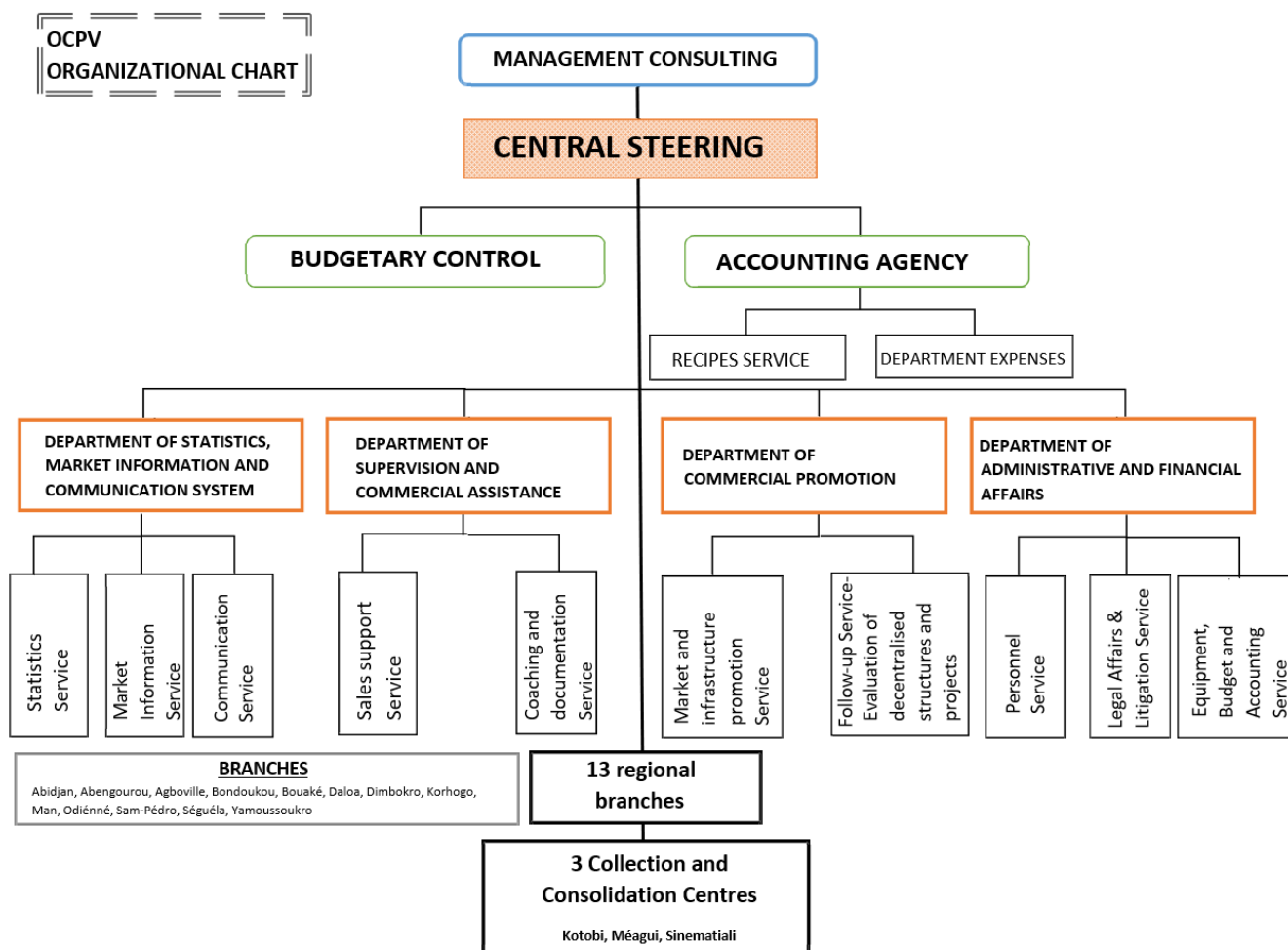


Figure 3.5.3 Organigramme de l'OCPV (version anglaise)

Source : Élaboré par l'équipe d'étude à partir de la documentation de l'OCPV

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) est responsable de la diffusion des technologies agricoles, y compris les légumes et les fruits. L'ANADER est une société anonyme à capitaux publics et privés, dont le conseil d'administration comprend le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le ministère des Ressources animales et halieutiques, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le ministère des Finances et du Budget pour ce qui est du gouvernement, ainsi que des organismes professionnels et des entreprises privées de la filière agricole.

L'ANADER dispose de départements au niveau sectoriel et régional respectivement. Les départements sectoriels regroupent des techniciens spécialisés de chaque secteur - cultures annuelles, plantes vivaces et bétail - qui fournissent des conseils techniques aux agriculteurs et aux opérateurs ayant des connaissances spécialisées, et qui collectent des données au niveau régional. Au niveau régional, il y a 10 bureaux régionaux, 57 zones d'activité et 1 046 centres de vulgarisation à travers le pays qui fournissent des informations, une sensibilisation et des conseils aux agriculteurs⁶⁹.

⁶⁹ Site web de l'ANADER (<https://www.anader.ci/presentation/>)

3.5.4 Réponse du gouvernement à l'impact de la COVID-19 et du conflit russo-ukrainien sur la distribution alimentaire mondiale

L'épidémie de la COVID-19 a eu comme effet de restreindre l'activité économique, entraînant une réduction de la demande et des retards dans la distribution de diverses cultures. Pour les mangues en particulier, les expéditions vers la région européenne, principale destination des exportations, ont fortement chuté, entraînant une baisse des revenus des agriculteurs. Par ailleurs, l'accès des producteurs au marché a également été restreint, ce qui a rendu difficile l'obtention d'intrants tels que les semences, les engrais et les pesticides nécessaires à la production. En réponse à ces impacts, le gouvernement de Côte d'Ivoire a distribué des intrants aux agriculteurs et les a aidés à poursuivre leurs activités.

3.6 Produits d'élevage

3.6.1 Système d'exécution

Voici d'abord une vue d'ensemble du système d'exécution des politiques liées à l'élevage. En Côte d'Ivoire, celles-ci sont mises en œuvre par le ministère des Ressources animales et halieutiques (ci-après « MIRAH »). Comme son nom l'indique, le MIRAH est un ministère distinct du MEMINADER, dont relèvent les produits agricoles ; dans le cas du développement rural et du développement des zones pastorales, le MIRAH travaille en collaboration avec le MEMINADER et le MINEF.

Le MIRAH est composé de 13 Directions. Deux d'entre elles sont responsables de l'industrie halieutique, sept autres de la gestion d'ensemble (planification, ressources humaines, finances, etc.), et les trois autres (Directions des Productions Animales, Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral et Direction des Services Vétérinaires) sont impliquées directement dans les politiques d'élevage. Le MIRAH possède également 24 Directions régionales, 70 Directions départementales et 293 Postes d'élevage et de ressources halieutiques.

Vient ensuite la description détaillée du rôle des trois Directions liées à l'élevage. Premièrement, le rôle de la Direction des Productions Animales comprend les 16 tâches ci-dessous. Il s'agit principalement de tâches liées aux productions animales, mais une partie desdites tâches sont effectuées en collaboration avec d'autres Directions. La Direction des Productions Animales est composée de trois Sous-Directions (Sous-Direction de la Gestion des Ressources Génétiques, Sous-Direction de la Promotion et de la Modernisation des Élevages et Sous-Direction de l'Approvisionnement et de la Régulation des Marchés) dont la compétence est exclusive sur les secteurs correspondants. Vient ensuite la Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral, responsable des 16 tâches ci-dessous. Contrairement à la Direction des Productions Animales, elle met l'accent sur les politiques régionales des zones pastorales (zones dont la gestion administrative est généralement difficile, en raison du pastoralisme principalement nomade), et elle est responsable d'un vaste éventail de domaines, dont l'alimentation animale et la nutrition animale. La Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral comprend deux Sous-Directions (la Sous-Direction de la Nutrition Animale et de l'Agrostologie et la Sous-Direction de la Gestion et de la Réglementation de l'Espace pastoral). Et finalement, la Direction des Services Vétérinaires exécute les 26 tâches ci-dessous. Bien que son appellation n'évoque que la gestion du travail vétérinaire, ses responsabilités s'étendent non seulement aux domaines liés à la santé

animale et aux maladies du bétail, mais aussi aux questions sanitaires pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, à la coopération avec les organisations internationales et aux questions douanières. La Direction des Services Vétérinaires comprend quatre Sous-Directions (Sous-Direction de la Santé Animale, Sous-Direction de la Réglementation et de l'Information Zoosanitaire, Sous-Direction de l'Hygiène et de la Sécurité Sanitaire des Aliments, et Sous-Direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires).

Outre le MIRAH, il existe une Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), un Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), un Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA) et un Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA). De plus, l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OPCV) poursuit l'aménagement des marchés de vente en gros et, chaque semaine, annonce sur son site web les prix de la viande sur lesdits marchés.

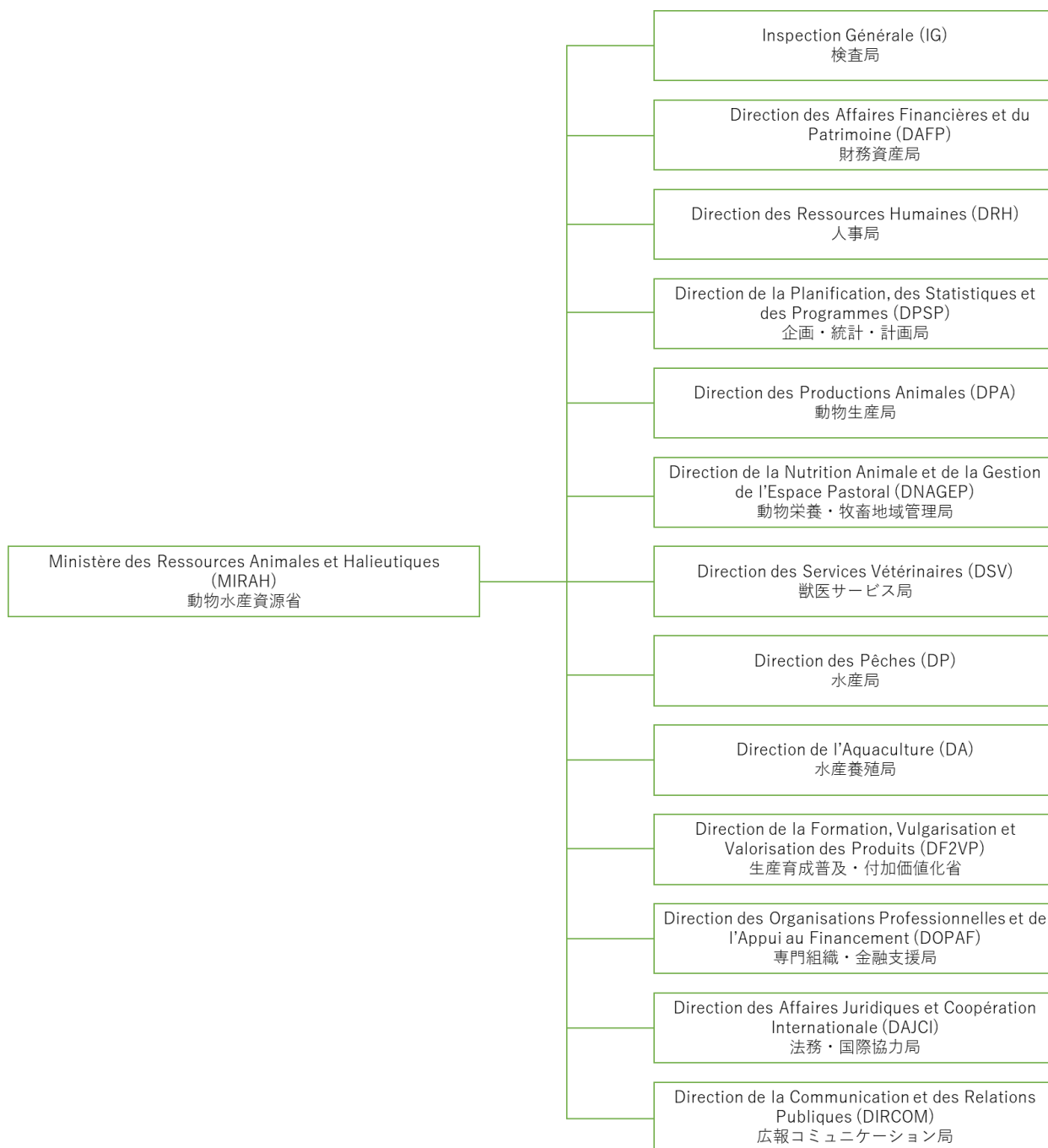


Figure 3.6.1 Organigramme du MIRAHA

Source : MIRAHA

Tableau 3.6.1 Tâches relevant de la compétence de la Direction des Productions Animales

	Tâches relevant de la compétence de la Direction des Productions Animales
1	Coordonner les actions publiques et privées relatives à l'amélioration qualitative et à l'intensification des productions animales
2	Proposer la réglementation en matière de production animale
3	Promouvoir les filières en développement (viande de lapin, etc.)
4	Proposer la mise en place de structures spécialisées d'appui-conseils aux éleveurs
5	Veiller à la mise en œuvre des textes relatifs à la production animale
6	Élaborer et mettre en œuvre les programmes et projets de développement des productions animales
7	Collecter les statistiques de production des élevages d'animaux
8	Participer à la gestion de l'espace pastoral
9	Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réglementation de l'espace pastoral, en liaison avec la Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral
10	Participer à la promotion, à la réglementation et au contrôle de la transformation des produits animaux
11	Veiller à l'approvisionnement régulier du marché en produits animaux
12	Participer aux travaux de recherche relatifs aux productions d'élevage, en liaison avec les structures compétentes de la recherche scientifique
13	Contribuer à la promotion de l'intégration des organisations professionnelles, en relation avec la Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement
14	Contribuer à la mise en œuvre des textes relatifs à la décentralisation et au développement local
15	Contribuer aux actions de développement local et à l'insertion des jeunes
16	Contrôler la gestion des ranches et stations d'élevage

Source : MIRAH

**Tableau 3.6.2 Tâches relevant de la Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace
Pastoral**

	Tâches relevant de la Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral
1	Participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à la production et à la commercialisation, et veiller à leur mise en œuvre
2	Promouvoir la recherche et l'innovation technologique en matière de nutrition animale et halieutique
3	Participer à l'élaboration de la réglementation sur les additifs alimentaires dans la nutrition animale, en liaison avec la Direction des Services Vétérinaires
4	Veiller au contrôle de la qualité des aliments destinés aux animaux
5	Favoriser le développement des cultures fourragères
6	Participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes de recherche et d'expérimentation en matière d'agrostologie
7	Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de gestion de l'espace pastoral, en liaison avec la Direction des Productions d'Elevage
8	Participer à l'élaboration du code pastoral
9	Veiller à la mise en œuvre des textes relatifs à la nutrition animale et à la gestion de l'espace pastoral
10	Prévenir, instruire et gérer les conflits relatifs à l'utilisation de l'espace pastoral
11	Favoriser la cohésion sociale dans l'occupation des zones d'élevage, de pêche et d'aquaculture
12	Élaborer et promouvoir des techniques d'aménagement des espaces pastoraux
13	Identifier les sites appropriés aux aménagements pastoraux et en suivre la réalisation
14	Contribuer à l'aménagement et à l'équipement du milieu pastoral
15	Promouvoir les techniques de l'hydraulique pastorale
16	Contribuer à l'intégration de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture

Source: MIRAH

Tableau 3.6.3 Tâches relevant de la compétence de la Direction des Services Vétérinaires

	Tâches relevant de la compétence de la Direction des Services Vétérinaires
1	Coordonner l'ensemble des activités publiques et privées tendant à l'amélioration de la santé animale, du bien-être des animaux, de l'hygiène alimentaire, de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées animales,
2	Coordonner les actions de prophylaxie des maladies du bétail et des épizooties
3	Instruire les agréments zoosanitaires
4	Veiller à l'application de la police zoosanitaire
5	Assurer la réglementation et l'information zoosanitaire
6	Coordonner les actions de réglementation et du contrôle de la qualité et d'autorisation de mise sur le marché des produits à usage vétérinaire
7	Superviser le contrôle des professions touchant aux denrées animales et d'origine animale
8	Réglementer la profession vétérinaire
9	Assurer la liaison technique avec les organisations internationales de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire
10	Organiser et coordonner le contrôle officiel, l'inspection sanitaire et qualitative des denrées alimentaires animales, halieutiques et des aliments pour animaux en liaison avec les structures techniques compétentes
11	Proposer des règles et normes d'hygiène et de salubrité auxquelles doivent satisfaire les personnels, les locaux, les véhicules et les équipements traitant des denrées alimentaires animales et halieutiques destinées à la consommation
12	Veiller à l'application des textes relatifs à la santé animale et à l'hygiène publique vétérinaire
13	Assurer le contrôle sanitaire au niveau des établissements de traitement et de transformation, des navires, des entrepôts de stockage primaire, des moyens de transport, de la distribution, de la restauration collective et des établissements de fabrication et de stockage d'aliments pour animaux
14	Organiser la veille réglementaire et technologique en matière de commerce international, de qualité et de gestion du risque, en relation notamment avec les institutions internationales chargées de la réglementation et de la normalisation des denrées alimentaires animales et halieutiques
15	Veiller à la mise en œuvre de l'hygiène alimentaire par les exploitants dans les établissements de traitement et de transformation, des navires, des entrepôts de stockage primaire, des moyens de transport, de la distribution et de la restauration collective
16	Veiller à la mise en œuvre de l'hygiène alimentaire par les exploitants dans les établissements de fabrication et de stockage d'aliments pour animaux, en liaison avec la Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral
17	Organiser la lutte contre les zoonoses et les vecteurs de maladies des animaux
18	Élaborer la réglementation et contrôler les activités des cliniques vétérinaires publiques et privées et les centres antirabiques
19	Participer à la promotion de l'intégration des organisations professionnelles dans le dispositif de santé animale
20	Associer les professionnels à la démarche qualité dans le secteur agro-industriel en relation avec la Direction des Organisations Professionnelles et de l'appui au Financement
21	Contribuer à la mise en œuvre des textes relatifs à la décentralisation
22	Mettre en place un comité de pilotage associant les bénéficiaires de projet dont elle assure la tutelle, en liaison avec la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes
23	Assurer l'inspection et le contrôle sanitaires en frontières
24	Contrôler les quotas des denrées alimentaires animales et halieutiques soumises à autorisation préalable de la Direction des Productions d'Elevage et de la Direction de l'Aquaculture et des Pêches
25	Lutter contre toute infraction ou opération tendant à léser l'Etat concernant la fiscalité douanière ou autre taxation
26	Collecter des données statistiques relatives aux animaux et produits animaux ou d'origine animale et de la pêche, importés ou exportés

Source : MIRAH

3.6.2 Politique de l'élevage

La politique de production animale en Côte d'Ivoire est décrite ci-dessous.

La politique de production animale du gouvernement de Côte d'Ivoire au cours des dernières années se fonde sur le Plan national de développement 2021-2025 (PND), le Deuxième Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (2017-2025) (PNIA2), et la Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (2022-2026) (PONADEPA)). Nous examinerons d'abord les grandes lignes de ces politiques relatives au secteur de l'élevage, puis nous nous concentrerons sur les autres politiques relatives à la production animale.

(1) Plan national de développement (PND)

Une vue d'ensemble du Plan national de développement (PND) ayant déjà été décrit précédemment, on trouvera ci-après un aperçu des notes spéciales portant spécifiquement sur l'élevage.

1) Défis et réalisations

De manière générale, le secteur de l'élevage a connu des améliorations notables grâce aux investissements du gouvernement et du secteur privé. D'autre part, les neuf défis les plus importants sont les suivants.

Tableau 3.6.4 Enjeux globaux de l'industrie de l'élevage dans le PND

	Enjeux
1	Amélioration de la productivité
2	Renforcement de la gestion du secteur de l'élevage
3	Amélioration de l'accès au financement et renforcement de l'investissement privé pour les producteurs agricoles de petite envergure
4	Réduction des pertes après abattage grâce à la qualité des infrastructures de production, de transformation et de stockage
5	Mise en place de chaînes de valeur dans les domaines de la production, transformation et commercialisation
6	Renforcement du soutien agricole auprès des producteurs de petite envergure
7	Développement des capacités des ressources humaines pour une gestion appropriée et durable de l'alimentation animale
8	Renforcement des cadres de prévention et de recherche sur les maladies infectieuses animales

Source : PND

D'autre part, le gouvernement a déjà mis en œuvre des améliorations du système juridique et des infrastructures. Les améliorations du système juridique portent sur trois points. Le premier point porte sur la promulgation de six décrets fondés sur la loi de 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail. La loi est décrite ci-après et porte sur la gestion de la transhumance et de la sédentarisation. Le deuxième

point porte sur la promulgation de la loi sur la santé publique animale en 2020. Cette loi devrait entraîner des progrès dans les mesures vétérinaires pour la santé animale. Le troisième point porte sur la vérification de ces réglementations liées à la santé publique animale.

Le développement des infrastructures prévoit deux points d'amélioration. Le premier point porte sur la rénovation de l'abattoir du Port-Bouët⁷⁰ près d'Abidjan. L'abattoir est adjacent au plus grand marché de gros de viande de Côte d'Ivoire, d'où son importance. Le deuxième point concerne le fonctionnement des installations de reproduction et d'élevage. Comme mentionné ci-dessus, la faible productivité est un problème en Côte d'Ivoire, et cette initiative vise à améliorer l'efficacité de la reproduction et de l'engraissement par la recherche et le développement dans les exploitations d'élevage publiques.

2) Objectifs et priorités futurs

Sur la base de ce qui précède, des objectifs futurs ont également été fixés pour le secteur de l'élevage. Plus précisément, le gouvernement prévoit d'ici 2025 d'augmenter le taux d'autosuffisance en viande de 50 % actuellement à 60 %, et d'augmenter le taux de croissance annuel de la production de 2 % à 3 %, et d'augmenter d'un quart le taux d'autosuffisance en produits laitiers qui est actuellement inférieur à 20 %.

Tableau 3.6.5 Objectifs de production de viande, de lait et de produits laitiers d'après le PND

Objectifs	2020~2025	2023	2025
Taux d'autosuffisance en viande et en abats	49%	54%	60%
Taux d'augmentation de la production annuelle de viande et d'abats	0,5%	2,0%	3,0%
Taux d'autosuffisance en lait et produits laitiers	19,1%	22,0%	25,0%

Source : PND

Afin d'atteindre ces objectifs, deux domaines prioritaires sont identifiés. Le premier porte sur l'amélioration de la quantité et la qualité de la production animale. Le deuxième porte sur la création d'un système de gouvernance et de coopération impliquant en premier lieu le gouvernement afin d'atteindre le premier objectif d'amélioration.

En ce qui concerne le premier domaine prioritaire, l'accent est mis sur le développement de différents types d'infrastructures. Il s'agit en particulier des abattoirs et des usines de transformation de la viande, ainsi que des éléments liés à la chaîne du froid tels que les entrepôts frigorifiques et les camions de transport

⁷⁰ Site près d'Abidjan. Le seul abattoir moderne et le seul marché de gros de viande du pays. Pôle logistique de l'élevage en Côte d'Ivoire.

équipés d'installations frigorifiques. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'aménagement d'étables et de pâturages, ainsi que sur les points de vente. En outre, compte tenu de la promotion du transfert de la transhumance vers la sédentarisation des pâturages et des conflits avec les agriculteurs, l'accent est également mis sur la gestion appropriée de la transhumance et la prévention des conflits.

Concernant le deuxième domaine prioritaire, le gouvernement encourage la coopération entre les gouvernements, les organisations régionales et les organisations internationales, ainsi que la formation de groupes d'éleveurs, et encourage également l'enseignement et la formation techniques auprès des éleveurs pour favoriser la création de valeur ajoutée. En plus des efforts déployés au sein des organisations gouvernementales et des industries, des efforts seront déployés afin que des accords de partenariat public-privé soient conclus pour améliorer l'accès au financement.

(2) Programme national d'investissement agricole (PNIA2)

Encore une fois, la situation d'ensemble est celle décrite précédemment, et seules les particularités du domaine de l'élevage sont décrites. Dans le secteur de l'élevage, le PNIA2 prend le relai du PNIA1 et a pour objectif d'améliorer davantage la productivité et la compétitivité. En outre, les six programmes du PNIA 2 jouent également un rôle important dans le secteur de l'élevage, et les références au secteur de l'élevage se retrouvent sous forme d'initiatives spécifiques au sein de chaque programme.

L'une des caractéristiques de PNIA2 est que l'ensemble du pays est divisé en neuf zones appelées agropoles, et que les cultures prioritaires sont désignées pour chaque agropole. Le secteur de l'élevage est également spécifié dans plusieurs agropoles, mais seules les quatre régions septentrionales de l'agropole 1 (Poro, Hambol, Bagoué, Tchologo) sont pertinentes pour la viande rouge, le lait et les produits laitiers. Bien que le nombre de zones pertinentes soit faible par rapport aux autres produits de base, cela est probablement dû à l'environnement naturel limité propice à l'élevage de bovins, de moutons et de chèvres. En outre, le potentiel d'agropole 1 comprend le développement d'infrastructures telles que les marchés de gros, les marchés de détail, les installations de stockage et les silos. La possibilité d'un élevage intensif est également évoquée. D'autre part, les principaux besoins portent sur la nécessité d'investir dans le développement et l'utilisation, la production et le stockage des ressources en eau telles que l'irrigation.

Ces perspectives s'articulent autour des agropoles, mais d'autre part, le PNIA2 décrit plus en détail les initiatives au sein des six programmes. Parmi ces derniers, les points portant spécifiquement sur les questions d'élevage ont été extraits comme suit. D'une manière générale, les deux points suivants présentent des spécificités. Le premier est une description de la santé animale et des médicaments vétérinaires. Cette spécificité, forcément absente des préoccupations portant sur les cultures arables, semble indiquer un sentiment de crise par rapport à l'hygiène du bétail et l'accès aux médicaments vétérinaires, dans la mesure où les pays en développement tendent généralement à prioriser l'accès aux aliments pour animaux et au bétail, directement liés à la production, après les questions d'hygiène du bétail et des médicaments vétérinaires. Le deuxième point concerne la transhumance. Historiquement, le nord de la Côte d'Ivoire était intégré à la vaste région nomade du Sahel qui l'entoure. Même à l'époque moderne, les concepts de nations et de frontières ne sont pas nécessairement clairs, et l'on pense que la transhumance transnationale existe toujours. En outre, ces élevages basés sur la transhumance ont conduit à des conflits avec les agriculteurs au sujet du bétail

s'introduisant sur les terres agricoles et de la sécurisation des ressources en eau des les réservoirs. Ainsi, la promotion du passage du pastoralisme à la sédentarisation, la gestion des zones de pâturage et la résolution des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs sont devenues des questions importantes, en particulier dans la partie nord du pays.

Il convient de noter que le PNIA2 est un plan d'investissement agricole intégré, dont la stratégie sous-sectorielle dédiée à l'élevage et à la pêche est le Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (2014-2020) (PSDEPA). Toutefois, ce plan n'est pas examiné en détail, étant donné que le PONADEPA, qui sera décrit plus loin, joue actuellement le rôle de politique de transition.

Tableau 3.6.6 Notes particulières sur le secteur de l'élevage dans les six programmes du Programme national d'investissement agricole (PNIA2)

Programmes	Sous-programmes	Lignes directrices des actions	Activités spécifiques
Programme 1	Renforcement de la réglementation dans le secteur des intrants	Renforcement du cadre réglementaire relative aux intrants et les services vétérinaires	Renforcer les lois relatives à la profession vétérinaire, la pharmacie vétérinaire et s'assurer de leur mise en application
			Améliorer le régime d'agrément pour la pratique de la profession de distributeur des produits vétérinaires
		S'assurer que les lois et les réglementations régissant le secteur des intrants sont connues par tous les acteurs impliqués dans le secteur	Gestion des produits et services vétérinaires, préparation et diffusion des manuels de procédures d'inspection
		Fournir un appui aux producteurs, éleveurs, etc., dans leur approvisionnement en intrants et leur accès aux services associés	Soutenir l'organisation de campagnes de vaccination obligatoire dans les filières animales
	Promotion des technologies d'agriculture durable	Promouvoir les systèmes de production intégrés combinant différentes filières agricoles et pastorales	Promotion de l'élevage bovin dans les zones de palmeraie comme développement d'un système de production intégré d'agriculture et d'élevage
	Développement des infrastructures	Renforcer la disponibilité des infrastructures d'appui à la production animale et halieutique	Mettre en place et restaurer les infrastructures pastorales, telles que les unités de production animale, les parcs de vaccination et les ranchs
Programme 2	Amélioration de l'accès aux infrastructures et aux équipements	Promouvoir la mise en place d'installations connexes adaptées aux petits producteurs	Mise en œuvre dans les installations liées à l'élevage
Programme 4	Réglementation sanitaire pour la production, transformation, conservation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Mettre en place un dispositif de prévention des vecteurs de pandémies existants et à venir, sur la base de contrôle des maladies zoonotiques	* Non décrit
Programme 5	Mise en place d'un fonds de développement pour soutenir chaque secteur	Faciliter le fonctionnement des mécanismes de financement	Revitalisation et fonctionnement du Fonds de promotion de l'élevage
Programme 6	Mise en application et vulgarisation de la loi sur la transhumance	Assurer la mise en application de la loi sur la transhumance	Mettre en application la loi par des décrets et des arrêtés d'application. Veiller au respect des textes régissant la divagation des animaux.
		Sensibiliser les acteurs au respect de la loi sur la transhumance	Vulgariser les textes en vigueur, relatifs aux dégâts de cultures et conflits associés.
			Mettre en place et sensibiliser des comités de gestion (comité villageois) dédiés à la gestion des conflits liés à la transhumance au niveau local.
			Mettre en place des cadres d'échange pour

	Allocation de territoires pour le pâturage	Promotion du pâturage	faciliter la cohabitation entre éleveurs, agriculteurs et populations voisines.
			Identifier les superficies pâturables dans chaque localité
			Sensibiliser les propriétaires terriens à la cession de terres pour le pâturage
			Sensibiliser les éleveurs sur la charge du pâturage
			Sensibiliser au respect des zones de pâturage
			Sensibiliser les éleveurs aux opportunités de sédentarisation à travers le pâturage

Source : PNIA2

(3) Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA)

Dans le cadre des orientations de planification de base du PND et du PNIA2, la Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA) est une politique plus spécifique au secteur de l'élevage (y compris le secteur de la pêche). Il s'agit d'une politique qui succède à la PSDEPA, qui était la politique du secteur de l'élevage dans le PNIA2. La PONADEPA développe en outre des sous-stratégies dans quatre domaines, la production animale, la pêche, l'aquaculture et la santé du bétail. Les explications ci-dessous vont se concentrer sur «la Stratégie nationale de développement des productions animales (SNIPA) » portant sur le domaine de la production de l'élevage qui a le lien le plus étroit avec la chaîne d'approvisionnement en produits de l'élevage.

Tout d'abord, PONADEPA dans son ensemble divise le pays en plusieurs régions, à l'instar du PNIA2, et désigne les espèces animales et les pêcheries sur lesquelles se concentrer. La PONADEPA divise le pays en sept zones, ce qui est un peu moins que les divisions en neuf agropoles, mais utilise les mêmes lignes régionales (parfois une zone concentre plusieurs agropoles). En ce qui concerne la viande rouge, le lait et les produits laitiers, la PONADEPA couvre quatre zones alors qu'en termes d'agropole, seul l'agropole 1 est concerné. Par rapport au PNIA2 dont le cadre étendu couvre toute l'agriculture, l'étendue de la PONADEPA peut sembler restreinte, mais en se concentrant sur l'élevage, la PONADEPA explore plus activement les possibilités d'accroître la production de viande rouge, de lait et de produits laitiers. Les quatre zones couvertes sont les agropoles 1, 2, 4 et 8. En d'autres termes, la moitié nord du pays et la partie centrale comprenant la capitale Yamoussoukro sont couvertes.

Si l'on considère chacune de ces régions, l'agropole 1 (zone 1) est orienté vers l'expansion de la production, principalement par le biais du pâturage, car elle est disposée d'une grande superficie de pâturages et devrait pouvoir garantir une certaine quantité de ressources en eau. L'agropole 2 (la moitié nord de la zone 2 à l'exception d'agropole 3) est située au nord-est, et bien que l'on s'attende à une expansion des échanges commerciaux avec le Burkina Faso et le Ghana, le développement des infrastructures d'élevage est de manière générale lent. L'agropole 8 (Zone 7) se situe au nord-ouest et est également orienté vers le développement des échanges commerciaux avec le Mali et la Guinée. Enfin, l'agropole 4 (zone 3) est légèrement différente des autres zones. Géographiquement, l'agropole 4 est située dans la partie centrale du pays et non dans la partie nord de la principale zone d'élevage, et devrait devenir une base pour l'industrie agroalimentaire, y compris l'élevage, ou encore servir de base à d'autres mesures de soutien.

Tableau 3.6.7 Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA)

Tableau 3.6.7 Stratégies d'élevage spécifiques à chaque zone de Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA)

Zones de développement selon la PONADEPA	Correspondance avec les agropoles du PNIA2	Viande rouge / Lait et produits laitiers	Potentiels	Besoins
Zone 1	Agropole 1	Vaches, moutons et chèvres	• Vastes pâturages • Nombreux réservoirs d'eau • Ranchs publics	• Construction et rénovation de barrages et de réservoirs • Délimitation des zones de transhumance • Aménagement des pâturages • Construction d'infrastructures de transformation et de traitement • Respect du code de déontologie vétérinaire • Application stricte de la législation sur les médicaments vétérinaires
Zone 2	Agropole 2	Vaches, ovins	• Expansion des échanges commerciaux avec le Burkina Faso et le Ghana	• Mise en place de marchés aux bestiaux dans les centres de chaque région • Sensibilisation du public à la coopération entre l'agriculture et l'élevage • Renforcement des capacités techniques des parties prenantes • Réparation et construction des barrages et des réservoirs • Réhabilitation des abattoirs vieillissants et construction d'abattoirs dans diverses régions.
	Agropole 3	—	—	—
Zone 3	Agropole 4	Vaches, moutons et chèvres	• Possibilité de sites pour l'industrie agroalimentaire	- Mesures coercitives envers les éleveurs de bovins refusant de vacciner leur bétail • Sensibilisation à la mise en place de zones restreignant le déplacement du bétail. • Fournir des fonds pour l'expansion de projets de soutien au développement de l'élevage dans toute la région et soutien financier aux éleveurs
Zone 4	Agropole 5	—	—	—
Zone 5	Agropole 6	—	—	—
Zone 6	Agropole 7	—	—	—
	Agropole 9	—	—	—
Zone 7	Agropole 8	Vaches, moutons et chèvres	• Expansion des échanges commerciaux avec la Guinée et le Mali	• Mise en place de systèmes et de conseils pour la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs • Sensibilisation des organisations d'éleveurs et promotion de l'organisation des parties prenantes

Source : PONADEPA

(4) Autres politiques

Nous avons décrit ci-dessus la politique agricole comme un cadre général et la politique de l'élevage comme un élément de ce cadre. Voici à présent quelques-unes des autres grandes politiques qui sont plus spécifiques au secteur de l'élevage.

1) Évolution jusqu'à présent

Pour commencer, voyons dans un premier temps, la préhistoire des politiques liées à l'élevage. Tout d'abord,

le ministère qui est actuellement le MIRAHA a été créé en 1963. Ensuite, sous la direction du MIRAHA, la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA), créée en 1970, a joué un rôle central dans la R&D, la diffusion et la conception de divers projets. En particulier, en raison de la sécheresse qui a frappé les pays du Sahel de 1972 à 1973, des efforts ont été déployés dans l'élevage du bétail. Puis la SODEPRA a investi activement dans les infrastructures d'élevage de base entre 1970 et 1990, période pendant laquelle la production de viande a été multipliée par 2,5. Parmi les réalisations marquantes dans le secteur laitier, on peut citer l'élevage de la race N'Dama et l'introduction de l'insémination artificielle.

2) Politiques récentes

Cependant, à partir de 1990, la Côte d'Ivoire a été contrainte de mettre en œuvre un programme d'ajustement structurel⁷¹, ce qui a conduit la SODEPRA à la dissolution en 1993. Par la suite, les organismes d'appui à l'agriculture et à l'élevage ont été réorganisés, avec la création de l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) en 1994, du Centre national de recherche agronomique (CNRA), du Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA) en 1991, et du Fonds interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) en 2002.

Depuis 1990 environ, les politiques de soutien à l'élevage ont diminué, parallèlement à ces changements organisationnels et à la réduction de l'implication de l'État. Malgré cela, les politiques suivantes ont été mises en œuvre. Dans le secteur de la viande, l'accent a été mis sur le développement d'installations telles que les abattoirs, et dans le secteur laitier, l'accent a été mis sur l'amélioration des races et la recherche de nouvelles zones de production. Ces dernières années, une stratégie de développement davantage axée sur l'élevage a été présentée sur la base du Programme national d'investissement agricole.

⁷¹ Ensemble de programmes dans lesquels les pays industrialisés exigent l'austérité budgétaire, la privatisation et la déréglementation comme condition pour fournir une aide au développement aux pays en développement, et exigent des changements dans leurs structures gouvernementales et sociales. Depuis les années 1980, le gouvernement américain, le FMI et la Banque mondiale ont pris ces mesures en réponse à un certain nombre de pays en développement qui, depuis les années 1980, ne se sont pas acquittés de leurs dettes en raison de la force du dollar américain fort et de taux d'intérêt élevés.

Tableau 3.6.8 Changements de politique dans le secteur de l'élevage

	Nom du projet	Résumé
1986	Projet d'éco-ferme laitière	• Projet de 3 milliards de FCFA mené conjointement par le gouvernement de Côte d'Ivoire, la Banque africaine de développement et l'Agence allemande de coopération au développement. • Création d'un total de 12 éco-fermes (fermes laitières mettant l'accent sur l'utilisation efficace des sous-produits et le maintien de la fertilité des sols) à Bouaké, Gagnoa et Man.
1988	Plan global pour les abattoirs et la commercialisation du bétail et de la viande	• Plans pour la construction d'installations de transformation et de distribution de viande dans les zones urbaines. • Dans le cadre de ce plan, des projets ont été mis en œuvre dans les années 1990 pour construire des abattoirs d'une capacité de transformation de 100 à 200 animaux par jour, à Bouaké, Korhogo et Daloa.
1996	Programme national d'élevage	• Programme global de développement du secteur de la viande après la dissolution de la SODEPRA.
1996	Programme national de développement du secteur laitier	• Programme global de développement du secteur laitier après la dissolution de la SODEPRA.
1996	Projet laitier du Sud	• Etude de l'applicabilité, en termes de capacité de reproduction et de rendement laitier, de l'élevage dans le sud du pays de croisements des races N'Dama et Montbéliarde, qui étaient relativement répandus dans d'autres régions, en vue de l'approvisionnement d'Abidjan. • Projet conjoint entre les gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Belgique. 11 fermes laitières privées ont coopéré.
2010	Projet d'appui au développement de l'élevage en Côte d'Ivoire	• L'objectif est de réduire la pauvreté rurale et d'augmenter la production animale par la création d'emplois et de richesses. • Le projet s'articule autour de six axes : le soutien à la production, le développement de nouvelles productions animales et halieutiques, le soutien à la commercialisation, la diffusion des technologies et la recherche et le développement, le renforcement des capacités et la gestion de ces projets.
2010	Projet de gestion intégrée des pâturages	• Recherches techniques dans les fermes et les centres de reproduction, axées sur la gestion et l'amélioration des ressources génétiques afin d'améliorer l'efficacité technique et économique. • Initialement projet national, puis système PPP.
2014	Stratégie de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA)	• Documents de politique spécifiques au secteur de l'élevage et de la pêche basés sur le PND et le PNIA. • Sur la base de trois scénarios stratégiques, préconisations portant sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, le développement de chaque secteur, le renforcement des capacités des parties prenantes et le renforcement de la gouvernance et de l'intégration régionale des organisations concernées.
2022	Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA)	• Document de politique spécialisé dans l'élevage et la pêche, succédant au PSDEPA, dans le cadre du PNIA2. • Développement des agropoles du PNIA2 et spécification des zones désignées et des éléments prioritaires de spécialisation dans l'élevage et la pêche. • En tant qu'axe stratégique, préconisations portant sur la gestion durable basée sur l'amélioration de la productivité, l'amélioration de la transformation et de la conservation, l'amélioration de la compétitivité et de l'accès au marché, ainsi que des terres écologiquement adaptées.

Source : Gouvernement de Côte d'Ivoire, MIRAH, cirad

3) Politiques récentes

Cette section donne un aperçu des politiques les plus récentes mises en œuvre par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Parmi les principales politiques, celles qui sont étroitement liées à la viande rouge, au lait et aux produits laitiers peuvent être résumées en sept points. Trois perspectives peuvent être résumées de ces politiques. La première perspective porte sur la transition vers une structure moderne de production et d'approvisionnement. La nécessité d'introduire des races bovines occidentales améliorées et d'améliorer les installations est clairement énoncée. La deuxième perspective porte sur la prise en compte des impacts sur la santé animale et l'environnement. Il semble y avoir un intérêt pour des domaines qui vont au-delà de la simple

amélioration de la productivité, comme par exemple les maladies infectieuses animales et l'élimination des déchets des animaux. La troisième perspective porte sur la stabilité sociale. Cette perspective dépasse le cadre de la politique agricole et d'élevage, et laisse entrevoir une perspective de politique sociale à travers la gestion de la transhumance et la suppression des conflits avec les agriculteurs.

Globalement, la dernière politique d'élevage de la Côte d'Ivoire couvre dans une certaine mesure les politiques nécessaires à la mise en place d'une production animale et de chaînes d'approvisionnement dites modernes comme celles existantes au Japon et dans les pays occidentaux, et il est important désormais de pouvoir mettre en œuvre chaque projet concrètement.

Tableau 3.6.9 Projets du MIRAH en cours de réalisation dans les secteurs de la viande rouge, du lait et des produits laitiers

Nom du projet	Objectif	Description du projet	Durée de mise en œuvre	Budget (FCFA)
Projet de préservation des variétés indigènes	• Renforcer la sécurité alimentaire par la productivité des espèces indigènes et satisfaire aux besoins nationaux • Augmenter les revenus des éleveurs de bétail et renforcer la résilience des communautés	• Mise en place d'un centre de spécialisation sur les races bovines indigènes grâce à la reconstruction d'une exploitation agricole d'élevage publique à Sipilou • Préservation garantie des espèces indigènes • Amélioration de la productivité des races indigènes	5 ans	11,3 milliards
Projet d'appui à la gestion des pâturages et des zones rurales	• Développement de la production animale par le développement des infrastructures de pâturage et de la cohésion sociale	• Renforcer la cohésion sociale entre les éleveurs et les agriculteurs • Assurer la disponibilité des pâturages pour les personnes concernées par l'élevage	5 ans	11,2 milliards
Projet d'élevage de petits ruminants	• Sécuriser la production pour répondre à la demande en petits ruminants • Renforcer la sécurité alimentaire • Augmenter les revenus ruraux • Renforcer la résilience des communautés dépendantes de l'élevage	• Réorganiser le Centre National Ovin • Améliorer la productivité de l'élevage des ovins et des caprins • Affecter 1 500 spécialistes pour améliorer la production de petits ruminants • Promouvoir la production par les petites et moyennes entreprises • Améliorer la consommation et de la transformation des petits ruminants	5 ans	5,7 milliards
Projet de lutte contre les maladies animales	• Maintenir la sécurité et la santé du bétail	• Améliorer la biosécurité dans les exploitations • Améliorer la couverture vaccinale • Contrôle des vecteurs de maladies	4 ans	6,7 milliards
Projet de promotion du développement de la production de lait cru	• Se positionner sur les marchés nationaux et étrangers en renforçant la compétitivité des chaînes de valeur du lait et en renforçant son attractivité	• Augmenter les types génétiques par les croisements • Expansion des bovins croisés • Mise en place de formations pour améliorer les compétences des producteurs laitiers • Améliorer l'accès à l'information des producteurs laitiers • Renforcer le suivi de l'état des vaches laitières • Promouvoir le lait et les produits laitiers à haute valeur ajoutée	5 ans	8,4 milliards
Projets de production de viande bovine	• Améliorer la productivité des races bovines locales grâce aux croisements de races efficaces et diffuser ces races croisées dans les zones rurales	• Création d'un centre spécialisé dans l'élevage de races améliorées grâce à la réorganisation des ranchs publics à Panya • Préservation des races améliorées • Renforcement des capacités des races bovines améliorées • Affectation de 200 promoteurs pour soutenir l'amélioration des races bovines • Amélioration de la transformation et de la	5 ans	9,7 milliards

		commercialisation des races bovines améliorées • Renforcement des capacités des parties prenantes de la chaîne de valeur des races bovines améliorées		
Projet d'amélioration de l'alimentation du bétail	• Développement de l'élevage par l'amélioration de l'alimentation.	• Sélection et augmentation de la production de fourrages, ayant une productivité élevée et de qualité supérieure, adaptés aux conditions climatiques • Développement d'une technologie pour améliorer les cultures fourragères • Augmentation des opportunités d'emploi en milieu rural dans le secteur de l'alimentation animale grâce à la production d'aliments pour animaux tels que le maïs et le soja • Création d'opportunités d'apprentissage sur les techniques de production et d'utilisation des aliments pour animaux	5 ans	9,3 milliards

Source : MIRAH

(5) Politiques de gestion des transhumances

La dernière partie de la section sur la politique de l'élevage traitera de la loi sur la transhumance en Côte d'Ivoire, qui a été évoquée à plusieurs reprises jusqu'à présent. Comme mentionné ci-dessus, le nord de la Côte d'Ivoire a traditionnellement été un lieu d'activité nomade transnationale.

À cet égard, le gouvernement de Côte d'Ivoire a promulgué la loi n° 2016-413 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail en 2016 afin de mettre en œuvre certains contrôles. En vertu de cette loi, le gouvernement est tenu d'aménager des zones de pâturage dédiées au bétail en transhumance, et par ailleurs, cette loi permet également aux entreprises privées d'établir des zones de pâturage similaires. De plus, les éleveurs ont besoin d'un permis pour utiliser les zones de pâturage désignées, et il leur est interdit de quitter ou de changer de zone sans autorisation. Un autre élément important de cette loi est l'interdiction des déplacements frontaliers du bétail à pied. Alors que par le passé, les déplacements et le commerce s'effectueraient à pied par le biais de réseaux mis en place par les nomades, avec la mise en place de cette loi, les déplacements et les échanges sont désormais limités au transport par véhicule, ce qui permet au gouvernement d'identifier les points commerciaux frontaliers et d'en renforcer leur contrôle.

D'un autre côté, il n'est pas facile de supprimer totalement la transhumance dans l'immédiat, et le gouvernement a mis en œuvre des mesures qui tolèrent pour une part cette transhumance. Des comités chargés de la gestion de la transhumance en particulier dans le nord-est et le nord-ouest du pays ont été mis en place, et des efforts ont été déployés pour développer des systèmes de suivi des mouvements de bétail et pour compiler les statistiques sur les zones de transhumance.

Comme décrit ci-dessus, la Côte d'Ivoire semble avoir pour orientation principale de renforcer la gestion de la transhumance afin, dans les faits, de promouvoir la sédentarisation du bétail. D'autre part, les questions relatives à la transhumance sont très complexes. À première vue, certains affirment que les nomades détruisent les terres arables des agriculteurs, tandis que d'autres affirment que les agriculteurs empiètent sur les pâturages des nomades. Les deux parties ont souvent des différends au sujet des réservoirs d'eau et d'autres questions. Le nomadisme est aussi une activité transfrontalière commune aux pays du Sahel, et ce n'est pas un problème qui peut être traité par un seul pays, mais qui relève de la question diplomatique. En outre, on attire l'attention sur le fait que les restrictions de mouvement associées au renforcement de la gestion des

pâturages limitent les canaux d'approvisionnement et de vente des éleveurs, entraînant une pauvreté accrue en raison de la diminution des opportunités de revenus et conduisant à un terrain propice à la criminalité et à l'apparition du terrorisme. Ainsi, la politique relative à la transhumance ne se limite pas à une politique d'élevage, mais s'étend également à la politique sociale et même à la politique étrangère, et a par ailleurs le potentiel pour devenir une zone économique d'élevage impliquant l'ensemble des pays du Sahel à travers des mesures de soutien appropriées, un soutien social et une politique étrangère.

(6) Politiques d'exportation

En Côte d'Ivoire, le Conseil national des exportations (CNE) a été créé en 2013 en tant qu'organisme relevant du ministère du Commerce. La Stratégie nationale d'exportation (2015~2019) (SNE) a été formulée comme un document de synthèse de la politique d'exportation. Bien que le CNE promeuve l'exportation de divers produits agricoles, il se concentre principalement sur le cacao, le coton et les fruits tropicaux (mangues, ananas, bananes) et il apparaît que les produits de l'élevage ne sont guère prioritaires. Pour cette raison, il y a actuellement peu de perspectives d'exportation de produits de l'élevage, mais le MIRAH indique que l'accent sera mis sur le respect des réglementations du pays importateur en matière d'importation.

(7) Impact du COVID-19 et du conflit russo-ukrainien sur la distribution alimentaire mondiale

Les effets de la COVID-19 sur la filière élevage en Côte d'Ivoire incluent, tout comme dans de nombreux pays du monde, les perturbations dans la logistique internationale, en particulier le blocage du transport du bétail en raison de la fermeture des frontières. Comme indiqué dans ce qui précède, en Côte d'Ivoire, la région frontalière au nord du pays est une zone de déplacements et d'échanges fréquents de bétail, mais l'interruption de ces activités a entraîné une hausse des prix du bétail vif et de la viande. Pour ce qui est de l'impact du conflit russo-ukrainien, celui-ci est mondial, mais l'augmentation du prix des carburants a eu un impact significatif sur le transport.

En outre, selon le MIRAH, avec la fermeture des restaurants et des écoles ainsi que les restrictions de déplacement, le secteur de l'élevage a perdu ses sources d'approvisionnement et les éleveurs sont tombés dans une extrême pauvreté. Le gouvernement a donc mis en œuvre un programme d'urgence de soutien aux filières agricoles impactées par le COVID-19 (PURGA). Ce programme, doté d'un budget de 150,117 milliards de FCFA, est censé atténuer les effets de la crise et assurer la continuité de l'approvisionnement du marché. Concrètement, un comité de crise a été mis en place par le MIRAH pour évaluer l'impact du COVID-19 et un programme de soutien spécifique à chaque espèce d'élevage de bétail a été mis en œuvre.

Pour ce qui est de l'impact du conflit russo-ukrainien, celui-ci est mondial, mais l'augmentation du prix des carburants a eu un impact significatif sur le transport. Outre l'inflation, la pénurie de ressources alimentaires telles que les céréales et la flambée des prix des aliments pour animaux ont eu un impact à long terme sur la disponibilité des aliments pour animaux pour les éleveurs. C'est pourquoi le gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en œuvre des mesures pour geler (empêcher les augmentations) les prix des produits de première nécessité dont la viande bovine et le lait.

3.7 Autres

3.7.1 Construction de marchés par le ministère du Commerce

Le ministère du Commerce poursuit la construction de marchés de gros locaux afin d'accroître les débouchés commerciaux pour les agriculteurs et les grossistes. Ceci va contribuer à la mise en place de mécanismes de collecte auprès des agriculteurs au niveau des villages et des villes des zones rurales. Ainsi, en soutenant les petits agriculteurs et les petits grossistes, le but est de réduire les distances de transport. Il est prévu que 40 sites (un ou deux dans chaque région) seront construits d'ici mars 2024, suivis de la construction de 50 puis de 65 autres sites, soit un total de 155 sites. Mais cette politique étant une mesure du gouvernement précédent, le développement des marchés a été considérablement retardé en raison d'une insuffisance dans la sécurisation du budget. L'acquisition des terrains a également pris du temps et, en février 2024, la construction n'avait commencé que sur 16 sites.

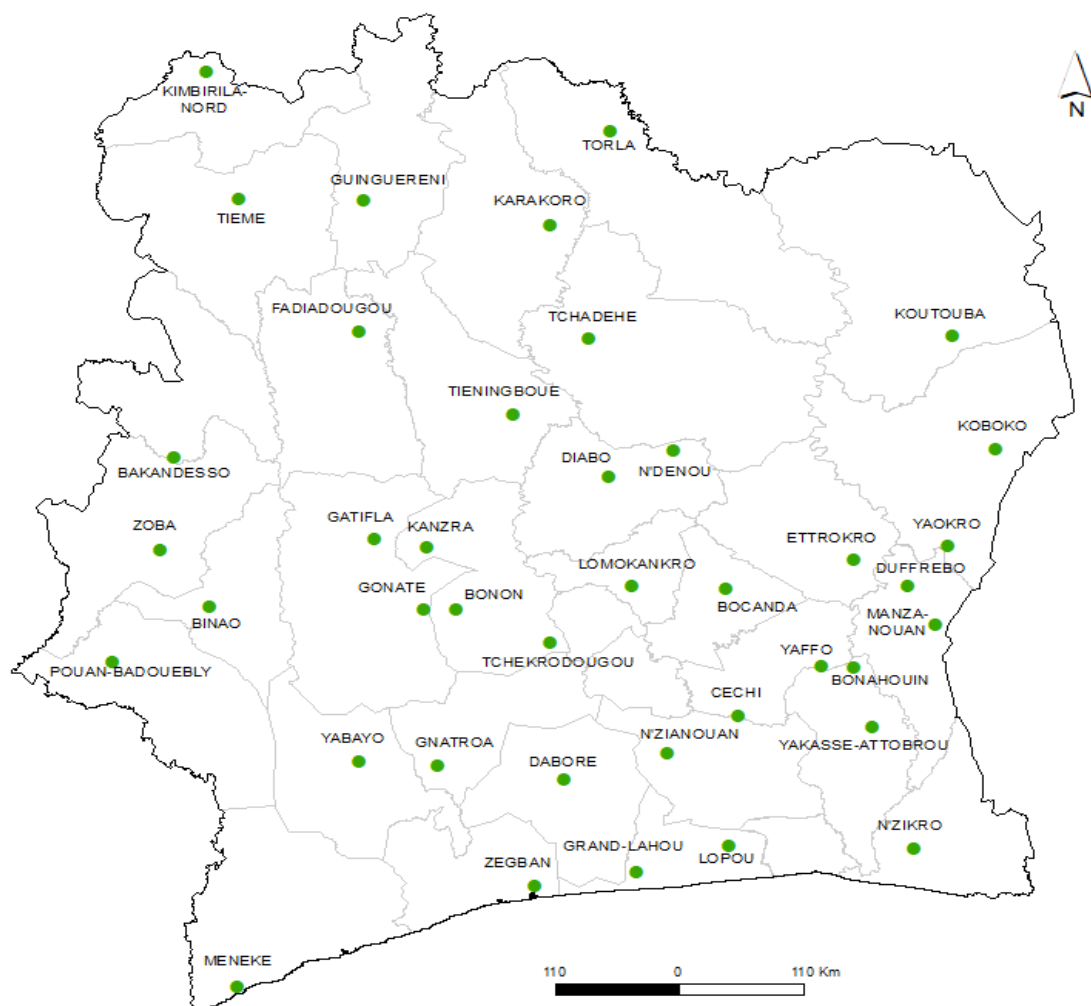


Figure 3.7.1 Carte des sites de construction des marchés (40 sites dont la construction est prévue pour mars 2024)

Source : préparé par la mission d'étude, d'après les entretiens avec le ministère du Commerce

L'infrastructure requise pour les marchés de gros locaux est simple. Elle se limitera au bâtiment et au matériel de transport (deux camions et trois tricycles motorisés) et ne disposera pas d'entrepôts à l'exception de certains marchés. Toutefois, il est prévu que certains marchés disposeront d'installations de transformation du manioc et le développement d'infrastructures répondant aux besoins locaux est à l'étude.



Figure 3.7.2 Marché de Diabo en cours de construction

Source : Photo prise par l'équipe d'étude

Les marchés des villages et des villes qui existent actuellement au niveau des régions sont des marchés de détail. Les marchés de gros régionaux étant sous-développés, le marché de Karakoro (marché de détail) près de Korhogo a été visité afin de confirmer son utilité en termes d'accès au marché pour les agriculteurs. Malgré sa construction basique, avec seulement un sol en terre et un toit, le marché de Karakoro remplit son objectif d'offrir des débouchés de vente. Il n'est pas ouvert tous les jours, et le marché se tient deux fois par semaine. Les agriculteurs des environs, les intermédiaires, les détaillants et les consommateurs se réunissent pour acheter et vendre des produits agricoles et transformés ainsi que des produits de première nécessité. Les agriculteurs ruraux/finaux ont ainsi des débouchés de vente de leurs produits près de chez eux, ce qui est bien accueilli par les usagers.

Par exemple, une vendeuse de lait vend 4 litres de lait par jour, mais les jours où le marché n'a pas lieu, elle doit se rendre à pied de village en village pour vendre son lait. Les jours de marché, il semble qu'elle soit en mesure de vendre tout son lait au marché, ce qui lui permet de travailler plus efficacement. En outre, une vendeuse de légumes s'approvisionne auprès d'agriculteurs et vend leurs produits, mais étant donné qu'elle n'est pas en mesure d'accéder aux grands marchés, comme le marché de Korhogo, qui sont déjà occupés par des grossistes bien établis, elle travaille sur le marché de Karakoro. Bien que limité à la production locale pour la consommation locale, le système est bénéfique aussi bien pour les petits grossistes/détaillants que pour les consommateurs locaux.



Le marché de Karakoro, construit simplement avec un toit et un sol en terre.



Vente de légumes



Vente de lait

Figure 3.7.3 Le marché de Karakoro

Source : photos prises par la mission d'étude

D'autre part, les enjeux reposent sur le fait que les fonctions du marché sont limitées en raison de la petite taille de chaque point de vente et du fait que le marché ne se tient que deux fois par semaine. Outre la fonction d'accès au marché pour les agriculteurs, à l'instar d'un marché de détail, le concept de marché de gros régional aurait pour objectif d'être plus pratique pour les grossistes en se spécialisant dans le commerce de gros tout en

ayant une fonctionnalité plus grande.

Comme décrit dans la section 8.2, les grossistes en plantain d'Abidjan s'approvisionnent en plantain en se déplaçant dans les zones de production, mais les informations du marché sur les zones de production qui ont un stock excédentaire n'étant pas disponibles, la collecte de la marchandise se fait de manière inefficace. On peut s'attendre à ce qu'en regroupant physiquement les récoltes, comme pour les marchés de gros régionaux, cela permettra de regrouper les informations, permettant ainsi aux grossistes de collecter les récoltes de manière plus efficace.

Bien que l'efficacité de la mesure ne soit pas connue étant donné qu'il n'y a pas de marchés de gros locaux ayant été construits ou en fonctionnement, compte tenu des besoins en matière de traitement des produits locaux spécifiques, de la commodité des détaillants locaux, de la nécessité d'accéder au marché dans la mesure où les marchés de détail locaux existants sont réellement utilisés, et de la nécessité d'un système de collecte efficace pour les grossistes, la mesure est considérée comme efficace et son évolution sera à suivre de près.

Par ailleurs, le ministère du Commerce crée actuellement, avec le soutien de la Banque mondiale, une plateforme numérique de mise en relation des agriculteurs et des grossistes, appelée « e-agriculture ». Bien que cette initiative n'en soit encore qu'à la phase pilote, il est estimé qu'il serait utile d'accroître les débouchés de vente pour les agriculteurs et d'assurer une fonction de formation des prix par le biais de ce type de plateforme. Lors des entretiens avec les agriculteurs également, ceux-ci ont manifesté un fort intérêt pour ces plateformes numériques. Toutefois, des défis sont anticipés, notamment la question de savoir si les agriculteurs seront en mesure d'assurer la fourniture et de mettre en œuvre les moyens de transport lorsque les lots envisagés par les grossistes sont importants, et comment ils seront transportés, un aspect considéré comme nécessitant un soutien opérationnel permanent de la part des plateformes numériques.

3.7.2 Soutien financier aux agriculteurs : Banque Nationale d'Investissement (BNI).⁷²

La BNI est un établissement bancaire public ivoirien, dont le prédécesseur, la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), a été créé en 1959 dans le but de lever des fonds auprès de sources nationales et étrangères et rembourser la dette publique. Par la suite, son rôle a été élargi pour intégrer de nouveaux projets tels que la normalisation de l'épargne publique, l'investissement dans le secteur agricole, la mise en œuvre du refinancement des banques et des institutions financières, la mise en œuvre de partenariats public-privé dans l'investissement public rentable et le financement des PME, la participation aux marchés des capitaux et la mise en œuvre de services publics, et, le changement de nom à Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été effectué en 2004. En 2022, la BNI compte 763 employés et 52 succursales.

Le financement total de la BNI en 2022 est de 814 168 millions de FCFA. Par secteur, le secteur commercial représente la plus grande part avec environ 23 % du total. Le montant des prêts au secteur agricole s'élève à 107 458 millions de FCFA, soit 13 % du total, derrière le secteur du commerce, de la construction et de l'industrie. La part du secteur agricole est restée autour de 10 % depuis 2019, ce qui indique que la BNI continue de financer régulièrement le secteur agricole. Au regard de l'évolution du montant des prêts depuis 2021, il s'avère que le taux de croissance du secteur agricole a été de 109 % d'une année sur l'autre, soit un rythme

⁷² BNI « RAPPORT ANNUEL 2022 »

d'augmentation bien supérieur à celui des autres secteurs. Ceci s'explique par la mise en œuvre de campagnes de soutien financier aux filières café, cacao, anacardes, caoutchouc et coton.

Tableau 3.7.1 Montants des prêts de la BNI par secteur

Secteur	2019		2020		2021		2022	
	Montant total	Part	Montant total	Part	Montant total	Part	Montant total	Part
Agriculture	58 314	13 %	53 178	10 %	51 358	7 %	107 458	13 %
Banque	50 798	11 %	50 361	9 %	49 885	7 %	40 606	5 %
Construction	63 256	14 %	108 292	20 %	147 416	21 %	150 778	18 %
Commerce	110 481	25 %	140 876	26 %	178 801	25 %	183 475	23 %
Électricité	34 660	8 %	22 693	4 %	11 102	2 %	8 617	1 %
Industrie	41 453	9 %	45 264	8 %	70 056	10 %	112 800	14 %
Particuliers	56 402	13 %	68 326	12 %	106 314	15 %	88 671	11 %
Services	19 375	4 %	45 213	8 %	70 911	10 %	97 878	12 %
Transport	12 783	3 %	13 590	2 %	23 803	3 %	23 885	3 %
Total	447 522	100 %	547 791	100 %	709 646	100 %	814 168	100 %

Source : préparé par la mission d'étude sur la base du « RAPPORT ANNUEL 2022 » et du « RAPPORT ANNUEL 2020 » de la BNI

En outre, en ce qui concerne le total des prêts par client, 27 % des prêts ont été accordés à des petites et moyennes entreprises (PME) et 11 % à des particuliers, et bien que leur part soit inférieure aux prêts accordés aux grandes entreprises, les PME et les particuliers peuvent également bénéficier de prêts.

Tableau 3.7.2 Montants des prêts de la BNI par type de client

Type de client	2021		2022		Évolution	
	Montant total	Part	Montant total	Part	Montant total	Part
Gouvernement	36 004	5 %	32 337	4 %	-3 667	-10 %
Grandes entreprises	439 166	62 %	472 567	58 %	33 401	8 %
PME	128 162	18 %	220 594	27 %	92 432	72 %
Particuliers	106 314	15 %	88 670	11 %	-17 644	-17 %
Total	709 646	100 %	814 168	100 %	104 522	15 %

Source : BNI « RAPPORT ANNUEL 2022 »

Chapitre 4 Tendances générales des autres bailleurs de fonds et entreprises privées pour chaque produit

4.1 Cacao

4.1.1 Banque mondiale : introduction d'un système de traçabilité utilisant des certificats électroniques (ePhyto)

À partir de mars 2023, un système de traçabilité a été introduit en Côte d'Ivoire pour pouvoir établir des certificats phytosanitaires afin de garantir que les fèves de cacao de Côte d'Ivoire soient exemptes de parasites et d'agents pathogènes⁷³. Ce système a permis de procéder à l'établissement et à la délivrance des certificats phytosanitaires en ligne en ligne, réduisant ainsi considérablement le temps et les efforts nécessaires à la gestion des certificats. Ce système est le premier du genre à être introduit en Afrique francophone. Dans un premier temps, le projet pilote est limité aux fèves de cacao et aux grains de café qui seront acheminés via les ports d'Abidjan et de San Pedro. Le Groupe de la Banque mondiale a apporté son soutien à la mise en place de ce système⁷⁴.

【Aperçu du Projet】

- Contexte et enjeux

La gestion sur papier engendrait des coûts et du temps pour obtenir les certificats. Pour certains produits, il fallait plus de deux jours pour obtenir les certificats, ce qui allongeait les délais de livraison dans la chaîne d'approvisionnement.

- Régions cibles : 123 pays

- Mesures

L'introduction des certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto, certificat phytosanitaire électronique), qui permet d'obtenir et de gérer les certificats par voie électronique, élimine le temps et les efforts nécessaires à la gestion des certificats physiques sur papier.

4.1.2 Agence allemande de coopération internationale (GIZ) : PRO-PLANTEURS Professionnalisation des producteurs de cacao et de leurs organisations dans la production durable de cacao

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des cultivateurs de cacao, en augmentant leurs revenus afin de garantir un salaire juste, et en améliorant leur état nutritionnel. Les activités se concentrent sur les femmes et comprennent également une formation pour les jeunes agriculteurs⁷⁵. La phase 2 est actuellement en cours de mise en œuvre et la mise en œuvre de la phase 3 est également en cours d'étude pour la fin de l'année 2025, mais il est prévu de resserrer les thématiques.

【Aperçu du Projet】

⁷³ Le système lui-même a été développé par la Convention internationale pour la protection des végétaux et le GIEC en 2017.

⁷⁴ World Bank Blogs “Digital certification makes cocoa traders in Côte d'Ivoire more competitive” (2023/5/10)

⁷⁵ <https://www.giz.de/en/worldwide/63325.html>

- Objectif : Professionnaliser les 30 000 exploitations agricoles familiales et les coopératives de Côte d'Ivoire
- Période : de 2015 à 2025 (en deux phases)
- Zones cibles : Est de la Côte d'Ivoire
- Parties impliquées : Ministère fédéral allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL), ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Initiative allemande pour le cacao durable, Conseil Café-Cacao
- Agence d'exécution principale : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
- Financement : cofinancement par des fonds de contrepartie pour des projets proposés par les membres de l'initiative allemande pour un cacao durable et mis en œuvre en collaboration avec PRO-PLANTEURS
- Résultats :
 - 140 gestionnaires de 35 coopératives ont été formés à la gestion professionnelle des organisations d'agriculteurs, ce qui a eu pour effet d'améliorer l'accès au financement. En 2018, sept organisations d'agriculteurs ont reçu des prêts de la part d'institutions financières, tandis que ce chiffre est passé à 16 en 2019.
 - Au total, 13 000 personnes ont participé à des formations d'école d'entrepreneuriat agricole visant à développer leur expertise en matière de gestion d'entreprise. Cela a permis d'améliorer l'application des bonnes pratiques agricoles (BPA) et d'accroître la productivité de la culture du cacao. Afin de diversifier les sources de revenus agricoles, 18 000 agriculteurs (dont 4 000 femmes) ont suivi une formation sur les bonnes pratiques agricoles pour différents types de légumes et de production animale. Plus de la moitié des ménages soutenus produisent désormais au moins 500 kg de cacao par hectare.
 - 76 nutritionnistes ruraux ont été formés, ce qui a permis de sensibiliser 23 000 personnes aux bonnes pratiques nutritionnelles pour parvenir à une alimentation équilibrée.
 - Trois ateliers nationaux et 17 ateliers régionaux ont été organisés pour faciliter la communication entre tous les participants. Ils ont permis aux partenaires du projet et aux groupes cibles de dialoguer sur le contexte du projet, les sujets d'actualité et les défis à relever.

4.1.3 Projet ACCEL Africa de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : couverture assurance universelle pour les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire

Le projet ACCEL Africa de l'OIT a été financé par le gouvernement néerlandais (23,5 millions d'euros) et s'est déroulé sur quatre ans, de novembre 2018 à novembre 2022, dans le but de promouvoir l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement africaines. Le projet a pour objectif d'éliminer le travail des enfants dans l'industrie du cacao en Côte d'Ivoire, et à promouvoir d'autres initiatives visant à éliminer le travail des enfants en intervenant sur les chaînes d'approvisionnement du cacao, du café, du coton, de l'or et du thé en Égypte, au Malawi, au Mali, au Nigeria et en Ouganda. Dans la deuxième phase du projet (de juillet 2023 à juin 2028), nous continuons à nous concentrer sur (1) l'amélioration des revenus des parents d'enfants et la réalisation d'un travail décent, (2) le renforcement de la sécurité sociale, (3) la santé et la sécurité au travail et

(4) l'emploi des jeunes, en particulier ceux âgés de 15 à 17 ans.

La première phase du projet en Côte d'Ivoire a consisté à travailler sur la diffusion du service d'assurance maladie pour les producteurs de cacao et à mettre en place un système innovant dans lequel les sociétés de négoce de cacao et les fabricants de chocolat payaient des primes d'assurance par l'intermédiaire de coopératives .

【Aperçu du projet】

□ Contexte

- Lorsqu'un adulte de la famille a un problème de santé, il y a une pénurie de main-d'œuvre et une perte de revenus, de sorte que la famille est susceptible de compter sur le travail des enfants pour compenser la perte de revenus.
- Reconnaître l'importance de la couverture sanitaire universelle (CSU) afin que tous puissent bénéficier des services de santé.

□ Zones et parties prenantes ciblées

- Zones cibles : Ménages producteurs de cacao dans les districts de Subre (Grand Zattori) et de Mbato
- Parties prenantes : Caisse Nationale d'Assurance Maladie de Côte d'Ivoire (CNAM), coopératives cacaoyères, producteurs, exportateurs (Aurum International)

□ Mesures

- Conduite d'une campagne de sensibilisation pour promouvoir l'accès à la CSU pour les producteurs de cacao, qui a permis à 1 815 producteurs de cacao de huit coopératives cacaoyères de participer au CNAM. Depuis lors, neuf centres de santé communautaires ont été intégrés dans un réseau d'établissements dispensant des soins de CSU.

Olam International, exportateur, a signé un accord pour fournir un soutien financier pour le paiement de contributions à certains producteurs de cacao. Promotion de la coopération mutuelle entre les coopératives, la CNAM et les exportateurs de cacao .

4.1.4 Facilité REDD de l'UE « Durabilité des régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire »

En 2023, la Facilité REDD de l'UE, en collaboration avec la GIZ et le Conseil de la Mé, a lancé un programme visant à améliorer la durabilité des rendements agricoles en Côte d'Ivoire, afin de remédier à la déforestation en cours causée notamment par la culture du cacao. Le programme couvrait la région de la Mé et soutenait la mise en œuvre du premier plan vert régional (2023-2026), conformément aux modalités d'utilisation des ressources environnementales et naturelles stipulées par la législation du pays. Le plan applique une approche juridictionnelle, qui présente un tableau de bord de la durabilité pour chaque zone géographique spécifique, plutôt que pour l'ensemble du pays, et envisage des mesures en fonction de ce niveau. Le plan se concentre sur le secteur de la biodiversité ainsi que sur le secteur forestier. Il se concentre en particulier sur la manière d'entretenir des relations avec le secteur agricole, qui est également un contributeur majeur à la déforestation. Il se concentre en particulier sur la manière d'entretenir des relations avec le secteur agricole, qui est également un contributeur majeur à la déforestation. Plus précisément, dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire, l'état de la conservation des forêts et de la déforestation, l'accès aux établissements de santé et aux écoles, ainsi que le niveau de pauvreté sont représentés par région grâce à des indicateurs et peuvent être

visualisés sur une carte sur le web. Grâce à cette initiative, nous visons à contribuer à l'amélioration du développement durable et de la résilience dans les régions concernées

La mise en œuvre de ce plan vise à contribuer au développement durable et à la résilience dans les régions concernées⁷⁶.

4.1.5 Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Fonds vert pour le climat (FVC) : Appui à la transition agroforestière (PROMIRE)

Le Fonds vert pour le climat (FVC) a approuvé un projet de 11,8 millions de dollars mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour soutenir la production de cacao sans déforestation en Côte d'Ivoire. C'est un projet mis en œuvre avec la coopération avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD). Le projet est la première proposition REDD+ en Afrique et dans le monde à être approuvée dans le cadre du processus d'approbation simplifié (PAS) du FVC, et la première proposition financée par le FVC à être approuvée pour la FAO en Afrique. Ce projet de 11,8 millions de dollars vise à aider les petits producteurs de cacao à passer à l'agroforesterie durable⁷⁷

【Aperçu du projet】

- Contexte
 - Déforestation causée par la culture du cacao (représentant 38% de la déforestation dans le pays)
 - Fluctuations des températures et des précipitations (essentiels à la croissance des cultures) dues au changement climatique.
- Régions concernées
 - Les régions de La Me, Agneby Tiassa, Sud-Comoe
- Mesures
 - Le projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre avec la zéro déforestation et l'expansion de l'agroforesterie. Les résultats du projet ont permis d'augmenter les rendements à l'hectare et de diversifier les moyens de subsistance. Il a également permis de soutenir le démarrage des mécanismes REDD+ dans les zones cibles.

4.1.6 Banque africaine de développement (BAD) : subventions pour soutenir les producteurs de cacao

Depuis mai 2019, SUCDEN CI (producteur ou agrégateur mondial de produits agricoles et autres produits de base) met en œuvre un programme de soutien aux producteurs de cacao en Côte d'Ivoire, sur la base d'un soutien total de 100 millions d'euros apporté par la BAD. SUCDEN CI fournit une assistance financière nécessaire aux petites coopératives (en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes), aux distributeurs et aux producteurs. En outre, des formations ont été dispensées aux producteurs locaux sur les méthodes agricoles et les pratiques agricoles durables, et des prêts ont été accordés pour prévenir le travail des enfants.

⁷⁶ <https://euredd.efi.int/supporting-decentralisation-ivorian-regions-improve-natural-resources-sustainability/>

⁷⁷ <https://www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1304298/>

【Aperçu du projet】

- Contexte
 - Les banques locales ivoiriennes hésitent à prêter aux agriculteurs.
- Régions et parties prenantes ciblées
 - Les petites coopératives et les grossistes avec lesquels SUCDEN CI traite (couvrant plus de 7 500 petits agriculteurs)
 - Coopératives dirigées par des femmes et des jeunes
- Mesures politiques
 - Une assistance technique d'un montant maximal de 500 000 euros et un soutien aux coopératives appartenant à des femmes ont été fournis pour soutenir les programmes de durabilité du cacao. L'équipe du projet a travaillé avec la direction de l'Agriculture et l'AFAWA (Affirmative Finance Action for Women in Africa) pour fournir une assistance technique. La subvention a été utilisée pour augmenter la productivité grâce à de bonnes pratiques agricoles, notamment l'utilisation d'engrais appropriés et l'amélioration des techniques de fermentation et de séchage du cacao. Le projet favorisera également l'élimination du travail des enfants, l'amélioration de l'enseignement des technologies agricoles et la promotion de l'égalité des sexes au niveau communautaire.

4.2 Coton

4.2.1 Initiative pour le coton subsaharien

Le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) a lancé fin 2021 l'Initiative pour le coton subsaharien. L'objectif est de rendre les chaînes d'approvisionnement des industries du coton et du textile dans la région subsaharienne plus durables grâce à l'entrée de nouvelles entreprises privées et à l'appel à des idées innovantes. L'idée est de parvenir à une traçabilité de la chaîne d'approvisionnement ne dépendant plus du pays de production, grâce à la coopération avec d'autres entreprises privées et donateurs, et permettre ainsi à de nombreuses entreprises privées et donateurs influents de l'industrie de participer. Entre 2022 et 2025, quatre projets sont en cours de d'élaboration dans sept pays de la région subsaharienne (Bénin, Tchad, Côte d'Ivoire, Togo, Mozambique, Tanzanie et Zambie). Les trois projets concernés de la Côte d'Ivoire sont décrits ci-dessous.

① Soutenir la production durable de coton durable

Le projet soutient la production de coton durable par environ 32 500 producteurs de coton. L'objectif est d'accroître la résilience des agriculteurs face au changement climatique en réduisant l'utilisation d'intrants (engrais et pesticides par exemple) et en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement. En outre, compte tenu de la demande mondiale croissante de coton durable, l'augmentation de la production de coton devrait contribuer à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs.

La Cotton Farmers' Academy a été créée afin d'aider les agriculteurs à développer leurs compétences grâce à des cours sur des sujets tels que les bonnes pratiques agricoles, la gestion financière des entreprises et les normes de certification du coton. Des centres de services ruraux (CSR) en tant qu'incubateur pour nourrir les idées entrepreneuriales ont également été créés.

C'est ainsi que les défis agricoles sont pris en charge et que les exploitations agricoles respectueuses du climat, de la société et de l'environnement sont soutenues. On s'attend également à ce que les CSR jouent un rôle important dans le développement de services viables pour les agriculteurs et la réduction du chômage des jeunes.

Des entreprises qui jouent un rôle important dans le secteur du coton en Côte d'Ivoire, telles qu'Olam International et le SECO, sont également impliquées dans cette initiative.

② Cotton 4 Impact en pratique

L'objectif du projet est d'établir une communication bilatérale entre les petits producteurs de coton et les usines de coton par le biais d'une plateforme numérique d'échange et d'apprentissage. Cela facilitera l'ajustement des intrants et améliorera les rendements de production à long terme.

De plus, grâce à l'application numérique agricole, le projet contribue à améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement agricoles (des producteurs aux négociants). Cela peut aider les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en aval à analyser l'impact sur les chaînes d'approvisionnement en amont et sur les personnes impliquées, et à faciliter les rapports de vérification diligente. Dans le domaine du développement d'outils, les agriculteurs pourront également être formés aux pratiques durables et améliorer leur culture numérique sur le terrain. Jusqu'à 100 000 agriculteurs devraient bénéficier du projet.

La Côte d'Ivoire participe à ce projet par le biais de Ivoire Cotton.

③ Échange de connaissances sur la réponse et l'adaptation au changement climatique et sur l'amélioration des sols

Le projet vise à contribuer à l'atténuation du changement climatique tout en améliorant les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles grâce à des méthodes de production durables pour la gestion des sols. Dans le cadre de la certification CmiA (Coton made in Africa – voir le paragraphe 6.3.2), ce sont les petits exploitants agricoles qui sont soutenus par les entreprises cotonnières locales dans l'amélioration de leurs méthodes de production qui sont ciblés. Le programme qui leur est destiné comprend des mesures telles que la formation d'instructeurs en gestion des sols et la création de matériel de formation pour les conseillers agricoles. Environ 100 000 personnes impliquées dans la production de coton, dont 20 % de femmes et 15 % de jeunes, bénéficieront du projet. En outre, il est prévu d'améliorer la fertilité des sols sur une superficie de 92 000 hectares de terres agricoles.

Un autre objectif est l'échange de connaissances entre les entreprises cotonnières et entre les pays, dans le but d'intégrer ces expériences d'apprentissage au réseau plus large de partenaires de CmiA et permettre de développer davantage les méthodes de production à travers le continent.

La Côte d'Ivoire participe à ce projet par le biais du CIDT.

4.2.2 African Cotton Foundation

Cette initiative est promue par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Cette organisation vise à protéger et à développer le secteur du coton en Afrique. Elle a été créée en 2018 dans le but d'améliorer les moyens de subsistance et la durabilité des producteurs de coton africains et des autres parties prenantes en Afrique. Cette initiative vise à augmenter le rendement, les revenus et la continuité des activités d'au moins 2 millions de producteurs de coton africains D'ici 2050. L'organisation est active dans neuf pays africains, dont la Côte d'Ivoire, et a construit un réseau d'environ 730 000 agriculteurs.

Cette organisation est composée d'une variété de parties prenantes, parmi lesquelles on trouve non seulement des entreprises, mais aussi des organisations agricoles et des ONG, et Ivoire Cotton, de Côte d'Ivoire, en est également membre.

En collaboration avec d'autres organismes, différents projets sont menés pour soutenir les agriculteurs. Voici quelques exemples de leurs initiatives :

Tableau 4.2.1 Initiatives de l'African Cotton Foundation

Thèmes de l'initiative	Aperçu	Résultats
Services financiers aux petites entreprises	Transfert du financement des intrants aux banques, partenaires de grands services financiers numériques, assurance des récoltes collective (mutualisation des risques entre pays)	Permettre aux agriculteurs d'effectuer des opérations bancaires, formaliser les marchés ruraux et permettre les paiements numériques de tous les intrants et les récoltes des agriculteurs.
Dialogue sur les politiques	Discussion sur les cultures génétiquement modifiées aux niveaux national et régional et mise en place d'un financement public	Développement économique industriel par la protection des investisseurs et des agriculteurs Augmentation des revenus des agriculteurs grâce à l'augmentant la valeur ajoutée nationale du coton
Système de semences	Examen de nouvelles variétés (offrant un forum aux chercheurs sur les semences), recommandations politiques sur les OGM, recherche sur l'efficacité des systèmes semenciers	Permettre une agriculture plus rentable grâce à des systèmes semenciers améliorés
R&D - Changement climatique	Recherche sur les meilleures pratiques notamment sur les semences/intrants améliorés, recherche sur la traçabilité, recherche sur l'impact du changement climatique, recherche sur les sous-produits du coton	Développement de la chaîne d'approvisionnement, amélioration des flux de trésorerie dans les exploitations agricoles, amélioration des sols
Mécanisation	Recherche sur les machines à haute rentabilité, assistance aux prestataires de services tiers	Libérer du temps aux agriculteurs grâce au soutien des agriculteurs voisins (en particulier les femmes)
TIC et numérisation	Diffusion numérique d'informations sur les bonnes pratiques agricoles, la météo, le marché, numérisation des collectes de terrain	Proposition autour de cultures complémentaires de coton (maïs, arachide, soja)
Intégration de la chaîne de valeur	Relier la chaîne de valeur du coton, des fournisseurs d'intrants aux usines textiles, pour une production plus locale de produits finis en Afrique	Développement économique des régions productrices de coton et augmentation des emplois
Egalité des sexes	Programmes soutenant les femmes dans l'agriculture, la production et la répartition des revenus des ménages	Augmentation des investissements agricoles, amélioration de la nutrition familiale et la fréquentation des écoles

Source : Elaboré par l'équipe d'étude sur le site web de l'African Cotton Foundation

4.2.3 Initiative pour un coton africain compétitif (COMPACHI)

Afin d'aider 680 000 petits producteurs de coton dans 12 pays subsahariens (Zambie, Malawi, Mozambique, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Tanzanie et Ouganda) à améliorer la productivité de leurs cultures, l'agence allemande BMZ de coopération au développement (BMZ) a mis en place en 2009 un programme d'aide à l'amélioration de la productivité du coton. L'objectif initial était d'augmenter leurs revenus de 45 % jusqu'à 2016. L'initiative touche environ 30 % des producteurs de coton en Afrique subsaharienne. Parmi les partenaires figurent la GIZ, la DEG (Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft, l'organisme allemand de financement), l'AbTF (la fondation Aid by Trade), la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation Gatsby et des entreprises cotonnières privées d'Afrique subsaharienne, qui contribuent à hauteur de plus de 50 % du financement.

Les principales initiatives sont les suivantes.

- Formation des petits producteurs de coton aux techniques de production et de culture durables conformément aux normes CmiA
- Connecter de manière durable les agriculteurs au marché mondial du coton grâce à la production de coton conforme aux normes CmiA
- Formation à la gestion d'entreprise sous la forme d'une « Farmer Business School »
- Soutien à la création d'une banque villageoise
- Renforcer les groupements de femmes productrices
- Conseiller les gouvernements africains sur l'introduction et la mise en œuvre de stratégies nationales du secteur cotonnier

En Côte d'Ivoire, le projet a déjà travaillé avec près de 100 000 agriculteurs pour étendre ses activités.

4.3 Légumes (oignons, plantains), fruits (mangues)

Les activités des autres donateurs et des entreprises japonaises dans le domaine des légumes et des fruits sont les suivantes.

4.3.1 Fonds international de développement agricole (FIDA)

(1) Programme d'appui au développement des chaînes de valeurs agricoles (PADAF)⁷⁸⁷⁹

Le programme vise à améliorer les activités post-récolte (conditionnement, stockage, transformation et commercialisation) du riz, des légumes (aubergine, gombo, tomate, poivron) et des mangues en Côte d'Ivoire, et son programme d'assistance technique est destiné à 32 500 petits exploitants agricoles et à 4 500 agriculteurs installés dans les régions des Savanes et de la Vallée du Bandama dans le nord de la Côte d'Ivoire (FIDA : 36,89 millions d'USD, Fonds de l'OPEP : 1 million d'USD). La période de mise en œuvre s'étend de 2017 à 2025 et est toujours en cours de mise en œuvre.

Jusqu'à présent, les projets de développement agricole en Côte d'Ivoire se sont concentrés sur l'amélioration

⁷⁸ FIDA « Programme d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles » (<https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000001058>)

⁷⁹ Site web du PADAF (<https://padfaci.org/en/>)

de la productivité, mais l'insuffisance des investissements dans les technologies post-récolte a été identifié comme posant problème. Prenant en compte cette situation, le projet vise à établir des relations avec les acteurs de la chaîne de valeur, notamment les producteurs et les acteurs en aval de la chaîne de valeur, afin de promouvoir l'agriculture en tant qu'entreprise. Il œuvrera également à encourager les entreprises privées à investir dans le domaine de la chaîne de valeur alimentaire.

4.3.2 Agence française de développement (AFD)

(1) Projet régional innovant de lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO)

Les producteurs et exportateurs de mangues des pays d'Afrique de l'Ouest sont depuis longtemps en proie à l'infestation par les mouches des fruits, dont on estime qu'elle touche 50 % à 80 % de la production totale⁸⁰. Le projet est un programme de coopération technique et financière de quatre ans (13,9 millions d'euros) qui sera mis en œuvre à partir de 2021 dans le but de consolider, d'élargir et de maintenir les connaissances sur les activités de lutte contre les mouches des fruits qui ont été mises en œuvre jusqu'à présent dans la région de l'Afrique de l'Ouest. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont la Côte d'Ivoire est membre, sera l'agence d'exécution soutenue par l'AFD et l'UE.

Le projet d'appui régional à la lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (PLMF, 2015-2019), qui est la phase précédente du programme, a surveillé l'ampleur de l'infestation des mouches des fruits dans les vergers de chaque pays et, grâce à la possibilité d'envoyer des alertes précoces, les dommages ont été réduits de 57 %. Le programme comprend la poursuite et l'expansion des activités de la phase précédente dont notamment (i) l'intégration, la diffusion et la vulgarisation auprès des producteurs de technologies efficaces de lutte contre les ravageurs à faible impact environnemental, (ii) l'extension des activités de surveillance, de suivi et d'alerte précoce à l'ensemble des États membres de la CEDEAO, et (iii) œuvrer à la mise en place de mécanismes permettant d'assurer la pérennité des systèmes de surveillance et de lutte antiparasitaire aux niveaux régional et national, essentiellement par la structuration de la filière mangue⁸¹.

4.3.3 Banque mondiale

(1) Projet de développement du secteur agroalimentaire en Côte d'Ivoire⁸²

Il s'agit d'un programme d'assistance technique vise à soutenir le développement de chaînes de valeur alimentaires inclusives, résilientes et compétitives en Côte d'Ivoire sera mis en œuvre de 2021 à 2027 (295,38 millions de dollars).

Le projet se compose de quatre volets (1) l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement institutionnel, (2) création des chaînes de valeur agroalimentaires productives et résilientes, (3) la mobilisation

⁸⁰ AFD 「LUTTER CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AIDER LES PRODUCTEURS LOCAUX」 (2019)(<https://www.afd.fr/en/actualites/fighting-fruit-flies-west-africa-and-helping-local-producers>)

⁸¹ CEDEAO 「Gestion de la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest : la CEDEAO lance le projet SyRIMAO avec l'appui technique et financier de l'Union européenne et de l'Agence française du développement」 (2021)(<https://araa.org/en/news/fruit-fly-management-west-africa-ecowas-launches-syrimao-project-technical-and-financial>)

⁸² Banque mondiale 「Projet de développement du secteur agroalimentaire en Côte d'Ivoire」 (<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P171613>)

des investissements privés productifs le long des chaînes de valeur, et (4) la gestion et la coordination du projet, et comprend les sous-composantes suivantes : renforcer les capacités des entités publiques, accroître l'accès aux technologies, à l'innovation et aux services de conseil intelligents face au climat, et renforcer les capacités opérationnelles des IPF.

(2) Plan d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat - Côte d'Ivoire⁸³

Il s'agit d'un plan d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat, élaboré avec le soutien de la Banque mondiale et de l'initiative AAA et l'assistance technique du programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS).

Sur la base des politiques de la Côte d'Ivoire, de l'état actuel de l'agriculture et des impacts du changement climatique, 12 investissements et activités qui devraient être priorités pour accroître la résilience au changement climatique et augmenter les rendements ont été identifiés, et des propositions concrètes de mise en œuvre ont été présentées. Les investissements prioritaires comprennent la diffusion de technologies et les services de financement agricole pour l'agriculture dans son ensemble, ainsi que pour les cultures individuelles telles que l'élevage, la production durable de cacao et la chaîne de valeur de la mangue.

(3) The Support to Nutrition Sensitive Agriculture and Capacity Development of Small and Marginal Farmers (ASNAF)⁸⁴

Le projet en question est un programme mis en œuvre de 2017 à 2022 (total de 2,73 millions d'USD). qui ciblait 52 groupements de femmes en milieu rural de la région des Savanes, dans le nord de la Côte d'Ivoire, dans le but de créer un environnement permettant aux ménages pauvres des zones rurales de Côte d'Ivoire d'avoir accès à des aliments plus nutritifs.

Le projet comportait trois volets principaux : 1) le soutien aux villages agricoles modèles pour la culture de produits nutritifs, 2) le renforcement des capacités des agricultrices et 3) l'aménagement de l'infrastructure agricole, ainsi que la mise en œuvre d'activités telles que la création de groupes d'agriculteurs, l'élaboration de manuels de production agricole, la formation en techniques agricoles, l'éducation en nutrition et hygiène, la formation en techniques d'économie d'eau, l'installation de l'irrigation à petite échelle et l'assistance technique au traitement post-récolte.

4.3.4 Banque africaine de développement (BAD)

(1) Projet de pôle agro-industriel dans le nord (2 PAI-NORD)⁸⁵

Il s'agit d'un programme de prêts qui sera mis en œuvre de 2022 à 2027 dans quatre districts du nord de la Côte d'Ivoire, à savoir Poro, Bagoué, Tchologo et Hambol, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et

⁸³ Banque mondiale « Plan d'investissement pour l'agriculture intelligente face au climat Côte d'Ivoire » (2019) (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/181591575308113164/pdf/Climate-Smart-Agriculture-Investment-Plan-for-Cote-d-Ivoire.pdf>)

⁸⁴ Banque mondiale « RAPPORT D'ACHÈVEMENT ET DE RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE » (2022). (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099230007192248770/pdf/P1550810fcadc80a0ac23050a3e3b070f2.pdf>)

⁸⁵ BAD « Côte d'Ivoire - Projet de pôle agro-industriel dans le nord (2 PAI-NORD) » (<https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-CI-AA0-030?lang=fr>)

nutritionnelle, de réduire la dépendance aux importations de denrées alimentaires et d'accroître les exportations de produits agricoles présentant des avantages compétitifs.

Conformément au Plan national de développement (PND 2021-2025), les actions autour des piliers suivants sont mis en œuvre : le pilier 1, transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement des pôles industriels, le pilier 2, développement des ressources humaines et promotion de l'emploi, développement du secteur privé et investissement, le pilier 3, développement régional harmonieux, le pilier 5, mise en œuvre des initiatives liées à la conservation de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. Plus précisément, des efforts seront déployés pour promouvoir les investissements dans le secteur de la transformation des cultures agricoles ciblées (riz, maïs, viande et poisson, anacarde, mangue, beurre de karité), développer les infrastructures et renforcer les capacités pour améliorer l'accès aux marchés pour les éleveurs agricoles, et pour améliorer le développement d'installations agricoles performantes et l'accès aux intrants et services agricoles.

(2) Projet agro-industriel soutenu par la Banque africaine de développement lancé à Sinématiali, dans le nord de la Côte d'Ivoire⁸⁶

Le projet vise à établir un pôle agro-industriel dans le nord de la Côte d'Ivoire et sera mis en œuvre grâce à des prêts de 87,6 millions d'euros de la BAD, de 72,2 millions d'euros de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), de 51,8 millions d'euros de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de 6 millions d'euros de la Fondation Saemaul de Corée. Il vise à accroître la productivité du riz, du maïs, des mangues, des anacardes, du bétail et des produits de la pêche, à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire, à réduire la dépendance à l'égard des importations de produits agricoles et à accroître les exportations de produits agricoles.

Dans le nouveau pôle agro-industriel, un parc industriel avec des infrastructures telles que des routes, un approvisionnement en énergie verte, des installations solaires, des installations sanitaires, un guichet unique et le recyclage des déchets seront développés pour servir de lien entre les industries clés et les services connexes (par exemple, la logistique). En outre, cinq centres de regroupement et de services seront construits et exploités en tant que centres d'emballage de produits agricoles et de centres de transformation primaire.

4.3.5 Actions des entreprises privées dans la chaîne du froid des légumes et des fruits

En Côte d'Ivoire, à l'exception de quelques installations de réfrigération et de transport réfrigéré entretenues par les exportateurs eux-mêmes pour les mangues, aucune activité du secteur privé liée à la chaîne du froid des fruits et légumes n'a été identifiée. Certaines entreprises japonaises disposent de technologies qui pourraient être utilisées pour relever les défis liés à la problématique de la chaîne d'approvisionnement en légumes et en fruits de Côte d'Ivoire. Des exemples sont présentés dans le tableau 4.3.1.

⁸⁶ BAD 「Un projet agro-industriel soutenu par la Banque africaine de développement lancé à Sinématiali dans le nord de la Côte d'Ivoire」 (2022)(<https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/agro-industrial-project-supported-african-development-bank-launched-sinematiali-northern-cote-divoire-53900>)

Tableau 4.3.1 Exemples de technologies d'entreprises japonaises liées à la chaîne d'approvisionnement et à la chaîne du froid des fruits et des légumes

Nom du produit ou de la technologie	Nom de l'entreprise	Aperçu des techniques
MYCOM Super Fresh	Mayekawa	Une glacière haute performance qui peut maintenir un environnement à basse température et à forte humidité qui empêche l'altération et le flétrissement, causes de la détérioration de la qualité des fruits et légumes. Permet un stockage à long terme des légumes tout en conservant leur fraîcheur.
Cold chain logistics	Farmind	Il s'agit d'un système qui met en place une chaîne du froid transportant de manière constante les fruits et légumes de la zone de production aux points de vente à des températures basses optimales pour maintenir la fraîcheur. Le centre de distribution est équipé de véhicules frigorifiques et d'un centre logistique, où plusieurs unités de stockage avec réglages multiples de la température sont utilisées pour la gestion des stocks, en plus de la réception des marchandises la veille de la fermeture du marché et du stockage des produits spéciaux et transformés provenant du marché.
Conteneur CA	Nippon Yusen / MTI, etc.	Il s'agit d'un conteneur qui peut maintenir la fraîcheur en contrôlant la composition de l'air en oxygène et en dioxyde de carbone pour que la composition de l'air soit adaptée au stockage à long terme des fruits et légumes. C'est une composition d'air qui supprime l'action respiratoire des fruits et légumes.
Freshmama	Nissan Steel Industries Ltd.	Films permettant la conservation à long terme des fruits et légumes grâce à une technologie qui adsorbe, décompose et expulse efficacement le gaz éthylène, cause du vieillissement des fruits et légumes, même dans l'obscurité.

Source : Elaboré par l'équipe d'étude à partir des sites web de chacune des entreprises

4.4 Produits de l'élevage

Concernant les activités des organisations internationales et des agences d'aide de différents pays en Côte d'Ivoire, bien qu'il existe quelques exemples de projets globaux régionaux (Afrique et Afrique de l'Ouest), dont des projets sur l'agriculture en général, et sur le cacao, qui est un produit agricole majeur de la Côte d'Ivoire, il n'y a rien de notable sur « l'élevage en Côte d'Ivoire ».

4.5 Autres

4.5.1 Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

(1) Programme de renforcement de la gestion foncière rurale

Comme indiqué dans les sections 3.1.2 et 3.2, la proportion de terres en Côte d'Ivoire dont les droits fonciers ont été organisés est inférieure à 30 %. Cette situation a entraîné des conflits et des litiges liés à l'utilisation des terres entre les utilisateurs traditionnels des terres et les personnes déplacées à l'intérieur du pays et à l'étranger. De plus, s'il n'y a pas de notion de droits fonciers mais l'idée forte que l'on peut être propriétaire tant que l'on cultive la terre, cela peut conduire à la déforestation. En effet, en Côte d'Ivoire, la superficie forestière a fortement diminué, passant de 12 millions d'hectares (1960) à 2,97 millions d'hectares (2020).

Dans ce contexte, le gouvernement ivoirien a promulgué la loi sur les terres rurales en 1998, mais en raison de la complexité de la procédure d'immatriculation des terres agricoles et du coût élevé de l'immatriculation des terres agricoles,⁸⁷ moins de 1 % des parcelles agricoles du pays ont été immatriculées au cours des 20 années qui ont précédé 2018⁸⁸. C'est pourquoi, l'Agence Foncière Rurale (AFOR) a été créée en 2016 pour superviser les opérations d'immatriculation des terres agricoles, et une politique foncière rurale a été lancée en 2017 pour accélérer l'immatriculation des terres agricoles. Pour soutenir cette initiative, la Banque mondiale a mis en œuvre en 2018 le Programme d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale (PAMOFOR), doté d'un budget de 50 millions de dollars, comprenant la mise en place de formation auprès des agences foncières rurales, ainsi que la mise en place d'un nouveau système d'information sur les terres agricoles et la simplification de l'immatriculation des terres agricoles. En conséquence, en deux ans seulement, le nombre d'immatriculation des terres agricoles a augmenté d'environ cinq fois par rapport au nombre d'immatriculation des terres agricoles au cours des 20 dernières années. Bien que l'immatriculation des terres agricoles ait considérablement accéléré, le nombre de terres agricoles enregistrées est de 30 000, et une nouvelle accélération est nécessaire pour immatriculer 1,5 million de parcelles à l'échelle nationale.

Ainsi, dans le cadre de ce programme, la BIRD établira des antennes régionales de l'Agence foncière rurale, numérisera les certificats de terres agricoles et limitera les frais d'immatriculation des terres agricoles à un maximum de 8 000 FCFA. La BIRD investira 200 millions de dollars et le gouvernement ivoirien versera 40 millions de dollars. À l'avenir, un soutien financier de l'Agence française de développement est également attendu.

(2) Projet de développement du secteur agroalimentaire

Le projet soutient l'ensemble de la chaîne de valeur des cultures vivrières pour appuyer le deuxième Programme national d'investissement agricole, avec une durée de projet allant de 2021 à 2027 et un budget total de 250 millions de dollars. Les raisons de se concentrer sur les cultures vivrières ne reposent pas uniquement sur le fait d'être conformes à la politique du gouvernement ivoirien, mais c'est aussi parce que ces cultures

⁸⁷ . Les frais d'immatriculation pour un hectare sont de 20 dollars, ce qui est plus élevé que les 12 dollars au Rwanda et les 14 dollars en Ouganda.

⁸⁸ Sur les 1,5 million de parcelles à l'échelle nationale, seules 5 671 ont été immatriculées.

vivrières sont surtout des cultures pluviales avec une faible productivité, que la population des pays d'Afrique de l'Ouest devrait augmenter avec en parallèle une augmentation prévisible de la demande alimentaire dans la région, et parce que ce projet est également très efficace pour créer des emplois pour les femmes⁸⁹.

Le manioc, la banane plantain, les légumes et l'aquaculture ont été sélectionnés comme produits prioritaires. Les critères de sélection sont (1) l'existence d'une demande et de producteurs compétitifs, (2) le potentiel de croissance de la chaîne de valeur et (3) le potentiel de réduction de la pauvreté (nombre élevé de ménages pauvres et faibles barrières à l'entrée pour les petites entreprises).

Dans la stratégie des agropoles, le projet concerne le pôle 3 (le manioc, la banane plantain et les légumes prospèrent dans le sud-est de la Côte d'Ivoire), le pôle 5 (le riz, le manioc, les légumes, le bétail et l'aquaculture prospèrent autour d'Abidjan), le pôle 6 (le riz, l'igname et le manioc prospèrent à l'ouest d'Abidjan, notamment la province de Goh), le pôle 7 (le riz, le plantain et le manioc prospèrent autour de San Pedro) et le pôle 9 (le plantain et le riz prospèrent dans l'ouest de la Côte d'Ivoire). La sélection a été faite de manière à atteindre un équilibre avec les zones couvertes par le programme de la BAD.

Le contenu est divisé en trois domaines principaux, dont le premier est l'amélioration de l'infrastructure du marché et le contrôle de la qualité. Plus précisément, il s'agit de mettre en place des réseaux entre les agriculteurs, les coopératives, les intermédiaires, les transformateurs et d'autres acteurs de la CVF, de développer des infrastructures de marché telles que les marchés de gros, de développer les informations sur les marches en fonction des produits, de renforcer la gestion de la qualité et de l'hygiène et d'améliorer les routes pour renforcer l'accès au marché.

Le deuxième domaine porte sur l'amélioration de la productivité et le renforcement de la CVF. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès à des variétés à haut rendement, résistantes au changement climatique et aux maladies, de gérer efficacement les ressources en sol et en eau telles que l'irrigation, de promouvoir la mécanisation agricole et la mécanisation des processus de stockage et de transformation.

Le troisième domaine porte sur la promotion de l'investissement privé. Il s'agit notamment de mettre en place des programmes financiers spécifiques pour soutenir les investissements initiaux et à petite échelle, de renforcer l'éducation financière pour les MSME et les personnes à faible revenu, et d'apporter une assistance technique aux institutions financières.

⁸⁹ Traditionnellement, les hommes dominent la production de cultures de rente, mais les femmes sont majoritaires dans la chaîne de valeur des cultures vivrières. Les cultures à forte valeur ajoutée, telles que les cultures horticoles, utilisent plus de main-d'œuvre par hectare que les aliments de base, et sont donc particulièrement efficaces pour créer des emplois pour les femmes.

Chapitre 5 Initiatives liées à la chaîne d’approvisionnement et à la chaîne du froid au Japon (légumes et élevage)

Le Japon a également mis en œuvre des initiatives en ce qui concerne la chaîne d’approvisionnement et la chaîne du froid pour les produits agricoles et d’élevage. Ce chapitre présente des initiatives japonaises qui pourraient également servir de référence pour la mise en place de la chaîne d’approvisionnement et la chaîne du froid en Côte d’Ivoire. Malgré des parties communes et recoupements avec les descriptions faites dans d’autres chapitres, cette section explique dans leurs grandes lignes trois aspects spécifiques : les technologies qui contribuent à la construction de la chaîne d’approvisionnement et de la chaîne du froid, les mécanismes qui jouent un rôle important dans leur construction, et les mesures d’aide gouvernementale qui soutiennent le maintien de leur mise en place.

5.1 Technologies

Tout d’abord, il convient de présenter les efforts technologiques du Japon, notamment en ce qui concerne la chaîne du froid. Pour les légumes, les fonctions d’entreposage réfrigéré sont utilisées, en fonction des caractéristiques du légume, pour le transport sur de longues distances de la zone de production à la zone de consommation, et pour le stockage dans les marchés de gros. Parmi les efforts déployés, outre les réfrigérateurs habituels, il existe également des technologies quelque peu spécialisées. La première est le conteneur à atmosphère contrôlée. Le conteneur à atmosphère contrôlée est principalement utilisé pour l’exportation des fruits et légumes (transport maritime sur longue distance). Les fruits et légumes continuent de respirer dans les conteneurs après la récolte, expulsant du sucre, ce qui constitue l’un des facteurs de la détérioration de la qualité. Ainsi, les conteneurs à atmosphère contrôlée permettent d’ajuster la composition de l’air en introduisant de l’azote, ce qui a pour effet de supprimer la respiration des fruits et de les maintenir en sommeil, évitant ainsi toute détérioration de la qualité. Quelques entreprises logistiques possèdent des conteneurs à atmosphère contrôlée. Par exemple, Fukuoka Daido Seika Co., Ltd., un grossiste du marché central de gros de Fukuoka, est connu pour utiliser les conteneurs à atmosphère contrôlée de la société MTI, afin de promouvoir l’expansion des exportations de produits frais.

Viennent ensuite dans la présentation les réfrigérateurs Super Fresh de Mayekawa Corporation. Avec des équipements de réfrigération ordinaire, la différence de température entre la surface de refroidissement et l’air est importante, ce qui provoque une déshumidification pendant le refroidissement, et l’utilisation d’humidificateurs peut entraîner la formation de givre dans l’évaporateur et une défaillance du refroidissement. Cela signifie que le maintien de l’humidité est extrêmement difficile. Ainsi, avec le réfrigérateur Super Fresh, il est possible de maintenir une température et une humidité modérées de manière constante en incorporant un dispositif de pulvérisation directe dans l’évaporateur, permettant ainsi de maintenir l’air à basse température tout en assurant un état d’humidité élevée proche de la saturation. La technologie de l’entreprise est utilisée par les principales entreprises de transformation des fruits non seulement au Japon, mais aussi à Taïwan riche en fruits tropicaux.

En ce qui concerne l’élevage, plutôt que des technologies individuelles, deux initiatives dont la diffusion s’est montrée constante font partie de la présentation. La première concerne la conformité HACCP des abattoirs. Au Japon, la conformité au système d’analyse des risques et de maîtrise des points critiques (Hazard Analysis

Critical Control Point - HACCP) est en principe obligatoire pour toutes les entreprises du secteur alimentaire depuis mars 2021. Il est demandé, particulièrement aux abattoirs, d'élaborer leur propre plan de gestion et d'avoir des méthodes strictes de gestion de la viande. Pour promouvoir cette initiative, les associations de l'industrie de la viande ont également préparé un guide détaillé avec des tableaux et des vidéos, œuvrant ainsi au maintien et à l'amélioration des normes d'hygiène dans l'industrie. Le deuxième est en quelque sorte une forme avancée de la première : un centre de certification des viandes exportées. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche encourage actuellement l'exportation de produits agricoles, forestiers et halieutiques et de denrées alimentaires japonais, dont l'un des principaux produits est le bœuf wagyu. Pour exporter du bœuf Wagyu, il est nécessaire de respecter les mêmes normes d'hygiène que le pays de destination, ce qui, en Europe et aux États-Unis, exige des mesures encore plus strictes que le système HACCP en vigueur au Japon, notamment la mise en œuvre de tests microbiologiques et le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires. Le respect de ces normes contribue à renforcer la mise en place de la chaîne d'approvisionnement.

5.2 Mécanismes

Ce qui suit fait la lumière sur les mécanismes entourant la chaîne d'approvisionnement et la chaîne du froid au Japon. Premièrement, pour les fruits et légumes, la mise en place de chaînes d'approvisionnement par le biais de coopératives agricoles joue un rôle important. Ce processus peut encore être à son tour divisé en deux parties : la formation de zones de production et l'aménagement de réseaux de distribution. Au Japon, depuis la période de forte croissance des années 1960, les légumes ont été l'un des produits prioritaires de la politique agricole, et la formation de zones de production par les coopératives agricoles (production ciblée de produits spécifiques dans des régions spécifiques) a été encouragée. Par conséquent, il s'avère que même dans les zones rurales assez éloignées des zones urbaines, des produits similaires sont utilisés, non seulement pour les cultures, mais aussi pour les engrais, les pesticides, les machines et les matériaux, ce qui rend l'achat et l'utilisation en commun ainsi que l'échange d'informations faciles et significatifs. Puis, s'agissant du réseau de distribution, l'aménagement de points de triage des fruits et de collecte des coopératives agricoles dans les centres régionaux a permis un fonctionnement efficace de la collecte post-récolte, de la coupe, de la préparation, du lavage et de l'expédition. En outre, sur une plus grande échelle géographique, un système de livraison en relais d'un même légume exploitant les différences des conditions météorologiques nord-sud et est-ouest du pays, centré sur les coopératives agricoles, a été mis en place. Cela permet de mettre en place un mécanisme visant à limiter la concurrence excessive entre les régions productrices tout en faisant circuler un même produit sur le marché pendant une période aussi longue que possible.

Pour la viande, le système de transformation se compose de marchés de gros (avec abattoirs) dans les zones urbaines et de centres régionaux de traitement de la viande dans les zones rurales. Au Japon, les prix de vente aux enchères sur les marchés de gros de Tokyo et d'Osaka servent de prix de référence pour les marchés de gros locaux et les transactions relatives à l'échelle nationale (par exemple, dans les régions, le prix est calculé en soustrayant le montant équivalent au coût de transport jusqu'à Tokyo du prix moyen du marché de gros de Tokyo). En raison de leur représentativité, même aujourd'hui, alors que les abattoirs régionaux se sont multipliés, les producteurs confiants en la qualité de leurs bêtes continuent à les expédier de zones reculées vers le marché

de gros de la viande de Tokyo. D'autre part, tout comme les légumes, depuis la croissance économique rapide du Japon, la viande également a été positionnée comme un produit prioritaire dans la politique agricole japonaise, et des centres régionaux de traitement de la viande ont été établis dans tout le pays sous la forme d'entreprises publiques financées par le gouvernement et les autorités locales. Cela a permis de résoudre le problème de la détérioration de la qualité due à la distribution de bétail vif et de promouvoir le développement de l'industrie de transformation de la viande dans les zones rurales. En d'autres termes, le système actuel de distribution de la viande au Japon est un système qui présente des prix de référence clairs dans les zones urbaines, tout en améliorant la capacité d'accueil et de transformation de la viande dans les zones rurales.

D'autre part, en ce qui concerne l'élevage laitier, un système de collecte et de livraison du lait dans lequel les coopératives laitières jouent un rôle central a été mis en place. Il s'agit d'un système de transport précis qui permet aux coopératives laitières de chaque préfecture de collecter chaque jour le lait cru auprès de tous les producteurs laitiers, y compris ceux des zones rurales et montagneuses. Puis, des installations de stockage temporaire du lait cru, à savoir des stations de refroidissement avant que le lait soit finalement livré aux laiteries pour être transformé en produits laitiers, ont également été aménagées. En outre, les coopératives laitières jouent un rôle central dans la négociation des prix avec les fabricants de produits laitiers, auxquels le lait cru est vendu.

5.3 Mesures de soutien du gouvernement

Tout d'abord, les chaînes d'approvisionnement ne peuvent fonctionner sans un système de production stable. Enfin, ce paragraphe examine les mesures de soutien du gouvernement pour la production de légumes et l'élevage au Japon.

Premièrement, des mesures de stabilité des prix et d'ajustement de l'offre et de la demande ont été prises pour les légumes. Ces mesures sont financées par un fonds approvisionné à l'avance par le gouvernement, les préfectures et les producteurs pour compenser un certain pourcentage de la baisse lorsque les prix du marché tombent en dessous d'un certain prix. Cela garantit aux producteurs un certain niveau de revenu, même en période de prix bas. Il a également une fonction d'ajustement de l'offre et de la demande en contrôlant les expéditions lorsque les prix du marché baissent et en favorisant les expéditions lorsque les prix augmentent. L'une des caractéristiques de ce projet est la très grande sophistication avec laquelle les calculs sont effectués pour chacun des 14 légumes, tous les 10 jours, par zone de production (généralement au niveau municipal), par zone de consommation (au niveau de Hokkaido, Tohoku, Kanto, etc.), en tenant compte des différences entre les produits, de l'importance des fluctuations à court terme des prix du marché et des spécificités des produits. En outre, un autre rôle du projet en question est de promouvoir l'établissement et le développement de zones désignées de production. En d'autres termes, le projet encourage également la consolidation des agriculteurs et la promotion d'un système de distribution efficace en désignant des zones de production où la production de certains produits est concentrée dans certaines régions et en rendant ces zones de production désignées éligibles à des subventions.

Dans le cadre de ces mécanismes, des zones désignées de production de légumes ont été créées dans toutes les régions du Japon depuis la période de forte croissance. Par ailleurs, il est également vrai que le soutien n'est pas disponible en dehors des zones de production désignées et que le projet n'est pas toujours pratique pour les

producteurs qui souhaitent étendre indépendamment leurs propres canaux de distribution. D'autre part, il s'agit là de la perspective du Japon où l'établissement de zones de production a déjà atteint un certain niveau et où l'approvisionnement de la population est stable. En revanche, dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, il est considéré comme essentiel de commencer par établir des zones de production dotées d'une capacité d'approvisionnement suffisante.

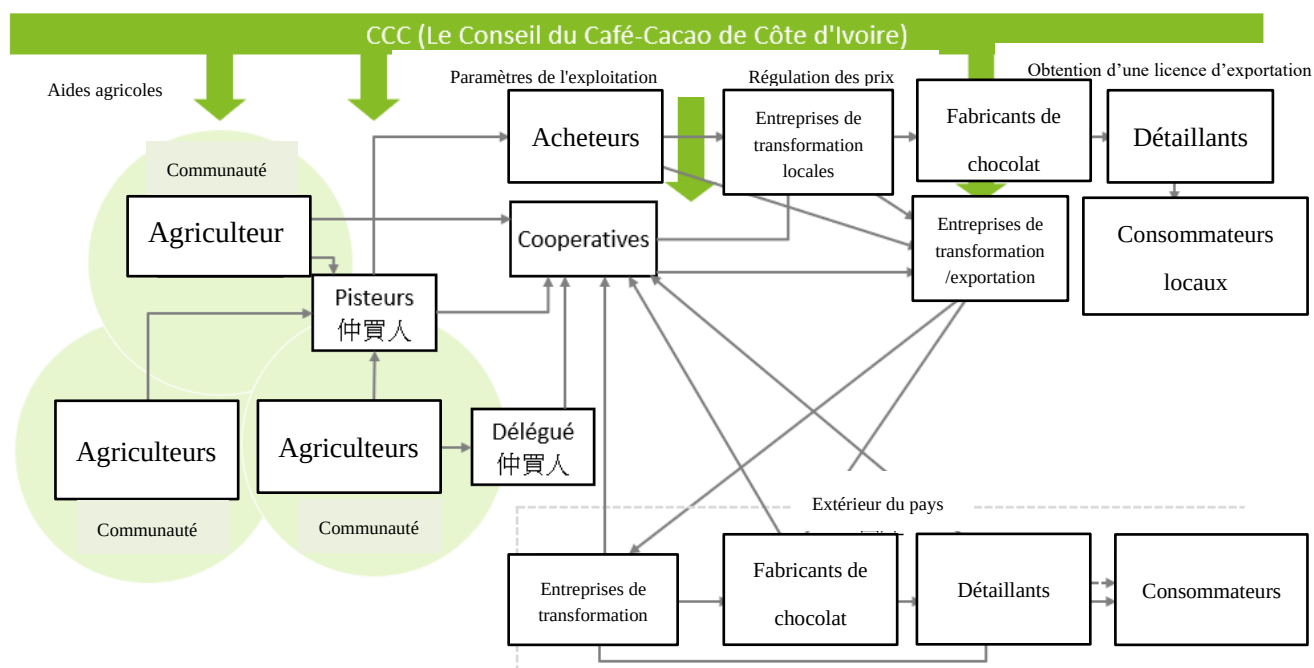
Par contre, dans le domaine de la production animale, il existe trois grands types de mesures de soutien : pour les exploitations spécialisées dans la reproduction de bovins pour la viande (exploitations qui élèvent de jeunes bovins), pour les exploitations spécialisées dans l'engraissement de bovins pour la viande (exploitations qui élèvent des bovins adultes pour la viande) et pour les exploitations laitières. Pour les exploitations spécialisées dans la reproduction de bovins pour la viande, le gouvernement accorde la totalité de la différence de prix lorsque le prix des veaux est inférieur au prix standard, tandis que pour les exploitations spécialisées dans l'engraissement de bovins pour la viande, 90 % de la différence est accordée sont assurés par le fonds approvisionné par le gouvernement et les producteurs lorsque les recettes brutes sont inférieures aux coûts de production dans une exploitation standard. L'aide relativement plus généreuse accordée aux exploitations spécialisées dans la reproduction s'explique par le fait qu'au Japon, les exploitations spécialisées dans la reproduction ont tendance à être davantage des petites, moyennes et micro-exploitations familiales, et que les veaux issus de ce type d'exploitation sont les intrants des exploitations spécialisées dans l'engraissement. En outre, au titre du dispositif d'aide aux producteurs laitiers, des mesures de soutien sont mises en œuvre. Celles-ci consistent à verser aux producteurs laitiers qui produisent du lait pour la fabrication de beurre ou de lait écrémé en poudre, dont le prix du lait cru (prix du lait) est bas, une compensation équivalente à la différence de prix avec le lait destiné à la consommation directe. Cela s'explique par le fait qu'au Japon, le prix du lait varie suivant le produit laitier, avec un prix élevé pour le lait destiné à la consommation directe et un prix plus bas pour le lait destiné à la transformation. En outre, pour le lait destiné à la consommation directe, la production se concentre principalement dans les banlieues urbaines, notamment dans la région de Kanto, tandis que pour le lait destiné à la transformation, elle est concentrée dans la région éloignée de Hokkaido. Par conséquent, à Hokkaido, où est produit le lait à plus faible prix destiné à la transformation, l'équilibre de la production et la stabilité des prix pour chaque catégorie sont maintenus par une compensation équivalente à la différence de prix tout en évitant une concurrence excessive due à l'augmentation de la production de lait destiné à la consommation directe. En outre, pour ce qui est du prix du lait à proprement parler, les coopératives laitières s'organisent et s'efforcent de maintenir le niveau de reproduction par le biais de négociations avec les grands fabricants de produits laitiers fortement capitalisés. Deux points importants peuvent être tirés de ces mesures de soutien dans le contexte de la Côte d'Ivoire: Pour ce qui est du premier, il s'agit de distinguer également en Côte d'Ivoire les deux formes d'élevage que sont la reproduction et l'engraissement des bovins pour la viande, et de mettre l'accent sur le soutien aux exploitations de reproduction que fournissent les intrants des exploitations spécialisées dans l'engraissement. Pour ce qui est du second, même dans les mesures de soutien à l'élevage laitier en Côte d'Ivoire, il peut y avoir des différences entre les mesures de soutien et entre les produits recommandés dans les zones de production dans la banlieue urbaine d'Abidjan ou d'autres grandes villes, et dans les zones de production dans le nord. Quoi qu'il en soit, il est considéré que l'expérience du Japon à ce

jour contribuera grandement au renforcement de la chaîne d’approvisionnement et de la chaîne du froid pour les légumes et l’élevage en Côte d’Ivoire à l’avenir.

Chapitre 6 Défis et mesures de soutien pour la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable en cacao

6.1 Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement du cacao en Côte d'Ivoire commence avec les producteurs de cacao et passe par les intermédiaires, les acheteurs et les coopératives jusqu'aux transformateurs ou aux exportateurs. Lorsque les producteurs vendent leurs fèves de cacao, soit ils peuvent le faire directement à une coopérative, soit ils peuvent vendre leurs fèves à une coopérative par l'intermédiaire d'un courtier appelé « Délégué », qui travaille directement avec la coopérative, ou par l'intermédiaire d'un courtier indépendant appelé « Pisteur », qui n'est pas affilié à une coopérative. Les pisteurs achètent le cacao aux agriculteurs, le transportent et le vendent aux coopératives ou directement aux entreprises de transformation du cacao. Après avoir été transportées et vendues à des coopératives et à des acheteurs, certaines fèves de cacao sont soit transformées localement et exportées, soit commercialisées sur les marchés de consommation locaux, mais la majorité des fèves de cacao sont exportées et transformées à l'étranger. Le port de San Pedro joue un rôle important dans la logistique de la chaîne d'approvisionnement du cacao, avec de grandes entreprises internationales de transformation, des exportateurs internationaux, des sociétés de services logistiques et des entreprises agroalimentaires.



* Le « délégué » a des liens directs avec les coopératives ; le « pisteur » est un agent libre ou un petit commerçant qui achète du cacao. Il existe des pisteurs enregistrés ou non enregistrés. Pour les acheteurs, il existe aussi des enregistrés ou non enregistrés.

Figure 6.1.1 Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du cacao en Côte d'Ivoire

Source : Elaboration par l'équipe d'étude de la JICA d'après la fiche technique sur la traçabilité du cacao, IDH, GISCO, C-lever.org,

La chaîne d'approvisionnement mondiale du cacao constitue ce que l'on appelle un goulot d'étranglement⁹⁰, avec de nombreux petits exploitants agricoles en amont et un grand nombre de consommateurs en aval. Au milieu, on trouve des entreprises de transformation et d'exportation, comme ofi (Olam), Barry Callebaut, Cargill, ECOM, Sucden, Touton, Blommer/Fuji Group, ETG et Cemoi. Les fabricants de chocolat en aval comprennent Mondelez International, Nestlé, Mars, Hersheys, Ferrero, Lindt und Springli⁹¹ et autres marques, et ces transformateurs, exportateurs et fabricants ont une influence significative sur le marché.

6.2 Situation de chaque acteur

6.2.1 Producteur de cacao

La Côte d'Ivoire compte environ 993 000 producteurs de cacao, dont 92 % d'hommes et 8 % de femmes⁹².

La majorité des producteurs de cacao possèdent de petites parcelles familiales de moins de 10 hectares qui se transmettent sous forme d'héritage familial, qui sont dispersées à travers 8 112 villages et 6 068 bourgs et hameaux⁹³. La plupart des producteurs de cacao vivent dans la pauvreté avec de faibles revenus et peu d'économies, et nombre d'entre eux ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité et le matériel scolaire. Les faibles revenus obligent les agriculteurs à réduire leurs intrants, ce qui a entraîné un cercle vicieux de réduction des investissements dans l'amélioration de la production de cacao et une vulnérabilité accrue des cacaoyers aux ravageurs et aux maladies, entraînant à leur tour une baisse des rendements et des bénéfices, et augmentant davantage la pauvreté parmi les producteurs de cacao⁹⁴.

Normalement, en s'inscrivant auprès de coopératives, les agriculteurs peuvent pour bénéficier de distributions d'engrais, de prêts et de primes de certification, etc. Cependant, comme indiqué au point 6.2.2, il existe de nombreux cas où les relations de confiance sont rompues en raison de fraudes ou du manque de gouvernance des dirigeants des coopératives, d'où le fait qu'un nombre important d'agriculteurs choisissent de ne pas appartenir à des coopératives⁹⁵.

6.2.2 Coopératives

La libéralisation de l'industrie du cacao s'est achevée en 1999 et, depuis les années 2000, l'efficacité du processus de distribution s'est améliorée. Cependant, à la suite de la libéralisation, les coopératives se sont affaiblies et leur influence a fortement diminué. Le volume de cacao collecté par les coopératives a connu un déclin rapide, passant de 32 % en 1998-1999 à 25 % en 1999-2000, puis n'a atteint que 10 % en 2005^{96 97}. Cette

⁹⁰ UK Food Group (2023) « Food, Inc. Corporate Concentration from Farm to Consumer »
https://www.researchgate.net/publication/270285330_Food_Inc_Corporate_Concentration_from_Farm_to_Consumer

⁹¹ Baromètre du cacao 2022

⁹² JETRO <https://www.jetro.go.jp/biznews/2021/10/faeff7edb450febb.html>

⁹³ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0360835219304930>

⁹⁴ Sur la logistique de la chaîne d'approvisionnement du cacao en Côte d'Ivoire : analyse basée sur la simulation
<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0360835219304930>

⁹⁵ Mise en place de filières d'approvisionnement en cacao à impact réduit en termes de déforestation en Côte d'Ivoire
<https://reddplus.ci/wp-content/uploads/2018/11/Cartographie-et-protocole-HCS.pdf> (p4)

⁹⁶ SalvaTerra SAS (2016) « Mise en place de filières d'approvisionnement en cacao à impact réduit en termes de déforestation en Côte d'Ivoire »

⁹⁷ ARAUJO BONJEAN et al, (2001) « Echecs de marchés et pauvreté l'exemple de la filière cacao en Côte d'Ivoire »

tendance s'est poursuivie et, en 2012, la majorité (80 à 85 %) des achats de cacao en Côte d'Ivoire ont été effectués en dehors des coopératives et via un certain nombre d'intermédiaires⁹⁸. Même à l'heure actuelle, il n'y a pas eu de changement significatif dans la tendance selon laquelle de nombreuses fèves sont commercialisées par l'intermédiaire de courtiers.

L'affaiblissement des coopératives peut être dû à une perte de confiance résultant des opérations à crédit pratiquées avec les agriculteurs. Une fois que les coopératives reçoivent les fèves de cacao du producteur, le délai de paiement est généralement de quelques jours, ce qui correspond au temps nécessaire à la coopérative pour livrer le produit au magasin ou à l'usine de l'exportateur (paiement à la livraison effectué par l'exportateur à la coopérative ou l'intermédiaire). C'est ainsi que les coopératives ont commencé à pratiquer des opérations à crédit (comptes créditeurs) avec les agriculteurs. Pour les agriculteurs, cela augmente le risque du point de vue des flux de trésorerie, en particulier lorsqu'il s'agissait de payer les frais de scolarité avant le début de la saison de récolte du cacao.

Selon le site Web du ministère de l'Agriculture, environ 2 134 coopératives agréées étaient actives dans le secteur du café et du cacao en 2000, mais le ministère de l'Agriculture estime que seulement 9 % de ces coopératives fonctionnent « effectivement ».⁹⁹ En 2020, on estime qu'il y a environ 3 000 coopératives¹⁰⁰, mais dans de nombreux cas, il n'est pas certain qu'elles remplissent leur fonction initiale. Un bon nombre de coopératives étaient à la base des entreprises individuelles ou des entreprises familiales et il n'est pas rare que ces coopératives soient gérées par une gouvernance non démocratique s'exerçant au sommet. Par exemple, lorsque les auditeurs vérifient les cartes d'immatriculation des véhicules et les titres fonciers de la coopérative, tous les documents peuvent être au nom du chef ou de sa famille¹⁰¹. Dans les faits, les groupes d'agriculteurs visités par l'équipe d'étude avaient choisi de ne pas adhérer à une coopérative parce que la coopérative à laquelle ils avaient adhéré dans le passé s'était trouvée dans une situation similaire et les groupes d'agriculteurs avaient perdu confiance en cette coopérative. Mais en n'appartenant plus à une coopérative, cela signifie que les agriculteurs ne reçoivent plus les intrants des coopératives et qu'ils doivent acheter à leurs frais les engrais, les pesticides et autres intrants ; les agriculteurs ne peuvent alors plus se procurer suffisamment d'intrants et voient leur productivité diminuer. En raison de leur faible revenu, ils n'étaient pas en mesure de payer les frais de scolarité de leurs enfants et n'étaient plus en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école, même s'ils le souhaitaient.

L'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) a identifié trois types de coopératives en Côte d'Ivoire¹⁰², et le cas ci-dessus peut être considéré comme relevant du point (3).

- (1) Exporte de manière indépendante des fèves de cacao vers les marchés internationaux.
- (2) Utilise de manière appropriée les fonds, les intrants, les infrastructures, les formations et les conseils pour vendre exclusivement aux exportateurs par le biais de programmes de certification
- (3) Manque de fonds de roulement, manque d'installations pour le stockage provisoire, le séchage et le

⁹⁸ SalvaTerra SAS (2016) « Mise en place de filières d'approvisionnement en cacao à impact réduit en termes de déforestation en Côte d'Ivoire »

⁹⁹ ARAUJO BONJEAN et al, (2001) « Echecs de marchés et pauvreté l'exemple de la filière cacao en Côte d'Ivoire »

¹⁰⁰ Tome I. (2021) Les coopératives cacao de Côte d'Ivoire au milieu du marigot, Leurs partenaires sur quelles rives?

¹⁰¹ Tome I. (2021) Les coopératives cacao de Côte d'Ivoire au milieu du marigot, Leurs partenaires sur quelles rives ?

¹⁰² GIZ(2014) Etude sur l'état des coopératives paysannes dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire https://www.kakaoforum.de/fileadmin/Redaktion/Studien/GISCO_COOP_Report_GEFAK_final.pdf

transport, incapacité à fonctionner correctement et dépendance à l'égard des prêts et des avances des exportateurs locaux.

Étant donné que la date de création ne figure pas dans la liste des coopératives publiée par la CCC, il n'est pas possible de déterminer si le nombre de coopératives augmente réellement et il est difficile de déterminer les coopératives qui appartiennent à la catégorie (3). Cependant, l'aléa moral de la direction dans la redistribution des ressources allouées aux coopératives, ou le manque de gestion et de supervision des coopératives, le manque de savoir-faire, le manque de financement et d'infrastructures, la méfiance des agriculteurs et le manque d'incitations pour les nouveaux membres sont des problèmes¹⁰³ qui doivent être résolus.

6.2.3 Délégués

Les délégués, qui sont les intermédiaires au niveau de la coopérative, sont responsables de la collecte des fèves auprès des agriculteurs pour les remettre à la coopérative. Ils ont reçu des cartes d'identité de la CCC et sont des intermédiaires enregistrés, et les fèves qui passent par eux sont généralement traçables jusqu'au niveaux des unités coopératives.

6.2.4 Pisteurs

Les pisteurs sont des intermédiaires qui se rendent dans les plantations de cacao, achètent les fèves de cacao directement aux agriculteurs contre de l'argent liquide et les vendent à des acheteurs (qui les vendent à leur tour à des transformateurs et à des exportateurs). Les pisteurs opèrent principalement en dehors de la coopérative (bien qu'il existe des cas où ils vendent à la coopérative) et sont agréés par la CCC sur recommandation des comités locaux d'agrément. L'agrément est subordonné à une inspection annuelle de leur travail, à la vérification de leur identité et à l'obtention d'un numéro d'enregistrement.

Cependant, dans la pratique, il existe des pisteurs enregistrés et non enregistrés. Les pisteurs enregistrés vendent à des acheteurs enregistrés, appelés Acheteurs agréés, et les Pisteurs non enregistrés vendent à des acheteurs non enregistrés. Afin de pouvoir payer le prix en espèces sans délai, les Pisteurs non agréés peuvent acheter à un prix inférieur au prix officiel. Dans certains cas, il n'y a pas d'échange de bons ou de correspondance écrite, ce qui rend difficile la traçabilité de la transaction. En réalité, les Pisteurs non enregistrés sont nombreux et les fèves difficiles à tracer représentent environ la moitié de la production nationale (voir 5.4.5).

En 2012, la FENAPPA-CI (La Fédération nationale des pisteurs agricoles de Côte d'Ivoire) a cherché à revitaliser la profession de Pisteur, en empêchant la distribution de fèves de qualité inférieure et en améliorant leurs conditions de vie et de travail. Elle avait également pour objectif de dresser une liste de Pisteurs fiables et de cartographier les zones de production, mais aucune évolution n'a été constatée depuis lors.

6.2.5 Acheteurs

Une liste d'acheteurs agréés est publiée chaque année sur le site Web de la CCC, avec 130 acheteurs enregistrés pour 2022-23¹⁰⁴. Les acheteurs livrent les fèves aux transformateurs nationaux, ainsi qu'aux

¹⁰³ SalvaTerra SAS (2016) « Mise en place de filières d'approvisionnement en cacao à impact réduit en termes de déforestation en Côte d'Ivoire »

¹⁰⁴ http://www.cafecacao.ci/docs/2022-2023/decision_acheteurs_agrees_22-23.pdf

entreprises de transformation et d'exportation.

6.2.6 Entreprises de transformation et d'exportation

Les entreprises de transformation du cacao en Côte d'Ivoire comprennent OFI (OLAM), SACO (Société Africaine de Cacao, famille Barry Callebaut), Cargill, Barry Callebaut Négoces, Cemoi, AWAHUS, Ivory Cocoa Products et SIDCAO, la filiale de Barry Callebaut SACO représentant environ la moitié de la transformation nationale, avec un chiffre d'affaires de 337,6 milliards de francs en 2020. Ivory Cocoa Products est une entreprise libanaise basée à San Pedro, active depuis 2010. Par ailleurs, la société d'usinage de Vridi, ASTENN et UPACI sont des entreprises locales, et ASTENN en particulier a connu une croissance significative de 80 % en un an.

Au cours de l'année de récolte 2012/2013 (1er octobre - 30 septembre), le volume total de fèves de cacao transformées en Côte d'Ivoire était d'environ 468 000 tonnes, tandis que pour l'année de récolte 2021/2022, le volume total de fèves de cacao transformées s'élevait à environ 675 000 tonnes, avec une augmentation du volume de fèves de cacao transformées de plus de 200 000 tonnes, mais cela ne représente jamais qu'environ un tiers de la récolte totale de cacao de 2,1 millions de tonnes transformé pour l'année 2021/2022. Bien que la transformation nationale des fèves de cacao en Côte d'Ivoire progresse régulièrement, les deux tiers de la récolte sont actuellement exportés sous forme de fèves brutes. Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a exprimé l'espoir que « la Côte d'Ivoire soit à un stade de la transition de l'industrie primaire à l'industrie secondaire, et qu'elle devienne dans un avenir proche le pays producteur de chocolat, ce dont le peuple ivoirien rêve depuis de nombreuses années ».¹⁰⁵

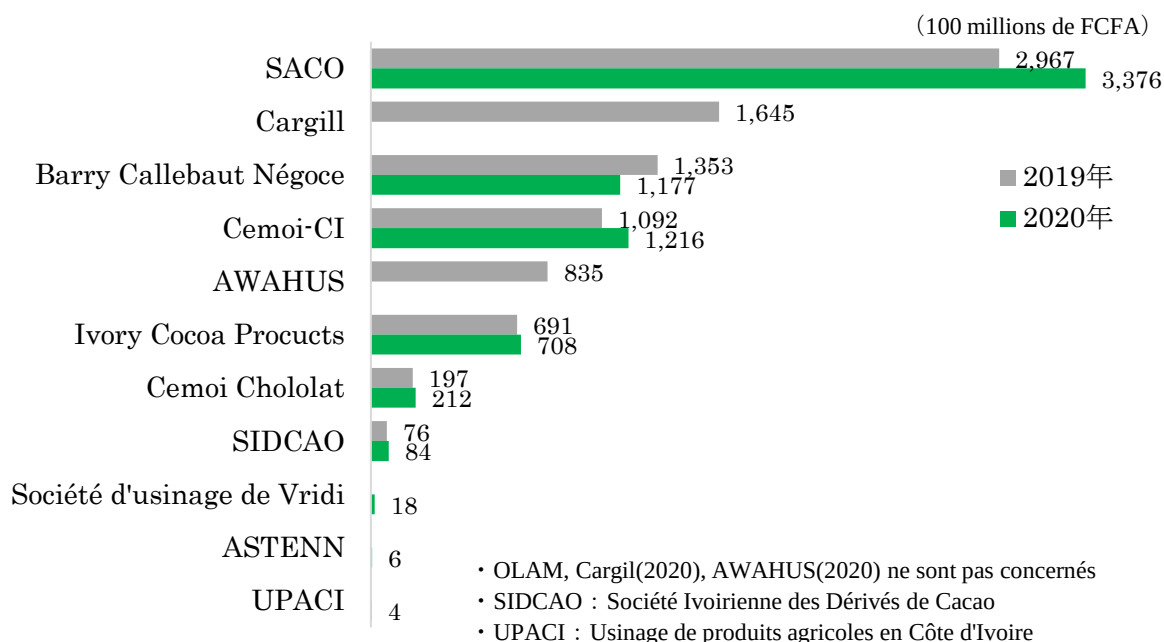


Figure 6.2.1 Estimation du chiffre d'affaires des transformateurs et exportateurs de cacao en Côte d'Ivoire (2019-2020)

Source : Sika Finance (2019, 2020) « Les 10 plus grandes sociétés de transformation de cacao »

¹⁰⁵ <https://www.jetro.go.jp/biznews/2023/09/ed3a5dbccb3f0c1f.html>

6.3 Tendances dans l'établissement des normes internationales

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a pour objectif d'introduire des normes de traçabilité. Il existe deux normes internationales pour la durabilité et la traçabilité du cacao : la série ISO34101, qui a été développée sous l'impulsion de l'Europe, et l'ARS-1000 (norme africaine), qui a été développée par le Ghana et la Côte d'Ivoire. Cependant, dans la série ISO34101 développée par l'Europe, bien que quatre niveaux d'exigences de traçabilité aient été définis, les conditions étaient strictes et de ce fait difficiles à appliquer dans la pratique. C'est pourquoi, en mars 2019, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont publié une déclaration commune exprimant leur opposition à la série de ISO34101, précisant qu'ils n'étaient pas opposés aux normes en tant que telles, mais que ces normes ne prenaient pas en compte les réalités des petits agriculteurs, et que les deux pays suspendaient l'application de la norme en question.

Par la suite, sous les auspices de l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana (CIGCI), la norme africaine ARS-1000 a été publiée en juin 2021, après quoi la Côte d'Ivoire a adopté la norme africaine ARS 1000 « Décret réglementant la mise en œuvre pour le cacao durable » en juin 2022¹⁰⁶. Celle-ci vise à mettre en place un système de traçabilité au niveau national et ainsi garantir un revenu décent aux producteurs.

6.3.1 Série ISO34101

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié la série « ISO34101 » en mai 2019 pour but d'améliorer la compétitivité des producteurs de cacao et d'uniformiser la définition de la durabilité. L'objectif est d'améliorer la compétitivité des producteurs de cacao, de normaliser la définition de la durabilité, et d'établir des exigences en matière de cacao durable et traçable pour les organisations de production et de distribution.

La norme ISO34101-2 exige que toutes les organisations de production répondent à des exigences de performance sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux, tandis que la ISO34101-3 définit quatre niveaux d'exigences de traçabilité et exige que les organisations de production garantissent une traçabilité égale ou inférieure à celle de leurs partenaires commerciaux. La norme indique également comment enregistrer, assurer la traçabilité physique et institutionnelle, mener des audits et apporter des améliorations sur tous ces éléments.

Toutefois, en ce qui concerne les systèmes de gestion interne au niveau des exploitations agricoles et des coopératives, les normes requises sont telles qu'elles sont impossibles à atteindre en pratique, comme le montre la figure 6.3.1 et en mars 2019, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont publié une déclaration commune exprimant leur opposition à la série ISO 34101. D'ailleurs, aucune entreprise n'applique actuellement la norme ISO-34101.

¹⁰⁶ https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=15281

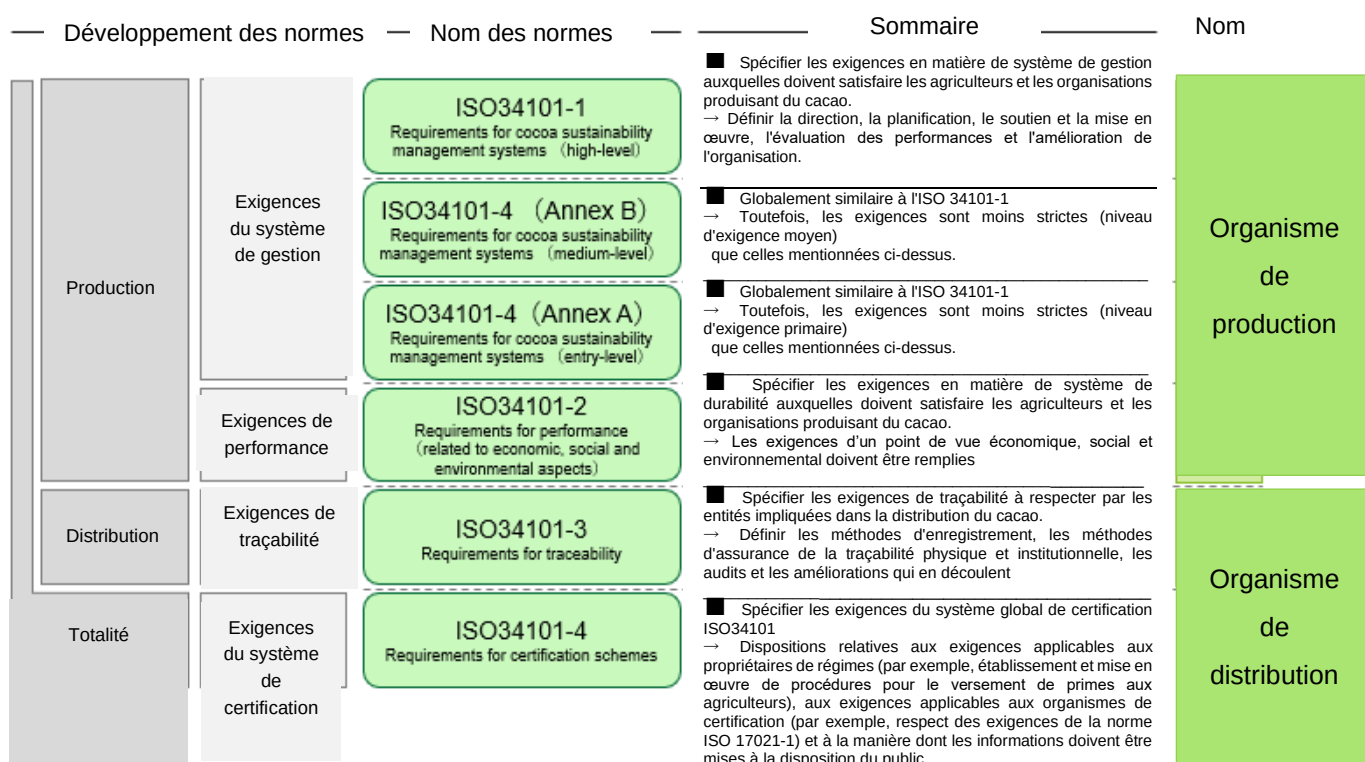


Figure 6.3.1 Configuration de la norme ISO3101

Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche à partir du ISO34101

6.3.2 ARS-1000

Peu de temps après la publication de la série ISO34101 en 2019, les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire auraient décidé de ne pas mettre en œuvre les normes ISO, principalement en raison de préoccupations liées à l'augmentation de la charge pesant sur les producteurs de cacao¹⁰⁷. Après avoir identifié les défis liés à la mise en œuvre correcte de ces normes en tant que pays producteur, le CCC et le COCOBOD du Ghana ont soumis une proposition pour l'élaboration des exigences pour un système de certification pour le cacao durable au secrétariat de l'ARSO, l'organisation africaine de normalisation. La norme ARS-1000 (Norme africaine pour le cacao durable), qui avait été élaborée par l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) depuis 2014, a été finalisée en 2021. Par la suite, des guides opérationnels ont été publiés au Ghana en 2023 et en Côte d'Ivoire en janvier 2024.

Comme le montre la figure 6.3.2, la norme se compose de trois parties. Étant donné que l'ARS-1000 a été créé sur la base de la norme ISO-34101, elle est donc similaire à la norme ISO à bien des égards, mais la norme ARS reste floue à certains égards. En outre, les exigences de traçabilité de l'ARS-1000 sont plus strictes que celles de la norme ISO (couvrant jusqu'au site d'exportation), et les exigences de traçabilité doivent être plus détaillées¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Le Ghana s'associe à la Côte d'Ivoire pour s'opposer à l'hostilité des producteurs de cacao à l'égard des producteurs de cacao (2019/3/13)

<https://www.mynewsgh.com/ghana-joins-forces-with-ivory-coast-to-kick-against-inimical-iso-standard-to-cocoa-farmers/>

¹⁰⁸ https://www.kakaoforum.de/fileadmin/Redaktion/Studien/ARS_Studie_EN.pdf

Les différences entre l'ARS-1000 et la série ISO 34101 sont les suivantes.

[Protection des forêts]

- La date d'entrée en vigueur doit être après juin 2022 (dans le cas des normes ISO, après janvier 2018)
- La norme ARS autorise l'abattage et la dégradation des forêts secondaires sous certaines conditions (propriété foncière légale, autorisation du propriétaire foncier, droits fonciers coutumiers ou autorisation gouvernementale). (cette clause est très importante en Côte d'Ivoire, où les forêts secondaires sont très importantes et où il reste peu de forêts primaires).
- La norme ARS stipule que la déforestation et la dégradation des forêts sont autorisées « tant que les circonstances nationales le permettent » (le guide de mise en œuvre du Ghana stipule que cela n'est pas autorisé)

[Conformité aux lois nationales]

- Contient un libellé stipulant que l'agriculture peut être autorisée dans les zones protégées « tant que les circonstances nationales le permettent ».

[Droits de l'enfant]

- La phrase « se conformer aux politiques réglementaires sur le travail des enfants, y compris un engagement clair contre le travail des enfants » est incluse. En dehors de cela, le contenu est le même que celui de la norme ISO.

[Prix et prime]

- Les primes sont destinées à "indemniser les agriculteurs pour les efforts qu'ils ont consentis pour se conformer aux normes de l'ARSO", et il est mentionné que non seulement les agriculteurs individuels mais aussi les "entités enregistrées (groupes d'agriculteurs et coopératives)" devraient bénéficier des primes.
- Aucune obligation de vérifier les revenus.

[Traçabilité]

- La norme ARS devrait s'appliquer jusqu'au point d'exportation (la norme ISO est conçue pour couvrir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et assurer la traçabilité jusqu'à l'utilisation finale).
- La norme ARS ne mentionne pas de prescription sur les systèmes d'« identité préservée » ou de mass balance, mais mentionne une prescription uniquement sur la séparation du cacao.

[Autre]

- Un délai de grâce de six ans entre la date de mise en conformité avec la norme ARS et la mise en œuvre complète du processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.
- Il n'y a aucune mention d'une relation d'affaires.

Développement des normes	Nom des normes	Sommaire	Nom
Production	ARS-1000-1 Requirements for Cocoa Farmer as an Entity/Farmer Group/Cooperative — Management Systems and Performance	■ Spécifier les exigences relatives aux systèmes de gestion à mettre en place par les agriculteurs enregistrés et les entités agricoles/groupes d'agriculteurs/coopératives. → Définir la direction, la planification, le soutien et la mise en œuvre, l'évaluation des performances et l'amélioration de l'organisation. ■ Spécifier les exigences en matière de système de durabilité auxquelles doivent satisfaire les agriculteurs et les organisations produisant du cacao. → Les exigences d'un point de vue économique, social et environnemental doivent être remplies	Organisme de production
Distribution	ARS-1000-2 Requirements for Cocoa Quality and Traceability	■ Spécifier les exigences pour tous les acteurs de la chaîne de valeur du cacao afin de maintenir la qualité du cacao ■ Spécifier les exigences à respecter par tous les acteurs de la chaîne de valeur du cacao pour établir la traçabilité du cacao. → <u>Le champ d'application des exigences est limité à l'agriculteur et au point d'exportation.</u>	Organisme de
Totalité	ARS-1000-3 Requirements for Cocoa Certification Scheme	■ Définir les exigences auxquelles doivent satisfaire les organismes de certification participant à l'audit des plantations de cacao. → Définir également les exigences auxquelles doivent satisfaire les autorités réglementaires/les organes juridiques et les conseils d'évaluation et de surveillance.	Institution de certification

Figure 6.3.2 Comparaison avec ISO34101/ARS-1000

Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche à partir du 1-3 de l'ARS-1000

6.4 État d'avancement dans la résolution des cinq problématiques

6.4.1 Améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs dont les revenus sont limités

Afin d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, le gouvernement a mis en place le Living Income Differential (LID), qui ajoute 400 USD par tonne au prix du marché à titre de compensation pour les producteurs de cacao, comme indiqué au point 3.3.2, mais en réalité, les prix n'ont pas augmenté du même montant que le LID, le prix du cacao a stagné dans le monde entier en raison des excédents de production, et la prime initiale a diminué car les chocolatiers, les sociétés de négoce et les intermédiaires ont essayé de protéger leurs marges. Par la suite, l'annonce de la prime à la surface de production peut être considérée comme ayant eu un certain effet, mais il est difficile d'affirmer qu'elle est directement liée à l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs. En outre, le prix d'achat garanti aux producteurs a été augmenté en octobre 2023, mais des mesures visant à améliorer davantage les revenus restent nécessaires.

Afin d'améliorer les revenus des producteurs de cacao, il est nécessaire de déployer des efforts pour améliorer la productivité et la qualité des fèves. Cela nécessite des engrais et des pesticides, mais de nombreux producteurs de cacao ont de faibles revenus et peu d'économies, de sorte qu'ils ne sont pas en mesure d'acheter les intrants dont ils ont besoin. Cela accroît la vulnérabilité des cacaoyers aux ravageurs et aux maladies, ce qui se traduit par de faibles rendements, de faibles bénéfices et une aggravation de la pauvreté. Comme mentionné au point 6.2.1, les agriculteurs peuvent généralement s'inscrire auprès des coopératives pour recevoir des engrais et des pesticides, des prêts, des primes de certification, etc. Cependant, de nombreux agriculteurs ne font pas partie des coopératives et sont contraints d'acheter des engrais à leurs propres frais. Un soutien est nécessaire pour les agriculteurs qui n'appartiennent pas à des coopératives. En outre, une formation à la fermentation est nécessaire pour obtenir une forte valeur ajoutée, mais l'Agence d'aide au développement rural (ANADER) ne dispense que

des formations de manière simple¹⁰⁹, les formations sont dispensées principalement par des entreprises, et les méthodes ne sont pas normalisées.

6.4.2 Amélioration de la qualité des récoltes se traduisant par une augmentation des profits pour les agriculteurs

L'amélioration de la qualité du cacao est l'un des principaux axes stratégiques du programme de développement durable de la culture du cacao en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi un programme appelé "2QC", lié à la quantité (Q), à la qualité (Q) et à la croissance (C), a été mis en place depuis 2009. Les axes stratégiques du programme sont (1) la professionnalisation des producteurs et de leurs organisations, (2) l'augmentation de la productivité, (3) la lutte contre la maladie de l'oedème, (4) l'amélioration de la qualité marchande des produits, (5) une commercialisation efficace, (6) la diversification des sources de revenus des producteurs, (7) l'amélioration des conditions de vie des producteurs et des communautés, (8) la lutte contre les pires formes de travail des enfants, (9) la promotion et la valorisation des produits, (10) l'appui aux institutions nationales, et (11) le développement de partenariats et la coordination des efforts¹¹⁰.

La formation et l'encadrement des producteurs seront assurés par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Cette activité, qui vise à transmettre aux producteurs les techniques de régénération et de replantation des terres agricoles, de lutte contre les maladies et les ravageurs, de récolte et de traitement post-récolte, est réalisée en étroite collaboration avec le Centre National de la Recherche Agronomique (CNRA) et les producteurs¹¹¹. Afin d'assurer la régénération et la reprise des cacaoyers et d'améliorer la qualité du cacao, le CCC fournit aux producteurs des semences de cacao améliorées issues des champs de semences du CNRA.

Chez les agriculteurs interrogés, le personnel de l'ANADER vient parfois à la ferme pendant la saison des récoltes pour dispenser sur 5 à 6 jours une formation sur le processus de fermentation, qui a un impact significatif sur la qualité, mais cela n'était pas fréquent et les agriculteurs ne semblaient pas avoir reçu une formation suffisante. En outre, alors que la génération de parents agriculteurs utilisait des feuilles de bananier, la directive a désormais changé et il suffit maintenant d'étaler les fruits sur une feuille de plastique noir, de faire un trou pour que la pulpe fermentée s'écoule, de l'envelopper et de la laisser reposer pendant trois jours. Auparavant, les cabosses de cacao pouvaient être laissées sur place après la récolte, mais aujourd'hui, elles sont ramenées à la maison et fermentées dans un coin de la pièce, car elles seraient volées si elles étaient laissées sur place. Dans le Ghana voisin, la méthode de fermentation à l'aide de feuilles de bananier est courante, tandis que dans les régions visitées en Côte d'Ivoire, l'utilisation de feuilles de plastique est fréquente. Cependant, certaines coopératives agricoles qui sont particulièrement soucieuses de la qualité utilisent des feuilles de bananier ou utilisent des caisses en bois appelées boîtes droites pour la fermentation, ce qui suggère qu'il existe une grande

¹⁰⁹ Les agriculteurs que nous avons interrogés ont été formés à la fermentation par l'ANADER, mais ils n'ont pas recommandé la méthode de fermentation utilisant des feuilles de bananier, qui seraient de meilleure qualité, et ont reçu l'instruction d'utiliser des feuilles de plastique noires. Décrit plus loin au point 6.4.2.

¹¹⁰ BECAO(2014) « Étude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA » https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/4etude_monographique_sur_la_filiere_cacao_dans_l_uemoa.pdf

¹¹¹ LA PROBLEMATIQUE DE LA QUALITE DU CACAO IVOIRIE

variation dans la qualité des fèves du pays. Selon les acheteurs interrogés, si la qualité est élevée, ils peuvent acheter les fèves à un prix plus élevé.

De plus, une entreprise de transformation et d'exportation de cacao visité séparément a mis en place des centres de fermentation dans chaque village et a dispensé une formation aux agriculteurs. L'entreprise utilise des feuilles de bananier et enseigne des connaissances sur le processus de fermentation et les micro-organismes. Il existe apparemment également un centre de fermentation géré par le CCC et impliquant le CNRA dans les environs de San Pedro.

6.4.3 Prévention du travail des enfants

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est efforcé de réduire le travail des enfants au cours de la dernière décennie par le biais de trois plans d'action nationaux¹¹² (2012-2014, 2015-2017 et 2019-2021). Par exemple, le taux de scolarisation est passé de 59 % à 85 % grâce à des changements dans le système éducatif et à la construction de nombreuses écoles dans les zones rurales¹¹³. Le gouvernement a renforcé la législation sur le travail des enfants et consacré des ressources financières et matérielles supplémentaires aux activités de surveillance du travail des enfants. Au cœur de cette démarche se trouvent le CNS (Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants en Côte d'Ivoire) et le Comité Interministériel de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CIM) qui ont été créés en 2012. À l'heure actuelle¹¹⁴, le Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants (SOSTECI) est géré par le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale à l'initiative du gouvernement ivoirien, tandis que le SSRTE (Système d'amélioration de la surveillance du travail des enfants, CLMRS en anglais) est géré séparément par le secteur privé.

Le Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants 2019-2021 prévoit (1) de renforcer la mise en œuvre des obligations internationales en matière de protection des droits de l'enfant et de lutte contre le travail des enfants, (2) de poursuivre et de renforcer les efforts du gouvernement pour éliminer le travail des enfants, et (3) de résoudre les problèmes entravant les efforts de lutte contre le travail des enfants. Concernant le point 3, le gouvernement prévoit en particulier de se pencher sur la traçabilité des produits dans la chaîne d'approvisionnement du cacao, de l'exploitation au marché, ainsi que sur l'application effective des accords de lutte contre la traite des enfants avec les pays frontaliers, et l'application des mesures correctives pour le travail des enfants dans les forêts désignées et le travail domestique des enfants.

Parmi les agriculteurs interrogés, il y avait des familles qui tout en reconnaissant l'importance de l'éducation des enfants et en souhaitant scolariser leurs enfants n'étaient pas en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école faute de moyens pour payer les frais de scolarité. Dans de tels cas, les parents agriculteurs pratiquaient l'agriculture avec leurs enfants afin que ces derniers apprennent la culture du cacao afin qu'ils puissent un jour gagner leur vie. Il est donc essentiel d'améliorer les revenus des producteurs de manière à ce qu'ils puissent payer les frais de scolarité et remédier au travail des enfants.

¹¹² Plan d'Action National 2019-2021 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants

¹¹³ JICA « Enquête de collecte d'informations et de confirmation sur la prévention du travail des enfants à l'aide de la technologie blockchain en Côte d'Ivoire » (février 2022) <https://openjicareport.jica.go.jp/pdf/12368791.pdf>

¹¹⁴ Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

6.4.4 Prévention de la déforestation illégale

La réglementation sur le devoir de diligence obligatoire pour prévenir la déforestation a été mise en vigueur par l'UE en juin 2023. La loi, qui entrera en vigueur à partir du 30 décembre 2024 pour les grandes entreprises et à partir du 30 juin 2025 pour les petites et moyennes entreprises, obligera les entreprises à faire preuve de diligence raisonnable afin de s'assurer que les biens vendus dans l'UE ou exportés depuis l'UE ne soient pas produits sur des terres agricoles développées par la déforestation afin de lutter contre le changement climatique et de protéger la biodiversité. En vertu de ce règlement, seuls les produits issus de terres agricoles qui n'ont pas été déboisées ou dégradées après le 31 décembre 2020 pourront être vendus sur le marché de l'UE ou exportés depuis l'UE. Outre le cacao, la réglementation s'applique également au café, à l'huile de palme, au caoutchouc, au soja, à la viande bovine et au bois, ainsi qu'aux produits dérivés tels que le chocolat, et bon nombre des plus grands importateurs de fèves de cacao de Côte d'Ivoire ont dû s'adapter pour se conformer à ce règlement.

Lancée en 2017, l'Initiative Cacao et Forêt est présidée par les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana et de la Colombie, et est promue par l'Initiative pour le Commerce durable (IDH en anglais) et de la Fondation mondiale du cacao (WCF) et a également été désignée pour établir un mécanisme de surveillance de la déforestation, mais cela n'a pas encore été concrétisé. L'ONG internationale de défense de l'environnement Mighty Earth a procédé à une surveillance par ondes radar pour détecter la déforestation, qui a révélé que plus de 8 000 hectares de forêt avaient été perdus en Côte d'Ivoire, soit le plus grande superficie perdue depuis 2019.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a pris des mesures pour mettre fin à la déforestation pour le cacao depuis 2018, mais lors d'entretiens avec les producteurs de cacao à San Pedro, certains ont déclaré qu'ils commençaient d'abord par défricher la forêt avant de planter des plants de cacao, et il est apparu que le défrichement de la forêt pour étendre les terres agricoles se faisait chaque année ou tous les deux ans. Cependant, les producteurs ont déclaré qu'ils ne pourraient pas étendre davantage leurs terres, car ils les avaient étendues au point qu'il n'y avait plus de place pour couper d'autres arbres.

Du point de vue de la protection des forêts, l'importance de la collecte de données géographiques sur les exploitations agricoles est mentionnée dans l'ARS-1000 (Norme africaine pour le cacao durable). Dans le "Modèle de plan de gestion environnementale des plantations de cacao (p.135)" du guide opérationnel "Guide d'opérationnalité de la norme africaine pour le cacao durable de la série ARS 1000 » publié par le CCC, l'identification des exploitations et la collecte de la localisation géographique des terres agricoles sont exigées. Plus précisément, une carte forestière qui identifie les zones protégées (parcs nationaux et zones protégées) devrait être préparée et les exploitations agricoles cartographiées. La zone protégée la plus proche doit être utilisée comme point de référence et doit être présentée sous forme polygonale afin de mieux évaluer le chevauchement entre les zones protégées et les zones de production. Lors de la préparation de ces informations, une liste des agriculteurs appartenant à la coopérative est également nécessaire. La cartographie permettra d'identifier les exploitations situées à proximité immédiate ou dans un rayon de 2 km d'une zone protégée ou d'une forêt. La Direction Régionale des Eaux et Forêts locale délivrera un certificat de localisation de parcelle, avec des informations sur la localisation de la parcelle, la surface de la parcelle, la distance de la parcelle par rapport à la zone protégée ou à la forêt classée la plus proche ainsi qu'une carte de localisation de la parcelle.

L'ONG Mighty Earth a élaboré la « carte responsabilité pour le cacao », qui est disponible sur le web depuis janvier 2020. Il s'agit d'une carte des informations recueillies auprès des entreprises de cacao sur les partenaires coopératifs de leurs chaînes d'approvisionnement, afin qu'elles puissent vérifier si leurs fournisseurs se trouvent dans des zones forestières protégées¹¹⁵.

6.4.5 Mise en place d'un système de production et de distribution (traçabilité) pour assurer des achats propres

Le gouvernement s'efforce d'assurer la transparence et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement afin de créer une industrie cacaoyère durable, et promeut le renforcement de la gestion par le biais de recensements agricoles et de cartographies des terres agricoles et introduit un système de suivi des informations relatives à la production et à la distribution afin d'augmenter les revenus des agriculteurs, d'améliorer la qualité et de prévenir le travail illégal des enfants et la déforestation.

D'autre part, seulement 43,6 % du volume total des fèves de cacao exportées de Côte d'Ivoire peuvent être attribués à des coopératives et à des acheteurs spécifiques grâce à la traçabilité. Ainsi, la majorité du cacao (plus de 55%) est exportée par des négociants qui s'approvisionnent indirectement auprès d'intermédiaires locaux (23,9%) ou par des négociants opaques qui ne divulguent pas d'informations sur leurs fournisseurs (32,4%)¹¹⁶.

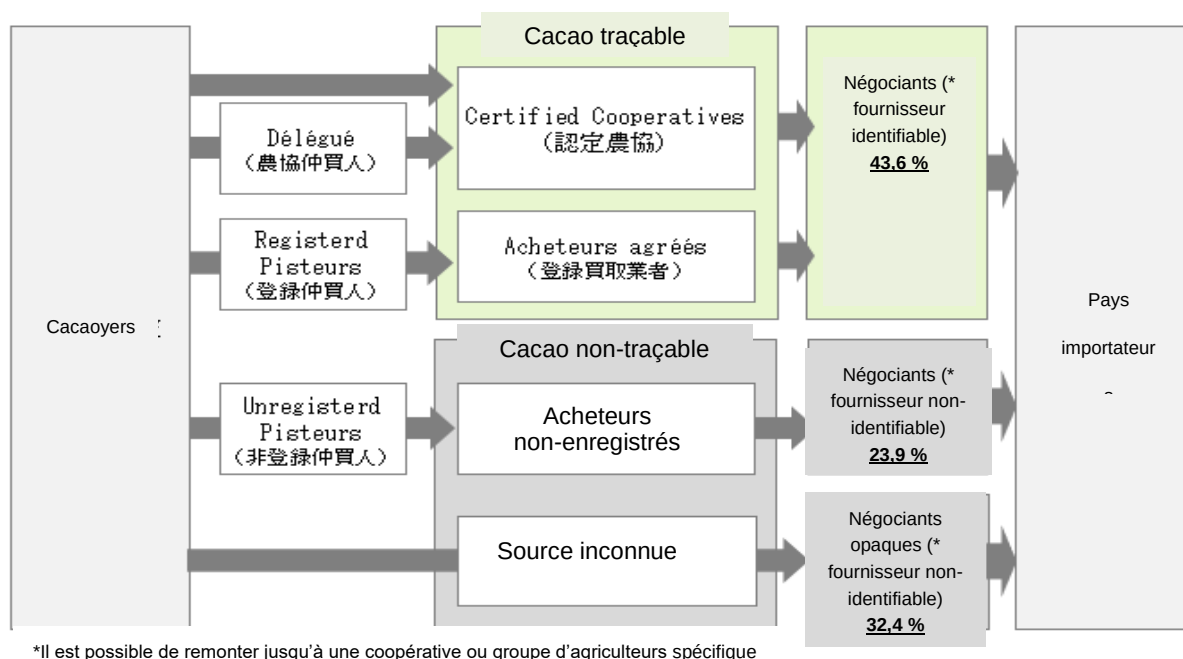


Figure 6.4.1 Pourcentage de cacao traçable en Côte d'Ivoire

Source : Préparé par l'équipe de recherche de la JICA sur la base des résultats de l'audit, se référant à Cécile Renier et al (2023) « Transparence, traçabilité et déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao ivoirienne »

¹¹⁵ <https://mightyearth.org/cocoa-accountability/> ※ Depuis février 2024, les cartes dynamiques ne sont plus disponibles.

¹¹⁶ Cécile Renier et al (2023) « Transparence, traçabilité et déforestation dans la filière cacao ivoirienne »

Comme indiqué au point 6.2.1, en raison de l'affaiblissement des coopératives, il est clair qu'il y a des limites à s'appuyer uniquement sur les coopératives pour développer la traçabilité du cacao. Les pisteurs jouent un rôle important dans la distribution des fèves de cacao, mais le cacao des pisteurs non enregistrés peut être difficile à tracer, car les pisteurs achètent souvent le cacao à des prix qui sont forcément inférieurs au prix officiel, rendant leur traçabilité difficile. Par conséquent le gouvernement devrait mettre en place un système dans lequel seuls les pisteurs enregistrés pourraient acheter du cacao au prix officiel.

De plus, comme mentionné au point 6.3.1, le gouvernement vise à introduire des normes de traçabilité. Sur la base de la norme ARS-1000 (norme africaine) élaborée à l'initiative du Ghana et de la Côte d'Ivoire, le gouvernement vise à mettre en place un système de traçabilité au niveau national, garantissant ainsi un revenu décent aux producteurs.

Plus précisément, en janvier 2024, le guide opérationnel et les documents connexes de la norme africaine ARS-1000 ont été officiellement présentés aux coopératives et aux exportateurs. Actuellement, 65 coopératives ont été sélectionnées et un projet pilote impliquant environ 300 agriculteurs¹¹⁷ est en cours de mise en œuvre avec un recensement à grande échelle¹¹⁸, à la suite de quoi la distribution de cartes de producteurs, qui sont des « cartes d'identité électroniques », a commencé. À partir d'octobre 2024, il sera obligatoire d'utiliser des cartes de producteur pour vendre des fèves de cacao et l'utilisation de nouveaux outils sera obligatoire. Concrètement, il s'agit de l'achat de terminaux par les représentants des coopératives et de l'utilisation d'outils numériques par les gestionnaires et les acheteurs des coopératives¹¹⁹. Selon le CCC, ce système permettra de suivre le processus de production et de distribution des fèves de cacao depuis l'exploitation agricole jusqu'au port d'exportation, en éliminant les fèves cultivées illégalement et en garantissant au producteur le prix d'achat grâce à la fonction de paiement électronique et de portefeuille intégrée à la carte. La mise en place de ce système s'explique en partie par le fait que le prix d'achat minimum garanti fixé par le gouvernement pour chaque année de récolte n'est souvent pas respecté, par exemple lorsque les achats se font le biais d'intermédiaires non enregistrés. Les cartes seront équipées d'une puce électronique, seront munies du système VISA et pourront être utilisées aux guichets automatiques des banques. Par conséquent, les acheteurs et les professionnels pourront effectuer des transactions par l'intermédiaire de terminaux, ce qui éliminera le besoin de transport de fonds et réduira le risque de vol. La carte disposera également d'un code QR qui enregistrera l'historique des transactions financières pour garantir le respect des prix garantis et garantir les revenus. Il sera également capable d'enregistrer les informations de localisation des exploitations agricoles, améliorant ainsi considérablement la traçabilité du cacao. À l'heure actuelle, 65 coopératives ont été sélectionnées et un projet pilote impliquant environ 300

¹¹⁷ <https://fr.apanews.net/agriculture/cacao-durable-la-cote-divoire-lance-la-norme-africaine-ars-1000/#:~:text=africaine%20ARS%201000-,Cacao%20durable%20%3A%20la%20C%C3%B4te%20d'Ivoire%20lance,la%20norme%20africaine%20ARS%201000&text=Le%20Conseil%20caf%C3%A9%20cacao%20%20organe,exportateurs%20op%C3%A9rant%20dans%20le%20secteur.>

¹¹⁸ Le recensement a recensé près d'un million de producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire. <https://news.abidjan.net/articles/715076/distribution-annoncee-des-cartes-professionnelles-des-producteurs-de-café-cacao-de-la-zone-de-divo>

¹¹⁹ <https://news.abidjan.net/articles/727187/secteur-café-cacao-mise-en-place-du-système-national-de-tracabilite-la-phase-2-lancee>

agriculteurs¹²⁰ est en cours de mise en œuvre et, à la suite d'un vaste recensement¹²¹, la distribution des cartes de producteur sous forme de « cartes d'identité électroniques » a commencé. À l'avenir, il est dit que ceux qui ne se sont pas inscrits ne pourront pas vendre de produits, et l'objectif est de distribuer le produit à tous les agriculteurs à l'avenir, mais en janvier 2024, la date d'achèvement de la distribution n'a pas encore été fixée. été précisé, pas encore.

Concernant les agriculteurs interrogés, étant donné qu'ils ne font pas partie du projet pilote, aucun d'entre eux n'a de nouvelle carte d'identité électronique, mais une carte d'identité d'agriculteur délivrée par le CCC en 2015 (se référer à la photo). Les agriculteurs qui détiennent cette carte reçoivent des intrants tels que des engrais de la part de la CCC. Cependant, certains agriculteurs ne reçoivent pas cette carte, et dans ce cas, ils doivent se rendre dans des endroits éloignés pour acheter de l'engrais et d'autres matériaux à leurs propres frais. La principale raison pour laquelle ils ne reçoivent pas la carte est qu'ils n'appartiennent pas à la coopérative. En outre, bien que la carte puisse être reçue après que l'ANADER a mesuré le terrain agricole, si la mesure n'est pas correcte, la carte doit être à nouveau vérifiée, ce qui prend du temps pendant lequel les agriculteurs ne reçoivent pas leur carte. Cela signifie que même si le nouveau système est opérationnel, les agriculteurs qui n'appartiennent pas à des coopératives risquent de ne pas recevoir leur carte d'identité électronique, et il est nécessaire de créer un système qui puisse fournir un soutien aux agriculteurs qui n'appartiennent pas aux coopératives.



Figure 6.4.2 Carte d'identité détenue par tous les agriculteurs

Source : Photo prise par l'équipe d'étude

¹²⁰ <https://fr.apanews.net/agriculture/cacao-durable-la-cote-divoire-lance-la-norme-africaine-ars-1000/#~:text=africaine%20ARS%201000-,Cacao%20durable%20%3A%20la%20C%C3%B4te%20d'Ivoire%20lance,la%20norme%20africaine%20ARS%201000&text=Le%20Conseil%20caf%C3%A9%20cacao%2C%20organe,exportateurs%20op%C3%A9rant%20dans%20le%20secteur.>

¹²¹ Le recensement a recensé près d'un million de producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire. <https://news.abidjan.net/articles/715076/distribution-annoncee-des-cartes-professionnelles-des-producteurs-de-café-cacao-de-la-zone-de-divo>

6.5 Situation de chaque acteur

6.5.1 Transformateurs et exportateurs

Les profils des trois principales entreprises de transformation et d'exportation et des deux entreprises visitées sont les suivants.

(1) OLAM (ofi)

Tableau 6.5.1 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation OLAM (OFI)

Éléments d'étude	Explications
Présentation de l'entreprise	En 1997, OFI, filiale d'Olam Group, société singapourienne de négoce de produits agricoles qui traite du cacao et des noix, a créé une entreprise de négoce de cacao en Côte d'Ivoire.
Equipements	En 2019, la capacité de broyage du cacao de l'entreprise en Côte d'Ivoire était de 150 000 tonnes. La société dispose également de 5 installations de nettoyage et d'ensachage, de 16 entrepôts et de 2 installations de broyage à San Pedro et à Abidjan.
5 premiers pays d'exportations	Pays-Bas, États-Unis, Royaume-Uni, Brésil, Malaisie
État d'avancement des initiatives prises par rapport aux enjeux	En 2019, l'entreprise a lancé Cocoa Compass, un programme visant à soutenir les communautés productrices de cacao, et à entreprendre diverses initiatives pour relever les défis auxquels est confrontée la chaîne d'approvisionnement du cacao. Plus précisément, le programme soutient les agriculteurs (formation agricole et fourniture de semences pour améliorer les rendements), les activités d'autonomisation (CLMRS et soutien à la participation des femmes dans la société) et l'investissement dans la nature (surveillance de l'état de la déforestation en lien avec les chaînes d'approvisionnement directes à l'aide de la cartographie GPS et des satellites). Le projet vise à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, à soutenir l'éducation des enfants et à renforcer la protection des forêts d'ici 2030.
Initiatives en matière de traçabilité	Outre un système de traçabilité des fèves, Olam met en œuvre des mesures de durabilité en utilisant une base de données qui recueille diverses informations sur les agriculteurs. Ce système permet également d'obtenir des informations sur les transactions de fèves de cacao au niveau des coopératives et Olam gère lui-même la provenance des fèves. À l'avenir, il est également prévu d'effectuer le paiement avec cet outil. Diverses informations sur les agriculteurs sont gérées par une plate-forme numérique appelée Olam Farmer Information System (OFIS). L'OFIS recueille des informations sur les agriculteurs, y compris la cartographie des polygones, des informations sur les formations agricoles et dans d'autres domaines, ainsi que des renseignements sur les activités du CLMRS. En Côte d'Ivoire, plus de 156 000 producteurs de cacao sont enregistrés. L'OFIS et le système de traçabilité mentionné ci-dessus sont liés, et toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement d'Olam ont accès aux informations détenues par l'OFIS.

Source : trace « Données sur le cacao en Côte d'Ivoire »¹²² OLAM HP, JICA Côte d'Ivoire - Rapport final sur l'Etude de collecte d'informations sur la prévention du travail des enfants en Côte d'Ivoire au moyen de la technologie de la chaîne de blocs

¹²² https://trase.earth/explore/supply-chain/cote-d-ivoire/cocoa?chartType=sankey&year=2019&indicator=volume&dimension=logistics_hub_1&dimension=exporter_group&dimension=country_of_destination

(2) Barry Callebaut (SACO, Société Africaine de Cacao)

Tableau 6.5.2 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation Barry Callebaut (SACO)

Éléments d'étude	Explications
Présentation de l'entreprise	Le groupe Barry Callebaut, dont le siège est à Zurich, en Suisse, s'est implanté en Côte d'Ivoire en 1964. Le fabricant est impliqué dans tous les domaines, depuis l'approvisionnement et la transformation des fèves de cacao jusqu'à la fabrication des produits chocolatés. Barry Callebaut crée SACO, une filiale locale qui broie les fèves de cacao et fabrique des produits semi-finis destinés à l'exportation ou exporte des fèves.
Equipements	A partir de 2019, la capacité de broyage de cacao de l'entreprise en Côte d'Ivoire est de 215 000 tonnes (dont 90 000 tonnes à Abidjan). En 2019, sa filiale SACO a construit une nouvelle ligne de production à Abidjan d'une capacité de production de 40 000 tonnes, pour un coût total de 3 milliards de FCFA.
5 premiers pays d'exportations	France, Belgique, Allemagne, États-Unis, Pays-Bas
État d'avancement des initiatives prises par rapport aux enjeux	L'entreprise soutient les producteurs de cacao par le biais de la fondation Cocoa Horizon, une organisation à but non lucratif créée en 2015. Cocoa Horizon vise à améliorer les moyens de subsistance des producteurs de cacao et à protéger les enfants et la nature en promouvant des pratiques agricoles durables et d'entreprise, une productivité accrue et le développement communautaire. Chaque année, l'entreprise est auditée par un cabinet d'audit afin de vérifier ses activités et la répartition des primes perçues sur les ventes de chocolats et de produits chocolatés certifiés par Cocoa Horizon.
Initiatives en matière de traçabilité	Depuis 2016, Barry Callebaut utilise une application appelée Katchilè développée sur la plateforme SAP pour la traçabilité du cacao et la gestion des données. L'objectif principal de l'introduction de cette application est de prouver que les produits à base de cacao et de chocolat achetés et fabriqués par Barry Callebaut sont exempts de déforestation et de travail des enfants et de travail forcé. Katchilè collecte différents types de données auprès des agriculteurs et des coopératives pour mesurer l'efficacité des programmes mis en œuvre dans le cadre de Cocoa Horizon. Les données spécifiques collectées comprennent des détails sur les activités des agriculteurs et des informations sur les ménages, des évaluations des risques liés au travail des enfants, le rendement du cacao, des informations sur les exploitations, les formations agricoles suivies par les agriculteurs et les primes reçues grâce à la certification. Un module de traçabilité est inclus, qui permet d'enregistrer et de tracer la quantité de cacao commercialisée, et qui permet également de vérifier que la quantité commercialisée est cohérente par rapport à la quantité récoltée par agriculteur. Dans le cadre de la protection des forêts, Katchilè cartographie également près de 100 % des emplacements des exploitations et des entrepôts dans les zones protégées, et permet de vérifier que le cacao de la chaîne d'approvisionnement ne provient pas de zones protégées.

Source : Compilé par l'équipe de recherche sur le site web de Barry Callebaut

(3) Cargill

Tableau 6.5.3 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation Cargill

Éléments d'étude	Explications
Présentation de l'entreprise	Le groupe céréalier américain Cargill s'est implanté en Côte d'Ivoire en 1997 et il est le plus grand négociant de fèves de cacao en volume de la Côte d'Ivoire. Au cours des deux prochaines années, sa filiale MICA O agrandira la chaîne de production de son usine de transformation du cacao située dans la zone

	industrielle de Yopougon à Abidjan, en Côte d'Ivoire.
Equipements	En 2021, la capacité de broyage de cacao de l'entreprise en Côte d'Ivoire est de 170 000 tonnes. En 2021, une nouvelle ligne de production d'une capacité de 60 000 tonnes a été construite à l'usine de transformation du cacao dans la zone industrielle de Yopougon à Abidjan, pour un coût total de construction de 100 millions de dollars.
5 premiers pays d'exportations	Pays-Bas, États-Unis, France, Brésil, Indonésie
État d'avancement des initiatives prises par rapport aux enjeux	En 2012, l'entreprise a lancé la Cargill Cocoa Promise en tant qu'engagement envers les producteurs de cacao et leurs communautés afin d'obtenir de meilleurs revenus et un meilleur niveau de vie tout en produisant de manière durable. Les initiatives spécifiques comprennent la formation agricole pour les agriculteurs de la chaîne d'approvisionnement directe de l'entreprise, la mise en place d'une traçabilité de l'exploitation à l'usine, le soutien aux communautés et la cartographie GPS des agriculteurs pour prévenir la déforestation. Les initiatives de traçabilité et les mesures relatives au travail des enfants seront décrites ci-après.
Initiatives en matière de traçabilité	Dans le cadre du programme Cocoa Promise, Farmforce a été introduit en 2017 pour les petits producteurs de cacao en Côte d'Ivoire. Les codes-barres sont utilisés pour fournir des informations sur l'origine de chaque sac de fèves de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à la cartographie GPS, Cargill peut retracer l'origine des sacs de fèves individuels et prouver que le cacao n'est pas produit dans les zones protégées. Parmi les objectifs figurent également le contrôle de la quantité de fèves certifiées pour chaque agriculteur afin de s'assurer qu'ils respectent le quota autorisé, la promotion de relations d'approvisionnement équitables entre les agriculteurs et la coopérative, et enfin s'assurer que les primes sont basées sur la fourniture de cacao certifié et que ces primes parviennent aux petits exploitants. Par ailleurs, l'impact de la relation entre les agriculteurs et les coopératives est quantifié et un suivi et une évaluation transparents des moyens de subsistance des agriculteurs sont effectués. D'autres services de gestion à la coopérative sont fournis et la coopérative est dotée d'un système de gestion quotidienne plus sophistiqué sur la base des données collectées.

出所 : Compilé par l'équipe de recherche sur le site web de Cargill

(4) Transcao

Tableau 6.5.4 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation

Éléments d'étude	Explications
Présentation de l'entreprise	C'est une entreprise de transformation et d'exportation accréditée par le CCC. Les fèves sont achetées à la coopérative. Les contrôles de qualité et le nettoyage sont effectués dans un entrepôt à San Pedro. Les fèves sont exportées et celles qui ne le sont pas sont broyées et vendues au niveau local. (Se référer au point 3.3.2(2)).
Equipements	• Il y a deux usines de transformation, et deux sont actuellement en construction, pour un total de 3 usines de transformation. • Il existe plusieurs usines de conditionnement de cacao à San Pedro, Abidjan et 80% du cacao est exporté.
Initiatives en matière de traçabilité	L'entreprise fournit aux agriculteurs des conseils sur les méthodes de fermentation et les pratiques agricoles. L'entreprise produit des fèves certifiées Rainforest et Fairtrade, dont la traçabilité est assurée. Il y a un an, l'entreprise a commencé à utiliser Farmforce, et les informations

	relatives aux transactions sont saisies quotidiennement. De plus, l'entreprise gère les informations sur les zones de production, les données polygonales et les informations sur la torréfaction et le broyage. Pour les informations relatives à la localisation, les données GPS sont obtenues et saisies par le personnel de l'entreprise. Les informations sur le travail des enfants sont gérées séparément des informations sur les transactions et l'entreprise emploie du personnel formé par l'ICI pour gérer les informations sur le travail des enfants et les résultats des enquêtes communautaires. La gestion des données a également permis d'accroître la productivité. La première priorité est la mise en place d'un système de traçabilité, suivie de mesures de lutte contre le travail des enfants.
--	---

Source : Compilé par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens.

(5) SNCI (Société Nathalie Côte d'Ivoire)

Tableau 6.5.5 Profil de l'entreprise de transformation et d'exportation

Éléments d'étude	Explications
Présentation de l'entreprise	Entreprise de transformation accréditée par le CCC, établie en 2018. L'entreprise achète des fèves auprès de pisteurs. (Pas d'activité avec les coopératives). Les contrôles de la qualité et le nettoyage sont effectués dans un entrepôt à San Pedro. IVCOM, la société mère créée en 2016, exporte à partir du port de San Pedro. L'entreprise a plusieurs acheteurs, mais l'entreprise vend essentiellement à un acheteur appelée M.C.C. Les conteneurs sont acheminés au port par des transporteurs chinois.
Equipements	L'entrepôt de San Pedro peut contenir 50 000 tonnes de fèves
Contenu des activités	Le système est tel qu'après le contrôle de qualité effectué par le personnel de l'entreprise, un autre membre du personnel affecté par le CCC effectue un contrôle de qualité supplémentaire à un autre endroit dans les locaux. L'entreprise ne fait qu'acheter les fèves auprès des producteurs et ne propose pas de formation ou autres activités de soutien aux agriculteurs.
Initiatives en matière de traçabilité	Gestion des données relatives au poids, à la qualité, et autres lors de la livraison des fèves. Les dossiers papier sont convertis en données. Pour les fèves certifiées Rainforest Alliance, Fairtrade et autres, les sacs de fèves sont complétés dans une zone spécifique de l'entrepôt et les informations sont gérées séparément des fèves normales. En outre, les informations ne sont pas tracées sac par sac.

Source : Compilé par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens.



Figure 6.5.1 Intérieur de l'entrepôt

Source : Photo prise par l'équipe d'étude

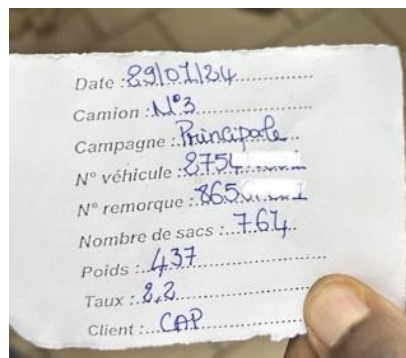


Figure 6.5.2 Bon émis lors de la transaction

(Date, numéro de véhicule, nom du vendeur, nombre de sacs, poids, etc.)

Source : Photo prise par l'équipe d'étude



Figure 6.5.3 Équipement de nettoyage des fèves

Source : Photo prise par l'équipe d'étude



Figure 6.5.4 Sacs de jute du CCC

(pas de numéro pour identifier le lieu de production)

Source : Photo prise par l'équipe d'étude

6.5.2 Pisteurs

Les résultats des entretiens menés auprès des Pisteurs travaillant dans le village de Baba près de San Pedro sont les suivants.

Tableau 6.5.6 Profils des pisteurs actifs dans le village de Baba

Éléments de l'étude	À retenir
Rôle	Il s'agit d'intermédiaires employés par un entrepreneur privé libanais (employant environ 30 pisteurs) qui se rendent dans les exploitations cacaoyères et achètent les fèves de cacao directement aux agriculteurs contre paiement en liquide et qui remettent les fèves à leur employeur. Ils rendent principalement visite aux agriculteurs qui ne font pas partie de la coopérative, leur achètent des fèves et les rassemblent. (Voir 5.2.2). Parfois, des groupes de pisteurs se forment pour utiliser conjointement des véhicules, prendre en charge différents villages et collecter les fèves sur une large zone.
Structure des revenus	Les pisteurs reçoivent de l'argent et des camions de leur employeur libanais pour acheter et rassembler les fèves, ce qui leur rapporte de 50 à 70 FCFA/kg.
Mécanisme de fixation des prix	Le gouvernement détermine le prix à la production, qui est en principe de 1000 FCFA/kg ; La récolte intermédiaire peut atteindre 950FCFA/kg.
Volume annuel d'approvisionnement (par région)	500 tonnes/an (collectées en visitant environ 100 agriculteurs)
Traçabilité	Pas de traçabilité

Source : Compilé par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens.

6.5.3 Cultivateurs

Des entretiens ont été menés auprès de 19 agriculteurs vivant à environ 3 à 8 kilomètres de leur exploitation.

Tableau 6.5.7 Profil des cultivateurs du village de Baba

Éléments d'étude	Résultats			
Superficie des terres agricoles	Superficie des terres agricoles : en moyenne 8,4 ha (entre 2,5 ~ 25 hectares)			
Revenu agricole	Chiffre d'affaires annuel : 2 520 000 FCFA (≐ 630 000 yens ≐) Bénéfice annuel : 756 000 FCFA (≐ 189 000 yens) ※ Récolte de 300 kg (5 sacs) par hectare et calcul sur la base d'une superficie moyenne de 8,4 hectares.			
			1haあたり 8.4haの場合	
			FCFA/ha	FCFA
	売上	300,000	2,520,000	▪ Prix unitaire : environ 100 CFCFA/kg ※ Déterminé par le CCC ▪ Chiffre d'affaires par ha : 300 000 FCFA/ha ▪ Coût par ha : 210 000 FCA/ha ▪ Bénéfice par ha : 90 000 FCFA/ha
	費用 労働力	50,000	420,000	
	肥料	140,000	1,176,000	
	農薬	10,000	84,000	
	輸送	10,000	84,000	
利益	90,000	756,000		
Sources de revenus autres que le cacao	▪ Culture du riz, du manioc, du maïs, de l'igname, élevage et vente de poulets et de porcs, etc. ▪ La diversification des sources de revenus est considérée comme étant importante mais il y a des cas où les agriculteurs souhaiteraient cultiver le manioc mais n'ont pas les connaissances nécessaires et il n'y a pas non plus d'instructions particulières du gouvernement.			
Structure familiale	Enfants (1~18 enfants)			
Parcours académique	10 agriculteurs n'ayant pas été scolarisé, 5 ont été à l'école primaire, 3 au secondaire, 1 à l'université (comptabilité)			
Conditions de transaction	Destinataire de vente : vente à des pisteurs (intermédiaires) non affiliés à des coopératives agricoles. Prix de vente : prix à la récolte tel que déterminé par le CCC Mode de paiement : paiement reçu en espèces lors de la remise des fèves aux pisteurs. Il n'y a pas d'échange de bordereaux.			
Contenu du travail	▪ Abattage d'arbres, plantation de graines, désherbage, pulvérisation de pesticides, récolte, fermentation et séchage ▪ Au moment de la récolte, 40 à 50 hommes, soit environ 30% des agriculteurs de ce village, sont engagés dans le travail de cassage des cabosses de cacao, et lorsqu'il y a une pénurie de main-d'œuvre dans la culture principale, des personnes de l'extérieur sont embauchées. ▪ La récolte est possible tout au long de l'année, mais la récolte principale a lieu d'octobre à janvier et la récolte intermédiaire d'avril à septembre, les prix à la production étant généralement plus élevés pour la récolte principale.			
Cinq problématiques	▪ Amélioration les moyens de subsistance : les moyens de subsistance sont difficiles et de nombreux agriculteurs ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école même s'ils le souhaitent. Manque de connaissances pour cultiver d'autres cultures en tant qu'autres moyens de subsistance. Il est possible d'emprunter de l'argent par le biais d'un mécanisme similaire au VSLA, appelé « AVEC », mais comme les fonds sont limités, tous les demandeurs ne peuvent pas forcément emprunter. ▪ Amélioration de la qualité : les cultivateurs savent que des apports plus			

	importants en engrais et en pesticides font augmenter les rendements et la qualité, mais ils ne disposent pas de fonds nécessaires pour acheter ces intrants. ▪ Travail des enfants : Il y a des cas où les enfants ne peuvent pas aller à l'école en raison de difficultés économiques et aident aux travaux agricoles. Les cultivateurs savent que le travail des enfants n'est pas souhaitable, mais les cultivateurs partent du principe que si les enfants ne peuvent pas aller à l'école, en aidant aux travaux agricoles, cela leur donnera une expérience dans la culture du cacao à faire valoir dans le futur. ▪ Déforestation : lorsqu'il n'y a pas de terres agricoles à cultiver, les arbres sont souvent abattus. ▪ Traçabilité : au moment de la transaction, il n'y a pas d'échange de bordereaux et aucun registre n'est tenu.
--	--

Source : Compilé par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens.

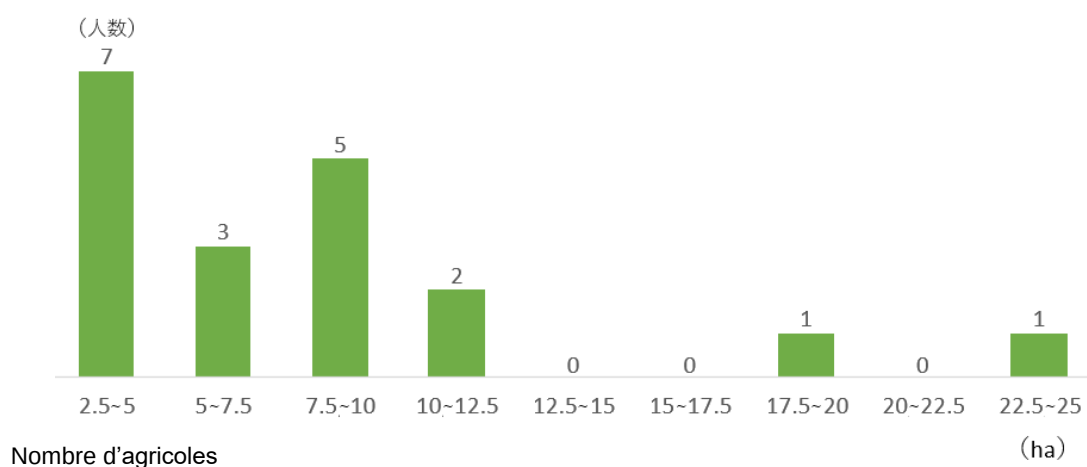


Figure 6.5.5 : Répartition des terres agricoles des agriculteurs vivant dans le village de BABA

Source : Compilé par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens.



Figure 6.5.6 Cabosses de cacao

Source : Photo prise par l'équipe d'étude

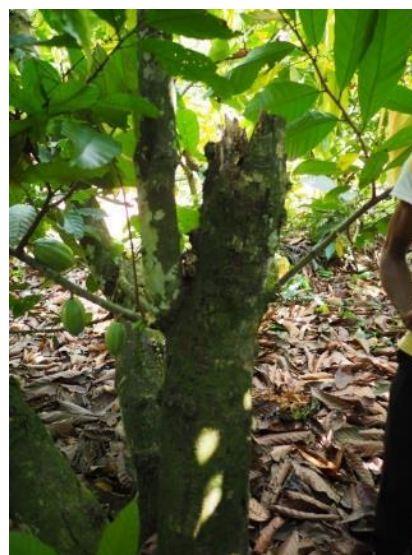


**Figure 6.5.7 Dégâts causés par les insectes
dus au manque d'engrais**

Source : Photo prise par l'équipe d'étude



Figure 6.5.8 Séchage des fèves dans le village

(Enveloppement des fèves dans une feuille de plastique noir, fermentation puis séchage)

Source : Photo prise par l'équipe d'étude



Figure 6.5.9 Dégâts causés par les insectes dus au manque d'engrais

(Figure 6.5.7 Lorsqu'on tape dans le tronc de l'arbre, le tronc s'effrite facilement et il en sort des insectes)

Source : Photo prise par l'équipe d'étude

6.5.4 Villages ruraux

Les résultats des entretiens avec les leaders ruraux sont présentés ci-dessous. En principe, ce sont tous des producteurs de cacao.

Tableau 6.5.8 PROFIL DES VILLAGES DE BABA

Éléments d'étude	À retenir
Population et nombre d'agriculteurs	Population : environ 10 000 habitants. Les villageois sont quasiment tous des cultivateurs de cacao.
Distance jusqu'à l'exploitation	3 à 8 km. Beaucoup marchent jusqu'à leur exploitation. La moto ou la voiture sont également utilisées.
Contacts et réseautage	Le chef du village connaît tout le monde, et les voisins se connaissent entre eux.
Collaboration avec les agriculteurs voisins	Les travaux agricoles sont réalisés en commun. En plus de la culture du cacao, il y a d'autres cultures avec une division du travail dans laquelle les hommes cultivent le coton et les femmes cultivent des légumes.
Infrastructures de vie	Electricité : Oui Eau : Oui Internet : Oui
Environnement éducatif	Il y a aussi une école à proximité, et les familles qui peuvent payer les frais de scolarité envoient leurs enfants à l'école. Cependant, comme il n'y a que des écoles privées dans le quartier, de nombreuses familles ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école en raison des frais de scolarité élevés.

Source : Compilé par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens.

6.6 Mesures pour mettre en place une chaîne d'approvisionnement durable

6.6.1 Mesure proposée (1) : Soutien à la mise en place d'un système de traçabilité

Le gouvernement s'efforce de rendre la chaîne d'approvisionnement transparente et d'assurer la traçabilité afin de développer une industrie cacaoyère durable, et progresse également dans le renforcement de la gestion

de la traçabilité par le biais de recensements agricoles et de cartographies des terres agricoles, ainsi que dans l'introduction d'un système de suivi des informations relatives à la production et à la distribution afin d'augmenter les revenus des agriculteurs, d'améliorer la qualité du cacao, de prévenir le travail illégal des enfants et la déforestation. D'autre part, comme mentionné au point 6.4.5, plus de 55 % des fèves de cacao exportées de Côte d'Ivoire proviennent soit de commerçants qui s'approvisionnent indirectement auprès d'intermédiaires locaux, soit de négociants aux pratiques opaques qui ne divulguent pas d'informations sur leurs fournisseurs, sont liées à des fournisseurs, de sorte qu'il est difficile d'en assurer la traçabilité.

À partir d'octobre 2024, le CCC exigera l'utilisation de cartes de producteur lors de la vente de fèves et pourra retracer le processus de production et de distribution des fèves de cacao, de l'exploitation au port d'exportation, grâce à un système exploité par le CCC. En plus des fonctions du système de traçabilité déjà mis en place, il sera également possible de garantir aux producteurs le prix d'achat grâce à une fonction de paiement électronique et de portefeuille intégrée à la carte.

Au vu des résultats de cette étude, même si le système de traçabilité lui-même doit être davantage développé, car il existe un certain nombre d'opérateurs opaques, des investissements et un soutien supplémentaires peuvent être nécessaires pour l'enregistrement exhaustif des acteurs, la formation à l'utilisation du système, le soutien matériel et logiciel, et le soutien à l'intégration des fonctions de paiement électronique.

Les systèmes gérés par le CCC comprennent SYDORE (système de gestion des données régionales), SAIGIC (système autonome et intégré de gestion des informations commerciales dans les usines) et SIGEC4 (système de gestion de la commercialisation), mais l'enregistrement dans SYDORE, qui est le premier à saisir les informations sur les transactions de fèves, est le plus important, et l'on suppose que la saisie complète de ces informations augmentera la proportion de cacao traçable et, par conséquent, soutiendra les agriculteurs. Par conséquent, en soutenant l'introduction de systèmes de traçabilité, un soutien à l'enregistrement des données dans les systèmes existants sera fourni et il sera nécessaire de veiller à ce que les informations à saisir soient conformes au système existant (voir 3.3.2).

Les mesures de soutien à l'introduction des systèmes de traçabilité doivent inclure l'expansion du système, l'enregistrement complet des acteurs et la formation, ainsi que le soutien matériel et logiciel, y compris les fonctions de paiement électronique

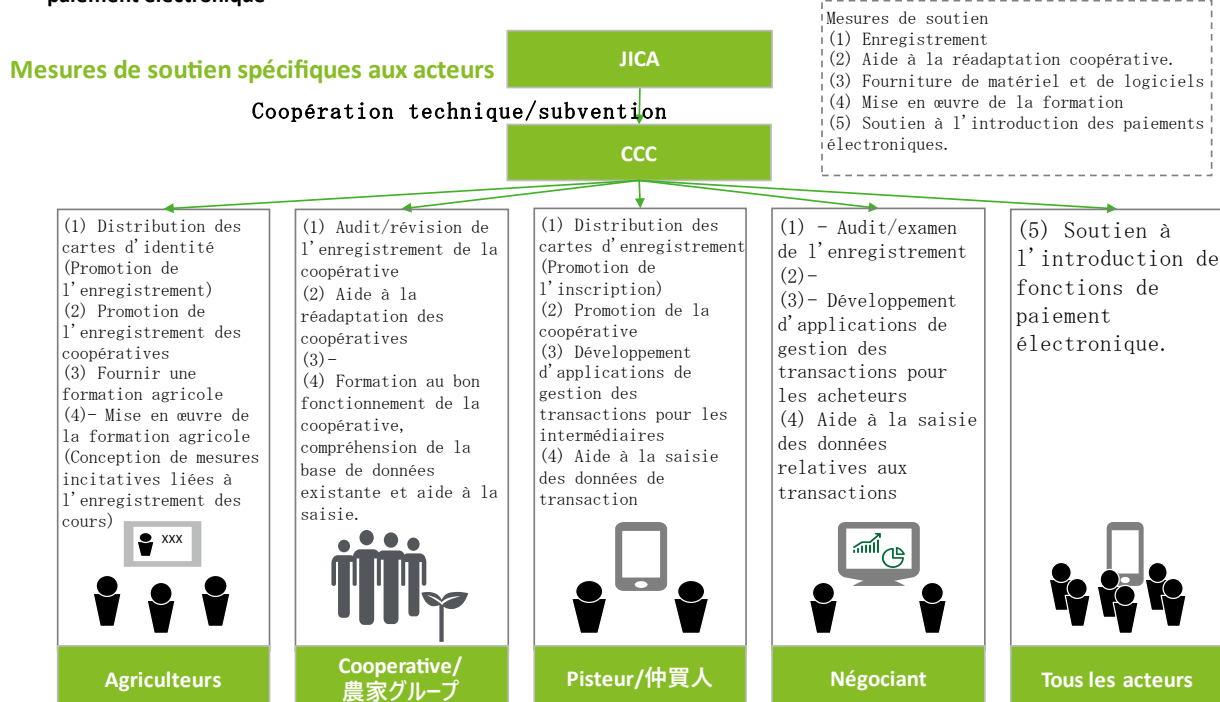


Figure 6.6.1 Mesures de soutien à l'introduction de systèmes de traçabilité

Source : Compilé par l'équipe de recherche.

(1) Enregistrement

Pour qu'un système de traçabilité dirigé par le gouvernement fonctionne, tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (agriculteurs, coopératives, intermédiaires, acheteurs, transformateurs et exportateurs) doivent être enregistrés et sous le contrôle du gouvernement. Le CCC avait mis au point un logiciel pour suivre les fèves de cacao de l'exploitation à l'entrepôt et jusqu'au port, mais le chaînon manquant était celui de l'exploitation à l'entrepôt. Par conséquent, nous proposons de mettre en œuvre les mesures suivantes pour chaque acteur de l'approvisionnement.

- Les agriculteurs : le gouvernement promeut la distribution de cartes qui servent de « cartes d'identité électroniques ». Les agriculteurs qui possèdent la carte peuvent bénéficier de distributions d'engrais, de prêts, de primes de certification, etc., ce qui entraînera une augmentation des revenus. Cependant, comme certains agriculteurs n'en ont pas actuellement, nous travaillerons avec les gouvernements locaux à ce que ces cartes soient distribuées de manière globale. Bien que cela ait déjà été mis en œuvre par le CCC, certains agriculteurs n'ont pas reçu l'ancienne version de la carte, il est donc nécessaire de redistribuer lesdites cartes rapidement et de manière complète.

- Les coopératives et groupements d'agriculteurs : Les coopératives sont auditées pour s'assurer qu'elles fonctionnent de manière démocratique et dans le respect de la bonne gouvernance, en accordant la priorité

absolue aux intérêts des agriculteurs. Tout groupe qui ne fonctionne pas correctement fait l'objet d'une recommandation et, si aucune amélioration n'est apportée, est radié. Toutefois, afin d'éviter que les agriculteurs qui faisaient partie d'un groupement radié ne se retrouvent en difficulté, il est nécessaire de prendre des mesures pour les inscrire auprès d'un autre organisme approprié. Les organismes qui continuent de fonctionner correctement pourront recevoir un soutien du gouvernement. Concrètement, il pourrait s'agir de réaliser des audits des groupes existants sur la base de la liste d'enregistrement des coopératives. Cependant, comme il y a beaucoup d'agriculteurs qui n'appartiennent pas à une coopérative, il est probable qu'il y ait de nombreux cas où les agriculteurs d'un même village se regroupent et coopèrent entre eux, et même s'ils ne forment pas une coopérative, il faudrait que ces groupements d'agriculteurs puissent s'enregistrer auprès d'une coopérative existante. Par ailleurs, il est possible de former une coopérative si nécessaire, mais étant donné la situation actuelle où le nombre de coopératives est très élevé, il serait préférable d'encourager la participation aux coopératives existantes.

- **Pisteurs et intermédiaires** : il est nécessaire d'encourager les pisteurs et les intermédiaires non enregistrés à s'inscrire, car ces derniers peuvent acheter le cacao à des prix inférieurs au prix officiel et peuvent ne pas laisser de traces écrites lors des transactions, de sorte que le suivi devient difficile. Des incitations à l'enregistrement doivent être mises en place, telles qu'une certaine garantie salariale ou une prise en charge partielle des frais de transport pour l'enregistrement en tant que pisteurs. Il est également nécessaire de concevoir un système permettant de supprimer la distribution de fèves non enregistrées.

- **Acheteurs** : L'enregistrement des acheteurs non enregistrés est nécessaire pour assurer la traçabilité, et il est nécessaire de mettre en place des incitations à l'enregistrement, telles qu'une certaine garantie salariale ou une prise en charge d'une partie des frais de transport. Il est également nécessaire de concevoir un système permettant de supprimer la distribution de fèves non enregistrées.

(2) Soutien à la revitalisation coopérative

Comme mentionné au point 6.2.2, de nombreuses coopératives manquent de fonds de roulement et d'infrastructures, ne fonctionnent pas correctement et sont dépendantes des prêts et avances des exportateurs, et requièrent donc des mesures correctives ; une étude menée par la GIZ a révélé que les difficultés rencontrées sont notamment le manque d'intrants (pesticides, semis, engrais), l'incapacité à rembourser les prêts, le manque de liquidités et le manque de coordination, certains membres vendant dans des endroits qui ne sont pas soumis à la réglementation. Le programme de soutien de la GIZ, PRO-PLANTEURS (voir 4.1.2), a régulièrement produit des résultats en assurant un salaire décent équitable aux producteurs de cacao, en ouvrant une école de commerce agricole, en promouvant l'interaction entre les coopératives, en créant un environnement d'apprentissage mutuel entre les coopératives, et en mettant l'accent sur le soutien aux femmes et aux jeunes. L'objectif principal de l'aide à la revitalisation des coopératives est d'améliorer les revenus des agriculteurs, et la formation est un élément important de cette aide.

- **Agriculteurs** : les agriculteurs qui n'appartiennent pas à la coopérative doivent être encouragés à s'inscrire pour devenir membres de la coopérative. Dans ce cas, la mise en place d'une gestion coopérative est une condition préalable. En promouvant l'enregistrement, « il est nécessaire d'indiquer clairement les avantages dont peuvent bénéficier les agriculteurs (soutien aux engrais, aux semis, aux pesticides, aux prêts, etc.) et de les

mettre en œuvre régulièrement. Étant donné qu'il y a un nombre considérable d'agriculteurs qui n'appartiennent pas à des coopératives, leur enregistrement prendra probablement beaucoup de temps, mais il est nécessaire de procéder de manière planifiée en encourageant par exemple l'enregistrement au moment des recensements.

- Coopératives et groupements d'agriculteurs : comme indiqué ci-dessus, il est probable qu'un nombre important de coopératives ne fonctionnent pas correctement en raison d'un manque de fonds de roulement et d'infrastructures. Des audits doivent être réalisés, les coopératives qui fonctionnent de manière irrégulière doivent être radiées et leurs membres déplacés, et les coopératives trop nombreuses doivent être fusionnées ou supprimées. Il est également nécessaire de fournir des formations, y compris au niveau de la gestion, afin d'assurer un fonctionnement correct de ces coopératives et groupements d'agriculteurs.

- Pisteurs et courtiers : les pisteurs et les intermédiaires doivent livrer les fèves achetées auprès des agriculteurs à des coopératives enregistrées ou à des acheteurs enregistrés, et un système doit être conçu à cet effet.

(3) Fourniture de matériel et de logiciels

Chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement doit saisir régulièrement des informations sur les transactions de fèves (poids, prix) et sur les producteurs (numéro d'identification du producteur, localisation de l'exploitation, informations sur la communauté, etc.), pour lesquelles des applications doivent être développées et du matériel tel que des smartphones et des tablettes fourni¹²³. Il est donc proposé de mettre en œuvre les mesures suivantes pour chaque acteurs. Le matériel sera fourni aux intermédiaires, aux coopératives agricoles et aux agents d'achat impliqués dans toutes les transactions ; les exportateurs sont exclus car ils disposent probablement déjà des outils de saisie des données. De plus, les agriculteurs sont exclus car ils n'ont pas la possibilité de saisir des données directement dans le système. La Banque mondiale soutient la mise en place d'un système de traçabilité pour la certification phytosanitaire depuis mars 2023 et mène actuellement un projet pilote (voir 4.1.1), mais il peut être judicieux d'explorer la possibilité d'une collaboration afin d'éviter la multiplication de systèmes.

Le système vise à appuyer l'expansion du système actuel, qui est exploité sous la direction du gouvernement, et les éléments suivants sont considérés comme nécessaires à l'avenir. Certains points sont à prendre en compte, comme une interface utilisateur utilisable par tous, la garantie de l'interopérabilité avec les systèmes existants, l'organisation de la propriété des données et la protection des données personnelles. L'utilisation de systèmes de chaînes de blocs devrait également être envisagée lors de l'intégration de fonctions de paiement électronique.

- Agriculteurs : Les agriculteurs n'ayant pas la possibilité d'accéder directement au système, ils n'ont donc pas besoin de recevoir de formation pour utiliser le système.

- Coopératives, groupements d'agriculteurs/pisteurs/intermédiaires/acheteurs : afin d'enregistrer les informations sur les transactions de fèves, des smartphones sont fournis et la saisie des données est effectuée à l'aide d'une application. Les agriculteurs que nous avons visités disposaient d'un bon environnement de communication, mais certains producteurs de cacao ruraux se trouvent dans des zones où il n'y a pas d'accès à l'internet. Il sera donc nécessaire de développer une application native qui puisse être utilisée même hors ligne.

¹²³ S'il est introduit au niveau national, il devrait coûter plus de 200 à 300 millions de yens.

(4) Mise en place de formations

Des formations nécessaires au fonctionnement du système de traçabilité seront fournies et son fonctionnement continu sera soutenu.

- **Agriculteurs** : Tous les agriculteurs ont le droit de participer à des formations sur l'agriculture et la carte d'identité électronique devrait remplacer la carte de présence. Même s'ils n'ont pas reçu leur carte d'identité électronique ou s'ils ne disposent que d'une ancienne version de la carte, ils pourront participer à la formation en fournissant directement sur place leurs informations personnelles. Les registres de participation à la formation seront conservés dans une base de données, et des incitations telles qu'une augmentation de la quantité et du type d'engrais distribués sera accordée en fonction de l'historique de participation aux formations. Le contenu sera élargi pour inclure des connaissances sur les méthodes de culture, l'application de pesticides, etc. et sur les méthodes de culture pour les cultures autres que le cacao. À l'avenir, il sera peut-être possible d'envisager d'ajouter des mécanismes tels que l'accès à des prêts à des taux d'intérêt plus bas que d'habitude en fonction de l'historique de participation aux formations. (Les agriculteurs n'ayant pas la possibilité d'accéder directement au système, ils n'ont donc pas besoin de recevoir de formation pour utiliser le système.) Étant donné que l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) mène des activités de formation et d'autres activités pour les femmes et les jeunes agriculteurs dans le cadre de PRO-PLANTEURS II (voir 4.1.2), la phase 2 devant s'achever en 2025 et la phase 3 étant à l'étude, il pourrait être judicieux d'explorer la possibilité d'une collaboration.

- **Coopératives et groupements d'agriculteurs** : Possibilité de recevoir des formations sur la gestion coopérative pour ensuite créer un système capable de promouvoir une gestion démocratique et efficace des coopératives et des groupements d'agriculteurs. De plus, en ce qui concerne les données de transaction, après avoir développé une application de saisie en collaboration avec les systèmes gouvernementaux existants, une personne chargée de la saisie des données sera sélectionnée puis formée. Le soutien gouvernemental aux coopératives et aux groupements d'agriculteurs repose sur l'hypothèse que les cours de formation et la saisie des données ont été correctement effectués. Si les données ne sont pas saisies correctement, que les intérêts des agriculteurs ne sont pas prioritaires et que certaines personnes se remplissent les poches, l'enregistrement de la coopérative doit être retiré et des audits réguliers seront effectués.

- **Pisteur/Intermédiaire** : Les pisteur/intermédiaires enregistrés et les pisteurs/intermédiaires non enregistrés sont tenus de gérer et de saisir des données, ils doivent donc suivre une formation et être capables de saisir des données sur leurs smartphones, etc.

- **Acheteurs** : Il est nécessaire d'encourager les commerçants non enregistrés à s'enregistrer et d'interdire le commerce de fèves provenant de vendeurs non enregistrés. Dans certains cas, il peut être nécessaire de revoir les conditions d'inscription auprès du CCC.

(5) Prise en charge de l'introduction des fonctions de paiement électronique

Selon le CCC, le système de traçabilité vise non seulement à suivre le processus de production et de distribution, mais aussi à garantir le prix d'achat aux producteurs grâce aux fonctions de paiement électronique et de portefeuille intégrée à la carte. Le système doit être très facile à utiliser pour les agriculteurs, et éviter que les producteurs ne reçoivent de l'argent dans un portefeuille numérique sans pouvoir le dépenser. En plus de

permettre aux agriculteurs d'acheter les engrais et les pesticides dont ils ont besoin, il sera également nécessaire de créer un écosystème permettant d'effectuer des paiements numériques pour les besoins quotidiens, les factures d'électricité, les frais de scolarité, etc. Par conséquent, la clé d'une utilisation généralisée des paiements numériques ne repose pas uniquement sur le fait d'ajouter des fonctions de paiement électronique, mais repose également sur le fait de créer une zone économique de paiement numérique.

Par ailleurs, même si l'argent mobile est très répandu en Côte d'Ivoire, il sera également nécessaire de le relier de manière transparente aux services existants. Cependant, en matière d'argent mobile, Orange, MTN et WAVE détiennent chacun à peu près la même part du marché en Côte d'Ivoire et, compte tenu du manque de coordination entre les trois sociétés, on peut dire qu'il existe actuellement des défis importants en ce qui concerne la coopération entre ces trois entreprises.

Chapitre 7 Défis et mesures de soutien pour la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable en coton

7.1 Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement

Comme mentionné dans la section 2.2, une fois le coton cultivé et récolté, la majeure partie du coton est exportée comme produit de base, principalement vers les pays asiatiques, sans avoir été transformé. La chaîne d'approvisionnement du coton est présentée dans le tableau ci-dessous et se caractérise par l'existence de plusieurs processus de transformation propres au coton.

Étant donné qu'il y a peu de transformation nationale, les entreprises qui sont entrées sur le marché sont principalement celles qui effectuent des transformations relativement en amont de la chaîne d'approvisionnement, tandis que les usines de transformation nationales en aval de la chaîne d'approvisionnement, comme la filature et le tissage, sont peu nombreuses et leur influence est limitée (environ 99 % du coton produit localement est expédié à l'étranger à partir des usines d'égrenage).

La description du processus de chaque chaîne d'approvisionnement est la suivante.

Tableau 7.1.1 Chaîne d'approvisionnement du coton en Côte d'Ivoire

#	Travail	Résumé	Intervenants
1	Détermination du prix par le producteur	Détermination du prix à la production au niveau de la ferme	CCA
2	Culture à la récolte	- Culture à l'aide d'engrais et d'insecticides fournis (déduits au moment de la vente) - Récoltes à la main	- Agriculteurs - Egreneurs (entreprises privées)
3	Transformation (égrenage et tri) / Stockage	- Séparation du coton en fibres et en graines - Stockage des fibres séparées	- Egreneurs (entreprises privées) 3C-CI
4	Exportation	Exportation de la fibre vers les pays asiatiques	Opérateurs commerciaux
5	Transformation (filature et tissage)	- Regroupement des fibres entre elles pour en faire du fil - Transformation du fil filé en tissu	Fabricants de fil et producteurs de textiles
6	Production et fabrication	Avec ce fil, fabrication de vêtements et d'autres produits	Entreprises de couture
7	Distribution & consommation	- Vente des produits manufacturés à des grossistes et à des détaillants - Vente des détaillants aux consommateurs	- Grossiste - Détaillants - Consommateur

Source : Compilé par l'équipe de recherche.

① Détermination du prix à la production par le producteur (CCA)

En Côte d'Ivoire, les prix à la production par les producteurs sont déterminés avant la plantation (en avril ou mai), dans une perspective de protection des producteurs, (prix à la production, prix auquel la récolte est vendue du producteur au premier intermédiaire) sur la base des résultats d'une étude de marché réalisée par le Conseil du coton et de l'anacarde (CCA). La détermination de ce prix se fait de manière équitable avec la participation des diverses parties prenantes, en ayant recours à une matrice tenant compte des divers facteurs, tels que le prix à l'international, le coût des intrants, constituant un mécanisme qui empêche la détermination arbitraire du prix, ce qui permet aux agriculteurs de prévoir plus facilement leur revenu pour l'année. Pour la saison 2022-2023, le prix à la production a été fixé à 310 FCFA le kilogramme (1 FCFA = 0,25 JPY).

② De la culture à la récolte (agriculteurs et égreneurs)

Les agriculteurs cultivent en utilisant des intrants tels que des semences, des engrais et des pesticides fournis par les égreneurs (entreprises privées) à qui ils vont vendre leur production. La plantation se fait à partir de la fin mai. Bien que les engrais et autres intrants soient fournis par l'égreneur, le taux d'utilisation des engrais dans le coton est faible à l'échelle internationale, et il existe une marge importante d'amélioration de la productivité. Par ailleurs, les biens d'investissement qui peuvent être utilisés, comme les engrais, sont limités à ceux qui sont autorisés par le gouvernement pour chaque saison, et les prix sont également fixés par le gouvernement. De plus, étant donné qu'il existe de nombreuses terres agricoles avec un faible taux d'irrigation, la production fluctue fortement en fonction des précipitations. De plus, le coton présente la caractéristique d'être facilement abimé par les ravageurs, de sorte que l'utilisation de pesticides et d'insecticides appropriés est nécessaire¹²⁴. Une utilisation appropriée est nécessaire, non seulement d'un point de vue environnemental, mais également du point de vue de la santé des agriculteurs.

Après la période de culture terminée, le coton est récolté de novembre à fin janvier lorsqu'il a atteint sa pleine croissance. Le moment de la récolte du coton est crucial, et il faut veiller à ce que la qualité du coton ne soit pas compromise par le climat (il peut être endommagé par les tempêtes et les précipitations). Généralement, dans les pays disposant de grandes superficies de culture comme aux États-Unis, le coton est cultivé à l'aide de machines, tandis qu'en Côte d'Ivoire, le coton est récolté à la main. La raison du faible taux d'introduction des machines réside dans le fait que les agriculteurs ont de faibles revenus, rendant la possession de machines difficile, mais également du fait que la superficie moyenne des terres agricoles est petite (5 hectares ou moins), de sorte qu'il n'est pas possible d'attendre une rentabilité avec l'introduction des machines agricoles.

Enfin, le coton récolté est stocké dans une aire appelée, marché ouvert géré par la coopérative qui est une place destinée au stockage temporaire du coton. Après qu'il soit chargé dans un camion de collecte des égreneurs, le pesage est effectué avant d'être expédié à l'usine d'égrenage.

¹²⁴ Alors que 2,5 % des terres arables du monde sont consacrées à la culture du coton, on estime qu'environ 16 % de l'utilisation mondiale des pesticides sont utilisés pour la culture du coton, et que l'ensemble des pesticides, y compris les défoliants et les herbicides, représentent environ 8 % du total des pesticides.

③Transformation (égrenage, tri) et stockage (égreneurs, 3C-CI)

De novembre à mars, le coton transporté va être transformé par six entreprises privées disposant d'usines d'égrenage (usines qui séparent le coton brut en fibres et en graines) dans le pays.

Le coton cultivé est d'abord séché pour éliminer l'humidité, puis tout le superflu est éliminé. Ensuite, le tri est effectué par une machine pour séparer la fibre et les grains. La fibre extraite est classée en plusieurs catégories en fonction de la résistance, de la couleur, de la longueur, etc. de la fibre (le coton avec peu d'impuretés et proche du blanc est considéré comme de bonne qualité). En Côte d'Ivoire, les échantillons seront envoyés depuis toutes les usines d'égrenage vers le Centre de Classement du Coton de Côte d'Ivoire (3C-CI), centre de recherche sur le coton, qui est géré par Intercoton. Avant d'envoyer le coton, l'égreneur évalue le coton de chaque usine d'égrenage en tant que coton de premier choix (310 FCFA/kg) ou de deuxième choix (285 FCFA/kg), détermine le prix à reverser à l'agriculteur. Les égreneurs versent à l'agriculteur du pays par l'intermédiaire de la coopérative à laquelle il appartient, le montant déduit des frais des pesticides et des engrais, etc. qu'ils lui ont fournis (car, il n'est pas réaliste de verser directement à chacun des agriculteurs).

Chaque échantillon apporté à Bouaké, succursale du 3C-CI, est classé selon 9 catégories de qualités différentes en fonction des normes (l'utilisation de la fibre varie en fonction des résultats de la classification). Les résultats provenant de l'institut sont communiqués à l'égreneur (également à l'agriculteur par l'entremise de l'égreneur). S'il y a une divergence entre l'évaluation de premier choix et de deuxième choix et le résultat de l'Institut, la différence sera remboursée à l'agriculteur suivant le mécanisme.

Les fibres classées sont compactées, assemblées pour l'exportation (mises en balles) et stockées dans un entrepôt d'égreneur jusqu'à l'expédition. À ces balles sont attribués des numéros d'identification, qui sont mis en relation avec les résultats de catégorisation de l'Institut. Certaines entreprises, telles que SECO, donnent un code barre à chacune des balles, dans l'optique de la traçabilité.

De même, la plupart des graines triées en usine ne sont pas transformées dans le pays, mais sont souvent exportées à l'étranger et utilisées comme engrais pour le bétail ou les cultures.

Ainsi, la plupart des produits du coton, soit fibres, soit graines, sont exportés à l'étranger et s'il y a des invendus, ils sont conservés dans les entrepôts d'égreneurs jusqu'à la saison prochaine ou mis en vente dans des marchés locaux dans le pays (ils sont rarement invendus).

④Exportations (négociants)

La plupart des fibres et des graines transformées par les sociétés d'égrenage sont exportées vers les sociétés auxquelles elles devront être vendues, contractées par les égreneurs à cet effet (elles sont parfois stockées dans des conteneurs déposés au port en attendant l'exportation). Le port d'exportation comprend non seulement le port d'Abidjan, qui est aussi le plus grand port de commerce, mais aussi le port de San Pedro.

⑤Transformation (filature et tissage) (fabricants de fil et producteurs de textiles)

Les fibres exportées sont envoyées vers des usines de filature où les fibres sont disposées dans une direction fixe (cardage), puis filées (filage) pour produire du fil. Ce processus permet de contrôler l'épaisseur et la texture du fil.

Le fil est ensuite transformé en tissu en fonction de l'utilisation spécifique (tissage).

⑥ Production et fabrication (entreprises de couture)

Le tissu est expédié aux entreprises de couture, où il va être transformé en produits finis.

⑦ Distribution et consommation (grossistes, détaillants, consommateurs)

Après être passé par les grossistes et les détaillants, le produit est vendu au consommateur final.

7.2 Situation de chaque acteur

7.2.1 Cultivateurs de coton

Les producteurs de coton comptent beaucoup d'exploitations familiales, pratiquant une culture qui prospère dans le Nord et le Centre. Le nombre de producteurs a grandement baissé, notamment sous l'effet des troubles intérieurs, et de la chute brusque du prix international, mais il augmente actuellement grâce aux politiques de rétablissement du secteur engagées par l'État et aux efforts des parties prenantes. Le nombre de cultivateurs, qui avait diminué jusqu'à 42 000 personnes environ en 2008-2009, a même dépassé les 132 000 personnes en 2020-2021. Beaucoup de producteurs appartiennent à l'une des coopératives mentionnées ci-dessous.

7.2.2 Coopératives de producteurs

La coopérative est une association mise en place à chaque village, à laquelle appartiennent les agriculteurs. Elle joue un rôle important dans la production de coton et assure une fonction majeure pour relier les agriculteurs avec les égreneurs qui sont les acheteurs. Par exemple, la coopérative se charge de la collecte et de la distribution du coton, en vue d'assurer le transport du coton récolté par chaque agriculteur vers les égreneurs, et de la collecte et de la distribution à l'agriculteur des bénéfices obtenus à partir du coton acheté par les égreneurs, et assure une partie de la fonction de distribution et de vente sur la chaîne d'approvisionnement.

Fondée en décembre 2013, la Fédération des producteurs de coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI) est constituée de six fédérations (URECOS-CI, UFACO-CI, YEBEWOGNON, UCOM-CI, UPROCAT-CI et SOPACI). Près de 300 coopératives appartiennent à ces fédérations.

7.2.3 Égreneurs

Le secteur de l'égrenage comporte six sociétés qui forment les principaux acteurs de Côte d'Ivoire. Ceux-ci possèdent leurs propres usines d'égrenage, principalement placées dans le Nord et le Centre (voir leurs profils pour les détails). Disposant de 15 bases d'activité, constituées d'usines d'égrenage d'une capacité de traitement de 600 000 t/an, ces six sociétés jouent un rôle dominant sur le marché. Ces égreneurs sont regroupés dans l'Association des entreprises cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI). Ils remplissent les rôles suivants sur le marché.

- Modernisation des exploitations par la promotion des conseils agricoles et de la culture attelée
- Fourniture des intrants (semences, engrais, insecticides, matériel agricole)

- Achat des graines de coton, transport, égrenage
- Vente de fibre et de graines de coton
- Mise en œuvre des activités de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Ces activités des égreneurs sont essentielles pour les activités de production durables des agriculteurs, et le fait que les égreneurs eux-mêmes apportent un soutien approprié ou non est surveillé à travers Intercoton. Ainsi, un mécanisme permettant de protéger les exploitations de coton est mis en place. Si jamais les égreneurs ne remplissent pas les conditions requises, leurs activités pourraient être parfois suspendues (La SICOSA est en suspension de ses activités en date de janvier 2024).

7.2.4 Entreprises de filature (fibre)

Comme indiqué plus haut, presque tout le coton est exporté à sa sortie des usines d'égrenage. Par conséquent, les usines de transformation autre que l'égrenage ne sont pas développées, et ne disposent pas d'influence suffisante sur le marché (sans compétitivité face aux produits étrangers importés disponibles à bas prix). Bien que confiées aux cinq sociétés ci-dessous, les activités de filature en Côte d'Ivoire stagnent depuis plusieurs années, sauf en ce qui concerne UNIWAX.

- FTG (FILATURE TISSAGE GONFREVILLE) : capacité annuelle 7 500 t
- UTEXCI (UNION INDUSTRIELLE TEXTILE DE COTE D'IVOIRE) : capacité annuelle 7 000 t
- COTIVO : capacité annuelle 8 000 t
- UNIWAX
- TEXCI

Ces entreprises appartiennent à l'Association Professionnelle des Industries Textiles (APROTEXTILE-CI).

7.2.5 Entreprises de transformation (graines)

Comme les fibres, beaucoup des graines produites par l'égrenage sont exportées. Il existe cependant une activité domestique de transformation (trituration et raffinage de l'huile des graines), même si son échelle est limitée. Le secteur de transformation des graines compte les trois entreprises ci-dessous, qui sont basées à Korhogo. Elles appartiennent à l'ASSOCIATION DES TRITURATEURS DE GRAINES OLÉAGINEUSES (ATGO).

- COTRAF
- APMUT
- AITTPACI

7.3 Tendances de l'institution de normes internationales

La Côte d'Ivoire ne dispose pas d'une réglementation couvrant directement la production et la distribution du coton, mais les partenaires de développement mettent activement en place des mécanismes (systèmes de certification) pour la diffusion du coton durable. Les principaux systèmes de certification sont les suivants. En Côte d'Ivoire, Better Cotton et CmiA sont dominants.

7.3.1 Better Cotton

Établi en 2009, il s'agit du plus grand système de certification mondial, fonctionnant principalement à travers l'action de Better Cotton Initiative (ci-dessous BCI), une ONG internationale qui promeut la production d'un coton durable. Celle-ci agit avec des objectifs tels que la réduction des utilisations d'eau et de pesticides, qui exercent un impact sur la santé humaine et l'environnement, ou l'amélioration de l'environnement de travail pour les exploitations de coton. Le coton cultivé conformément aux normes fixées par BCI est transformé et distribué sous le label « Better Cotton ».

Les critères du coton BCI figurent ci-dessous. Les conditions de ce système de certification peuvent cependant être décrites comme relativement peu contraignantes, en l'absence de pénalités au cas où les seuils et critères ne seraient pas satisfaits.

Éléments de la certification coton BCI (extrait partiel)

- Utilisation de pesticides
- Utilisation d'eau
- Santé et sécurité
- Protection de l'environnement de travail
- Interdiction du travail des enfants, du travail forcé et des discriminations

Le nombre de producteurs de coton certifié BCI dépasse les 2,9 millions dans 26 pays du monde, et les entreprises adhérentes, qui sont plus de 2 000, se multiplient chaque année, en particulier parmi les marques occidentales à développement mondial. Spécifiquement, de nombreux acteurs en aval de la chaîne d'approvisionnement tels que IKEA, H&M, Adidas, GAP, Fast Retailing, etc., sont participants. Le coton certifié BCI aurait représenté environ 22% de la production mondiale totale lors de la campagne 2020-2021, et sa part augmente annuellement¹²⁵.

Des défis existent cependant. Certaines disparités de qualité sont présentes, car la certification par un organisme dédié n'est pas nécessaire. Essentiellement, face aux cotons biologiques de la plus haute qualité (« Best ») conformes à des normes sévères, l'approche de l'initiative BCI vise de son côté un meilleur coton (« Better »), en renforçant la durabilité de sa culture à travers des améliorations acceptables par le plus grand nombre, même au prix de normes souples. Par conséquent, l'un des défis réside aussi dans la difficulté pour les entreprises de générer une valeur ajoutée, puisque la certification n'apporte pas de prime majorant les prix.

Des efforts sont également engagés pour la traçabilité, avec l'ajout en 2023 d'une solution de traçabilité sur Better Cotton Platform, la plate-forme possédée par BCI. Rendant visibles les pays producteurs et les chaînes d'approvisionnement du coton qu'elle couvre, la plate-forme prévoit entre autres l'intégration de fonctions d'appui direct aux communautés de cultivateurs. En outre, à la différence du système actuel de bilan de masse (qui mélange les matières premières durables et non-durables, et enregistre et reflète dans les produits seulement le volume de la partie durable), ceci permettra de clarifier la chaîne d'approvisionnement pour des produits uniques, et portera sur des produits possédant uniquement des matières premières durables.

¹²⁵ BCI et APROCOT-CO collaborent pour la mise en œuvre du programme d'appui destiné aux cultivateurs de coton de la Côte d'Ivoire.

<https://bettercotton.org/better-cotton-expands-in-west-africa-with-new-cote-divoire-programme/>

Même s’il ne s’agit que d’une initiative par pays, un programme pilote de système de traçabilité a débuté en Inde en avril 2023¹²⁶.

Better Cotton poursuit activement d’autres efforts, par exemple avec un appui aux cultivateurs de coton ivoiriens lancé en novembre 2023, en coopération avec l’association ivoirienne APROCOT-CI¹²⁷.

Cette certification est, avec CmiA expliqué au paragraphe 7.3.2, épandue en Côte d’Ivoire.

7.3.2 Cotton made in Africa Initiative (CmiA)

Il s’agit d’un label de certification proposé par Aid by Trade Foundation (AbTF), fondation basée en Allemagne, pour l’amélioration des moyens d’existence des cultivateurs qui appuient le coton durable produit en Afrique. CmiA est un projet de coopération public-privé démarré en 2005, dans lequel la certification nécessite des formalités strictes telles que la vérification par des tiers indépendants (EcoCert et AfriCert). Ceci nécessite les frais d’enregistrement très élevés. En 2022, 715 000 tonnes de coton certifiés CmiA ont été récoltées, à travers un réseau d’environ 900 000 petits cultivateurs. Bénéficiant aussi de la participation de grandes entreprises telles que Cargill, cette norme de certification dispose d’une forte influence en Afrique. Il existe aussi un mécanisme par lequel les entreprises de textile adhérentes à l’initiative versent à AbTF des droits de licence, qui sont ensuite retournés aux producteurs à travers des formations aux cultivateurs, etc.

7.3.3 Global Organic Textile Standard (GOTS)

GOTS est une certification internationale des textiles biologiques établie par quatre organisations : Organic Trade Association (OTA, États-Unis), Internationaler Verband der Naturtextilwirtschaft (IVN, Allemagne), The Soil Association (SA, Royaume-Uni) et Japan Organic Cotton Association (JOCA, Japon). Commune au monde entier, elle est destinée à certifier le caractère « véritablement biologique » non seulement du coton, mais aussi d’autres fibres et textiles naturels comme la laine, la soie, etc. Différents critères sont en place concernant l’emploi ou non de produits chimiques, etc., dans l’ensemble des processus depuis la transformation jusqu’à la consommation. La mention « organic » peut être indiquée s’il s’agit d’au moins 95 % de coton biologique, et la mention « made with organic » si la proportion est d’au moins 70 %. Les critères de la certification GOTS sont les suivantes.

Tableau 7.3.1 Critères de la certification GOTS

Matière première	Biologique pour au moins 70 %
Certification cohérente	Couvrir l’intégralité des processus, depuis les matières premières jusqu’aux produits finaux
Traçabilité	La traçabilité des produits est garantie
Précision de la caractérisation de produit biologique	Contrôle de l’absence de mélange ou de pollution impliquant des produits non biologiques
Résidus persistants	Vérification de l’absence de résidus persistants dans les produits finaux
Considérations environnementales	Mise en place d’objectifs environnementaux concernant l’utilisation d’eau et d’énergie et les déchets

¹²⁶ Le projet pilote de démonstration du système de traçabilité est mené en Inde.

<https://bettercotton.org/better-cotton-trials-innovative-traceability-solutions-in-india/>

¹²⁷ BCI et APROCOT-CO collaborent pour la mise en œuvre du programme d’appui destiné aux cultivateurs de coton de la Côte d’Ivoire.

<https://bettercotton.org/better-cotton-expands-in-west-africa-with-new-cote-divoire-programme/>

Restrictions à l'utilisation de produits chimiques	Pas d'emploi de produits chimiques fortement toxiques, d'après des critères sur la méthode de traitement des eaux usées et la biodégradabilité
Interdiction des OGM	Pas d'emploi de technologies OGM dans les matières premières, les auxiliaires technologiques, etc.
Interdiction de l'expérimentation animale	Pas d'expérimentation sur des organismes vivants
Ethique de l'emploi	Interdiction du travail forcé et du travail des enfants
Environnement de travail	Environnement de travail hygiénique et sûr, et conditions de travail sans exploitation
Interdiction des discriminations	L'interdiction des discriminations est réalisée en pratique

Source : Préparé par l'équipe de recherche sur le site web de GOTS

7.3.4 Organic Contents Standard (OCS)

Norme de certification internationale des fibres biologiques, qui atteste de cette caractéristique pour les fibres de produits tels que le coton biologique, etc. La norme est gérée par Textile Exchange, une ONG internationale basée aux États-Unis. Des organismes tiers contrôlent la présence ou non de mélange avec des produits non biologiques, et de contamination par des produits chimiques, etc., depuis la récolte jusqu'à la transformation en produits. Les labels de certification sont de deux types : « OCS 100 » avec au moins 95% de matières premières biologiques, et « OCS blended » si cette proportion est d'au moins 5% et de moins de 95%.

La participation de plus de 300 entreprises – grands acteurs du vêtement comme Nike, H&M ou IKEA, opérateurs de détail et fournisseurs, etc. – témoigne de la forte influence de ce label de certification émis par Textile Exchange.

7.3.5 Fairtrade

Cette certification basée sur les critères de Fairtrade International ne s'applique pas seulement au coton, mais aussi à différents produits. Elle certifie que les normes internationales du commerce équitable, qui fixent des critères sociaux, environnementaux et économiques, sont respectées dans chaque processus, depuis la production du coton matière première jusqu'au commerce international, à la transformation, à la manufacture et aux produits.

7.4 Situation actuelle de cinq défis et état des efforts

7.4.1 Amélioration des moyens d'existence des cultivateurs dont les bénéfices sont limités

Comme indiqué aussi dans les plans de développement national, des efforts sont engagés pour améliorer la productivité des principaux produits ivoiriens, coton inclus. Les partenaires de développement sont eux aussi actifs, avec des initiatives centrées sur les petits cultivateurs, dont la part est importante.

À titre de politique nationale, le gouvernement a cherché à améliorer la productivité à travers l'emploi d'une politique de zonage (attribution d'une zone exclusive d'activité à chaque égreneur, et amélioration de la productivité et promotion de l'utilisation optimale des ressources naturelles dans les zones ciblées). En matière de politiques public-privé, la FIRCA et les entreprises de la filière coton coopèrent à travers l'offre de conseils agricoles utiles à l'amélioration des moyens d'existence des cultivateurs, contribuant à l'amélioration de leurs

revenus par l'augmentation des rendements. Comme indiqué au paragraphe 7.1, les entreprises de la filière travaillent sur des modèles d'affaires qui soutiennent la gestion de fonds chez les cultivateurs, par exemple en finançant au préalable des engrais utilisables pour le coton et d'autres cultures (le prix des engrais fournis au préalable est soustrait de celui payé lors de l'achat du coton.) Un exemple individuel d'entreprise est ici fourni par Olam International, qui depuis le début de ses affaires en Côte d'Ivoire en 2008 a apporté diverses contributions, notamment en doublant pratiquement les rendements unitaires à travers des efforts d'amélioration des savoir-faire de production, y compris par des programmes éducatifs¹²⁸. Parmi d'autres efforts, on citera aussi le CNRA, organisme de recherche national développant des semences de haute qualité susceptibles de générer de meilleurs rendements, et les différents soutiens qui sont aussi engagés pour augmenter la production des cultivateurs, dans des initiatives centrées sur les partenaires d'autres pays, comme l'Initiative pour le coton subsaharien (Sub-Saharan Cotton Initiative - SSCI) et la Fondation pour le Coton Africain (African Cotton Foundation - ACF) mentionnées au paragraphe 4.2. Ces efforts ont permis d'améliorer la productivité, avec des rendements unitaires passés de 900 kg en 2002 à 1 200 kg en 2021. Les mêmes effets ont bénéficié à la production totale, qui a plus que triplé en évoluant de 180 000 t en 2002 à 560 000 t en 2021.

Malgré ces efforts visant à améliorer la productivité, le rendement du pays s'évolue entre 400 et 500 kg, qui n'a pas connu de grandes améliorations au cours de ces dizaines d'années¹²⁹. Il occupe une place inférieure sur le classement international du rendement, et il y a toujours une marge d'amélioration¹³⁰. Entre 2021 et 2022, la production totale a enregistré un record avec 230 000 tonnes, en raison du rebond du nombre d'exploitations, alors que la baisse est prévue à environ 165 000 tonnes pour la période de 2023 à 2024, en raison de dégâts causés par les insectes nuisibles¹³¹.

Dans d'autres optiques que le rendement, l'adoption de technologies est favorisée – labourage par tracteur, pulvérisation d'insecticide par drones, etc. – afin de réduire la charge pour les cultivateurs, depuis la culture jusqu'à la récolte. Pour le progrès de cette mécanisation de la production, trois Centres de prestations des services agricoles motorisés (CPSAM) ont été établis à Boundiali, Korhogo (Napié) et Mankono. En promouvant la mécanisation, ces centres prévoient l'arrivée de cultivateurs plus jeunes, tout en visant aussi à résoudre le problème du manque de main-d'œuvre.

En matière de volume de production, les plans visent désormais l'obtention de rendements unitaires de 1 400 à 1500 kg et d'une production totale de 650 000 à 700 000 tonnes d'ici la campagne 2025-2026. En vue

¹²⁸ Olam apporte son soutien à des cultivateurs de coton de façon continue, depuis 2008.
<https://www.olamagri.com/locations/cote-d-ivoire.html>

¹²⁹ Le rendement unitaire du pays n'a pas beaucoup changé au cours de ces dizaines d'années.
https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Cotton%20and%20Products%20Annual_Acra_Cote%20d%27Ivoire_IV2022-0002.pdf

¹³⁰ Le rendement du pays (2023) est classé à la 41^{ème} place (environ une cinquième par rapport au rendement de la Chine, classée au premier rang).
<https://www.indexmundi.com/agriculture/?commodity=cotton&graph=yield>

¹³¹ La production totale est en diminution ces dernières années, à cause des effets des insectes nuisibles.
<https://ipad.fas.usda.gov/countrysummary/Default.aspx?id=IV&crop=Cotton>

d'une concrétisation, les actions à l'étude comprennent le développement de semences, l'adoption d'installations d'irrigation et de matériel agricole, des programmes d'amélioration de la fertilité des sols, etc. La promotion simultanée d'actions prenant en compte l'environnement est également prévue, avec la création de calendriers de culture adaptés au changement climatique ou les efforts de minimisation de ses impacts négatifs sur les rendements.

Ces exemples témoignent eux aussi des efforts concertés de l'État, des entreprises privées et des partenaires de développement pour des politiques susceptibles d'améliorer les moyens d'existence des cultivateurs de coton ivoirien sur plusieurs plans : amélioration de la productivité, réduction du temps de travail, appui financier, etc.

7.4.2 Amélioration de qualité des cultures pour de meilleurs revenus des cultivateurs

Dans ses plans de développement national, le gouvernement a déclaré engager des efforts d'amélioration de la qualité du coton, simultanés à ceux d'amélioration de la productivité. Le coton ivoirien, notamment parce qu'il est cultivé par récolte manuelle, bénéficie depuis toujours d'une réputation de haute qualité, y compris au niveau international. Comme mentionné au paragraphe 7.4.1, le gouvernement et les partenaires de développement jouent un rôle central dans les efforts engagés : développement de semences destinées à produire un coton de plus haute qualité, utilisation de quantités optimales d'engrais au moment opportun, appui pratique à la gestion agricole utilisant les données pour abandonner la culture basée sur la seule expérience, développement de programmes éducatifs, etc. Cependant, si l'on peut prévoir une amélioration de la productivité par la mécanisation, celle-ci est aussi susceptible d'endommager les récoltes de coton intact permises par le travail manuel. Des efforts d'amélioration simultanée de la productivité et de la qualité, sans compromis entre l'un et l'autre, se révèlent donc aussi nécessaires pour la croissance durable de la filière coton.

Les systèmes de certification font aussi partie des mécanismes permettant l'ajout d'une prime à la qualité, et le CmiA est le principal d'entre eux en Côte d'Ivoire.

7.4.3 Prévention du travail des enfants

Aucune remarque n'a été faite sur la présence du travail des enfants pour des cotons produits en Côte d'Ivoire dans le rapport de l'OIT¹³², ni dans le rapport publié conjointement par Deloitte et ACE, organisme sans but lucratif agréé¹³³, donc le problème du travail des enfants lié au coton ne se fait pas ressentir à l'échelle internationale, aucune mesure n'est prise par de différents bailleurs de fonds, ni par des entreprises.

7.4.4 Prévention de l'abattage des arbres illicite

Les entretiens avec les cultivateurs ont révélé qu'il y a des cas où ils abattent des arbres aux alentours, afin de s'assurer des terres plates, puisqu'il faut des terres plates dépourvues d'arbres pour mener la culture du coton.

¹³² « CHILD LABOUR GLOBAL ESTIMATES 2020, TRENDS AND THE ROAD FORWARD », OIT
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_797515.pdf

¹³³ Livre blanc sur le travail des enfants 2022, Affaires et Travail, ACE, organisme sans but non lucratif agréé (coauteurs : Deloitte Tohmatsu Consulting LLC, Owls Consulting Group, Inc.)

Par ailleurs, la stratégie pour la réduction des émissions liée à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) du gouvernement ivoirien, publiée par la FAO¹³⁴ n'a pas de mention sur le coton, le gouvernement n'est donc pas conscient de cette question actuellement.

7.4.5 Adoption d'un système de production et de distribution garantissant des achats clairs (traçabilité)

La Côte d'Ivoire promeut la gestion des données statistiques de production au moyen de la base de données SITRACOT, gérée par Intercoton. L'introduction d'un système de traçabilité, permettant la connaissance des flux physiques et financiers dans la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'exportation, est ainsi devenue une réalité, avec un système prévenant les risques tels que ceux de vol de coton ou de fuites des informations relatives aux volumes récoltés. Cette réalité contribue aussi à des revenus supplémentaires pour les cultivateurs. Toutefois, il faut aussi mentionner qu'il ne s'agit pas d'une initiative commune à l'échelle nationale. En outre, aucun progrès n'est constaté dans l'adoption d'un système compréhensif de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement après la sortie des ports d'exportation, ce qui sera l'un des prochains défis.

7.5 Situation de chaque acteur

7.5.1 Grandes entreprises

(1) SECO (Société d'Exploitation Cotonnière Olam)

La SECO est une filiale d'Olam International, société générale de négoce et de courtage agro-alimentaire basée à Singapour¹³⁵. La SECO, assurant principalement la production et le commerce du coton, traite aussi le coton certifié CmiA et BCI. Elle est active depuis 2008 à Ouangolodougou, et bénéficie de solides connexions avec les cultivateurs de Côte d'Ivoire. La SECO exploite actuellement deux usines d'égrenage dans le district des Savanes, disposant ainsi d'une capacité de 70 000 t par an¹³⁶.

Parmi ses initiatives concrètes, citons l'appui à la production durable du coton à travers l'Initiative pour le coton subsaharien mentionnée au paragraphe 4.2.1. Elle apporte un appui multidimensionnel aux petits cultivateurs de Côte d'Ivoire.

La société offre également un outil de visualisation de la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement agricole appelé AtSource. Cet outil est également utilisé pour d'autres produits comme les noix de cajou, permettant leur meilleure transparence dans la chaîne d'approvisionnement.

¹³⁴ « Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire, 2017 », FAO
<https://faolex.fao.org/docs/pdf/Ivc186335.pdf>

¹³⁵ Olam International coopère aussi activement avec les entreprises japonaises, par exemple avec sa conclusion d'un accord de prise de participation par Mitsubishi Corporation.
<https://www.mitsubishicorp.com/jp/ja/pr/archive/2016/html/0000030013.html>

¹³⁶ Sa troisième usine est en construction.

Tableau 7.5.1. Profil de la SECO

Points étudiés	Explications
Rôle	En plus de l'appui à la production, par exemple à travers la fourniture d'intrants aux cultivateurs, la SECO pratique aussi la transformation dans ses usines d'égrenage
Bases de transformation en Côte d'Ivoire	District des Savanes (Ferkessédougou, Ouangolodougou)
Capacité de transformation maximale	70 000 t
Structure des revenus	Le coton acheté aux producteurs est transformé et vendu à un prix plus élevé, principalement à des sociétés de filature étrangères, avec une valeur ajoutée. Un système a également été mis en place pour fournir du matériel aux producteurs et garantir la production de coton comme source de revenus (le matériel fourni aux producteurs est déduit du prix d'achat).

Source : Compilation par l'équipe de recherche sur le site web de SECO

(2) Ivoire Coton

Ivoire Coton est l'une des principales entreprises pratiquant la production, la transformation et la vente du coton dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Cette société est basée à Abidjan. Avec ses usines dans les districts des Savanes (Boundiali, M'Bengue) et du Woroba (Dianra), elle dispose de la plus grande capacité de transformation du pays (205 000 t/an). Pendant la campagne 2022-2023, elle a acheté aux producteurs 93 048 t de coton, dont 89% est certifié « premier choix » comme coton de bonne qualité. Depuis 2021, Ivoire Coton engage également des efforts d'appui aux cultivateurs ivoiriens, par exemple en participant à l'initiative Cotton4Impact indiquée au paragraphe 4.2.1. Dans une optique de durabilité, la société agit aussi pour la réduction des gaz à effet de serre, y compris les émissions Scope 3, investissant également dans les connaissances de ses employés.

Tableau 7.5.2 Profil d'Ivoire Coton

Points étudiés	Explications
Rôle	En plus de l'appui à la production, par exemple à travers la fourniture d'intrants aux cultivateurs, Ivoire Coton pratique aussi la transformation dans ses usines d'égrenage.
Bases de transformation en Côte d'Ivoire	District des Savanes (Boundiali, M'Bengue) et du Woroba (Dianra)
Capacité de transformation maximale	205,000 t
Structure des revenus	Identique au mécanisme adopté par SECO

Source : Compilation par l'équipe de recherche sur le site web de Ivoire Cotton

(3) Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT)

Cette entreprise ayant vocation à appuyer la production du coton ivoirien, ses activités vont de la fourniture de semences à l'appui technique aux cultivateurs. Jusqu'à la privatisation du secteur du coton, la CIDT opérait en situation de monopole, mais elle a été entièrement privatisée en 2016. Avec ses usines d'égrenage dans les districts du Woroba (Mankono, Séguela) et de la Vallée du Bandama (Bouaké), elle dispose d'une capacité de transformation d'environ 130 000 t/an.

La CIDT promeut elle aussi des programmes d'échanges de connaissances pour la réponse au changement climatique, qui a aussi des impacts en Côte d'Ivoire, et pour l'amélioration des sols, dans le cadre de l'Initiative pour le coton subsaharien, comme indiqué au paragraphe 4.2.1.

Tableau 7.5.3 Profil de la CIDT

Points étudiés	Explications
Rôle	En plus de l'appui à la production, par exemple à travers l'offre d'intrants aux cultivateurs, la CIDT pratique aussi la transformation dans ses usines d'égrenage.
Bases de transformation en Côte d'Ivoire	Districts de la Vallée du Bandama (Bouaké) et du Woroba (Mankono, Séguela)
Capacité de transformation maximale	130,000 t
Structure des revenus	Identique au mécanisme adopté par SECO

Source : Compilation par l'équipe de recherche sur le site web de CIDT

(4) Compagnie Ivoirienne des Cotonniers (COIC)

Pratiquant la production, la transformation et le commerce du coton.

La COIC couvre la série d'activités allant de la culture du coton jusqu'à la fabrication de fibres et la vente. Avec deux usines d'égrenage dans le district des Savanes (Korhogo, Lataha), elle dispose d'une capacité de transformation de 205 000 t/an.

Tableau 7.5.4 Profil de la COIC

Points étudiés	Explications
Rôle	En plus de l'appui à la production à travers la fourniture d'intrants aux cultivateurs, la COIC pratique aussi la transformation dans ses usines d'égrenage.
Bases de transformation en Côte d'Ivoire	District des Savanes (Korhogo, Lataha)
Capacité de transformation maximale	130,000 t
Structure des revenus	Identique au mécanisme adopté par SECO

Source : Compilation par l'équipe de recherche sur le site web de COIC

(5) Global Cotton

Comme le cas des autres égreneurs, Global Cotton pratique la transformation et la vente du coton. En matière d'échelle, c'est le plus petit des opérateurs, avec sa capacité de transformation de 25 000t par an. Elle a une base unique au district de la Vallée du Bandama (Gonfreville).

Tableau 7.5.5 Profil de Global Cotton

Points étudiés	Explications
Rôle	En plus de l'appui à la production à travers la fourniture d'intrants aux cultivateurs, Global Cotton pratique aussi la transformation dans ses usines d'égrenage.
Bases de transformation en Côte d'Ivoire	District de la Vallée du Bandama (Gonfreville)

Capacité de transformation maximale	25,000t
Structure des revenus	Identique au mécanisme adopté par SECO

Source : Compilation par l'équipe de recherche sur le site web de SICOSA

(6) Société Ivoirienne de Coton et de Sous-produits Agricoles (SICOSA)

C'est l'une des plus grandes sociétés cotonnières du pays, avec des activités qui vont de la production à la transformation. Toutefois, elle suspend ses opérations à l'heure actuelle (en date de décembre 2023) en raison de ses résultats dans la production du coton qui n'ont pas satisfait aux valeurs prédéterminées. De ce fait, la zone de production attribuée à SICOCA dans le cadre de la politique de zonage (voir le paragraphe 7.4.1) est actuellement gérée par COIC.

Tableau 7.5.6 Profil de la SICOSA

Points étudiés	Explications
Rôle	En plus de l'appui à la production à travers la fourniture d'intrants aux cultivateurs, SICOSA pratique aussi la transformation dans ses usines d'égrenage.
Bases de transformation en Côte d'Ivoire	Production suspendue actuellement.
Capacité de transformation maximale	Production suspendue actuellement.
Structure des revenus	Identique au mécanisme adopté par SECO.

Source : Compilation par l'équipe de recherche sur le site web de SICOSA

7.5.2 Intermédiaires

Les six entreprises d'égrenage ont établi un lien étroit avec les cultivateurs et les coopératives, il n'existe donc aucun intermédiaire dans la chaîne d'approvisionnement.

7.5.3 Agriculteurs

Le profil des agriculteurs a été élaboré sur la base des entretiens avec 16 exploitations cotonnières à Korhogo du district des Savanes en Côte d'Ivoire.

En dehors du coton, ils cultivent également les cultures telles que le maïs, l'anacarde qui sont destinés à leur propre consommation, et seul le coton est cultivé comme culture de rente. De ce fait, leur moyen de subsistance dépend des recettes générées par des ventes du coton et son volume de production constitue actuellement une base de leur moyen de subsistance. Les agriculteurs récoltent 1 300 kg du coton par hectare, et la majorité d'entre eux disposent de quelques hectares en moyenne. Par contre, le revenu qu'ils ont obtenu du coton est destiné également à l'achat des intrants nécessaires à la culture du coton et au coût d'embauche des personnes extérieures, ce qui fait que le bénéfice qui leur reste est seulement de l'ordre de 100 000 FCFA par

hectare¹³⁷, correspondant à environ 25% ou moins du revenu. Plus la terre agricole est grande, plus la marge de bénéfice est importante, alors qu'en réalité, les petites exploitations sont nombreuses et elles ne pourraient pas agrandir leur terre agricole. De telles situations ont confirmé de nouveau que leurs moyens de subsistance sont difficiles.

Pour le contrat de vente du coton, les agriculteurs concluent un contrat exclusif pour une durée d'un an avec l'égreneur en charge de leur zone d'appartenance. Le commerce se base sur le prix de vente conforme au prix à la production de chaque compagne. De ce fait, il n'y a pas de risque pour les agriculteurs en ce qui concerne les produits invendus ou l'achat à des prix désavantageux pour les agriculteurs. Les conseils fournis par les égreneurs aux agriculteurs pourraient minimiser le risque d'une baisse extrême de la production.

Tableau 7.5.7 Profil des agriculteurs résidant à Napié

Points étudiés	Résultats
Superficie de la terre agricole / cultures produites	Superficie de la terre agricole : Petite échelle avec environ 2 à 10 hectares Cultures produites : Coton, maïs, anacarde, etc.
Revenu agricole par culture	Coton : 403 000 FCFA (≐ 100 750 yens) / ha • Prix unitaire : 310 FCFA/kg ✕ en fonction du prix de vente de la compagne et de la qualité • Rendement : 1,3t (1 300kg) /ha Autres Néant (destinés à l'autoconsommation, mais pas à la vente)
Revenu non agricole	Néant
Coût de culture	Coton : 295 000FCFA (≐ 73 750 yens) / ha • Semence : gratuit (fournis par les égreneurs) • Coût de main-d'œuvre : 100 000FCFA/ha • Coût d'engrais : 145 000FCA/ha (deux types d'engrais utilisés) • Frais de produits de désinsectisation : 35 000FCFA/ha • Coût de logistique : 15 000CFCA/ha Autres Néant (les engrais utilisés à la culture du coton, etc. sont utilisés)
Bénéfice agricole	108 000 FCFA/ha
Membre de la famille	Avec enfants (5 à 10 enfants)
Éducation	Fin des études d'enseignement primaire ou secondaire
Clients (acheteurs du coton)	Égreneur chargé de la gestion du zonage auquel appartient le lieu de culture (COIC)

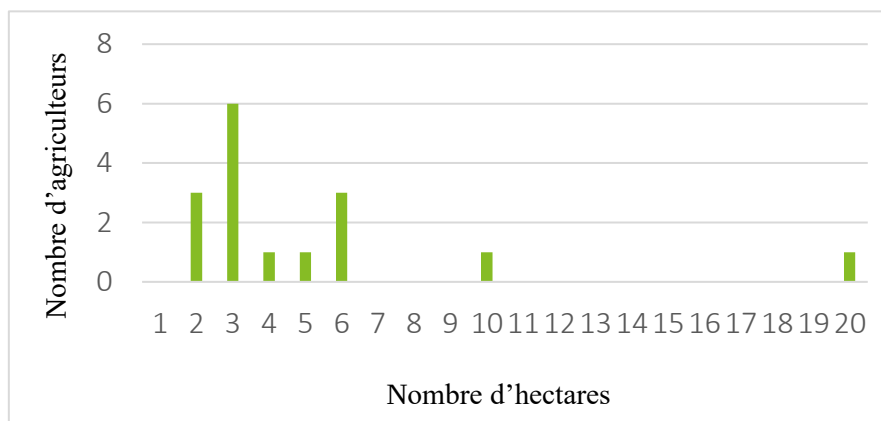
¹³⁷ Il est prévu d'utiliser plus de produits de désinsectisation pour la compagne 2024 à 2025, compte tenu des dégâts causés par les insectes nuisibles pour l'année dernière. Le coût de produits de désinsectisation est estimé à la hauteur de 100 000FCFA. Dans ce cas, le bénéfice qui va rester à l'agriculteur serait baissé jusqu'au niveau de 40 000 à 50 000FCFA.

	✖ Il n'existe pas d'intermédiaire. Les agriculteurs sont en relation seulement avec l'égreneur.
Conditions de commerce du coton	Contenu du contrat : contrat exclusif d'un an (à renouveler chaque campagne) Prix de vente : 285 ou 310 FCFA (déterminé avec l'égreneur, à chaque campagne, tout en respectant le prix à la production) Mode de paiement : La coopérative à laquelle appartient l'agriculteur reçoit des chèques par l'égreneur et paie en espèce à l'agriculteur plus tard. Délai de paiement : dans un mois après la livraison
Contenu des activités de la culture du coton	Labourage (utilisation des bœufs pour réduire la main-d'œuvre), semis, désherbage, récolte
Appui technique	Appui pour l'exploitation agricole par les conseillers agricoles envoyés par l'égreneur Appui par les experts du CNRA en cas des dégâts dus aux insectes nuisibles
Accès financier	Pouvoir bénéficier d'un crédit mis à disposition par l'égreneur en passant par la coopérative, dont le montant se détermine en fonction du revenu de l'agriculteur Dans certains cas, un prêt est contracté entre les agriculteurs.
Situation de la résolution de cinq problèmes	(1) Amélioration de moyens de subsistance Tous les agriculteurs, ayant la difficulté pour assurer le moyen de subsistance, ont recours au crédit. En vue de l'amélioration de la productivité, certains utilisent parfois le compost naturel dont la fabrication nécessite beaucoup de travaux. Du fait qu'ils ne sont pas en mesure d'agrandir leur terre, ils concentrent leurs efforts dans l'amélioration de la productivité. (2) Amélioration de la qualité Ils n'ont pas de connaissance sur la certification et font la culture suivant les conseils donnés par l'égreneur en général. En vue de l'amélioration de la productivité, certains utilisent parfois le compost naturel dont la fabrication nécessite beaucoup de travaux. (3) Travail des enfants Dans certains cas, ils demandent à leurs enfants de travailler pendant les jours férié/congé ou certains enfants ne peuvent pas aller à l'école en raison des difficultés financières et par la suite commencent à aider la ferme. Les agriculteurs, eux-mêmes, aidaient la culture depuis leur enfance. Ils sont ainsi peu conscients du problème de travail des enfants (aide par les enfants dans la ferme) et recourent à leurs enfants comme main-d'œuvre.

	(4) Abattage des arbres Dans certains cas, l'agriculteur abat des arbres, lorsqu'il manque de terre pour la culture du coton. (5) Traçabilité La traçabilité des biens d'investissement, etc. est contrôlée sur le papier.
--	--

Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens

Figure 7.5.1 : Répartition de terres agricoles des agriculteurs résidants à Napié



Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens

7.5.4 Villages agricoles

Les résultats des entretiens avec le leader du village agricole sont comme ci-dessous mentionnés. Tous les villageois s'engagent en principe dans quelconques activités agricoles. Pour la culture du coton, qui est le fardeau, ce sont les hommes qui s'y engagent. Entre les exploitations voisines forme une communauté, cela fait penser qu'elles mènent l'agriculture en s'entraidant y compris la réciprocité financière.

Tableau 7.5.8 Profil du village agricole de Napié

Points étudiés	Points à retenir
Population / nombre d'exploitations	Population : 140 à 210 personnes Nombre d'exploitations : Tous les habitants
Profession	Les hommes assurent la culture du coton, du riz et du maïs (car, elle est un fardeau). Les femmes se chargent de la culture maraîchère et de leur vente dans une épicerie.
Relation humaine / réseau	Le chef de village connaît tous les habitants. Les voisins dans le village se reconnaissent et pratiquent même le prêt d'argent entre eux.
Travaux menés conjointement avec les exploitations voisines	Les exploitations travaillent ensemble au moment du semis et de la récolte. Dans certain cas, ils prêtent et emprunte leurs machines agricoles dans la communauté.
Infrastructures de la vie	Électricité : desservie (instable) Eau : Le village dispose des puits/forages dont l'eau peut être utilisée pour la vie, qui doivent être transportée au niveau de terres agricoles là où il n'y a pas

	de puit/forage. Par ailleurs, il n'existe pas d'eau potable (Actuellement, elle est fournie par le gouvernement à titre gratuit.) Réseau Internet : disponible
Environnement d'enseignement	La plupart fréquentent des établissements scolaires. Il existe quatre écoles primaires dans un rayon de quelques kilomètres. L'établissement d'enseignement secondaire est situé loin du village.

Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche sur la base d'entretiens

7.6 Mesures visant à la création d'une chaîne d'approvisionnement durable

7.6.1 Proposition (1) : Création et mise en place d'un système national de traçabilité

En tant que mesure face aux défis (1) Amélioration des moyens d'existence des cultivateurs dont les bénéfices sont limités et (5) Adoption d'un système de production et de distribution garantissant des achats clairs, nous voudrions proposer la création et la mise en place d'un système de traçabilité à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, dans la chaîne d'approvisionnement nationale couvrant jusqu'à l'exportation, certaines entreprises et agriculteurs ont commencé à mettre en place un système de traçabilité dont l'état de mise en œuvre dépend des efforts de la promotion par chaque entreprise. Par ailleurs, les informations sont gérées séparément par les agriculteurs et les égreneurs, ce qui entraîne une double gestion. Elles ne sont donc pas contrôlées de bout en bout, et il existe également un grand nombre d'activités inutiles dans l'opération actuelle de la traçabilité. En outre, ce système a connu d'autres nombreuses défaillances, entre autres, l'indisponibilité des informations en aval de la chaîne d'approvisionnement post-exportation. Il dispose donc d'une marge d'amélioration extrêmement importante.

De ce fait, afin d'assurer une transparence sur la chaîne d'approvisionnement d'une plus grande échelle et d'une plus vaste étendue, des actions devraient être menées conjointement avec le privé tel que CCA, Intercoton. Nous aurons pour conception de créer un système de gestion des données (ci-après dénommé « SGD ») géré par l'État, dans lequel les acteurs concernés tels que les égreneurs enregistrent leurs données, en vue de mettre sur pieds la base d'une gestion centralisée de toutes les informations relatives à la chaîne d'approvisionnement du coton. Ceux qui enregistrent dans le système devraient être les acteurs majeurs de la chaîne d'approvisionnement, tels que les égreneurs du pays ainsi que toute personne y compris des consommateurs ordinaires pourraient avoir accès pour consultation.

Il est attendu, grâce à ce système, que les informations de la production et de l'exportation du pays soient gérées dans ce SGD, permettant de réaliser la traçabilité efficace sur une vaste étendue, sans laisser chaque entreprise développer séparément sa propre solution de traçabilité. À titre d'exemple des autres pays, aux États-Unis, pays producteur du coton, ce genre de conception a déjà été réalisé. Sous l'initiative de l'USDA (département de l'Agriculture des États-Unis), le numéro d'identification commun national (Permanent Bale Identification) est émis en vue de réaliser la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement couvrant jusqu'à

l'exportateur¹³⁸. L'International Cotton Council (CCI), association commerciale à but non lucratif et organe de promotion des exportations du National Cotton Council (NCC), assure la promotion du coton américain et de ses produits à travers la marque COTTON USA. Le CCI est composé d'un grand nombre de membres (filateurs, fabricants de tissus et de vêtements, marques, détaillants, associations professionnelles du textile, gouvernement et USDA). Quant au Brésil, ils s'engagent également pour garantir la traçabilité, sous l'initiative de l'Association brésilienne des producteurs de coton (ABRAPA). Au Brésil, un système a été mis en place, en utilisant l'identifiant à 20 chiffres, qui permettent à toute personne de se référer, en ligne ou sur une application du smartphone dédiée, non seulement à des informations sur l'origine et l'année de récolte, etc., mais également à celles entre autres le lieu de transformation, le résultat de tri, l'obtention d'une certification ou non¹³⁹. Ces exemples des Etats-Unis et du Brésil sont des initiatives avancées par rapport à d'autres pays producteurs du coton, quand bien même, dans les mesures en question, une réalisation de la traçabilité en aval pourrait être envisagée pour différenciation et il est souhaitable d'assurer même la traçabilité post-exportation en demandant, dans la mesure du possible, à chacun des acteurs d'enregistrer leurs données.

Un tel système permettra de garantir la transparence dans les activités liées au coton, permettant ainsi aux parties prenantes de comparer sur une base équitable, ce qui devrait apporter des avantages, entre autres un meilleur bénéfice des agriculteurs grâce à des améliorations encore plus importantes de la qualité du coton et l'identification plus facile des problèmes sur la chaîne d'approvisionnement. En outre, si le système peut désormais prendre en compte également des informations sur l'aspect environnemental suscitant de plus en plus d'intérêts des investisseurs et des consommateurs au cours de ces dernières années, ceci pourrait contribuer davantage à la production du coton durable, qui pourrait être le choix des entreprises et des consommateurs très soucieux de l'environnement, les effets de marketing peuvent être ainsi espérés. Étant donné qu'il est exigé dans le monde d'améliorer la traçabilité des spéculations agricoles sans se limiter au coton, le système de ce genre serait efficace également pour créer un système pouvant se conformer à de futures réglementations de différents pays.

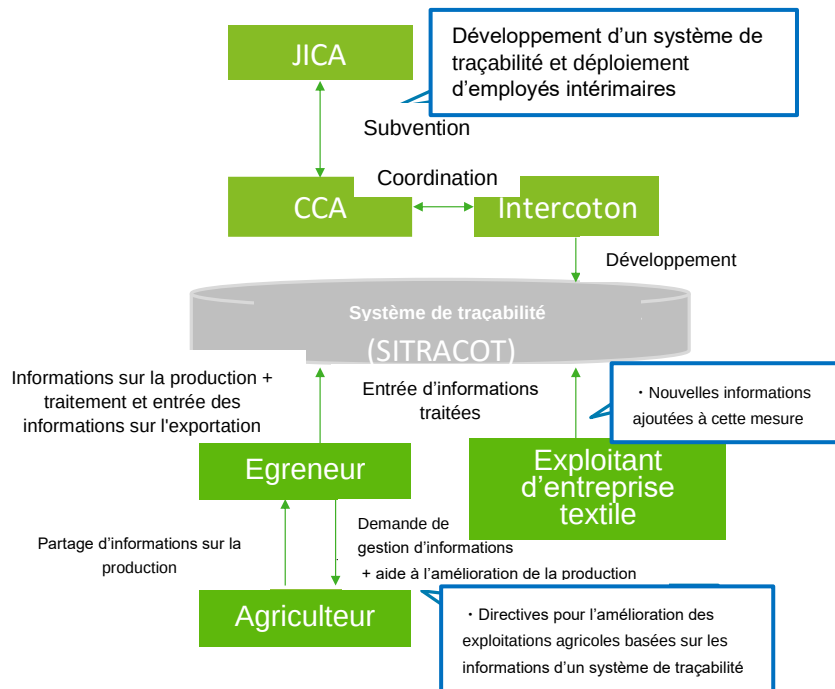
¹³⁸ Aux Etats-Unis, l'USDA prend l'initiative pour garantir la traçabilité du coton produit au pays.
<https://cottonworks.com/en/topics/sourcing-manufacturing/traceability/us-cotton-traceability/#module>

¹³⁹ Au Brésil, l'ABRAPA garantit la traçabilité du coton produit au pays.
<https://cottonbrazil.com/traceability/>

Coton

La mise en place d'un système de traçabilité du coton dans les pays partenaires afin d'accroître la transparence du produit et, aussi améliorer la rentabilité des agriculteurs en améliorant la productivité grâce à la transparence du processus de production

Proposition (1) : Mise en place d'un système de traçabilité au sein des pays partenaires



Objectif

■ Amélioration de la transparence et de la production domestique

La mise en place d'une traçabilité à grande échelle dans tout le pays afin de renforcer la transparence, de créer un environnement propice au respect de la réglementation et une visibilité des informations relatives à la production d'autres égreneurs, ce qui favorisera une concurrence saine dans le pays et améliorera la rentabilité des agriculteurs

Enjeu

■ Des systèmes de gestion de l'information qui ne sont pas unifiés

Certains agriculteurs et entreprises gèrent déjà des informations, mais à des niveaux de précision différents, ce qui entraîne des variations dans la précision de l'information et une gestion à double niveaux

Points à retenir

■ Participation des acteurs en aval

Afin d'assurer une plus grande traçabilité, les acteurs en aval (transformateurs d'exportation après la récolte) seront invités à coopérer dans la mesure du possible

Figure 7.6.1 Vue d'ensemble du système de traçabilité

Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche

Le flux concret d'enregistrement et de gestion pour chaque nouvelle chaîne d'approvisionnement, après la mise en place de ce système est comme suit (ci-dessous mentionne, en principe, les différences avec la chaîne d'approvisionnement mentionnées au paragraphe 6.1).

< Flux d'enregistrement et de gestion >

0. Enregistrement des données de terres agricoles et de clients (acheteurs)

Lors de la mise en marche de la base de données, on sollicitera la collaboration des égreneurs qui s'occuperont de la mise à jour des données de ladite base de données, pour enregistrer les données maîtresses, telles que les données de terres agricoles, les données de clients (acheteurs).

1. Détermination du prix à la production

Le prix à la production, déterminé après consultation avec les parties prenantes, est enregistré dans le SGD, par Intercoton. Cette opération permet de contrôler à la base si le paiement approprié à l'agriculteur est effectué ou non.

2. De la culture à la récolte

Les quantités et les prix des intrants tels que l'engrais, le pesticide qui ont été attribués pour chacune des coopératives, sont enregistrés principalement par les égreneurs. Lesdites informations entrées permettront de rendre visible le montant à payer à l'agriculteur après déduction du coût des intrants, dont l'engrais, et à la fois de comparer, sur une base équitable, leur quantité utilisée et la production, ce qui pourrait permettre de recommander leur utilisation la plus adaptée. En cas de l'utilisation excessive, la réduction de l'utilisation pourrait contribuer à une augmentation de bénéfices des agriculteurs.

En ce qui concerne la période de récolte, les informations du pesage obtenues au moment de la collecte du coton par le camion de l'égreneur sont enregistrées dans le SGD.

3. Transformation (égrenage/tri) / Stockage

L'entreprise d'égrenage enregistre de nouveau les informations du poids du coton avant transformation en usine d'égrenage, et enregistre également le poids de fibres et de graines après transformation. En parallèle, les résultats de tri (premier choix ou deuxième choix) en usine d'égrenage sont enregistrés, avec le montant à verser à l'agriculteur. Pour ce qui est du coton mis en balles, le numéro d'identification ou le code bidimensionnel est attribué, améliorant ainsi la facilité de recherche des informations dans le processus subséquent (à ce moment, le flux de travaux demandant à 3C-CI l'enregistrement est partagé sur le système). Dans cette phase, les informations sur l'origine, le lieu de transformation, la quantité produite du coton du pays sont mises en lien.

Les résultats de tri du coton envoyés à 3C-CI, associés avec le numéro d'identification, seront mis en lien avec le coton mis en balle correspondant, par le biais d'un numéro d'identification que recherche 3C-CI sur le système (à ce moment, le flux de travaux est partagé avec l'égreneur). Ce processus permettrait aux agriculteurs un accès aux résultats corrects de tri, sans leur modification arbitraire par les égreneurs. Une fois arrivé jusqu'à cette étape, toute information du coton, y compris les résultats de tir, sur la chaîne d'approvisionnement nationale serait attribuées au système.

4. Exportation

La quantité vendue et les ports d'exportation pour chaque client (acheteur) seront enregistrées par l'égreneur, avant exportation (à ce moment, le flux de travaux sera partagé avec les points de contact des clients (acheteurs) enregistrés).

5. Transformation (filature et tissage)

En ce qui concerne le coton acheté auprès des égreneurs, les informations sur la chaîne d'approvisionnement nationale seront confirmées par les transformateurs sur la base du flux de travaux réceptionné ou suivant le numéro d'identification et/ou le code bidimensionnel attribué. Au cours du processus de fabrication de fil à partir de fibres par le transformateur, le numéro d'identification des fibres utilisés pour la fabrication du fil est attribué à ses produits intermédiaire ou produits pour être enregistré dans le SGD (à ce niveau, le flux de travaux est partagé avec le point de contact d'entreprise de couture du client. Les entreprises impliquées dans ce processus sont très différentes d'une chaîne d'approvisionnement à l'autre, de ce fait, les

premiers transformateurs seront, en principe, visés pour la mise en œuvre, toutefois l'enregistrement devrait être facultatif (à étudier).

6. Production et fabrication

Les entreprises de couture feraient identifier leurs produits finis (numéro de produit) en s'appuyant sur le flux de travaux ou par le biais d'un numéro d'identification ou code bidimensionnel attribué au tissu qu'elles utilisent. En outre, il faudra demander aux entreprises de couture leur collaboration de prendre les mesures, à travers les supports tels que l'étiquetage de produit, le site Internet, de manière à permettre aux consommateurs de retracer le processus de distribution jusqu'au produit fini. Cette initiative devrait être donc acceptée par un certain nombre des entreprises partenaires, car elle contribuerait à faire appel aux consommateurs la production du coton durable et l'importance de la considération environnementale qu'apportent les entreprises concernées. À ce processus également, la participation serait facultative, par le fait que le degré de difficulté de l'indication pourrait très varier en fonction du mode d'utilisation du coton de matière première.

En outre, en montrant que le coton est durable, l'idée est rendue évident le fait que les consommateurs soutiennent toute une zone de production. Selon les entretiens menés auprès des agriculteurs, ces derniers souhaiteraient envoyer leurs enfants à l'école mais ils n'en ont pas les moyens ; Une mesure de soutien consisterait à offrir une aide à la scolarisation des enfants des agriculteurs et à utiliser un système de traçabilité pour indiquer clairement aux consommateurs que le coton provient de la zone bénéficiant d'un soutien, ce qui permettrait de séduire les consommateurs éthiques.

7. Distribution et consommation

Au moment d'achat, les consommateurs, s'appuyant sur une étiquette attribuée au produit ou son site Internet, pourraient se référer à la chaîne d'approvisionnement étant l'un des facteurs qui jouent sur le comportement d'achat.

Pour la mise en place du SBD susmentionné, « SITRACOT », système de traçabilité existant en possession de Intercoton, pourrait être utilisé comme la base du système. Pour ce faire, s'il existe des étendues restreintes par le système existant, il conviendrait de procéder à des modifications du flux de travaux ou à des modifications du système selon les besoins.

Avec l'implication des promoteurs de programmes, tels que Coton 4 Impact mentionné au paragraphe 4.2.1, qui visent à assurer la traçabilité, en tant que collaborateurs, il serait possible d'assurer la traçabilité dans un délai plus rapide.

Le rôle de la JICA consisterait en la coopération financière non remboursable, dans le cadre duquel, on pourrait envisager le partage des connaissances et expériences de la JICA dans la mise en place des systèmes de traçabilité, ainsi que l'envoi des experts en fonction des besoins. La mise en valeur des relations et des compétences spécialisées de ses autres bureaux qui ont été acquises à travers des initiatives similaires menées dans les pays de l'Afrique, sans se limiter à la Côte d'Ivoire, pourrait améliorer davantage la signification de l'intervention de la JICA.

7.6.2 Proposition (2) : Programme de restitution aux agriculteurs des bénéfices générés par la culture du coton à faible impact environnemental

En tant que proposition contribuant à l'amélioration de qualité des cultures pour de meilleurs bénéfices des agriculteurs, mentionnée au paragraphe 7.4, nous voudrions proposer la mise en œuvre d'un programme de restitution aux agriculteurs des bénéfices générés par la culture du coton à faible impact environnemental.

Bien que les mesures soient prises pour améliorer les moyens de subsistance, à travers le crédit mis à disposition par les égreneurs et la production des autres cultures, comme mentionné au paragraphe 7.5.3, les moyens de subsistance chez les agriculteurs de coton ivoiriens se trouvent toujours en difficulté. En outre, les agriculteurs doivent prendre en charge le coût d'embauche des personnes extérieures pour la période de récolte où une importante main-d'œuvre est nécessaire et le coût des intrants tels que l'engrais, le pesticide. En plus de cela, ces dernières années, ils ont eu des dégâts causés par les insectes nuisibles sur leur coton dont ils s'occupaient avec soins, réduisant significativement la quantité produite et donc perdu leur bénéfice. Étant donné qu'aucun moyen n'existe pour facilement obtenir une nouvelle terre agricole pour l'extension, il serait important de penser comment augmenter la quantité de production (extrants) sur la terre agricole existante et en parallèle, comment réduire les coûts d'investissement (intrants), afin d'augmenter leur revenu disponible et d'améliorer leurs moyens de subsistance.

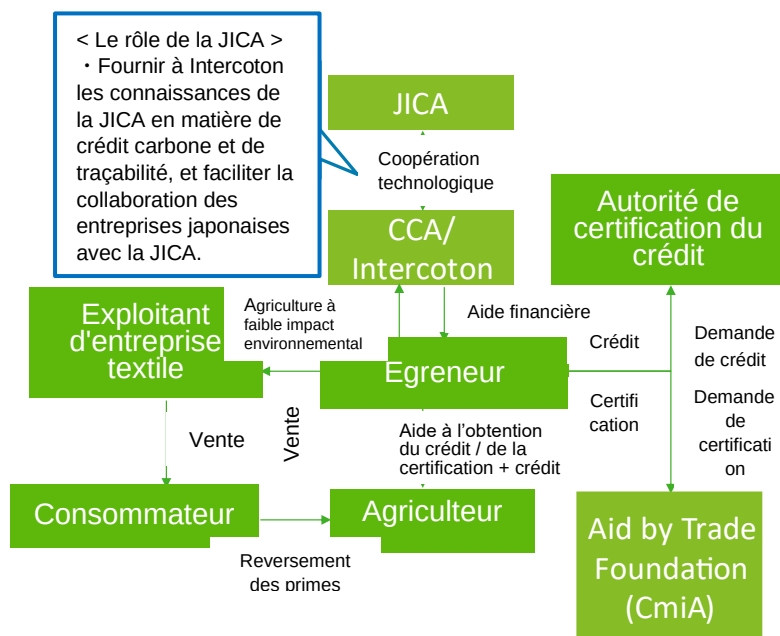
Afin d'améliorer la situation actuelle, un programme de restitution des bénéfices générés par la culture du coton à faible impact environnemental aux agriculteurs pourrait être proposé. Ce programme vise à permettre aux agriculteurs de tirer profit de deux nouvelles sources de bénéfices. Premièrement, il s'agit du bénéfice issu de la conversion des valeurs environnementales en celles économiques sur la base du mécanisme de crédits carbone¹⁴⁰ et deuxièmement, c'est le bénéfice généré par le paiement d'un prix majoré de la prime des consommateurs qui utilisent et consomment le coton respectueux de l'environnement.

¹⁴⁰ Les crédits carbone font référence à un système dans lequel les réductions d'émissions de gaz à effet de serre peuvent être échangées entre les entreprises et les particuliers.

COTON

Mise en place d'un mécanisme permettant de restituer aux agriculteurs deux nouvelles sources de revenus (crédits carbone et prix majorés) par le biais d'une culture du coton à faible impact environnemental

Proposition (2) : Aide à la production d'un coton à faible impact environnemental



Objectif

■ Création d'une source de revenu supplémentaire aux agriculteurs

Grâce à un soutien à la culture de coton à faible impact environnemental, rendre possible la réduction des émissions gaz à effet de serre, la mise en place d'une certification CmiA, le reversement aux agriculteurs des crédits carbone et des revenus générés par les prix majorés obtenus auprès des consommateurs.

Enjeu

■ Faible revenu des agriculteurs

Les moyens de subsistance des agriculteurs sont mis à mal par l'augmentation du coût des intrants tels que les engrais et par la baisse des rendements due aux parasites.

Points à retenir

■ Construction d'un système qui garantit le rendement

Il y a une nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait pas une baisse de rendements due à une production de coton respectueuse de l'environnement ainsi les opérations existantes ne soient pas affectées par de nouvelles initiatives.

Figure 7.6.2 Vue d'ensemble de la Proposition (2)

Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche

En premier lieu, les mesures liées au bénéfice supplémentaire basé sur les crédits carbone devraient être menées sous l'initiative des égreneurs pour une meilleure efficacité. Dans la situation actuelle, les égreneurs entretiennent la relation avec les coopératives appartenant à leur zone d'intervention, attribuée dans le cadre de la politique de zonage, et apportent des conseils sur l'exploitation agricole en se rendant régulièrement à des fermes, par exemple, chaque deux semaines. Ce fait laisse penser qu'il serait possible d'initier, au niveau de chaque coopérative, la réduction des émissions de gaz à effet de serre des exploitations cotonnières, tout en fournissant les conseils sur les modes de gestion de terres agricoles nécessaires à l'obtention des crédits carbone. Plus précisément, le mode de gestion de terres agricoles, appelé l'agriculture régénératrice, telle que la culture sans labour, la culture en rotation et l'agroforesterie, devrait être efficace. On essaiera de réduire au maximum le fardeau économique et physique des agriculteurs, avec la prise en charge par les égreneurs pour le compte des agriculteurs des formalités de demande et d'obtention et des nouveaux coûts supplémentaires qui sont nécessaires à l'acquisition des crédits carbone. C'est parce que ce qui est le plus important non seulement pour cette approche, mais également dans le système basé sur l'acquisition des crédits carbone est l'engagement durable des agriculteurs, qui sont l'acteur principal de la promotion des crédits carbone. Les crédits carbone acquis seraient réceptionnés par les égreneurs, qui par la suite restitueront après déduction de leurs commissions, les bénéfices obtenus basés sur les crédits carbone, à chaque agriculteur par l'entremise de coopératives.

L'une des sources de préoccupation réside dans le fait qu'une baisse de la production du coton, impact le plus important au bénéfice, pourrait avoir lieu suite à des modifications du mode d'exploitation agricole apportées pour l'obtention des crédits carbone. De plus, il faudrait également les efforts des égreneurs, qui jouent un rôle central dans cette initiative, pour favoriser le choix des méthodologies adaptées pour l'obtention des crédits carbone et le changement continu des initiatives des agriculteurs. D'après ce qui précède, lors de la mise en œuvre de cette approche, il faudrait recourir à des moyens permettant de répondre à ces préoccupations en termes de promotion y compris ce qui est susmentionné, en se basant sur les exemples des autres cas et/ou les recherches préliminaires.

En tant que collaborateur et organisme pour le partage d'avis dans la mise en œuvre de ce programme, Aid by Trade Foundation, organisme de certification du CmiA, devrait être candidat favori. Ce dernier a lancé CmiA Carbon Neutral Initiative¹⁴¹ depuis 2021. Ladite initiative, tout en impliquant les organismes de certification de crédit carbone de premier ordre, tels que Gold Standard, vise non seulement à la certification du CmiA, mais également à la réduction à zéro des émissions gaz à effet de serre générées pendant la période allant de la culture du coton jusqu'à la transformation par les égreneurs. Ses objectifs pourraient être donc en grande partie partagés avec ceux de l'approche proposée.

En deuxième lieu, les mesures concernant le bénéfice supplémentaire lié au paiement d'un prix majoré de la prime par les consommateurs visent à inviter les acteurs en aval de la chaîne d'approvisionnement à savoir et à soutenir la situation actuelle des agriculteurs de coton, tout en mettant en valeur le coton d'origine ivoirienne dans le marketing. Comme les expressions, tels que ODD et ESG, le représentent, le fait d'être « durable » constitue l'un des facteurs importants dans un processus de prise de décision des achats chez les entreprises et les consommateurs. Il faudrait mettre en place un mécanisme permettant de restituer aux agriculteurs la prime, avec un ajout sur le prix de vente ordinaire, tout en rappelant aux consommateurs, comme attrait, que le coton qu'ils utilisent et consomment est un produit cultivé en prenant en compte l'environnement et que l'achat du coton peut soutenir les agriculteurs. Dans la mise en œuvre de cette approche, il serait indispensable d'impliquer les acteurs en aval qui s'occupent des ventes en gros et détail. En leur demandant de diffuser à travers les médias dont le site Internet, les réseaux sociaux, le fait qu'il s'agit d'un produit respectueux de l'environnement et des droits de l'homme, il faudrait restituer directement, soit aux agriculteurs, soit aux coopératives, la prime collectée auprès des acheteurs.

Il existe divers modes de collecte des parts correspondant à la prime, à savoir l'ajout sur le prix d'un produit (un tel pourcentage du prix payé est à restituer aux agriculteurs), l'appui direct qu'apportent les consommateurs à travers leur achat de produits (ils effectuent un paiement supplémentaire sur des sites Internet des ventes afin de soutenir les agriculteurs), un mode spécifique devrait être donc déterminé en consultation avec les entreprises. En augmentant à la base des entreprises de collaboration de cette façon, on multiplierait des partenaires participants.

Comme ce qui précède, il serait possible d'envisager la création de deux nouvelles sources de bénéfices

¹⁴¹ Il est à promouvoir non seulement l'obtention de la certification, mais également des projets liés à la culture du coton respectueuse de l'environnement.

<https://cottonmadeinafrica.org/en/cmia-carbon-neutral/>

pour les agriculteurs, tout en assurant l'exploitation cotonnière respectueuse de l'environnement sur la base de deux approches dont les crédits carbone et le prix majoré de la prime. Les avantages tels qu'ils sont indiqués ci-dessous pourraient être générés avec la mise en œuvre de ce programme même pour les parties prenantes autres que les agriculteurs.

Tableau 7.6.1 Avantages estimés pour les parties prenantes (exemple)

Parties prenantes	Avantage qu'apporte les bénéfices supplémentaires issus des crédits carbone	Avantage qu'apporte les bénéfices supplémentaires issus du prix majoré de la prime
Agriculteurs /Coopérative	• Bénéfices supplémentaires grâce aux crédits carbone • Subventions réduites suite à la réduction des intrants tels que les engrais. • Prix de vente amélioré par l'amélioration de la qualité	• Bénéfice supplémentaire grâce au prix majoré de la prime
Égreneurs	• Revenu des commissions générées par l'acquisition des crédits (estimées à près de 10 %) • Image des entreprises améliorée pour leurs considérations environnementales	—
CCA et Gouvernement	• Subventions réduites par la réduction des intrants tels que les engrais, liée à l'agriculture respectueuse de l'environnement • Promotion d'une culture conforme avec la politique nationale de prendre en compte l'environnement	—
Entreprises / Consommateurs	• Recours à la compensation carbone par l'achat des crédits carbone	• Comportement d'achat adapté au sens de valeur

Source : Compilation réalisée par l'équipe de recherche

Chapitre 8 Défis et politique d'appui en vue de la mise en place de chaînes d'approvisionnement pour la formation de pôles industriels des fruits et légumes

8.1 Légumes (oignon, plantain)

8.1.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement

La figure 8.1.1 présente le flux de la chaîne d'approvisionnement de l'oignon.

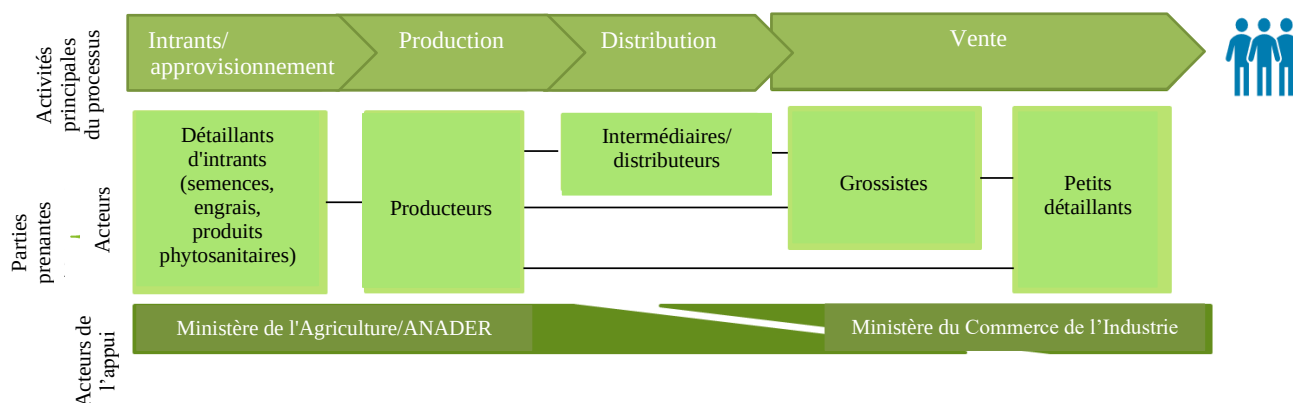


Figure 8.1.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement de l'oignon

Source : réalisé par l'équipe d'étude à partir d'entretiens

En Côte d'Ivoire, les oignons ne sont produits que dans des régions limitées du Nord, et les oignons d'origine domestique ne sont pratiquement pas distribués sur le marché. En outre, leur distribution vers le sud et les zones urbaines telles qu'Abidjan est extrêmement rare, car ils sont consommés pour la plupart à proximité des zones de production. Beaucoup des oignons distribués sur le marché sont importés des pays voisins tels que le Burkina Faso ou le Niger ainsi que de régions européennes comme les Pays-Bas ou la France.

Les cultivateurs d'oignons ivoiriens génèrent leur production en achetant sur le marché les intrants tels que les semences, l'engrais et les produits phytosanitaires. Ils vendent ensuite ces oignons soit à des intermédiaires venus acheter dans les zones de culture, soit à des grossistes ou à des détaillants qu'ils livrent eux-mêmes. Pour une partie des oignons, les producteurs peuvent aussi devenir eux-mêmes détaillants et pratiquer la vente dans les villages environnants.

Les oignons importés peuvent être achetés par des grossistes auprès d'intermédiaires des pays voisins, ou être des produits européens ou autres apportés au port d'Abidjan, puis répartis entre les grossistes qui les transportent vers les régions qu'ils couvrent chacun. Les oignons ainsi transportés dans chaque région sont vendus sur les marchés de gros aux petits détaillants, aux restaurants, etc.

Ce produit est particulièrement demandé à la saison des fêtes, en décembre et janvier, où il atteint son prix maximum. En revanche, les prix chutent en avril-mai, au moment où se concentrent les récoltes. Ils augmentent à nouveau en mai-juin lorsque commence la saison des pluies, car les récoltes diminuent à nouveau.

8.1.2 Situation de chaque acteur

Au cours de la présente étude, des entretiens ont été menés avec les cultivateurs du village de Sokopohaka, à proximité de Korhogo, dans la région Nord du pays qui est la zone de production de l'oignon. Le marché de gros de Korhogo et celui d'Abidjan ont aussi été visités, et des entretiens ont été conduits avec leurs grossistes. La présente partie organise les informations sur la situation de chaque acteur obtenues à travers ces entretiens.

(1) Producteurs (intrants inclus)

Formant pour la plupart de petites exploitations inférieures à 1 ha, les producteurs d'oignon de Sokopohaka produisent aussi des légumes et cultures alimentaires de base tels que le riz, le maïs, la tomate, l'aubergine, etc. Les revenus tirés de la culture de l'oignon représentent la moitié, voire un peu plus de la moitié, de leurs revenus agricoles. En dehors de leur production agricole, certains cultivateurs tirent aussi des revenus de la gestion d'un petit commerce de détail. À Sokopohaka, les rendements unitaires de l'oignon sont d'environ 200 à 500 kg par 400 m² (NOTE), (soit 2 500 à 12 500 kg/ha), avec des rendements variables en fonction des volumes semés et des dégâts des insectes et des maladies.

La culture de l'oignon commence vers décembre, lorsque se termine la pleine saison des autres cultures. Après le semis pratiqué en décembre, les plants sont repiqués sur de grandes parcelles lorsqu'ils ont atteint un certain développement, puis la récolte a lieu de façon séquentielle à partir de février. La période de récolte s'achève avant la saison des pluies de juin. L'irrigation est nécessaire jusqu'à deux semaines avant la récolte.



Figure 8.1.2 Champ travaillé en commun par des agriculteurs

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 8.1.3 Culture des plants d'oignon

Source : photos par l'équipe d'étude

À Sokopohaka, la culture de l'oignon a débuté à l'occasion du programme The Support to Nutrition Sensitive Agriculture and Capacity Development of Small and Marginal Farmers/Agriculture Sensible à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs (ASNAP) mis en œuvre par la Banque mondiale. Au sein de ce programme, les agriculteurs se sont organisés en groupements, et ces mêmes groupements poursuivent aujourd'hui encore des activités. Des agriculteurs producteurs d'autres cultures que l'oignon sont aussi membres de ces groupements, et les contributions en fonds des membres permettent les achats en commun de semences et d'engrais, l'utilisation commune de triporteurs et de moteurs pour le pompage de l'eau, la répartition des travaux agricoles entre les membres, et l'appui aux dépenses spéciales des membres (mariages, enterrements, etc.) Les groupements d'agriculteurs n'expédient pas leurs produits en commun, chaque exploitant pratiquant la vente individuelle.

Des équipements d'irrigation à petite échelle ont aussi été mis en place dans le cadre du programme ASNAP ainsi que des barrages, des réservoirs d'eau, etc. L'irrigation est actuellement pratiquée au moyen de ces équipements, mais le volume d'eau est insuffisant, alors que surviennent d'autres problèmes telles que les fuites dues à la vétusté des réservoirs actuels, etc.



Figure 8.1.4 Petit barrage installé par l'ASNAP

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 8.1.5 Réservoir d'eau vétuste

Source : photos par l'équipe d'étude

Par rapport aux autres cultures, l'oignon offre des avantages tels que ses excellentes caractéristiques de stockage ou sa facilité de groupage pour le transport, en plus d'un prix unitaire élevé en raison de la forte demande. C'est donc un produit apprécié par les cultivateurs.

(2) Distribution/stockage

Les oignons récoltés dans les exploitations sont directement apportés et vendus sur les marchés par les cultivateurs eux-mêmes, ou bien achetés par des intermédiaires venus chez les cultivateurs. Le moyen de transport principal est constitué par des triporteurs munis d'un plateau à l'arrière, sur lequel sont transportés les oignons dans des sacs de jute, des filets, etc. Une partie des oignons récoltés est vendue par les cultivateurs eux-mêmes après stockage à la ferme, ou encore vendue par les intermédiaires et les grossistes après conservation dans leurs propres entrepôts ou points de vente, etc. Aucun équipement spécial n'est utilisé pour la conservation des oignons, mais ils sont gérés de façon à sécher en permanence, car leur pourrissement progresse quand l'humidité s'accumule.



Figure 8.1.6 Triporteur utilisé pour le transport

Source : photos par l'équipe d'étude

(3) Vente en gros/vente au détail

En raison des faibles volumes produits, l'oignon ivoirien ne peut satisfaire aux besoins de la clientèle. On ne rencontre donc pratiquement pas de grossistes traitant ce produit, et beaucoup d'entre eux distribuent des oignons importés. En fonction des périodes de récolte, les oignons du Burkina Faso sont distribués de janvier à avril, ceux du Niger en mai et ceux des Pays-Bas principalement de juin à décembre. C'est le poids qui détermine le prix des oignons produits au Burkina Faso et au Niger, mais la qualité (taille et forme) est aussi un élément déterminant du prix pour ceux des Pays-Bas. Les oignons burkinabè et nigériens sont directement apportés aux grossistes par transport terrestre, mais ceux importés d'Europe, etc., par voie maritime sont livrés au port d'Abidjan, pour être ensuite répartis par les grossistes, avec des coûts de transport supplémentaires pour leur

distribution dans les régions. Sur les marchés de gros et de détail dans la ville d'Abidjan, aucune différence notable de prix n'a été observée entre les produits du Burkina Faso et du Niger et ceux des Pays-Bas.



Figure 8.1.7 Comparaison entre les oignons produits dans les pays voisins (à gauche) et ceux produits en Europe (à droite)

Source : photos par l'équipe d'étude

Les grossistes font principalement affaire avec les clients existants avec qui ils ont déjà travaillé, sans tellement s'occuper du développement de nouveaux clients. Quant au prix des transactions, bien qu'ils aient la possibilité de vérifier les prix officiels du gouvernement, les grossistes s'y réfèrent peu parce qu'ils ont établi des relations de confiance avec leurs clients existants. Par ailleurs, en dépit de l'existence d'Agriapp, une application permettant la recherche d'acheteurs de produits agricoles, aucun opérateur l'utilisant réellement n'a été observé.

8.1.3 Défis pour la construction d'une chaîne d'approvisionnement

En Côte d'Ivoire, les efforts pour une véritable production d'oignons n'ayant commencé que depuis peu, les volumes restent insuffisants. C'est pourquoi en l'état actuel, en dépit de l'achèvement de la chaîne d'approvisionnement à proximité des zones de production, celle-ci n'est pas établie vers les zones urbaines, à commencer par Abidjan, et vers les autres régions non productrices.

Si le renforcement de la production est essentiel à la construction de la chaîne d'approvisionnement de l'oignon ivoirien, cette production fait cependant face aux défis suivants dans les zones de culture du Nord.

- Production à petite échelle et intensive en travail

Les cultivateurs d'oignon n'obtiennent pas de récoltes conséquentes car leurs exploitations sont à petite

échelle, leurs champs sont morcelés, et ils pratiquent la culture de multiples autres produits que l'oignon. Il s'agit aussi d'une forme de culture intensive en travail, sans utilisation de machines agricoles, etc.

- **Insuffisance de l'irrigation**

À l'heure actuelle, les oignons sont cultivés au moyen d'irrigation à petite échelle. Cependant, bien que le manuel de culture de l'oignon de l'ASNAP indique la nécessité de 15 litres/m²/jour d'eau, celle-ci n'est pas assurée en volume suffisant pour la culture. Les ressources en eau sont également insuffisantes pour une culture à plus grande échelle. En outre, les équipements d'irrigation de proximité aménagés par le passé continuent de vieillir, devenant sujets à des problèmes tels que les fuites d'eau.

- **Insuffisance des intrants tels que les semences, l'engrais, etc.**

Les coûts de production augmentent en raison de l'achat de semences et d'engrais importés. Les groupements d'agriculteurs pratiquent les achats en commun, mais cela ne suffit pas à prévenir le manque d'intrants pour certains cultivateurs.

Par ailleurs, en matière de distribution et de vente des oignons, produits importés inclus, les défis suivants sont aussi constatés chez certains acteurs, en particulier en aval de la chaîne.

- **Retards ou absence de paiement du prix d'achat**

Certaines transactions s'effectuent à crédit, et l'on observe des cas de retard de paiement voire d'impayés. Cependant, les oignons étant des produits frais, ils doivent obligatoirement être vendus, à crédit si besoin, car ils ne peuvent être gardés longtemps chez le producteur.

- **Développement de nouveaux clients**

En principe, les opérateurs trouvent des clients en s'appuyant sur leur réseau de clientèle existant, et il leur est difficile de développer eux-mêmes de nouveaux clients. En dépit de l'existence partielle d'outils tels que les applications, ceux-ci ne sont pas suffisamment utilisés.

8.1.4 Situation actuelle et défis de la chaîne du froid

En raison des excellentes caractéristiques de stockage à température ambiante de l'oignon, la chaîne du froid n'est pas utilisée au stade du transport et du stockage, et aucun problème n'est perçu en la matière.

8.2 Plantain

8.2.1 Vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement

Le flux de la chaîne d'approvisionnement du plantain est illustré à la figure 8.2.1.

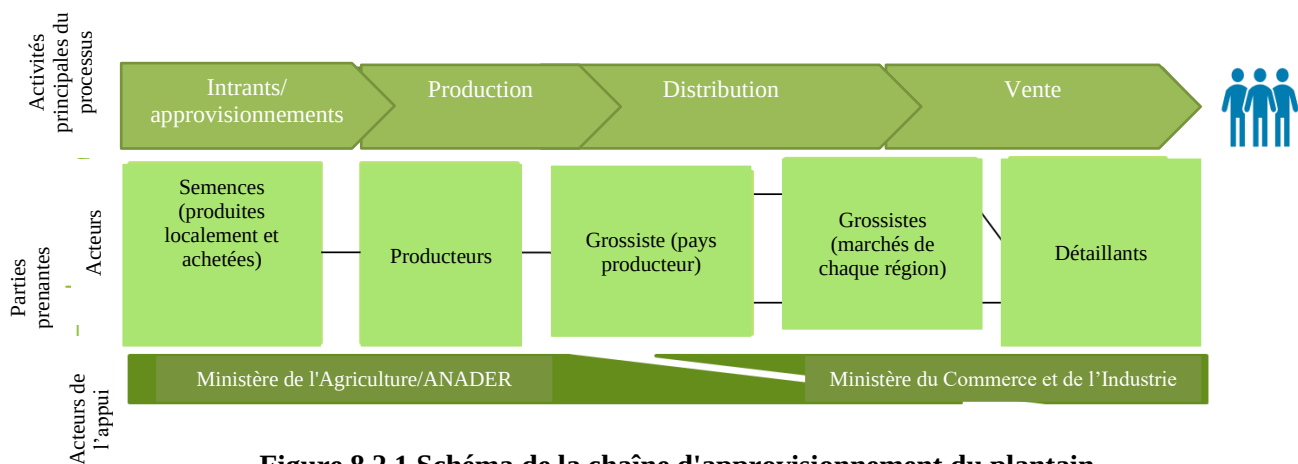


Figure 8.2.1 Schéma de la chaîne d'approvisionnement du plantain

Source : Elaboré par l'équipe d'étude à partir des entretiens

Les bananes plantains sont produites dans les régions du sud, de l'ouest et de l'est de la Côte d'Ivoire, puis passent par des grossistes nationaux pour parvenir aux détaillants et aux consommateurs. Dans chaque zone de production de plantain, il y a un grossiste qui regroupe toutes les bananes plantain produites dans la région, et les agriculteurs expédient essentiellement le plantain au fournisseur. Les bananes plantain récoltés et regroupés dans la zone de production sont expédiés à des grossistes venus de tout le pays pour les acheter, puis les distribuer sur les marchés locaux de chaque région.

Les bananes plantain sont récoltées toute l'année, mais les rendements les plus élevés se situent entre décembre et mars, lorsque les prix baissent. En revanche, les prix augmentent d'avril à septembre en raison de la baisse des rendements. Des informations sur les prix du marché peuvent être trouvées sur la page Web de l'OCPV, mais les producteurs et les grossistes n'ont pas mentionné, lors des entretiens menés par l'équipe d'étude, le fait qu'ils s'y soient référés au moment des transactions.

8.2.2 Situation de chaque acteur

Dans le cadre de cette étude, des entretiens ont été menés avec des agriculteurs du village d'Afféry, dans la région des Lagunes, au sud de la Côte d'Ivoire, où le plantain est produit, ainsi que des visites et des entretiens avec des grossistes d'Afféry et d'Abidjan. La situation de chaque acteur recueillie à partir des entretiens est résumée dans cette section.

(1) Producteurs (comprenant les intrants)

Le village d'Afféry est connu depuis longtemps comme une zone de production de plantain, et la plupart des agriculteurs du village sont engagés dans la production de plantain. La superficie des terres agricoles est d'environ 1 hectare et, outre le plantain, on y cultive également du cacao, du café, du caoutchouc, de l'igname, du manioc et du riz. La plupart des agriculteurs tirent 50 à 70 % de leurs revenus du plantain. Outre les agriculteurs qui possèdent des terres agricoles dédiées à d'autres cultures que le plantain, il existe également des agriculteurs qui pratiquent une culture mixte et plantent d'autres cultures dans leurs champs de plantain.



Figure 8.2.2 Champ de plantain

Source : Photographie prise par l'équipe d'étude

La préparation du terrain commence vers février et les semis sont plantés d'avril (parfois mars selon les conditions du sol) à juin. Environ 2 000 plants sont plantés par hectare. La récolte commence huit mois après la plantation des plants et la récolte dure environ 10 mois à un an. La récolte peut se faire environ 10 fois par an. Bien que la quantité de récolte fluctue en fonction de la saison, 40 à 100 régimes (environ 10 bananes plantains par régime) peuvent être récoltés en une seule récolte. Étant donné qu'il y a une distance entre les terres agricoles et la ville où se trouve le grossiste, le prix de vente sur les terres agricoles et le prix de vente en ville sont différents en raison des coûts de transport. Dans des circonstances normales, le prix de vente en ville est d'environ 200FCFA/régime, tandis que le prix de vente dans les terres agricoles est de 330FCFA/régime. Pendant les périodes de faible récolte, le prix de vente est le double du prix en temps normal. Les agriculteurs du village d'Afféry ne sont affiliés à aucun groupe ou coopérative d'agriculteurs, mais vendent le plantain à des grossistes par eux-mêmes.

Les agriculteurs produisent des plants sur leurs propres terres agricoles et, en cas de pénurie, ils les achètent à d'autres agriculteurs ou au marché. Si les plants sont achetés sur le marché, le coût est de 100FCFA par plant, tandis que si les plants sont achetés sur les terres agricoles, le coût est d'environ 50 FCFA. D'autres intrants tels que les engrais et les pesticides ne sont pas utilisés, et les principaux coûts de production sont les coûts de main-d'œuvre pour le défrichage des terres agricoles. L'irrigation n'est assurée que par l'eau de pluie, mais l'eau est rare, surtout pendant la saison sèche, et une partie du plantain peut faner.



Figure 8.2.3 Plantain fané par manque d'eau

Source : Photographie prise par l'équipe d'étude

Il n'y a pas d'installations pour stocker le plantain récolté et le plantain doit être expédié dans les 1 à 2 semaines qui suivent sa récolte. D'autre part, le manque d'acheteurs entraîne le pourrissement du plantain qui reste invendu à hauteur d'environ 30 % de la récolte. D'autre part, bien que le plantain soit rentable, il est souvent difficile de trouver un acheteur, et de nombreux agriculteurs ont récemment commencé à cultiver d'autres cultures telles que le cacao et le café qui se vendent plus rapidement et sont plus facilement monnayables.

(2) Distribution et stockage

La distance entre les champs de plantain et le centre du village peut atteindre 50 km, et les agriculteurs eux-mêmes ou le grossiste du village organisent le transport entre les deux. Le transport est lent en raison du mauvais état des routes et le plantain peut être endommagé pendant le transport. Le transport se fait en moto, en tricycle ou en camion (véhicule avec benne), mais il est parfois nécessaire de faire plusieurs allers-retours en raison des grandes quantités à transporter, qui ne peuvent l'être en une seule fois.

Comme il n'y a pas d'installations pour stocker le plantain dans le village, le plantain transporté depuis les champs est collecté sur le bord de la route près du carrefour au centre du village. Le plantain est ramassé et divisé en plusieurs lots, qui sont ensuite recouverts d'un tissu puis stockés. Le plantain est stocké dans la rue pendant environ cinq jours et s'il n'est pas vendu pendant ce temps, le plantain finit par pourrir et il est jeté.



Figure 8.2.4 Site de ramassage du plantain au niveau du village (village d'Afféry)

Source : Photographie prise par l'équipe d'étude



Figure 8.2.5 Plantain abandonné (village d'Afféry)

Source : Photographie prise par l'équipe d'étude

(3) Vente en gros et au détail

Le plantain récolté dans le village d'Afféry est acheté par le grossiste en plantain du village. Le prix d'achat est déterminé par le grossiste du village, mais il n'y a pas de prix de référence spécifique ; le grossiste du village fixe son propre prix. Il y a environ 20 grossistes dans le village, et bien qu'il y ait des groupes de grossistes, les transactions en elles-mêmes sont effectuées par des grossistes individuellement. L'un d'entre eux traite avec une dizaine d'agriculteurs qu'il paie essentiellement en espèces sur place. Les agriculteurs et les grossistes du village entretiennent des relations commerciales de longue date et la confiance s'est installée, de sorte qu'il n'y a pas de négociation de prix ni de développement de la clientèle par les agriculteurs eux-mêmes. Les agriculteurs sont également réticents à faire des affaires sans passer par le grossiste du village, car même si un client leur offre de meilleures conditions, le grossiste du village est un client important qui s'approvisionne auprès d'eux sur le long terme, et si la relation existante avec le grossiste du village se rompt, les agriculteur pourraient perdre leur source stable de ventes.

Comme le village d'Afféry est connu depuis longtemps pour être une zone de production de plantain, des grossistes d'autres régions viennent acheter du plantain au village. Environ cinq négociants achètent du plantain par semaine, les chargent sur des camions et les transportent dans divers endroits. Dans ce cas, le paiement est souvent effectué par carte de crédit, et il arrive que le paiement soit retardé ou reste impayé. Par ailleurs, les visites de grossistes des autres régions ont lieu de manière irrégulière et ces grossistes doivent parfois cesser de s'approvisionner auprès des agriculteurs parce qu'ils n'ont pas de clients auprès de qui écouler les marchandises. De manière générale, ils n'ont pas d'autre choix que d'attendre les grossistes d'autres régions et ont du mal à développer de nouveaux clients par leurs propres moyens.

Le marché de gros de bananes plantain d'Abidjan rassemble les bananes plantain de toutes les régions. Les grossistes se rendent dans différentes régions de production pour acheter du plantain jusqu'à ce que leurs camions soient pleins. Dans les zones de production éloignées, le plantain peut être collecté à environ 400 km et envoyé à Abidjan sur une période d'une demi-journée à une journée. Le marché de gros d'Abidjan ne dispose pas non plus d'installations frigorifiques, et les prix sont parfois réduits car les bananes plantain doivent être écoulées avant qu'elles ne se gâtent.



Figure 8.2.6 Camions chargés de bananes plantain (Abidjan)

Source : Photographie prise par l'équipe d'étude



Figure 8.2.7 Point de collecte du plantain (Abidjan)

Source : Photographie prise par l'équipe d'étude

8.2.3 Défis liés à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement

Les défis de la chaîne d'approvisionnement de plantain peuvent être divisés en trois points principaux.

- Faible productivité due au manque d'eau
- La culture actuelle du plantain utilise peu d'intrants tels que les infrastructures d'irrigation, les pesticides et les engrais. En particulier, l'irrigation dépend de l'eau de pluie et les pénuries d'eau constituent un problème majeur pendant la saison sèche. Le manque d'eau endommage les plants existants, ce qui constitue le facteur de perte le plus important dans le processus de production. L'eau souterraine peut être obtenue dans le village d'Afféry en creusant des puits sur les terres agricoles, mais l'irrigation adéquate n'a pas été introduite en raison du manque d'outils et de financement pour creuser des puits.

- Manque d'infrastructures pour le transport et la vente du plantain

En plus de la longue distance entre les terres cultivées en plantain et le centre du village, le manque de routes aménagées et le manque de moyens de transport rendent le transport des bananes plantains long et laborieux.

Par ailleurs, le plantain est empilé à l'air libre sur les marchés où il est rassemblé¹⁴²¹⁴³ et l'environnement de stockage du plantain n'est pas aménagé ; il est donc difficile de maintenir la qualité du plantain et des dommages tels que le vol de plantain peuvent se produire.

- Manque d'opportunités de mise en relation entre les vendeurs et les acheteurs

Dans le village d'Afféry, les agriculteurs ne peuvent pas gagner de revenus s'ils sont refusés par le grossiste du village, car il n'y a pas d'autre source de vente que le grossiste du village. Les grossistes d'autres régions ne viennent pas au village pour acheter une quantité fixe à une date précise, de sorte que le grossiste du village ne peut pas forcément acheter toute la production, et le revenu tiré du plantain n'est donc pas un revenu stable. Beaucoup de plantains sont jetés parce qu'il n'y a pas d'endroit où les vendre. Par ailleurs, d'après des entretiens réalisés auprès du ministère de l'Agriculture, le ministère reçoit parfois pour des consultations pour des questions de pénuries de bananes plantain, et le manque d'opportunités pour les grossistes et les agriculteurs proches de la zone de production d'entrer en contact avec les marchés et les clients en demande fait que les lieux de vente à proximité de la zone de production restent limités.

8.2.4 État actuel et défis du développement de la chaîne du froid

Aucune chaîne du froid, telle que des camions réfrigérés ou des entrepôts frigorifiques, n'était en place pour le plantain sur les lieux visités dans le cadre de cette étude. Les agriculteurs et les grossistes des points de collecte du plantain ont indiqué que l'absence d'entrepôts réfrigérés rendait impossible le stockage du plantain pendant de longues périodes. Certains ont également estimé qu'il fallait améliorer les installations dans le processus de transport, comme des camions frigorifiques, mais beaucoup ont dit qu'elles ne seraient pas efficaces si l'environnement de stockage à la destination du transport n'était pas lui aussi amélioré. Actuellement, il n'existe

¹⁴² Pour le stockage à long terme des bananes plantains, un environnement à l'abri des températures élevées et de la lumière directe du soleil est recommandé, et une humidité modérée (85% ~ 90%) est requise.

¹⁴³ Fruit Nix 「How To Store Plantains Properly」 (<https://fruitonix.com/how-to-store-plantains-properly/>)

FAO 「PLANTAIN Post-harvest Operations」

(https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/inpho/docs/Post_Harvest_Compendium_-_Plantain.pdf)

pas d'environnements de stockage autre que la chaîne du froid, et le développement de zones de stockage générales telles que des structures avec des toits et des entrepôts doit être une priorité pour l'introduction d'installations de chaîne du froid.

8.3 Fruits (mangues)

8.3.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement

La figure 8.3.1 présente un aperçu de la chaîne d'approvisionnement de la mangue.

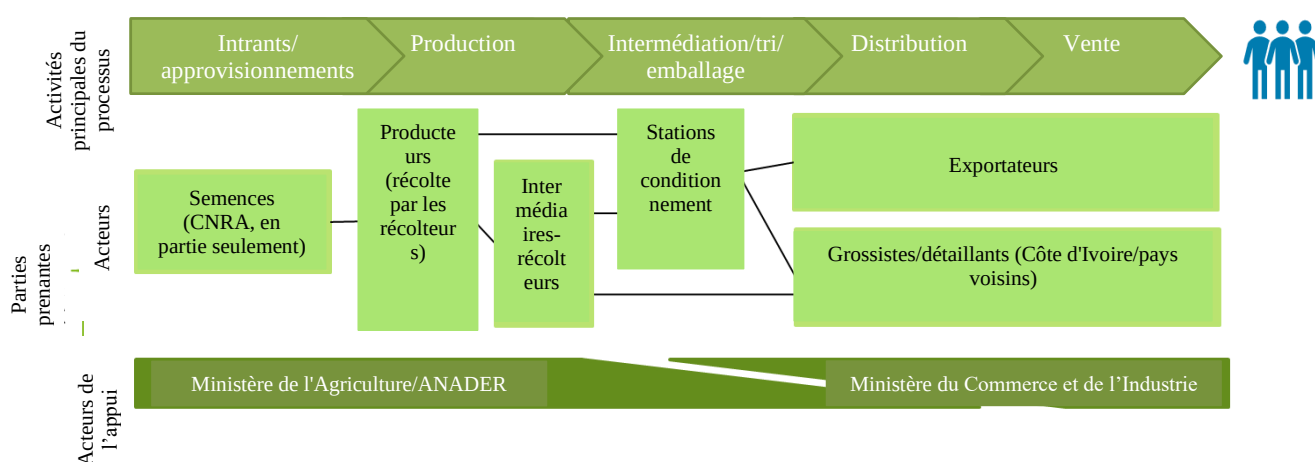


Figure 8.3.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement de la mangue

Source : réalisé par l'équipe d'étude à partir d'entretiens

Après avoir été cultivées dans le Nord de la Côte d'Ivoire, qui forme la principale zone productrice, les mangues sont expédiées à des opérateurs situés à proximité appelés stations de conditionnement. Ces fruits peuvent être récoltés par les cultivateurs eux-mêmes, ou par des récolteurs ayant reçu une formation spécialisée. Ces derniers remplissent aussi le rôle d'intermédiaires, et au cas où leurs services sont utilisés, ils s'occupent également du transport vers les stations de conditionnement. Dans les stations de conditionnement ont lieu l'inspection de qualité (vérification de l'absence de maladies, de dégâts de la mouche des fruits, etc.), les opérations de tri (calibrage), l'emballage, puis l'expédition vers les exportateurs et les grossistes. La principale destination d'exportation est la zone Europe, les exportateurs effectuant la série d'opérations de stockage et de transport depuis la station de conditionnement jusqu'aux marchés finaux. Au voisinage des zones de production, on observe aussi en partie des cas d'achat direct par des grossistes de pays voisins venus par la route terrestre.

Le prix des mangues est déterminé au début de la période de récolte au cours d'une réunion d'une association constituée par les producteurs, les transporteurs, les stations de conditionnement, les récolteurs, les grossistes, etc., et les transactions s'effectuent au prix ainsi convenu.

8.3.2 Situation de chaque acteur

Au cours de la présente étude, des entretiens ont été menés avec les cultivateurs du village de Wolo, à proximité de Korhogo, dans la région Nord de la Côte d'Ivoire qui forme la zone productrice de la mangue.

L'équipe d'étude a également rendu visite à la station de conditionnement de Korhogo et à des exportateurs, et conduit des entretiens avec eux. La présente partie organise les informations sur la situation de chaque acteur obtenues à travers ces entretiens.

(1) Producteurs (intrants inclus)

Les producteurs de mangue de Wolo cultivent le fruit sur des terrains relativement grands (5 à 15 ha), et bien qu'une partie d'entre eux cultive et vende des légumes, etc., à petite échelle, c'est en principe la mangue qui assure leurs moyens d'existence. Beaucoup pratiquent aussi cette culture depuis relativement longtemps (15 à 39 ans). Le rendement unitaire est de 10 à 15 t/ha, et la récolte s'effectue au moyen d'outils spécialisés sur des arbres d'environ 5 m de hauteur. Même si de multiples variétés sont cultivées, la Kent représente plus de 80 à 90% des cas. La saison de récolte de cette variété va d'avril à juin, la récolte s'effectuant en trois à quatre fois à partir du début de la saison. Le prix de vente unitaire de la Kent est d'environ 180 à 200 FCFA/kg si la destination est domestique, et il sera plus élevé si c'est pour l'exportation – un exemple à 600 FCFA/kg a été observé –, même si les prix diffèrent en fonction de la destination.



Figure 8.3.2 Culture de vergers de manguiers

Source : photos par l'équipe d'étude

Bien que les plants de manguier soient dans de nombreux cas prélevés par les cultivateurs eux-mêmes, une partie est aussi fournie par le Centre national de recherche agronomique (CNRA). Ces plants doivent être régulièrement arrosés jusqu'à atteindre une hauteur d'environ 2 m. La culture biologique est pratiquée sans utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires. L'irrigation n'est actuellement pas utilisée, mais l'apport supplémentaire d'eau génère des effets d'augmentation de la productivité, tels que la prévention de la chute des fruits ou l'augmentation de leur taille.

Les frais de personnel représentent une grande partie des coûts de production de la mangue. Ceci comprend les travaux de labour des vergers, d'élagage des branches et de désherbage. Cette gestion s'effectue en embauchant du personnel, en raison de la taille importante des vergers, pour un coût d'environ 50 000

FCFA/ha/an. Une gestion régulière est en particulier nécessaire immédiatement après le repiquage des plants, ce qui génère des frais de personnel supérieurs à ceux des années ordinaires (200 000 FCFA/ha/an).

Beaucoup de producteurs de mangue appartiennent à une coopérative, et la gestion commune des vergers, l'utilisation commune des triporteurs de transport, l'appui aux dépenses spéciales non agricoles des foyers, etc., sont mis en œuvre grâce aux apports financiers des membres. La coopérative dont les agriculteurs de Wolo sont membres (COPANOSI), en dehors du département de production où ces cultivateurs sont rattachés, possède un département chargé des rôles de station de conditionnement et d'exportateur, conduisant ainsi des activités englobant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Les dégâts de la mouche des fruits constituent un problème sérieux pour la culture de la mangue, et peuvent atteindre près de la moitié des produits. La récolte doit s'achever avant la saison des pluies, car à son arrivée dès le mois de juin, les mouches pénètrent plus dans les fruits. Par ailleurs, les mangues récoltées sont sélectionnées à la station de conditionnement, et il est assez fréquent qu'à ce moment-là, les fruits rejetés et ceux impropres à l'exportation soient éliminés en raison de l'absence de débouchés de vente. Une partie des mangues rejetées est achetée à bas prix pour la transformation, mais ces volumes sont insuffisants.

(2) Distribution/stockage

La récolte des mangues et l'expédition à la station de conditionnement sont effectuées par les cultivateurs eux-mêmes ou par les intermédiaires-récolteurs. Les mangues récoltées sont placées dans des caisses en plastique, puis chargées sur des triporteurs de transport et envoyées à la station de conditionnement. Le transport depuis la récolte jusqu'à la station de conditionnement se fait en quelques heures après la récolte, sans utilisation d'équipements frigorifiques spéciaux pendant ce temps.



Figure 8.3.3 Caisses utilisées pour le transport des mangues

Source : photos par l'équipe d'étude

À la station de conditionnement, les mangues expédiées sont triées après lavage, et il est vérifié qu'elles sont exemptes de dégâts de la mouche des fruits, de maladies ou d'autres problèmes visibles, etc. Les travaux de tri sont effectués visuellement par des ouvriers ayant reçu une formation spéciale. Après les opérations de tri puis de calibrage, on procède à celles d'emballage en fonction des commandes des exportateurs. La station de conditionnement dispose d'équipements frigorifiques dans lesquels les mangues emballées sont conservées. Elles sont ensuite transportées au port d'Abidjan par des camions frigorifiques fournis par les exportateurs.



Figure 8.3.4 Trieuse de station de conditionnement

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 8.3.5 Équipement frigorifique de station de conditionnement

Source : photos par l'équipe d'étude

(3) Vente en gros/vente au détail

Des opérateurs uniques prennent souvent en charge toute la série d'opérations de vente en gros et d'exportation des mangues destinées aux marchés européens. Chacun de ces opérateurs est en affaires avec une station de conditionnement, et lorsqu'il passe une commande, la station lui livre les mangues déjà emballées dans un emballage propre à son entreprise. Les exportateurs fournissent eux-mêmes les équipements de transport frigorifique et convoient les mangues depuis la station de conditionnement jusqu'au port d'Abidjan ou aux navires de transport. L'exportation vers l'Europe nécessitant environ trois semaines, on récolte pour cela de jeunes mangues auxquelles le processus de transport ajoutera une maturation supplémentaire.

La gestion de la mouche des fruits est particulièrement critique pour les mangues destinées au marché européen. Dans certains cas, même des mangues triées à la station de conditionnement peuvent subir un refus de réception en cours de route, par exemple parce que ces mouches se sont multipliées au cours du processus

transport. Bien que ceci ne concerne qu'environ 1,5% de l'ensemble, un risque existe pour l'exportateur, car une seule découverte dans un conteneur se traduira par l'impossibilité d'expédier l'ensemble des mangues qu'il renferme. Les marchés européens accordent aussi beaucoup d'importance à la couleur et à la douceur des mangues.

Dans les villages visités, on a aussi pu observer, pour une partie des produits, des cas de vente à des grossistes des pays voisins, comme le Ghana et le Burkina Faso, à proximité des zones de production, sans passage par une station de conditionnement. Ces deux pays comptent des usines de transformation, et c'est pourquoi les opérateurs visitent les zones de production pour s'approvisionner en matière première. Les mangues sont vendues à un prix négocié sur place basé sur le poids, sans critères spécifiques de qualité.

8.3.3 Défis pour la construction d'une chaîne d'approvisionnement

En matière de chaîne d'approvisionnement de la mangue, les défis posés sont approximativement les deux suivants.

- **Dommages aux mangues causés par la mouche des fruits**

Cette mouche pond ses œufs dans le fruit et ses larves mangent celui-ci. C'est donc un ravageur qui cause des dommages sérieux à la production manguière. Ces dommages, considérés comme pouvant atteindre près de la moitié des mangues d'une récolte d'origine, sont un obstacle considérable à la productivité de ce fruit. La récolte peut aussi se trouver raccourcie, car elle doit être pratiquée obligatoirement avant la saison des pluies, durant laquelle ces dégâts s'amplifient. En outre, l'impact n'est pas limité à la production mais s'exerce aussi en aval : au moment du tri, l'observation de dégâts, même minimes, causés par la mouche entraîneront le rejet des fruits et l'impossibilité de les exporter, et la découverte de dégâts dans un conteneur rendra elle aussi l'exportation impossible pour la totalité des mangues contenues. Les mesures de lutte contre la mouche des fruits utilisent entre autres des pièges suspendus aux branches, mais en l'état actuel, des mesures efficaces n'ont pas été établies.

- **Insuffisance des débouchés de vente des mangues autres que destinées à l'exportation**

Les pertes post-récolte de la mangue sont estimées comme pouvant atteindre 30 à 40%, et surviennent principalement aux trois points décrits ci-après. Le premier de ces points est la station de conditionnement. Les mangues destinées aux marchés européens sont en particulier soumises à des critères élevés de qualité, et parmi la production, un certain nombre de fruits ne pourront ainsi pas être expédiés pour l'exportation. Ils seront alors triés à la station de conditionnement et dirigés sur le marché domestique. Parmi ces fruits, ceux qui sont invendables en raison de l'excès d'offre sur ce marché devront être éliminés, et l'on considère ainsi qu'environ 50% des pertes post-récolte surviennent à ce point de la chaîne. Le deuxième point se trouve sur les marchés domestiques de gros et de détail. Les mangues transportées dans chaque lieu de Côte d'Ivoire depuis les zones de production y sont éliminées lorsqu'elles sont invendues. On estime que les 50% restants des pertes post-récolte se produisent à ce point de la chaîne. Le troisième point se trouve dans le processus d'exportation, où un petit nombre de mangues seront éliminées, par exemple à cause de la multiplication des mouches après le tri à la station de conditionnement.

Les mangues n'ayant pu être exportées à l'étranger ou distribuées sur le marché domestique peuvent être valorisées en tant que mangues pour transformation. Les mangues transformées apparaissent susceptibles

de répondre à une demande plus importante, en raison des possibilités de longue conservation. Cependant, les débouchés comme mangues pour transformation sont limités, car en l'état actuel, la transformation n'est quasiment pas pratiquée en Côte d'Ivoire.

8.3.4 Situation actuelle et défis de la chaîne du froid

Le stockage et le transport des mangues destinées à l'exportation sont gérés par les stations de conditionnement et les exportateurs. Les stations de conditionnement disposent d'équipements de stockage frigorifique où sont conservées les mangues en attente d'expédition. Des camions frigorifiques sont fournis au moment de l'expédition, et les mangues sont exportées en état de conservation au froid jusqu'au port d'Abidjan ou à leur destination. Aucun problème important n'est observé concernant ces mangues d'exportation, car chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement met lui-même en place la chaîne du froid nécessaire à son propre rôle. (Une confirmation supplémentaire auprès du ministère de l'Agriculture est prévue)

8.4 Actions des entreprises japonaises

À l'heure actuelle, aucune initiative d'entreprise japonaise n'a pu être confirmée dans les domaines des chaînes d'approvisionnement et des technologies de chaîne du froid des fruits et légumes en Côte d'Ivoire. En revanche, on présentera ici quelques exemples d'entreprises qui, dans une optique d'implantation en Afrique ou à l'étranger, disposeraient aussi d'un potentiel de développement en Côte d'Ivoire.

① MOL Group

En 2023, le groupe MOL, grand acteur japonais du transport maritime, et MOL Logistics, société membre du groupe, ont conjointement signé un mémorandum d'accord pour un partenariat stratégique avec l'opérateur kényan General Cargo Service (GCS Velogic), qui est une filiale du service logistique du conglomérat Rogers Group basé à Maurice¹⁴⁴. D'après le communiqué de presse, la signature du mémorandum a pour objectif de contribuer à la résolution de problèmes logistiques, de créer de nouvelles industries et de contribuer au développement économique en Afrique de l'Est. Le développement commun de nouvelles activités à caractère logistique, y compris de chaîne du froid au Kenya et dans les pays voisins, est également mentionné. De plus, dans ses stratégies de portefeuille et régionales de son plan de gestion « BLUE ACTION 2035 », le groupe MOL met en avant le développement et l'expansion de nouvelles activités de logistique et d'autres activités non-maritimes dans les pays et régions émergents, Afrique incluse, ce qui suggère aussi de futures possibilités d'expansion des activités liées à la chaîne du froid dans la zone Afrique au départ d'Afrique de l'Est.

② MAYEKAWA

MAYEKAWA est un fabricant de machines industrielles telles que les appareils de froid industriel, les équipements de froid des processus de fabrication de produits alimentaires et de boissons, les équipements de froid de stockages réfrigéré ou congelé, etc. Disposant à l'étranger de 100 bases dans 42

¹⁴⁴ Communiqué de presse du MOL Group (<https://www.mol.co.jp/pr/2023/23076.html>)

pays du monde, MAYEKAWA possède un bureau en Afrique du Sud¹⁴⁵. En Afrique, depuis les années 90, la société a contribué jusqu'ici à la fourniture d'équipements de fabrique de glace, de stockage froid, etc., à travers environ 35 projets dans le cadre de l'aide publique au développement (APD), et par l'intermédiaire de sa base en Afrique du Sud, elle a assuré la commercialisation de compresseurs qui forment le cœur des fonctions de congélation¹⁴⁶.

Dans le domaine de la chaîne du froid, la société est le fabricant de Mycom Superfresh, un groupe de refroidissement pour réfrigération à haute humidité, capable de réaliser la longue conservation en maintenant la fraîcheur des légumes en condition de basse température et de forte humidité. On peut prévoir suffisamment d'utilisations de cette technologie dans le transport des produits alimentaires en Côte d'Ivoire.

③ NISSAN STEEL INDUSTRY (NSK)¹⁴⁷

NSK est une entreprise exerçant des activités de proposition, de conception, de fabrication et d'installation de produits en acier, en acier inoxydable et en aluminium. Conjointement avec un organisme de recherche universitaire, NSK a développé le film « freshmama » qui permet la longue conservation des fruits et légumes à travers le contrôle du gaz éthylène. Par rapport aux sacs classiques, l'utilisation de ce film permet d'allonger le maintien de la fraîcheur au minimum de 7 à 14 jours à température ambiante et de 30 à 45 jours au réfrigérateur, contribuant fortement à la réduction des pertes post-récolte.

La société poursuit activement son développement à l'étranger, notamment avec une présence à l'exposition World Food India 2023 en novembre, et une visite par le ministre du Commerce et de l'Industrie du Laos en décembre de la même année, etc.

Lorsque les producteurs de plantains et le ministère de l'Agriculture ont été consultés sur l'utilisation du Freshmama dans le cadre du projet, les deux parties ont manifesté un grand intérêt pour le produit et ont exprimé le souhait de l'utiliser s'il permettait de prolonger la durée de conservation des plantains.

8.5 Propositions de politiques

8.5.1 Proposition de politique (1) : projet d'aménagements d'irrigation et de renforcement des capacités de culture de l'oignon dans le Nord de la Côte d'Ivoire

Contexte et nécessité du Projet

Si l'oignon est l'un des légumes largement consommés en Côte d'Ivoire, sa production domestique est limitée, et d'importants volumes dépendent des importations. C'est donc l'une des cultures promues par le gouvernement. Les oignons sont une culture très intéressante pour les agriculteurs en raison de leurs excellentes propriétés de conservation, de leur forte demande et de leurs prix élevés par rapport à d'autres cultures, mais la mise en place d'une base de production est essentielle pour développer la production d'oignons et garantir un approvisionnement stable. L'environnement de la production d'oignons dans le pays est encore à un stade

¹⁴⁵ Site Internet de la société MAEKAWA (<https://www.mayekawa.co.jp/ja/>)

¹⁴⁶ Foreign Press Center Japan, « Les journalistes africains en reportage ! (2016) » (<https://fpcj.jp/useful/wjn/p=45598/>)

¹⁴⁷ Site Internet freshmama - NSK (<https://freshmama.jp/jp/>)

précoce et la productivité est faible par rapport au Burkina Faso voisin, avec une production d'un peu plus de 50 % de celle du Burkina Faso¹⁴⁸. Par ailleurs, le nord de la Côte d'Ivoire, qui est la principale zone productrice, est en particulier une région sèche au climat de savane. La disponibilité de l'eau nécessaire à la production de l'oignon pose donc un défi important.

Réponse du gouvernement de la Côte d'Ivoire et d'autres organismes

Bien qu'une aide ait été fournie jusqu'à présent à la production d'oignons, comme le projet ASNAP de la Banque mondiale (décrit au chapitre 4, section 3.3), il n'y a actuellement aucune activité significative de la part d'autres donateurs. En outre, bien qu'un projet de diffusion des techniques générales de sélection et de culture des légumes soit mis en œuvre par le gouvernement de Côte d'Ivoire, aucune initiative spécifique à la production d'oignons n'a été mise en œuvre.

Vue d'ensemble de la mesure

Dans le cadre de cette mesure, le ministère de l'Agriculture sera l'homologue et plusieurs sites seront sélectionnés et désignés comme fermes modèles, en particulier les sites qui disposent d'une source d'eau sûre et qui conviennent à la culture des oignons, et des puits seront construits pour utiliser les eaux souterraines. Des réservoirs d'eau, des pompes, etc., seront installés parallèlement en tant qu'équipements d'irrigation de proximité. Les zones cibles seront sélectionnées à partir de l'Agro-Pôle 1, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, pour lequel le Plan national de développement désigne l'oignon comme filière prioritaire.

Parallèlement à la construction des équipements d'irrigation, des formations techniques à la culture seront mises en œuvre à l'intention des cultivateurs d'oignon en coopération avec l'ANADER, qui mène aussi des activités de vulgarisation des techniques agricoles dans les régions. Des initiatives seront engagées pour permettre des augmentations de productivité même en conditions de ressources en eau limitées telles que l'eau de puits, au moyen de techniques d'utilisation efficiente de l'eau. Des activités de conseil technique de base pour la culture et de kaizen seront aussi menées pour mettre en place un système de culture de l'oignon adapté à la Côte d'Ivoire.

¹⁴⁸ FAOSTAT (2022)

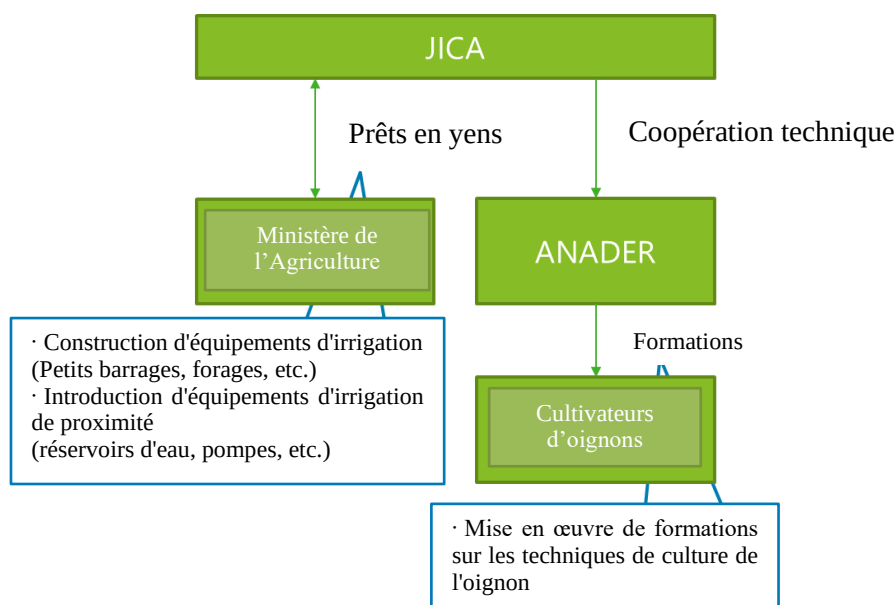


Figure 8.5.1 Aperçu du projet d'aménagements d'irrigation et de renforcement des capacités de culture de l'oignon dans le Nord de la Côte d'Ivoire

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Objectif de la mesure

Cette mesure vise à promouvoir la production régionale d'oignons et à contribuer à l'augmentation de la production d'oignons en Côte d'Ivoire par le développement de petites installations d'irrigation pour assurer l'eau nécessaire à la production d'oignons et la diffusion des techniques de culture de l'oignon.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de la mesure sont les producteurs d'oignons. La mise en œuvre de cette mesure permettra d'augmenter le rendement unitaire actuel de l'oignon de 40 % (équivalent à environ 80 % du niveau du Burkina Faso), ce qui augmentera le revenu agricole des agriculteurs de 25 à 40 % et la production totale du pays d'environ 3 300 tonnes par rapport à 2022, soit environ 2,6 millions d'USD qui seront retournés aux agriculteurs¹⁴⁹. La production devrait également augmenter en raison de l'accroissement de la superficie cultivée et du nombre d'agriculteurs.

Coût de la mesure

Le coût du développement et de l'exploitation d'une ferme modèle est estimé à environ 30 millions de yens par ferme, soit un coût total de 330 millions de yens si une ferme est établie dans chacune des 11 régions du nord où les oignons sont cultivés.

Agence d'exécution

¹⁴⁹ Les chiffres utilisés pour le calcul de l'essai sont les suivants.

Rendement en oignons : 9,4 t/ha en Côte d'Ivoire, 16,7 t/ha au Burkina Faso (FAOSTAT, 2022)

Rapport entre le revenu de l'oignon et le revenu agricole des producteurs d'oignons : 50 à 100 %

supposé sur la base des données auditives. Prix d'achat de l'oignon : En supposant FCFA500/kg (selon les données de l'audition, le prix du marché est d'environ FCFA350-1000 et fluctue en fonction de la saison), 1 USD = 0,79 USD/kg à partir de 630 FCFA

Le ministère de l'Agriculture sera l'agence d'exécution directe et mettra en place des fermes modèles et introduira des installations d'irrigation à petite échelle. D'autre part, en ce qui concerne la diffusion de la technologie auprès des agriculteurs, la formation et d'autres activités seront menées en coopération avec les agents de vulgarisation agricole de l'ANADER, qui continuent à fournir des conseils agricoles aux agriculteurs dans les zones rurales.

Autres points à prendre en compte

L'identification des lieux adéquats d'installation des fermes modèles sera essentielle à la mise en œuvre de cette politique. Ceci demandera d'étudier les emplacements pour les fermes modèles les plus réalistes et efficaces sous l'angle des ressources en eau et de diffusion des technologies. De plus, comme il n'existe pas en Côte d'Ivoire d'organisme qui s'occupe de l'irrigation dans les instances administratives, à l'exception de quelques services du Ministère de l'Agriculture, il est nécessaire de confirmer le système de mise en œuvre et d'étudier la faisabilité du projet, et comme le Gouvernement de Côte d'Ivoire prévoit actuellement de mettre en œuvre un projet de réhabilitation des installations d'irrigation existantes (une étude préliminaire pour la mise en œuvre du projet est prévue en mars 2024), le projet peut également être envisagé en conjonction avec ce projet.

8.5.2 Proposition de politique (2) : Projet de prêts en deux étapes pour la promotion de la transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire

Contexte et nécessité de la mesure

En l'état actuel, beaucoup de produits alimentaires transformés d'origine importée sont distribués en Côte d'Ivoire, sans que progresse l'investissement dans le secteur domestique de transformation. Le gouvernement promeut lui aussi cette industrie de transformation, qui joue également un rôle important dans le développement du secteur agricole. La transformation des produits alimentaires se révélera également efficace comme moyen d'ouvrir de nouveaux marchés aux produits ne pouvant pas être distribués sur le marché actuel, à l'exemple des mangues à destination domestique et les plantains invendus, et constitue une méthode efficace pour réduire les pertes après récolte, qui sont estimées à 30-40 % de la production agricole. Bien qu'il existe des entreprises en Côte d'Ivoire qui sont engagées dans la transformation alimentaire, et qu'il existe également des entreprises qui sont intéressées par la transformation alimentaire, telles que les coopératives de producteurs de mangues interrogées dans le cadre de cette étude, elles sont actuellement incapables de passer à l'étape suivante en raison des contraintes d'accès aux fonds pour développer ou démarrer leurs entreprises. L'octroi de prêts aux entreprises présentant un tel potentiel peut encourager l'expansion des entreprises et la création de nouvelles entreprises.

Réponse du Gouvernement de la Côte d'Ivoire et d'autres organismes

Actuellement, s'il existe un soutien à la promotion de l'industrie dans son ensemble, tel que les pôles agro-industriels de la BAD (décrit au chapitre 4, section 3.4), il n'y a pas eu d'évolution significative dans le soutien d'autres donateurs au secteur de la transformation alimentaire.

Vue d'ensemble de la mesure

Dans le cadre de cette politique, des prêts seront octroyés aux institutions financières participantes (IFP)

par l'intermédiaire du gouvernement ivoirien, et celles-ci accorderont à leur tour des crédits à taux réduit aux opérateurs qui étudient l'adoption d'équipements de transformation des produits alimentaires. Sans limitation à des articles spécifiques, les produits seront ciblés sur un large domaine – cultures agricoles, élevage, pêche. Certaines des coopératives de cultivateurs étant elles aussi engagées dans la transformation de produits alimentaires, la politique étudiera leur inclusion, sans limitation aux seules PME.

Objectif de la mesure

La mesure vise à promouvoir l'investissement dans le secteur de la transformation alimentaire et à revitaliser le secteur dans son ensemble en accordant des prêts à faible taux d'intérêt aux entreprises et autres acteurs de la transformation alimentaire en Côte d'Ivoire.

Bénéficiaire

Les bénéficiaires de cette initiative sont les PME et les coopératives d'agriculteurs. Cette mesure permettra aux producteurs de mangues de récupérer environ 1,3 million d'USD en transformant 10 % des 40 % (64 263 tonnes) de la production qui, selon les estimations, sont actuellement mis au rebut¹⁵⁰. Comme cette mesure ne limite pas à un choix défini de matières premières, elle devrait avoir un impact en termes d'utilisation accrue de cultures autres que celle des mangues qui étaient auparavant jetées sans être consommées, ainsi que d'augmentation des revenus et d'emplois stables dans les entreprises de transformation.

Agence d'exécution

Le ministère des Finances et du Budget sera l'agence d'exécution direct de cette mesure. D'autre part, cette mesure sera dans les faits gérée par l'IFP.

Autres points à prendre en compte

La mise en œuvre de cette politique demandera la sélection d'IFP adéquates pour l'exécution des prêts, mais aussi la vérification de l'état de gestion et des capacités de remboursement des PME et coopératives agricoles cibles. La Banque Nationale d'Investissement (BNI), qui est une banque nationale ivoirienne (voir chap. 3, §. 2), met en œuvre des prêts au secteur agricole et aux PME. Elle sera donc étudiée en tant que candidate comme IFP. (Des entretiens supplémentaires avec le ministère de l'Agriculture sont prévus au sujet du plan de banque agricole).

¹⁵⁰ Les chiffres utilisés pour le calcul estimatif sont les suivants.

Production de mangues : 160 658 t (FAOSTAT, 2022)

Prix d'achat unitaire des mangues destinées à la transformation : 125 FCFA/kg (données obtenues lors des entretiens)

Taux de change : 1 USD = 630 FCFA

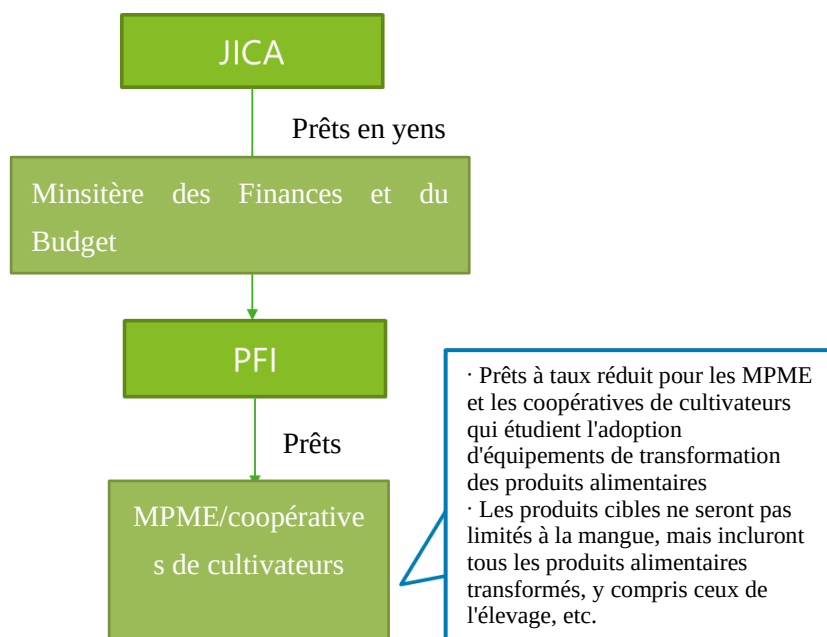


Figure 8.5.2 Projet de prêts en deux étapes pour la promotion de la transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Chapitre 9 Défis et politique d'appui en vue de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement pour la formation de pôles industriels de l'élevage

9.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement

9.1.1 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement de la viande rouge

La chaîne d'approvisionnement de la viande rouge en Côte d'Ivoire pourra être classifiée sur la base de ces trois points de départ : production domestique, importation depuis les pays voisins (bétail vif principalement) et importation de viande depuis l'Europe, etc.

Tout d'abord, la région Nord forme la base d'approvisionnement, car c'est le principal lieu de production domestique, et du bétail vif est aussi importé depuis les pays voisins au nord. Une division approximative s'effectue ensuite entre les produits consommés aux alentours des zones de production du Nord, et ceux qui en partent pour être transportés vers les marchés de consommation du Sud. Bien qu'une culture de la consommation de viande soit ancrée dans le Nord, car c'est une zone traditionnelle d'élevage, les volumes absolus sont faibles sous l'angle de l'échelle économique, le transport vers le Sud étant principal. Ce faisant, bien que la chaîne du froid ne soit pas développée, le bétail est à la fois transporté sous forme vivant et sous forme de viande après avoir été abattu dans le Nord.

En revanche, les produits en provenance des pays étrangers sont importés congelés, principalement à partir du port d'Abidjan. Les produits importés sont ensuite vendus dans les restaurants et les supermarchés d'Abidjan.

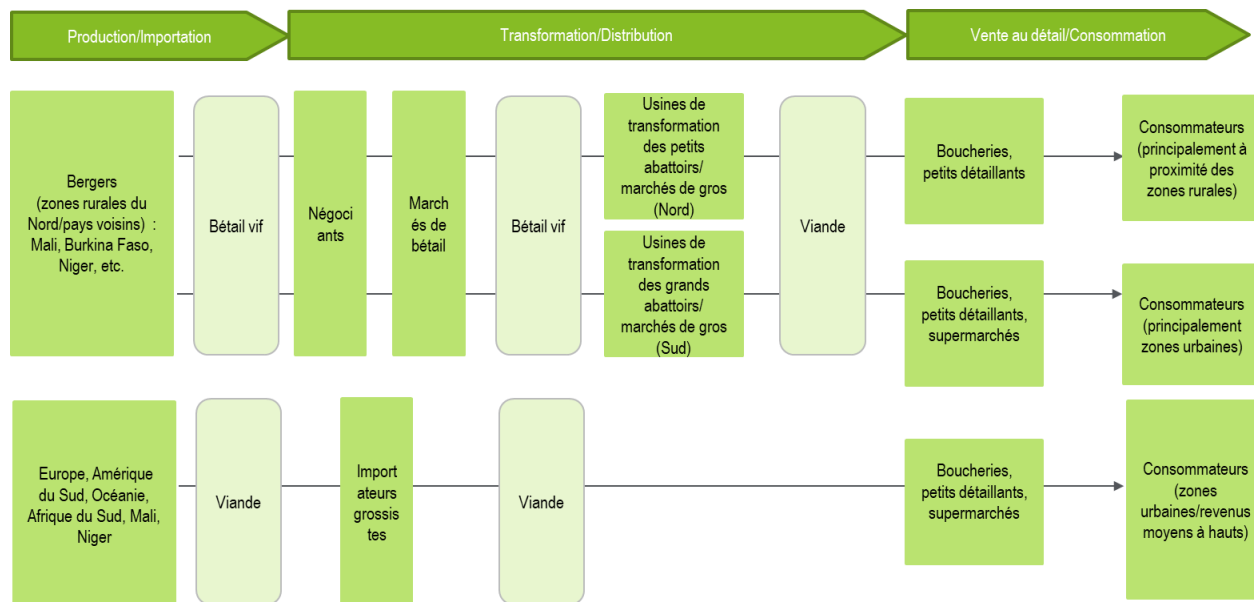


Figure 9.1.1 Chaîne d'approvisionnement de la viande rouge

Source : Agence pour les entreprises et le développement économique, réalisé par l'équipe d'étude d'après les entretiens sur place

9.1.2 Aperçu de la chaîne d'approvisionnement du lait et des produits laitiers

La chaîne d'approvisionnement ivoirienne du lait et des produits laitiers est approximativement constituée en trois catégories. La première est la chaîne d'approvisionnement axée sur le secteur d'exploitation laitière traditionnel. Historiquement, l'activité laitière ivoirienne a été pratiquée dans les savanes sèches du Nord, plutôt que dans les zones tropicales humides du sud, propices à l'agriculture. Aujourd'hui encore, le Nord forme la zone laitière principale, concentrant près de 70% des têtes bovines, même si les volumes produits peuvent être extrêmement réduits, avec 2 à 3 litre/jour par tête dans les cas de petite échelle. Les produits sont le lait cru, directement trait dans de nombreux cas, les yaourts, le beurre et le caillé. Toutefois, les termes « yaourt » et « beurre » ne désignent pas ici des produits traités et emballés en usine, comme on pourrait se les imaginer au Japon, mais des produits traités par un simple processus de fermentation traditionnel et emballés très sommairement dans des sacs plastique, probablement sans conformité suffisante avec les normes d'hygiène. Ils sont alors soit vendus directement par les producteurs laitiers dans les bourgs et villages locaux, soit confiés à des transporteurs pour être ensuite transformés et vendus par des transformateurs à petite échelle. Ces circuits sont généralement dépourvus de chaîne du froid.

La deuxième catégorie correspond à une chaîne d'approvisionnement un peu plus moderne. Bien que peu nombreux, ces opérateurs possèdent des pâturages et des étables relativement aménagés à proximité des villes, et élèvent non seulement les races traditionnelles, mais aussi d'autres importées d'Europe et d'Amérique du Nord. Le volume de lait par tête n'est pas très différent de celui du Japon, avec plus ou moins 20 litres/jour. La Nouvelle Normandie à Bingerville (district autonome de la capitale Abidjan), SIAM à Bouaflé (district de Sassandra-Marahoué) ou M. Kouadio à Toumodi (district des Lacs) sont connus comme des exemples représentatifs de ces fermes laitières. Les principaux produits comptent les yaourts, le lait, la crème fraîche, le caillé, le fromage, etc. Quant aux circuits de distribution, après un traitement de transformation simple dans les fermes laitières, les produits sont vendus aux consommateurs principalement par l'intermédiaire de petits détaillants locaux, voire par celui de détaillants de plus grande échelle. Motivée par les guerres civiles successives des années 2000 et 2010, la migration des exploitants laitiers du Nord vers le Sud, en particulier vers Abidjan, affecte aussi la montée de la part relative du Sud.

La troisième catégorie correspond à la chaîne d'approvisionnement la plus moderne, centrée sur les produits importés. Il s'agit principalement de lait à longue conservation, de lait en poudre infantile, de yaourt, de beurre, de fromage et d'autres produits de lait en poudre importés principalement de l'Union européenne, surtout de France et de Nouvelle-Zélande. Beaucoup de ces produits, importés en tant que produits finaux sans passer par des processus de traitement en Côte d'Ivoire, sont ensuite consommés via les grandes chaînes de supermarchés des zones urbaines.

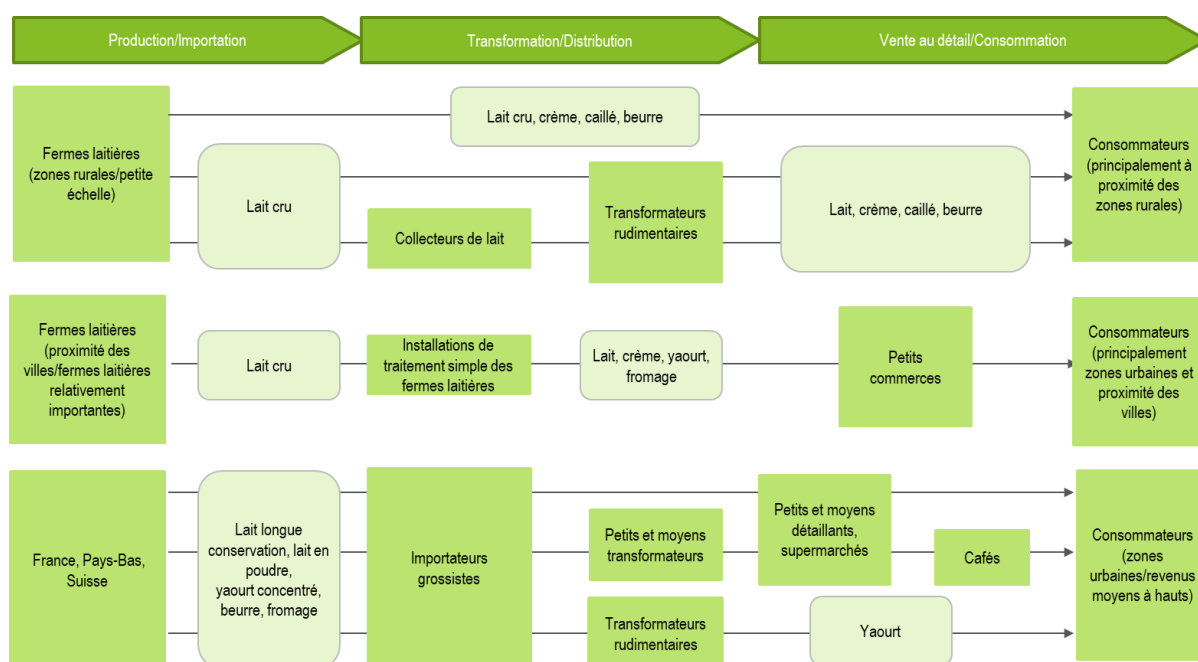


Figure 9.1.2 Chaîne d'approvisionnement du lait et des produits laitiers

Source : Cirad, élaboré par l'équipe d'étude d'après les entretiens sur place

9.2 Situation de chaque acteur

La situation de chaque acteur sera ici observée plus en détail. La viande rouge et les produits laitiers seront décrits ensemble s'ils ne présentent pas de différence importante, et discutés séparément lorsque leurs différences sont à noter. En outre, la zone d'étude mentionnée ci-dessous est Korhogo, la ville centrale du nord de la Côte d'Ivoire avec une population d'environ 300 000 habitants, ainsi que ses environs. Le nord du pays est donc une région de production animale importante et Korhogo est un point de concentration des produits de l'élevage.

9.2.1 Producteurs

(1) Régions de production

En premier lieu, comme déjà indiqué, le Nord du pays forme la principale zone d'élevage, principalement bovin. Près de 80 % des têtes bovines sont concentrées dans le Nord, contre environ 15 % et 5 % dans le Centre et le Sud, respectivement. Ceci, parce que les régions de savane du Nord, en dépit de leur caractère sec, reçoivent un certain niveau de précipitations, suffisant pour la croissance d'arbustes et d'arbres. Elles présentent ainsi un cadre naturel adéquat par rapport au Sud, où le milieu chaud et humide favorise les maladies du bétail. En d'autres termes, le nord n'étant pas une région propice à pratiquer les principales cultures arables, cette région n'a pas d'autre choix que de se concentrer sur l'élevage.

En matière d'agriculture laitière toutefois, une partie de la production s'effectue à proximité des villes du Sud, où plusieurs fermes laitières sont de grande taille et relativement modernes. D'après des informations datant de 2018, la laiterie La Nouvelle Normandie en particulier, établie par un expatrié français, en offre un exemple représentatif. Utilisant une ferme laitière à grande échelle et des vaches de races européennes, cette

exploitation pratique la transformation des produits laitiers et même la vente aux supermarchés¹⁵¹.

En matière d'ovins, près de 45 % des têtes sont concentrées dans la région du Haut-Sassandra, légèrement à l'ouest de la partie centrale du pays. Le centre du pays est également la principale région de production des caprins, la distribution de l'élevage des ovins et caprins différant donc de celle des bovins.

(2) Alimentation du bétail

En ce qui concerne l'alimentation du bétail, l'herbe constitue la forme principale d'alimentation, étant donné que le pâturage et le nomadisme constituent les principales formes d'élevage du bétail étant dominants dans les régions de savane du Nord. En revanche, les élevages porcins et avicoles utilisent surtout les tourteaux de coton, le maïs, les coproduits d'extraction de l'huile de noix de coco et de l'huile de palme, le son de blé et les pelures de pomme de terre. Beaucoup de ces aliments n'étant pas auto-produits, leur obtention pose un problème majeur. Dans les domaines bovin et ovin comme caprin, la disponibilité d'une offre d'alimentation animale autre que la transhumance et le pâturage sédentaire pose un défi, aussi bien dans la perspective d'une dégradation de la croissance des pâtures en raison du changement climatique, que dans celle de la fourniture d'une alimentation animale riche pour l'augmentation de la production de viande et de lait.

Dans les zones cibles de l'étude, en plus de l'herbe, des graines de coton sont fournies ainsi que de la paille de riz de la part des cultivateurs. Quoi qu'il en soit, les éleveurs sont très conscients des problèmes liés à la sécurisation de l'alimentation pour le bétail et souhaitent un système d'approvisionnement stable.

Le MIRAHA est également très conscient du fait que l'approvisionnement en aliments pour animaux en Côte d'Ivoire est très insuffisant en termes de quantité et de qualité, et affirme que l'amélioration de l'approvisionnement en aliments pour animaux est une question urgente à traiter.

(3) Races et reproduction

Les principales races bovines en Côte d'Ivoire sont les quatre suivantes¹⁵².

- Race N'dama 13,8% : originaire de Guinée, race la plus générale en Afrique de l'Ouest.
- Race Baoulé 37,1% : distribuée dans le Nord et le Centre de la Côte d'Ivoire ainsi que le Sud du Mali.
- Race Zébu 30,7% : appelée bovin à bosse. Largement distribuée dans les régions tropicales depuis l'Asie du Sud.
- Races croisées 18,3 % : croisements des variétés précitées, la race Zébu étant principalement concernée par ces accouplements.

La race N'dama est largement distribuée en Afrique de l'Ouest, et présente comme plus grande particularité sa forte résistance à la trypanosomiase humaine africaine répandue par la mouche tsé-tsé. Principalement présente dans les zones tropicales d'Afrique, cette maladie infectieuse commune à l'homme et au bétail a depuis longtemps gêné le développement de l'élevage. La race Baoulé est un bovidé spécifique aux régions environnant la Côte d'Ivoire, mais dépourvu de la bosse typique généralement associée aux régions tropicales. En revanche, la race Zébu est un bovin à bosse, peu producteur de viande mais résistant à la chaleur et à la

¹⁵¹ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement « Etat des filières laitières dans les 15 pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad Annexe 4 : Fiche Côte d'Ivoire »

¹⁵² Agency for Business & Economic Development "Analyse Pays - Côte d'Ivoire"

sécheresse, largement distribué depuis les environs de l'Inde jusqu'en Afrique, si on fait abstraction des classifications détaillées. D'autre part, l'adoption et les croisements des variétés laitières telles que Holstein, Jersiaise, Montbéliard sont promus, en particulier dans les exploitations laitières modernes.

Dans les zones visitées lors de l'étude de terrain, qui sont des zones d'élevage traditionnelles, de nombreux animaux semblaient appartenir aux races N'dama, Baoulé ou Zébu. Mais en réalité, il semble qu'il y ait eu un croisement considérable de ces races tandis que les races pures semblaient plutôt rares. Par exemple, certains animaux avaient les cornes longues, poussant verticalement et incurvées caractéristiques des N'dama, mais avec la bosse caractéristique des Zébu, tandis que certains bovins à bosse avaient des tâches noires et blanches comme les Holstein. En raison de cette hybridation croissante et de l'utilisation répandue des noms locaux dans les régions, il n'est pas facile de procéder à une identification précise avec les noms académiques des races bovines sans le recours à un expert local.



Figure 9.2.1 Bovin à grosse bosse probablement de la race zébu (étroitement apparentée)

Source : photos par l'équipe d'étude



**Figure 9.2.2 Bovins supposés appartenir à la race Baoulé (étroitement apparentée)
(De petites bosses sont visibles et semblent inclure la souche zébu)**

Source : photos par l'équipe d'étude



**Figure 9.2.3 Bovins supposés appartenir à la race N'dama (étroitement apparentée)
(Grandes cornes caractéristiques de la race N'dama, mais avec une petite bosse, et pouvant inclure la lignée zébu)**

Source : photos par l'équipe d'étude

En matière de méthodes reproductives, le MIRAHA indique que les méthodes d'élevage traditionnelles sont majoritaires, l'accouplement naturel occupant une position principale. L'insémination artificielle ne s'observe que dans une partie des exploitations modernes.

Dans les régions visitées, il y avait un fort désir d'introduire des races ayant des rendements plus élevés en viande et en lait, ainsi qu'un fort désir d'améliorer les races par l'insémination artificielle. En effet, dans les régions visitées, le rendement laitier par vache est faible, allant de 2 à 10 litres par jour¹⁵³. Bien que certaines inquiétudes aient été exprimées quant à la manière dont les bovins pouvaient s'acclimater au climat local, des améliorations de la production laitière ont déjà été constatées au Mali et au Burkina Faso grâce à des croisements avec des races européennes, permettant de penser que l'acclimatation des bovins est tout à fait possible. Selon le document de planification du développement du gouvernement ivoirien PONADERA (voir (3.6.2(3))), la moyenne du rendement laitier par vache est de 0,8-0,9 litres/jour, ce qui est un niveau extrêmement bas.

Du côté des ovins, on élève le Djallonké ou mouton nain de l'Afrique de l'Ouest. Comme son nom l'indique, il est largement distribué depuis l'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'Afrique centrale, et il est en général surtout élevé pour sa viande. L'élevage caprin concerne principalement une espèce de petite taille appelée chèvre naine, dont la distribution territoriale est limitée.

(4) Formes d'élevage

Trois formes d'élevage sont principalement présentes : étable, pâturage sédentaire et pastoralisme nomade. D'après le MIRAHA, 95% de l'élevage bovin se pratique avec des méthodes traditionnelles. Autrement dit, l'élevage avec chaque animal en stalle entravée, à l'image de l'élevage intensif au Japon et dans les pays occidentaux, est extrêmement réduit. L'élevage traditionnel est de deux types. Certaines races tempérées de vaches laitières, sont généralement élevées dans des étables, mais l'étude de terrain a révélé que cette pratique n'est pas si courante dans les principales zones de production de bétail du Nord. En revanche, pour les Zébus, l'élevage semi-nomade est la tendance générale. Autrement dit, les déplacements de bétail sont répétés à la recherche de pâtures, simultanément à un pâturage sédentaire pratiqué de façon temporaire. Par ailleurs, dans les régions visitées lors de l'étude de terrain, les éleveurs aussi bien de bovins à viande que de bovins laitiers pratiquaient principalement l'élevage en pâturage sédentaire et non un pastoralisme nomade. Ainsi, pendant la journée, le bétail est lâché au pâturage, et le matin et le soir, le bétail est gardé dans un enclos à côté de la maison de l'éleveur. Concernant le nombre de bovins élevés, l'étude des personnes ciblées a révélé que les bovins à viande s'élevaient à 50 têtes et les bovins laitiers s'élevaient à environ 200 à 500 têtes. Dans le cas de l'élevage en pâturage sédentaire, plusieurs centaines de têtes de bétail laitier constituent un nombre raisonnable de bovins, mais le nombre de bovins de boucherie est considéré comme très faible et s'apparente à une très petite exploitation familiale. En ce qui concerne les installations, les exploitations laitières ne disposent pas de machines à traire ni d'installations de stockage du

¹⁵³ Au Japon, 20 à 30 litres/jour par vache.
Milk Japan <https://www.milkjapan.net/pc/milchishiki/2016/01/07/452/>

lait équivalentes aux refroidisseurs en vrac du Japon, et le lait est généralement traité à la main et conditionné dans des bidons de lait.

(5) Ressources en eau

La disponibilité des ressources en eau dépend des précipitations et pour certaines régions des étangs de stockage, et les installations d'irrigation moderne sont insuffisantes.

L'observation région par région montre qu'en général, la disponibilité des ressources en eau pose rarement de gros problèmes dans le Sud, en raison de la présence permanente d'un certain niveau de précipitations, même à la saison sèche. Quant au Nord, il se compose de savanes (longues herbacées et forêt claire) recevant normalement le niveau de précipitation suffisant pour la croissance de ces végétaux. En outre, le bétail est généralement déplacé vers les étangs de stockage d'eau à proximité qui constitue l'assurance d'avoir de l'eau. En revanche, les phénomènes météorologiques anormaux tels que les sécheresses et les saisons sèches constituent un problème grave du point de vue de la sécurisation de l'eau, et à travers les plans de développements nationaux, le gouvernement met lui aussi l'accent sur la nécessité d'assurer les ressources en eau au moyen d'étangs de stockage. En outre, l'insuffisance de ces ressources hydriques ne se limite pas à un simple problème du secteur de l'élevage. C'est un défi essentiel, puisqu'il se trouve aussi à l'origine de conflits autour de l'eau entre les bergers et les agriculteurs. La pénurie d'eau est devenue un problème grave dans les régions visitées dans le cadre de l'étude, et les conflits avec les agriculteurs sont désormais un problème permanent.



**Figure 9.2.4 Abreuvement du bétail dans la rivière
(Normalement, un seul éleveur mène et déplace le bétail)**

Source : photos par l'équipe d'étude



**Figure 9.2.5 Abreuvement du bétail dans un point d'eau rural
(Point d'eau réservé au bétail et distinct du point d'eau réservé aux habitants)**

Source : photos par l'équipe d'étude

(6) Médicaments vétérinaires

L'utilisation des médicaments vétérinaires n'est en principe pas répandue. Le taux de la vaccination, qui est considérée nécessaire par le gouvernement, est en réalité d'environ 6% contre un objectif de 80%. Toutefois, l'état d'administration des vaccins individuels, par type de maladie considérée prioritaire par le gouvernement, montre une certaine progression, avec un taux de 40% pour le vaccin contre la péripneumonie contagieuse bovine, particulièrement répandue en Afrique de l'Ouest. Le gouvernement positionne aussi la gestion adéquate et la diffusion des médicaments vétérinaires comme l'une des politiques prioritaires dans les différents plans de développement cités plus haut.

Dans les zones visitées lors de l'étude de terrain, la vaccination contre le paludisme semblait relativement bien pratiquée. Toutefois, dans la pratique, les éleveurs dépendent largement des conseils des vétérinaires en matière de médicaments destinés au bétail, et les éleveurs semblent souhaiter davantage une formation et une prévention des maladies par le biais d'une formation des vétérinaires plutôt qu'à eux-mêmes.

9.2.2 Distribution (importateurs/transformateurs)

En matière de distribution, l'examen des importateurs et des transformateurs sera pratiqué séparément entre viande rouge et lait/produits laitiers.

(1) Viande rouge

1) Importateurs

En premier lieu, les tendances d'ensemble des importations de viande rouge seront ici confirmées selon les deux perspectives du bétail vif et de la viande. La Côte d'Ivoire exporte très peu de bétail bovin, ovin et caprin vif, ou de viande bovine, ovine et caprine, alors qu'existe un certain volume d'importation, faisant du pays un importateur net dans ce domaine.

En se penchant d'abord sur les viandes, on observera que les importations de viande bovine depuis les principaux pays producteurs tels que l'Europe, l'Amérique du Sud et l'Océanie sont nombreuses, et que d'autres importations proviennent du Mali voisin. La même structure se retrouve en matière de viande ovine et caprine : les produits sont importés d'Europe et d'Océanie, qui sont les principales zones productrices, et proviennent aussi des pays voisins. La viande bovine importée principalement de ces pays occidentaux est consommée via les supermarchés, les restaurants, etc., des zones urbaines du Sud comme Abidjan. Une grande partie de cette viande est congelée en considération de la distance de transport et du système de distribution domestique après l'importation.

De son côté, le bétail vif provient principalement des pays voisins, ce qui se comprend puisqu'il s'agit d'animaux vivants. Si du point de vue statistique, ceci n'inclut pas les pays du Sahel tels que le Burkina Faso et le Mali, qui sont frontaliers au nord, le passage (l'importation) de bétail vif à travers les frontières terrestres du Nord est toutefois une pratique extrêmement courante, et l'existence d'importations officieuses à travers ces frontières difficiles à contrôler est une réalité. En fait, les pays sahéliens situés au nord de la Côte d'Ivoire, comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger, etc., sont une zone d'élevage traditionnelle, semblant former avec le Nord de la Côte d'Ivoire une vaste zone d'élevage transhumant dans l'ensemble du Sahel.

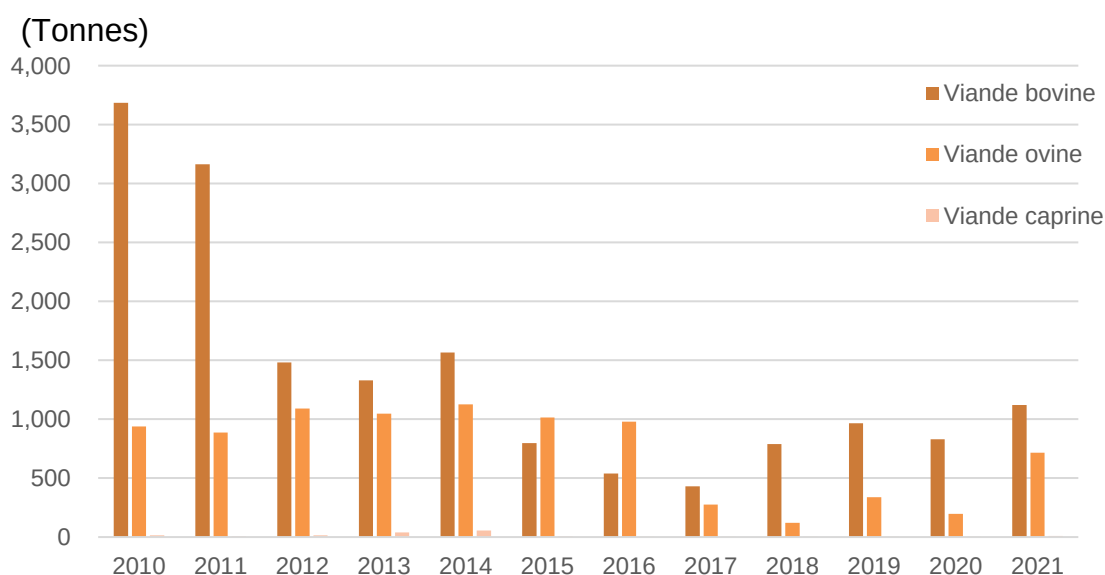


Figure 9.2.6 Évolution des volumes importés de viande bovine, ovine et caprine

Source : FAOSTAT

Tableau 9.2.1 Origine principale des importations de produits de viande rouge en Côte d'Ivoire (2021)

	Origine principale des importations
Bovins vifs	Ghana, (Mali, Burkina Faso)
Viande bovine	Europe, Amérique du Sud, Océanie, Afrique du Sud, Mali
Ovins vifs	Congo, Bénin, France, Ghana, Maroc, Égypte
Caprins vifs	Égypte
Viande ovine et caprine	Europe, Océanie, Mali, Niger

Source : UN Comtrade

2) Transformateurs et distributeurs

En Côte d'Ivoire, les marchés de bétail sont gérés par les collectivités locales, et se trouvent principalement dans le Nord. Cependant, même si l'on parle ici de marché, il s'agit en principe de transactions de gré à gré entre producteurs et les grossistes. Il n'y a ni enchères, ni indicateurs précis de fixation des prix basés sur celles-ci, comme on pourrait les trouver dans les marchés de bétail japonais.

Dans les marchés aux bestiaux que nous avons visités lors de l'étude de terrain, il n'y avait quasiment pas de structure ressemblant à des bureaux, pas de publication d'informations relatives aux prix des bêtes, et le bétail était simplement parqué dans une zone entourée d'une clôture. C'est dans ce contexte que les gestionnaires des marchés aux bestiaux achètent principalement par téléphone le bétail aux éleveurs et aux intermédiaires, et vendent les bêtes aux grossistes en viande en fonction de la demande. Dans les deux cas, le transport est organisé par les acheteurs et les vendeurs. En ce qui concerne l'alimentation, le bétail semble être nourri avec du foin, mais la densité du bétail est assez élevée et l'on peut se demander si l'alimentation est suffisante. L'approvisionnement en eau est également un sujet de préoccupation, car il semble y avoir peu d'endroits au sein des marchés aux bestiaux où l'eau est fournie. Par conséquent, la modernisation des marchés aux bestiaux par le gouvernement est donc réellement nécessaire. Comme nous l'avons déjà mentionné, la majorité des animaux en vente sont des races locales, principalement des races tropicales. L'âge du bétail mis en vente semble varier considérablement, certains bovins étant adultes, tandis que d'autres semblaient être âgés d'environ 10 mois. Cela reflète le fait que les éleveurs expédient parfois du bétail lorsqu'ils ont besoin d'un revenu immédiat et ne prennent pas nécessairement le temps d'engraisser l'animal jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge approprié pour être expédié.

Le bétail vif est transporté en camion depuis le Nord vers les marchés de consommation du Sud, ainsi que depuis les zones environnantes. Ces camions n'étant pas des véhicules dédiés au transport de bétail, et leurs chauffeurs n'ayant pas reçu de formation spécifique, on peut craindre que les normes internationales relatives à l'hygiène du bétail et au bien-être animal ne soient pas satisfaites. Une réglementation juridique claire serait donc nécessaire. Il existe aussi un impact exercé par la flambée du coût d'utilisation des camions à la période de récolte des principales productions telles que le cacao.

En matière d'abattoirs et d'usines de transformation, on trouvait en 2012 cinq abattoirs dépassant une certaine échelle à Abidjan, 14 autres dans les centres des régions et 300 abattoirs primitifs de petite échelle dans l'ensemble du pays, alors que les installations de transformation de la viande étaient au nombre de

42. Dans cet ensemble, l'abattoir de Port-Bouët, à proximité d'Abidjan, est un lieu central de traitement de la viande en Côte d'Ivoire, et a été modernisé ces récentes années à travers une reconstruction à grande échelle. Cette modernisation prenait en compte le caractère essentiel du regroupement, dans cet abattoir, du bétail provenant de tout le pays à destination du marché de consommation d'Abidjan.

En revanche, les abattoirs des zones visitées lors de l'étude sont de véritables exemples d'abattoirs « primitifs ». Situé à environ 10 minutes en voiture du centre de Korhogo, il s'agit d'installations semi-extérieures pourvues uniquement d'un toit et de quelques piliers disposés à l'horizontal et à la verticale. Les installations comprennent un corral pour parquer le bétail, un point d'eau, des crochets sur des poteaux pour attacher les animaux et un fossé pour l'évacuation des déchets. Naturellement, il n'existe bien sûr pas d'abattoirs comme ceux que l'on trouve au Japon avec des machines d'abattage, ni de structures où le bétail est suspendu à des saillies sur des rails pour le travail à la chaîne. Les abattoirs sont des installations en plein air avec seulement un toit, et les mesures sanitaires ne sont pas mises en place et les insectes volent autour des déchets de l'abattoir.



**Figure 9.2.7 Aspect extérieur des abattoirs
(Structures simples avec seulement un toit et une charpente)**

Source : photos par l'équipe d'étude



**Figure 9.2.8 Espace d'abattage
(Carcasses de chèvres attachées à l'arrière,
point d'eau à l'arrière gauche)**

Source : photos par l'équipe d'étude



**Figure 9.2.9 Corral pour faire attendre le bétail
(Au moment de la visite, environ 20 têtes de
bétail attendaient)**

Source : photos par l'équipe d'étude

Les grossistes en viande ont généralement des points de vente sur des marchés de gros ou des marchés orientés vers la vente au détail, et après avoir demandé aux abattoirs d'abattre l'animal, ils viennent récupérer la viande avec des camions de transport qu'ils ont eux-mêmes affrétés pour vendre ensuite la viande à des détaillants, restaurants et autres grossistes en viande. Comme le marché du bétail, le marché de gros de la viande fonctionne lui aussi avec des prix décidés de gré à gré entre les parties, sans indicateur précis de prix. À ce propos, comme mentionné précédemment, chaque région de Côte d'Ivoire comporte des installations appelées « marché ». Il s'agit des « marchés de gros », centrés sur la vente en gros, et des « marchés (détail) », principalement destinés à la vente aux consommateurs, avec des positionnements différant sensiblement en fonction de leur échelle. Dans les deux cas, il s'agit d'installations semi-couvertes où les produits sont entassés, avec les fruits et des légumes généralement en position principale et des zones de vente de viande limitées. Les marchés de gros tels que l'installation annexe de l'abattoir de Port-Bouët sont évidemment centrés sur la viande, mais présentent beaucoup de problèmes d'hygiène, par exemple avec des carcasses parées suspendues en plein air, ou des viscères disposés à température ambiante au milieu de nuées d'insectes, etc.



Figure 9.2.10 A l'intérieur du maché de gros de Port-Bouët (près d'Abidjan)

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 9.2.11 Boutique d'un grossiste dans le marché de gros de Port-Bouët (près d'Abidjan)
(Carcasses et portions de viande suspendues et découpées dans chaque magasin)

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 9.2.12 Boutique d'un grossiste d'abats à Port-Bouët (près d'Abidjan)
(Les emplacements des boutiques sont différents et les transactions semblent distinctes de la viande ordinaire)

Source : photos par l'équipe d'étude

Les caractéristiques des grossistes en viande du nord visités par l'équipe d'étude peuvent être résumées comme suit. Tout d'abord, lorsque les grossistes s'approvisionnent en bétail, ils achètent sur les marchés aux bestiaux voisins et dans les villages ruraux. Avant cette étape, il est tout à fait possible que le bétail importé des pays voisins soit inclus, mais les grossistes ne sont pas en mesure de le savoir. Ensuite, les destinations de vente sont essentiellement des détaillants et des restaurants des environs. Cependant, pour certains clients particuliers, la viande est transportée à Abidjan sous forme de bétail vif ou sous forme de viande. La viande transportée vers Abidjan est soit de la viande fraîche soit de la viande congelée, et elle est principalement transportée à température ambiante alors qu'aucune chaîne du froid n'est mise en place. Même les grossistes ayant une clientèle aisée affirment ne pas avoir de problèmes particuliers car la viande est transportée à Abidjan en une seule journée. Il n'y a donc pas de chaîne du froid mise en place ni même de concept de chaîne du froid.

En termes de prix de transaction, le prix d'achat des bovins vivants est d'environ 300 000 FCFA/tête, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 200 000 FCFA/tête d'il y a une dizaine d'années. Cette augmentation serait principalement due à des pénuries d'approvisionnement et serait le résultat d'une diminution des importations de bovins vivants, en particulier du Mali et du Burkina Faso, en raison de contrôles frontaliers plus stricts. Les prix de la viande ont également augmenté depuis une dizaine d'années, mais dans le même temps, des mesures ont été prises pour soutenir les grossistes en viande en réponse à des fluctuations de prix apparues sur quelques mois. L'une de ces mesures est l'harmonisation du prix de vente du lot complet de viande bovine à 2000 FCFA/kg, en réponse aux demandes des grossistes en viande confrontés à la baisse des prix de la viande. Cette mesure a permis aux grossistes de maintenir un prix de vente minimum. En outre, pour les ventes autres que le lot complet, les prix sont déterminés par des négociations libres, mais les fonctionnaires du gouvernement recueillent régulièrement des informations sur les prix pratiqués aux marchés de gros, ce qui est probablement efficace pour freiner la fixation de prix exorbitants.



**Figure 9.2.13 Magasins de grossistes dans les marchés de gros près de Korhogo
(Les boucheries sont concentrées dans une zone spécifique)**

Source : photos par l'équipe d'étude



**Figure 9.2.14 Magasins de grossistes dans les marchés de gros près de Korhogo
(Achat de gros morceaux de viande bovine qui sont ensuite découpés en plus petits morceaux)**

Source : photos par l'équipe d'étude

(2) Lait et produits laitiers

1) Importateurs

La même démarche que ci-dessus sera suivie pour l'étude du lait et des produits laitiers, en commençant par les tendances d'ensemble des importations. En matière de lait et de produits laitiers aussi, la Côte d'Ivoire est un pays à balance grandement déficitaire, sans pratiquement aucune exportation. En premier lieu, l'origine des importations des principaux produits laisse apparaître dans tous les cas les mêmes pays et régions. Les pays européens et la Nouvelle-Zélande étant les principaux producteurs de produits laitiers, les pays d'Asie du Sud-Est, bien sûr, tout comme ceux d'Afrique de l'Ouest, n'ont pas de production laitière spécialement prospère. On peut supposer que ces pays importent principalement d'Europe et d'Océanie du lait en poudre matière première ayant subi une transformation primaire, puis qu'après transformation secondaire, par exemple en lait en poudre infantile, les produits sont importés en Côte d'Ivoire.

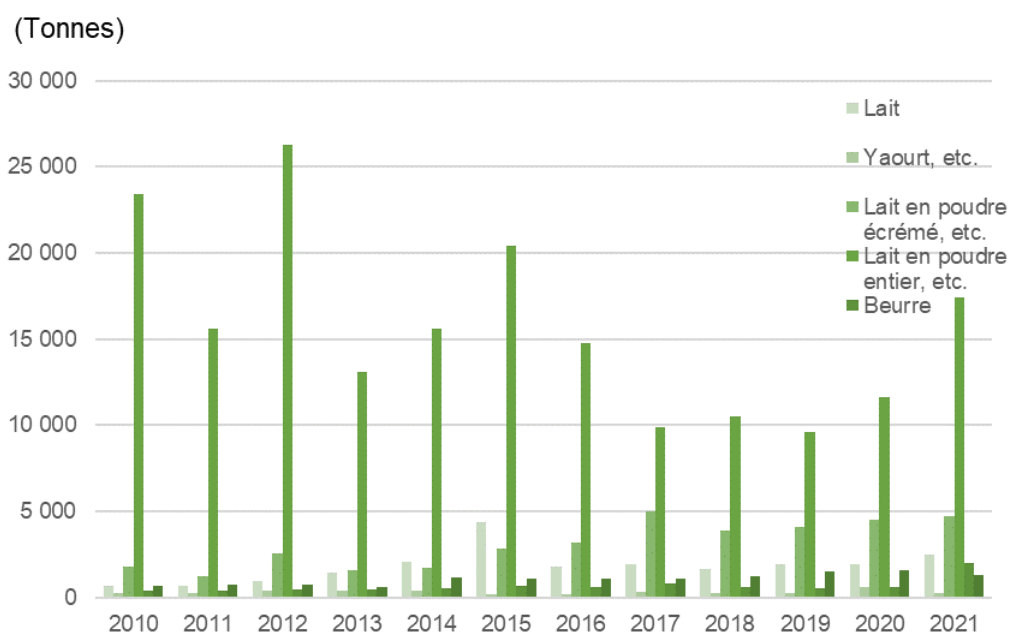


Figure 9.2.15 Évolution des volumes importés de lait et de produits laitiers

Source : FAOSTAT

Tableau 9.2.2 Origine principale des importations de produits laitiers en Côte d'Ivoire (2021)

	Origine principale des importations
Lait, crème	Europe (France prépondérante), Asie du Sud-Est, Afrique de l'Ouest
Lait en poudre, lait concentré, et	Europe, Asie du Sud-Est, Nouvelle-Zélande, Afrique de l'Ouest
Yaourt	Europe (Pays-bas, Belgique, etc.), Ghana
Beurre	Europe (France prépondérante)
Fromage	Europe (France prépondérante), Asie du Sud-Est, Afrique du Nord

Source : UN Comtrade

Dans le secteur laitier de Côte d'Ivoire, ce sont la propre production des fermes laitières ainsi que des traiteurs de lait à très petite échelle qui représentent la majeure partie de l'industrie de transformation domestique. En revanche, la plus grande partie des produits offerts dans les supermarchés sont des produits finaux importés, alors que seule une infime partie des importateurs fabriquent en Côte d'Ivoire des produits finaux à partir de produits matière première importés. Quelques importateurs et transformateurs représentatifs sont présentés ci-dessous.

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, beaucoup d'entre eux sont des opérateurs européens fabricants mondiaux de produits laitiers et alimentaires. Citons cependant EUROLAIT, acteur majeur du marché des produits laitiers domestiques, qui importe des laits en poudre comme matière première et fabrique et transforme des produits dans ses usines de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, FrieslandCampina (Pays-Bas) fabriquerait des produits finis à partir de matières premières importées pour certains produits laitiers en poudre, comme le montrent les descriptifs des produits. De plus, même s'il n'a pu être confirmé que FrieslandCampina (Pays-Bas) utilisait réellement des matières premières de Côte d'Ivoire, cet opérateur engage des efforts originaux d'appui à la production du secteur laitier ivoirien.

Tableau 9.2.3 Aperçu des principales entreprises d'importation de produits laitiers

	Résumé	Principaux produits	Production en Côte d'Ivoire	Aprovisionnement en matière première en Côte d'Ivoire	Capital
EUROLAIT	Importateur de produits laitiers emblématique. EUROLAIT importe des produits laitiers matière première et fabrique aussi une partie de ses produits. Ses principaux produits sont les yaourts et le lait longue conservation. EUROLAIT vend aussi les produits de marque Yoplait et Candia du grand fabricant français Sodiam. Les yaourts Yoplait occupent de nombreuses étagères de supermarché, et leurs grands panneaux publicitaires s'affichent aussi le long des axes principaux.	Lait longue conservation, yaourt	Oui	Non	Côte d'Ivoire
FANMILK	Établi à l'origine en tant qu'entreprise de produits laitiers centrée sur le Ghana. Après être entré dans un groupe à capitaux danois, FANMILK fait maintenant partie du groupe Danone. Son réseau de vente couvre aussi les pays voisins tels que le Nigéria, le Togo, le Bénin et le Burkina Faso.	Yaourt et glaces	Non	Non	France
FrieslandCampina	Fabricant mondial de produits laitiers, FrieslandCampina possède aussi des usines en Côte d'Ivoire, et y fabrique aussi des produits à partir de matières premières domestiques. La société est arrivée en 2014 avec l'achat de l'activité produits laitiers du singapourien Olam, un distributeur produits alimentaires. FrieslandCampina met aussi activement en œuvre un appui au secteur laitier de Côte d'Ivoire en coopération avec le gouvernement.	Lait en poudre	Oui	Non	Pays-Bas
Nestlé	Entreprise mondiale de produits alimentaires basée en Suisse. Nestlé possède un bureau à Abidjan, mais ses produits sont uniquement importés. Nestlé s'occupe de la Côte d'Ivoire comme d'un pays parmi d'autres en Afrique de l'Ouest et centrale, avec peu de mouvements notables en comparaison avec FrieslandCampina et Danone.	Lait en poudre	Non	Non	Suisse
Lactalis	Célèbre fabricant français de produits laitiers. Commercialise aussi la marque mondiale de fromage « Président ».	Fromage	Non	Non	France

Source : sites Internet des sociétés

Par ailleurs, à titre d'exemple, les marques de produits laitiers suivantes peuvent être trouvées dans les supermarchés de Côte d'Ivoire. Comme on peut le constater, la très grande influence des capitaux français, due au contexte historique, est notable.

Tableau 9.2.4 Principales marques de produits laitiers

	Marque	Principaux produits	Fabricant	Capital
1	Bonnet Rouge	Lait longue conservation, lait en poudre, lait condensé	FrieslandCampina	Pays-Bas
2	Elle & Vire	Lait longue conservation, yaourt, crème, beurre, fromage	Savencia Fromage & Dairy	France
3	PRÉSIDENT	Beurre, fromage, crème,	Lactalis	France
4	Yoplait	Yaourt	Sodiaal	France, États-Unis
5	Nido	Lait en poudre	Nestlé	Suisse
6	Candia	Lait longue conservation	Sodiaal	France, États-Unis
7	Bridel	Lait longue conservation, lait en poudre, beurre, fromage	Lactalis	France
8	Lait de France	Lait en poudre	Lactalis	France
9	Kiri	Fromage	Bel Group	France
10	Saint Avé	Beurre	*Confirmation nécessaire	*Confirmation nécessaire

Source : Elaboration par l'équipe d'étude, sites Internet des sociétés

Note : Yoplait et Candia sont des marques du français Sodiaal, mais c'est EUROLAIT qui les commercialise en Côte d'Ivoire.

2) Transformateurs et distributeurs

Avant de parler de la transformation et de la distribution locales du lait et des produits laitiers, il faut savoir que les producteurs laitiers eux-mêmes ne produisent que du lait cru, et leur sensibilisation et leur implication dans la transformation du lait et des produits laitiers sont faibles. Même au niveau de la distribution, les principaux produits distribués sont le lait simplement bouilli, le lait cru et le yaourt simplement fermenté tandis que le beurre et le fromage, qui sont des produits hautement transformés sont rares.

Par ailleurs, la principale forme de distribution est assurée par les producteurs eux-mêmes. Outre les ventes à la ferme, les producteurs laitiers parcourent généralement eux-mêmes des itinéraires déterminés avec leur propre moto, pour vendre leurs produits directement aux détaillants et aux consommateurs individuels.

En termes de transformation, il n'y a pas de transformateurs de lait et de produits laitiers de grande envergure dans le pays, mais il y a des transformateurs à très petite taille dans certaines régions. Dans les régions visitées par l'équipe d'étude, une simple laiterie était établie à environ 10 minutes en voiture de la ville de Korhogo. Cette usine laitière produit du lait, du yaourt, de l'huile de beurre et du fromage, avec le soutien de capitaux européens et le soutien d'une ONG du Mali voisin. Le lait cru des producteurs laitiers voisins est collecté ici et est vendu aux petits détaillants de lait et de produits laitiers du voisinage. La sélection des produits à fabriquer était basée sur les besoins des clients, et l'usine de transformation était simple mais bien organisée. Les difficultés rencontrées par l'usine de transformation étaient la nécessité d'augmenter sa capacité de production, le fait que le lait cru arrivait parfois déjà avarié au moment de sa réception et la faible production de lait des vaches laitières des fermes laitières locales.



Figure 9.2.16 Usine de transformation du lait et des produits laitiers près de Korhogo

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 9.2.17 Lait combiné au sein d'une usine de transformation

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 9.2.18 Machines de pasteurisation et de transformation du lait dans les usines de transformation

(La température de pasteurisation est de 90°, ce qui est inférieur à la pasteurisation au Japon mais supérieur à la pasteurisation à basse température)

Source : photos par l'équipe d'étude

D'un autre côté, il existe également des types d'organisation qui couvrent aussi bien la production que la transformation et la distribution. Dans les régions visitées lors de l'étude, on a pu voir un système qui reposait sur la coopération d'associations de producteurs laitiers qui travaillaient ensemble et partageaient les informations, les associations de collecte de lait qui organisaient des collectes de lait des producteurs laitiers, et des associations de transformation qui effectuaient un travail de transformation conjoint, où le lait cru était collecté, transformé en yaourt et autres produits laitiers, et était vendu sur le marché de gros. Il s'agit d'un exemple de coopération qui tient compte de la périssabilité des produits spécifiques au secteur laitier, de la grande efficacité de la collecte commune et de la nécessité d'un certain volume de transformation. Il s'agissait là d'un exemple de coopération qui prenait en compte le caractère périssable des produits propres à l'industrie laitière, la grande efficacité de la collecte conjointe et la nécessité d'une certaine quantité de lait pour pouvoir transformer le lait.

9.2.3 Vente au détail

Pour la viande rouge, le lait et les produits laitiers, un aperçu commun sera d'abord présenté sur les supermarchés, suivi de confirmations séparées concernant les commerces de vente au détail.

(1) Supermarchés

Les supermarchés sont généralisés dans les zones urbaines comme Abidjan. Ces établissements sont variés, et peuvent aller du magasin d'échelle moyenne, présentant une certaine ambiance locale, jusqu'à de grandes surfaces associées à des centres commerciaux, et n'ayant rien à envier à celles des pays occidentaux.

On pourra considérer que les rayons viande présentent deux spécificités. La première est que les étales de viande porcine sont extrêmement étroites, et ceux de viande bovine et aviaire relativement larges. La viande ovine, et plus encore, la viande caprine, ne sont pas générales et ne se rencontrent pratiquement pas. La deuxième spécificité est que la viande bovine produite en Côte d'Ivoire est relativement nombreuse, ce qui est assez inattendu, puisque le pays importe de la viande bovine depuis les principaux pays producteurs du monde. On supposera que les supermarchés tirent ici parti de la supériorité de la viande locale lorsque la fraîcheur est recherchée, en particulier pour leur vente en rayons frais. La fourchette de prix se situe généralement autour de 9 000 FCFA par kilogramme pour la viande bovine, 7 000 FCFA pour la viande ovine, caprine et porcine, et 4 000 FCFA pour la volaille. En d'autres termes, la viande bovine est la plus chère par rapport aux autres races de bétail. On peut trouver de la viande de bœuf importée dans des supermarchés relativement grands destinés à la classe de revenus moyens à supérieurs, avec des prix allant de 30 000 à 50 000 FCFA, ce qui est significativement plus élevé que le prix de la viande bovine domestique.

En matière de produits laitiers, les étagères des supermarchés proposent le lait à longue conservation et le lait en poudre infantile dans les rayons à température ambiante, le yaourt, le beurre et le fromage dans les rayons frais, et les glaces dans les rayons surgelés. Il existe aussi des comptoirs de vente de fromage avec vendeur. Tout ceci est similaire à ce que l'on trouve dans les pays occidentaux, avec en particulier des rayons yaourts apparaissant assez vastes. En revanche, on ne vend généralement pas le lait comme produit de rayon frais en Côte d'Ivoire. En effet, dans les zones urbaines, les Ivoiriens achètent habituellement du lait longue

conservation importé d'Europe, qu'ils boivent à domicile après l'avoir refroidi ou réchauffé.



Figure 9.2.19 Rayonnage de viande bovine dans un supermarché
(Le rayon bœuf est plus important que les autres races de bétail. La viande à la chair rouge foncé occupe principalement le rayon)

Source : photos par l'équipe d'étude

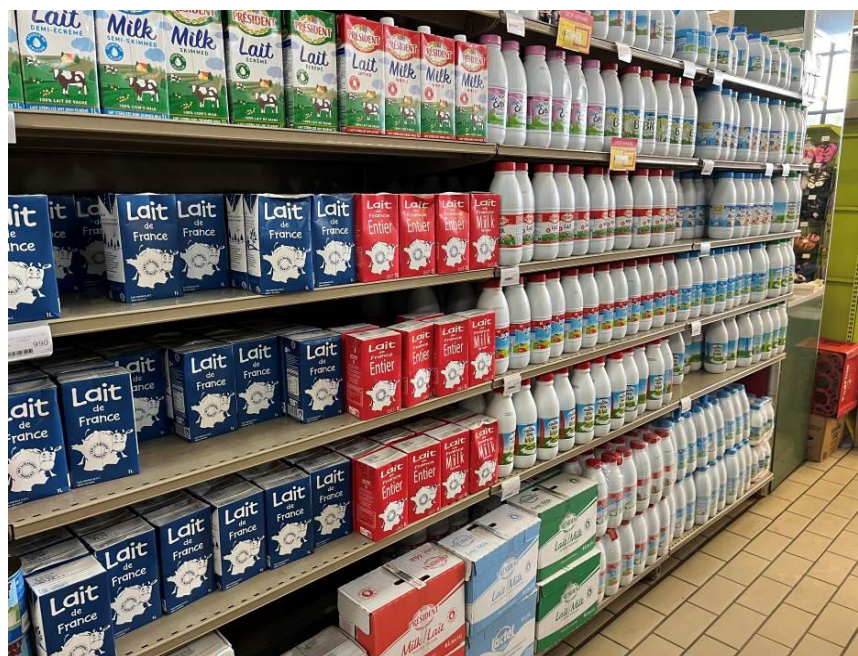


Figure 9.2.20 Rayonnage de lait « LL » dans un supermarché
(Le lait pasteurisé ordinaire n'est pas en vente)

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 9.2.21 Rayonnage de yaourt dans un supermarché
(Il existe de nombreuses marques de yaourt et un choix plus large que le beurre et le fromage)

Source : photos par l'équipe d'étude

Les principaux supermarchés considérés comme populaires en Côte d'Ivoire figurent ci-dessous. La présence du français Carrefour, à travers ses grandes surfaces modernes, est imposante. Il est estimé que Carrefour, et dans le domaine de la restauration, les grandes chaînes occidentales comme les fast-foods KFC, disposent de leur propre système de distribution de viande. On constatera que de leur côté, les supermarchés locaux bénéficient eux aussi d'une certaine estime, et c'est dans ce contexte qu'il faut positionner la présence de PROSUMA. Après avoir lancé une activité de distribution en Côte d'Ivoire dans les années 60, ce groupe a poursuivi son expansion, et possède aujourd'hui différentes activités couvrant aussi bien les hypermarchés des centres commerciaux que les superettes de produits alimentaires. Le site Internet de PROSUMA indique que Super U, BonPrix, Club Sococé, Casino et MINIPRIX sont toutes des enseignes de PROSUMA. Il convient de noter que certaines de ces enseignes sont originaires de France, et bien que les détails ne soient pas clairs en ce qui concerne les informations publiées sur les sites web des entreprises, il semble qu'une sorte d'accord de licence existe en arrière-plan.

Tableau 9.2.5 Principaux supermarchés (par ordre de popularité)

	Nom	Capital
1	Carrefour	France
2	Super U	Côte d'Ivoire
3	BonPrix	Côte d'Ivoire
4	Club Sococé	Côte d'Ivoire
5	Supeco	France
6	Casino	Côte d'Ivoire
7	LEADER PRICE	Japon
8	CDCI	Royaume-Uni
9	MINIPRIX	Côte d'Ivoire
10	MONOPRIX	Côte d'Ivoire

Source : Elaboration par l'équipe d'étude, sites Internet des sociétés

Note : dans l'ordre de popularité d'après l'étude de Sagaci Research

(2) Commerces de viande

Les formes de vente au détail locale seront maintenant vérifiées en commençant par la viande. Si la présence des supermarchés est notable dans les zones urbaines, la part des boucheries traditionnelles est extrêmement grande dans l'ensemble du pays. Celles-ci sont également visibles sur les marchés de détail. Ces commerces disposent d'une chambre froide, bien que de taille réduite, mais exposent leurs produits à température ambiante dans un environnement d'hygiène qui ne peut être qualifié de suffisant.



Figure 9.2.22 Détaillant de viande aux alentours du marché

Source : photos par l'équipe d'étude

(3) Détaillants de produits laitiers

La vente du lait et des produits laitiers locaux s'effectue sous des formes différentes de celles de la viande. En revanche, on pourra rencontrer dans les zones urbaines des stands à café de dimensions à peu près similaires aux kiosques vus au Japon. Ces stands utilisent du lait et des produits laitiers pour le café au lait, mais beaucoup d'entre eux semblent être des laits en poudre importées de marques mondiales.

Le lait et les yaourts locaux sont vendus chez de très petits détaillants vendant essentiellement du lait et des produits laitiers. À première vue, il s'agit de petites épiceries, mais les produits laitiers sont vendus dans de simples sacs en plastique ou dans des gobelets en plastique placés dans le réfrigérateur, et coûtent environ 500 CFA pour environ 500 millilitres. Par ailleurs, dans les zones urbaines, on trouve parfois des stands à ciel ouvert installés aux coins des rue vendant du yaourt, mais ces stands sont beaucoup moins nombreux que

les autres stands vendant d'autres produits alimentaires. Ces stands installés en ville utilisent la plupart du temps des matières premières importées. Dans tous les cas, les stands de café et les cafés ambulants sont plus courants en ville que les stands de lait, et le "lait" utilisé dans ces stands de café est du lait en poudre importé de marque mondiale.



Figure 9.2.23 Détaillants de produits laitiers dans le marché de Korhogo
(Les bouteilles de lait couchées dans les récipients se trouvant au centre contiennent du lait acheté à un producteur laitier local)

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 9.2.24 Détaillants de produits laitiers dans les environs de Korhogo

Source : photos par l'équipe d'étude



**Figure 9.2.25 Rayonnage de produits laitiers d'un détaillant dans les environs de Korhogo
(Lait et yaourt conservés dans un réfrigérateur pour être vendus)**

Source : photos par l'équipe d'étude



Figure 9.2.26 Détaillants de produits laitiers à Abidjan

Source : photos par l'équipe d'étude

(4) Vendeurs de lait ambulant

Une forme de vente locale de lait que l'on trouve plus souvent dans les zones rurales est celle où les détaillants vendent du lait aux consommateurs en faisant des tournées à pied. Dans les zones visitées par l'équipe d'étude, dans la petite ville de Karakoro près de Korhogo, le lait est simplement bouilli et vendu au marché et en faisant le tour des quartiers. Cela coûte environ 500 CFA le litre, et les détaillants déclarent que le nombre limité de clients et la détérioration du lait cru pendant l'approvisionnement constituent un problème.

9.2.4 Consommation

La consommation sera la dernière étape de l'étude des chaînes d'approvisionnement.

Les formes de consommation diffèrent grandement entre les zones urbaines du Sud autour d'Abidjan et les zones rurales du Nord. En matière de viande rouge comme de lait et de produits laitiers, c'est le Nord qui est la zone de production d'origine, où la consommation est enracinée en tant que culture. En revanche, le

Nord est faiblement peuplé et le revenu y est relativement bas. En volumes absolus d'achats comme en valeur, les montants consommés par personne montrent que la zone de consommation, de façon écrasante, est le Sud, principalement Abidjan.

Parmi la viande rouge, la consommation de viande bovine est principale, la viande ovine est peu rencontrée, et la viande de chèvre ne l'est pratiquement pas. La viande aviaire est en revanche consommée largement, et les viandes bovine et aviaire peuvent être qualifiées de viandes prépondérantes. La viande bovine se rencontre obligatoirement, aussi bien dans les supermarchés que chez les marchands ambulants locaux, et on l'utilise en pot-au-feu dans la cuisine locale. Il s'agit principalement de variétés bovines tropicales, avec une viande relativement riche en muscles. Bien que très différente de celle du bœuf japonais, celle-ci est adaptée à la culture culinaire locale.

C'est dans le domaine du lait et des produits laitiers que la comparaison avec le Japon laisse une plus forte impression. En matière de lait tout d'abord, le lait long conservation semble s'imposer naturellement en Côte d'Ivoire, sans n'être aucunement perçu comme de « moindre qualité ». Pour sa consommation, il n'est pas seulement refroidi au réfrigérateur, mais aussi souvent réchauffé, et bu à des heures qui semblent dépendre des préférences de chacun. L'accueil très favorable réservé aux yaourts est aussi une particularité. La part des yaourts dans les rayons est plus forte qu'au Japon, avec un très riche éventail de saveurs parmi les yaourts aux fruits. De même en ce qui concerne le beurre, qui semble être beaucoup consommé avec du pain, peut-être en raison de l'influence culturelle de la France. Dans les boulangeries des zones urbaines, une même viennoiserie sera proposée plus chère si elle est au beurre que si c'est à la margarine, ce qui semble indiquer une certaine préférence pour le beurre. Ceci se retrouve aussi en matière de fromage, où différentes variétés sont vendues au comptoir comme cela se fait généralement dans les pays occidentaux, mais pas dans les supermarchés japonais.

9.3 Défis relatifs à la création des chaînes d'approvisionnement

Les défis pour la création des chaînes d'approvisionnement sont traités en trois phases séparées que sont la production, la transformation et la distribution ainsi que le reste.

En anticipant la conclusion, on peut penser que les problèmes au stade de la production sont tout particulièrement importants et prioritaires. Dit plus simplement, si on considère les systèmes de production du Japon, de l'Europe et des États-Unis comme étant avancés, la production bovine et laitière de Côte d'Ivoire en est au stade de démarrage. En d'autres termes, les races sont uniquement des croisements naturels d'espèces bovines locales, l'alimentation se limite au pâturage, qui est rare pendant la saison sèche, et on peut quasiment dire qu'il n'y a ni installations ni équipements. Le système d'élevage en Côte d'Ivoire étant différent de celui du Japon, où le bétail est principalement élevé dans des étables, ce dernier n'est pas nécessairement adapté, mais il peut être une bonne référence pour les pays développés où le bétail est principalement élevé dans les pâturages ou encore les pays voisins du Sahel où l'élevage bovin est traditionnellement enraciné. Bien sûr, la transformation et la distribution ne sont pas épargnées par des enjeux, et leur modernisation est souhaitable, mais s'il n'y a pas suffisamment de volume à transformer et à distribuer, on ne pourra pas s'attendre à ce que ces domaines soient utilisés à leur plein potentiel.

Par ailleurs, les éléments particulièrement liés à la chaîne du froid sont décrits avec plus de détail au

chapitre suivant.

9.3.1 Production

Les défis relatifs à la production se résument principalement en trois points.

Le premier défi consiste à assurer la fourniture des fourrages. En Côte d'Ivoire, les productions de bovins de boucherie, d'ovins et de caprins ainsi que la laiterie sont dépendantes des herbes de pré, quelles que soit leurs formes d'élevage, avec des fourrages cultivés et récoltés sur l'exploitation ou par le pâturage ou le pastoralisme transhumant. Toutes ces formes sont vulnérables aux changements de l'environnement naturel. En général, l'élevage basé uniquement par la pâture connaît la limite en termes de productivité de viandes ou de volume de lait produit. Lors d'entretiens menés auprès de groupes d'éleveurs de bovins à viande et de producteurs laitiers, il y a eu de très nombreuses personnes qui se sont plaintes sur la difficulté d'approvisionnement en aliments pour le bétail notamment pendant la saison sèche. Par ailleurs, en ce qui concerne les aliments concentrés autres que les fourrages grossiers, seules des graines de coton sont fournis dans certaines parties du pays, ce qui rend une amélioration significative de la productivité difficile. De ce fait, il est nécessaire de soutenir l'approvisionnement en pâturage et la disponibilité des fourrages concentrés.

Le deuxième point consiste en l'amélioration des races. En Côte d'Ivoire, la majorité des exploitations d'élevage élèvent les races traditionnelles de l'Afrique de l'Ouest. Elles sont ancrées dans les conditions naturelles locales, faisant également partie de la culture alimentaire locale, ce fait est indéniable. Toutefois, il serait possible d'améliorer la capacité de reproduction, la productivité de viandes ainsi que le volume du lait produit, tout en tirant parti de leurs caractéristiques et en les croisant avec des races améliorées dites occidentales. Au Mali et au Burkina Faso voisins, des croisements avec certaines races améliorées ont déjà été réalisés, prouvant que cette pratique est tout à fait réalisable du point de vue de l'adaptation à l'environnement naturel de la région. En outre, en améliorant les races bovines grâce à l'insémination artificielle, on s'attend à ce que les déséquilibres saisonniers de la production dus à la fertilité naturelle du bétail soient réduits et qu'un cycle de production plus stable tout au long de l'année soit créé.

Le troisième défi, qui n'est pas nécessairement une question à traiter en urgence, porte sur le renforcement des équipements. Il s'agit de la fabrication et du stockage de l'ensilage fabriqué au moyen de tracteurs, etc. dans la production des fourrages, ainsi que de la généralisation des machines à traire, etc. dans le secteur laitier. Notamment les machines à traire permettront, malgré leur prix relativement moins coûteux, l'augmentation du volume de lait produit, la réduction du fardeau de travail, et la baisse des cas de maladies telles que la mammites. Toutefois, compte tenu du système de production actuel rudimentaire et du faible rendement laitier, il semble prématuré d'en faire une priorité.

9.3.2 Transformation et distribution

Les défis sur le plan de transformation et de distribution sont décrits séparément sur la viande rouge ainsi que le lait et les produits laitiers. Comme mentionné ci-dessus, le premier défi à relever consiste tout d'abord à accroître la production, même si par ailleurs, il sera important de mettre en place un système qui permettra une transformation et une distribution adéquates une fois cette étape franchie.

En ce qui concerne la viande rouge, on peut évoquer, comme défis du point de vue de transformation, la

mise en place en zone rurale des abattoirs et des unités de transformation de viande, et le développement des marchés de bétail et des marchés de gros de viandes aussi en zone rurale en tant que défi sur le plan commercial.

La raison repose sur le fait que concernant la mise en place des abattoirs et des unités de transformation de la viande sur le plan de la transformation, la chaîne d'approvisionnement centrée sur le bétail vif est confrontée à trois problèmes. Le premier concerne le point de vue de la santé du bétail liée au transport à longue distance (dégradation de la qualité en tant que marchandise + bien-être animal), le deuxième porte sur l'efficacité du transport (différence entre le bovin vif contenant une grande partie non consommable et engendrant de grandes espaces libres et la viande constituée uniquement de la partie commercialisable + kilomètre-aliment), le troisième concerne le point de vue de développement de la valeur ajoutée (développer la valeur ajoutée qui consiste à faire la transformation dans des abattoirs du milieu rural, contribuant à l'amélioration des revenus des agriculteurs, à la création d'emplois locale et à la promotion de l'économie). De ce point de vue, la valeur ajoutée de la transformation reste une orientation nécessaire, même si elle doit bien sûr être associée à une chaîne du froid qui permette un transport hygiénique après la transformation. De plus, lors de l'aménagement d'abattoirs, il est souhaitable que l'abattage soit au minimum effectué à l'intérieur du bâtiment et non dans une structure semi-ouverte.

Ensuite, sur le plan commercial, en ce qui concerne le développement des marchés de bétail et des marchés de gros de viande, leur implantation dans chaque région du pays, ainsi que leurs fonctions de fixation des prix et de diffusion des informations sont importantes. Il s'agit de développer aussi bien des marchés de bétail et des marchés de gros que de développer leurs fonctions qui sont de réunir et de publier les prix moyens pratiqués aux marchés et d'indiquer les prix indicateurs de commerce individuel. Toutefois, il semble qu'un certain niveau d'informations du marché soit partagé par le biais de réseaux d'information spécifiques aux commerçants, mais une des possibilités de modernisation plus poussée consisterait à utiliser les smartphones pour rendre public, sur le réseau internet, les informations sur les prix.

Pour le lait et les produits laitiers, en revanche, le défi consiste à étendre la construction d'usines de transformation et de traitement dans les zones rurales. La construction de grandes usines modernes n'est pas réaliste, mais il s'agirait de construire plutôt des installations de transformation simples telles que celles visitées par l'équipe d'étude. Dans ce cas, le choix des articles à produire constitue un élément important. Par exemple, on peut envisager, comme candidat, l'usine de lait qui intervient exclusivement dans la stérilisation par la chaleur, le yaourt dont la consommation connaît une augmentation constante, ayant certain avantage en termes de fraîcheur, le lait concentré sucré dont la production ne nécessite pas de centrifugeuse et la conservabilité peut être améliorée par le procédé de concentration et l'ajout du sucre.

S'agissant du lait et de produits laitiers, l'établissement d'un système efficace de collecte et de distribution de lait cru constitue également un défi. Actuellement, de nombreux producteurs laitiers transportent et vendent leur lait individuellement, ce qui est inefficace, prend beaucoup de temps du point de vue du transport et constitue un facteur de risque de détérioration du lait.

Vu ces problèmes, il conviendra de former des coopératives pour négocier et coordonner avec la partie acheteur, afin de développer des itinéraires efficaces de collecte et de distribution de lait cru. Et, ceci devrait constituer un mécanisme de plus en plus nécessaire dans une phase où il est requis de construire des usines

laitières afin d'assurer l'approvisionnement rapide d'une quantité constante. De ce point de vue, la collaboration entre les coopératives liées à la production laitière visitées par l'équipe d'étude semble très efficace et constitue une orientation à encourager.

9.4 Situation actuelle et défis pour le développement des chaînes du froid

La situation actuelle et les défis relatifs au développement des chaînes du froid sont décrits respectivement pour la viande rouge et le lait et les produits laitiers.

9.4.1 Viande rouge

Concernant la viande rouge, des chaînes du froid sont actuellement mises en place de façon extrêmement limitée. Elles sont en place seulement par les grandes chaînes de supermarchés et de restauration rapide, etc. de leurs propres moyens, et ce depuis les ports d'importation jusqu'à leur mise en vente dans des magasins. Pour le reste des chaînes d'approvisionnement nationales, il existe trois schémas : soit les animaux sont abattus en zone rurale et consommés dans les zones environnantes, soit les animaux sont abattus dans les zones rurales puis transportés vers la région d'Abidjan, soit les animaux sont transportés vivants jusque dans la région d'Abidjan. Ce qui fait apparaître deux problèmes.

Le premier est le fait d'assurer des magasins frigorifiques satisfaisants dans des marchés de gros et des marchés de détail et la prise de conscience de ce fait. Les opérateurs des marchés de gros et des marchés de détail de viande disposent d'un minimum de magasins frigorifiques. Toutefois, peut-être en raison de leur taille limitée, il n'est pas rare que des viandes soient suspendues ou déposées sur des étagères à température ambiante. Certains transformateurs des viandes des bétails abattues étalent leurs produits, notamment les produits de type entrailles, dans leur magasin de température ambiante. Avec l'absence de magasin, le fait de ne pas être sensibilisé à l'hygiène pourrait être également considérée comme défi. Le deuxième point est le manque de transport réfrigéré. Comme nous l'avons déjà mentionné, même pour le transport de viande qui prend une journée entre le nord et Abidjan, il est courant de transporter de la viande à température ambiante. Bien sûr, une partie de la viande bovine est transportée congelée et toute la viande bovine transportée n'est pas uniquement de la viande fraîche, mais le transport par camions réfrigérés reste indispensable, et outre les entrepôts réfrigérés qui sont comme des « points de relai », les camions réfrigérés doivent servir de « lignes » reliant ces points réfrigérés.

9.4.2 Lait et produits laitiers

De manière générale, le développement des chaînes du froid est plus nécessaire pour le lait et les produits laitiers que pour la viande rouge. Ceci est dû au fait qu'au point de départ de la chaîne d'approvisionnement est traité du lait cru dont la périssabilité est extrêmement élevée, non pas du bétail qui peut résister même dans une chaleur extrême comme c'est le cas de la viande rouge. Dans un tel contexte, on peut évoquer les deux points ci-dessous comme la situation actuelle et les défis du lait et des produits laitiers.

D'abord, le premier point concerne la phase de la production laitière. Les exploitations laitières, en général,

ne sont pas équipées de réservoir à lait dont disposent toutes exploitations du Japon. Du lait cru est conservé, après la traite manuelle, dans une boîte à lait à température ambiante, ceci est une cause majeure de l'altération. Les exploitations laitières elles-mêmes ne le considéreraient pas comme un problème grave, puisqu'elles transportent du lait cru immédiatement après la traite, toutefois, du lait cru transporté pendant plusieurs heures sous une chaleur extrême n'est pas protégé contre l'altération. Le deuxième point concerne le manque d'équipement frigorifique dans le transport. Il n'existe pas non plus de système permettant de collecter efficacement du lait cru par camion-citerne comme c'est le cas au Japon. En principe, le lait et les produits laitiers à base du lait cru produit localement, notamment le lait, la crème et le yaourt pour lesquels la fraîcheur est exigée, devront jouir d'un avantage par rapport aux produits importés dont la qualité est inférieure en termes de fraîcheur. Ainsi, il faudra d'abord consolider les conditions préalables dont ils devraient disposer en vue de développer la valeur ajoutée à travers la transformation et le traitement.

Cependant, la production laitière actuelle en Côte d'Ivoire n'est pas encore à un stade où elle peut être rentabilisée en investissant dans des installations de stockage frigorifique à grande échelle, et la première des priorités reste l'amélioration de la productivité.

9.5 Actions au vu de la résolution des problèmes

Dans la situation actuelle, aucun projet de bailleurs de fond spécialisé dans le secteur d'élevage n'est constaté. Dans le cadre des actions menées pour le moment visant à résoudre les problèmes, de différents projets mis en œuvre actuellement par MIRAH, mentionnés dans la section « 3.6 Produits de l'élevage » du Chapitre 111, Politique agricole et d'élevage en Côte d'Ivoire », jouent un rôle central. D'après leurs documents de planification, ces projets du MIRAH englobent, dans une certaine mesure, les éléments nécessaires à la modernisation du secteur de viandes et laitier. À cet effet, la résolution des problèmes dépendra des effets apportés par ces projets sur un court terme et d'éventuels appuis accordés par les organisations de bailleurs de fonds sur un long et moyen terme. D'un autre côté, les éleveurs sont convaincus qu'ils ne reçoivent aucun soutien de la part du gouvernement et qu'ils ont été oubliés, ce qui soulève des doutes quant à l'efficacité de ces projets.

9.6 Activités des entreprises japonaises

Au moment de la rédaction du présent document, aucune activité particulière n'est constatée de la part des entreprises japonaises dans le secteur d'élevage en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, il est difficile d'imaginer que de nombreuses entreprises envisagent dans l'immédiat de se développer en Afrique de l'Ouest, mais nous présentons néanmoins quelques entreprises japonaises qui peuvent présenter des opportunités futures.

Le secteur de la viande peut être divisé en trois catégories. La première catégorie porte sur les entreprises japonaises déjà implantées à l'étranger et qui seraient susceptibles d'étendre leurs activités. Ce sont notamment les grandes entreprises du secteur de la viande qui pourraient être intéressées. Par exemple, Nippon Ham possède des exploitations d'élevage et des installations de transformation en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine, et développe ses activités d'élevage de volailles non seulement dans les pays développés,

mais également en Turquie. L'entreprise Itoham possède quant à elle un vaste parc d'engraissement en Nouvelle-Zélande. L'entreprise Starzen s'est également développée à l'étranger et s'approvisionne en viande d'Australie et du Danemark. Ces grandes entreprises du secteur de la viande qui ont déjà développé leurs activités à l'étranger pourraient être de futures entreprises candidates. La deuxième catégorie porte sur les entreprises japonaises du secteur de la viande qui cherchent non pas à étendre leurs activités à l'étranger mais qui cherchent à exporter leur viande. Ces entreprises possèdent des installations de transformation qui ont obtenu des certifications qui satisfont aux normes strictes de sécurité et d'hygiène de l'Europe et des États-Unis, ainsi que des certifications qui satisfont aux normes halal pour les pays musulmans. Par exemple, les entreprises Sanda Meat Corporation et Nishi Awa Beef sont des petites et moyennes entreprises japonaises, mais elles ont obtenu la certification halal et leurs installations sont autorisées à exporter leurs produits vers la Malaisie et les pays du Moyen-Orient. L'expansion à l'étranger de ce genre d'installations de transformation de la viande pourrait être une possibilité à l'avenir. La troisième catégorie porte sur les fabricants d'équipements de transformation de la viande utilisés dans les abattoirs qui pourraient entrer sur le marché. Par exemple, Hanaki Kogyo est l'un des principaux fabricants d'équipements d'abattage soutenant le secteur de la transformation de la viande au Japon. Parmi les autres grands fabricants d'équipements de transformation de la viande figurent Intermachine Corporation et Tozai Sangyo Boeki Co. La majorité des abattoirs en Côte d'Ivoire sont rudimentaires et ne possèdent pas ce genre d'équipements, mais si les abattoirs ivoiriens introduisent de tels équipements, leur capacité de traitement augmenterait considérablement.

Par ailleurs, une approche similaire peut être envisagée dans le secteur laitier. Tout d'abord, parmi les entreprises liées au secteur laitier qui se sont déjà développées à l'étranger, de grands fabricants de produits laitiers peuvent être cités. Par exemple, l'entreprise Meiji développe ses activités en Chine et en Asie du Sud-Est et, pour ce qui est de la proximité avec le marché africain, cette entreprise s'est associée à Danone (Royaume-Uni) pour vendre du lait en poudre. En outre, Megmilk Snow Brand fabrique et vend du fromage en Indonésie et exerce des activités dans des pays proches de la Côte d'Ivoire en termes de niveau de revenus. Ensuite, pour le lait et les produits laitiers, les activités d'exportation n'étant pas aussi développées que celles pour la viande, la perspective de développement d'usines tournées vers l'exportation ne sera pas abordée. Enfin, les principaux fabricants d'équipements pour le secteur laitier sont Orion Machinery Corporation et Dairy Trading. Ces fabricants produisent du petit matériel adapté aux petits producteurs laitiers des préfectures japonaises ainsi que du matériel simple et efficace à utiliser lors des travaux dans les exploitations laitières, et vendent également du matériel utile en Côte d'Ivoire même si le secteur laitier n'en est qu'au début de son développement.

Comme indiqué précédemment, le potentiel d'expansion des entreprises japonaises n'est pas forcément élevé à l'heure actuelle, mais il existe des entreprises japonaises avec leurs installations qui pourraient être développées et être utiles en Côte d'Ivoire et qui pourraient donc être des candidats potentiels à une expansion future vers la Côte d'Ivoire.

9.7 Politiques visant à la création des chaînes d'approvisionnement

Sur la base de la situation actuelle mentionnée ci-dessus et des enjeux liés à la viande rouge, au lait et aux produits laitiers en Côte d'Ivoire, une proposition de mesures peut être faite.

Avant d'aborder les mesures proposées, il est nécessaire de rappeler l'importance du développement de la

production nationale de bétail en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, le secteur agricole représente environ 20 % du PIB, tandis que les secteurs de l'élevage et de la pêche ne représentent ensemble qu'environ 2 % du PIB total¹⁵⁴. En d'autres termes, cela montre à quel point le développement du secteur de l'élevage est à la traîne, malgré la forte dépendance du pays à l'égard de l'agriculture. Cela ne veut pourtant pas dire que les produits de l'élevage n'occupent pas une place importante. Environ la moitié de la consommation de viande et environ 80 % du lait et des produits laitiers dépendent de l'étranger. Plus récemment, l'intention annoncée du Mali et du Burkina Faso de se retirer de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), principale source d'importations, a encore renforcé le sentiment de crise lié à la dépendance de la Côte d'Ivoire à l'égard des importations¹⁵⁵. En termes de consommation, la consommation de produits animaux tend généralement à augmenter avec le développement économique, et en termes d'apport nutritionnel national, le MIRAH reconnaît fortement la nécessité d'augmenter l'apport en protéines animales. Comme indiqué ci-dessus, le développement du secteur de l'élevage est absolument nécessaire compte tenu de la faiblesse de la production, de la dépendance à l'égard des importations, des perspectives commerciales incertaines et de la demande de consommation de produits d'origine animale.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la priorité absolue dans le secteur de la viande rouge, du lait et des produits laitiers est d'améliorer la productivité et de mettre l'accent sur l'augmentation de la production. En ce qui concerne les technologies, les systèmes et la production animale du Japon, cette voie est d'ailleurs considérée comme tout à fait possible si l'on se réfère aux pays voisins plus avancés que la Côte d'Ivoire. Ainsi, six mesures d'appui sont proposées : deux qui contribuent directement à l'amélioration de la productivité (Mesure proposée 1 : construction d'un centre TMR ; Mesure proposée 2 : construction de ranchs publics), deux qui appuient indirectement la gestion des producteurs et conduisent à l'amélioration de la productivité (Mesure proposée 3 : Mise en place d'une politique de soutien à la sécurisation des revenus des producteurs ; Mesure proposée 4 : Promotion de la création de coopératives laitières), et deux qui appuient la transformation, qui est toujours nécessaire après l'amélioration de la productivité (Mesure proposée 5 : construction de laiteries ; Mesure proposée 6 : modernisation des abattoirs).

Un défi commun à la mise en œuvre de ces mesures est la position prédéterminée de l'élevage et des éleveurs dans l'agriculture et la société ivoiriennes en général. Tout d'abord, la Côte d'Ivoire compte environ 15 millions de personnes travaillant dans l'agriculture, mais seulement 800 000 personnes travaillent dans l'élevage¹⁵⁶. Par ailleurs, dans la composition des revenus des petites exploitations familiales du PNIA2, les cultures marchandes et de fruits représentent une part à deux chiffres, mais cela ne représente qu'environ 3% du total. D'autre part, la partie nord de la Côte d'Ivoire, qui constitue la principale zone d'élevage, est une région sous-développée avec un faible niveau de revenus. Dans ces conditions, il est à craindre que les mesures de soutien pour la région du nord soient relativement moindres par rapport aux régions du sud, tant dans le passé qu'à l'avenir.

En d'autres termes, il est nécessaire d'améliorer la productivité comme mentionné au début, puis de

¹⁵⁴ MIRAH 「PONADEPA」

¹⁵⁵ BBC <https://www.bbc.com/news/world-africa-68122947>

¹⁵⁶ Banque mondiale

mettre en œuvre des politiques visant à stabiliser la gestion des éleveurs qui sont placés dans une situation relativement désavantageuse comme décrit ci-dessus et, après avoir construit cette base, d'élargir la capacité de transformation. Autrement dit, s'il n'y a pas de volume de production et d'une infrastructure de gestion préalables, l'augmentation de la capacité de transformation risque de ne pas déboucher sur une offre suffisante. Par conséquent, il est entendu que la priorité et l'ordre chronologique des six mesures doivent être respectés et mis en œuvre par étapes ; mesures 1 et 2, puis mesures 3 et 4, et enfin mesures 5 et 6. Il n'y a pas de différence significative de priorité ou d'ordre au sein de chaque groupe, mais les raisons suivantes expliquent la priorité et l'ordre de mise en œuvre. Tout d'abord, pour les mesures 1 et 2, la mesure 1 qui se concentre sur l'alimentation animale est plus facile à mettre en œuvre que la mesure 2 qui porte à la fois sur les aliments pour animaux et l'élevage, d'où la priorité accordée à la mesure 1. Dans les mesures 3 et 4, la mesure 3 qui profite plus largement au secteur de l'élevage est prioritaire sur la mesure 4 qui se concentre sur l'élevage laitier. Dans les mesures 5 et 6, la priorité est accordée aux usines laitières par rapport aux abattoirs qui existent à divers endroits d'où la priorité accordée à la mesure 5.

La description de chacune des mesures suivantes, le cas échéant, décrit également la relation avec les mesures de soutien du gouvernement de Côte d'Ivoire, mais ne décrit pas la relation avec les bailleurs de fonds, étant donné qu'il n'y a pas eu de mesures de soutien des bailleurs de fonds au secteur de l'élevage au cours des dernières années.

9.7.1 Mesure proposée (1) - Construction et exploitation de centres TMR

La première mesure proposée porte sur la construction et l'exploitation de centres TMR par le gouvernement. Le terme TMR signifie Total Mixed Ration (ration totale mélangée) et désigne un mélange de fourrage grossier et d'aliments concentrés dans des proportions optimales. Les centres TMR sont des installations qui fabriquent, préparent les aliments et les fournissent aux éleveurs. Au Japon, les centres TMR sont établis et gérés par des entreprises, des coopératives agricoles et des associations bénévoles, mais dans le cas de la Côte d'Ivoire, le gouvernement prévoit de les mettre en place et de les gérer lui-même.

Une fois de plus, la mesure proposée est basée sur la situation de pénurie d'aliments pour animaux en Côte d'Ivoire, comme indiqué au point 9.2.1 (2). En outre, le gouvernement de la Côte d'Ivoire apporte également son appui par le biais du « Projet d'appui à la gestion des zones rurales et des pâturages » et du « Projet d'amélioration de l'alimentation du bétail » comme décrit dans le point 3) du paragraphe (4) de la partie 3.6.2. Alors que ces projets sont censés apporter une certaine contribution en termes de « quantité de fourrage grossier », cette mesure de soutien proposée porte plus spécifiquement sur l'amélioration en termes non seulement de « quantité (mais également en termes de) qualité » grâce à la production d'aliments TMR.

Les mécanismes possibles sont les suivants. Tout d'abord, les centres TMR eux-mêmes, c'est-à-dire les usines de préparation des aliments, seraient construits par le gouvernement ivoirien. Le fourrage grossier et les aliments concentrés à fournir aux centres TMR proviendraient de pâturages appartenant au gouvernement ou d'instituts de recherche agricole. Pour les aliments concentrés, le gouvernement pourrait se procurer des sous-produits, tels que les graines de coton, le son de blé et les résidus d'huile de palme, auprès des agriculteurs, moyennant un paiement ou de manière gratuite. L'achat de ces produits par le gouvernement permettrait également aux agriculteurs de bénéficier d'un revenu supplémentaire. Il est également envisagé de sous-traiter

le travail de récolte de l'herbe dans les pâturages et le travail simple effectué dans les usines de préparation d'aliments pour animaux aux éleveurs et aux agriculteurs afin de leur offrir des possibilités de revenus. Le fourrage TMR serait alors vendu aux éleveurs à bas prix ou fournis gratuitement en cas d'urgence. Il est également concevable que le gouvernement puisse stocker une certaine quantité d'ensilage en prévision de la saison sèche ou pour parer aux urgences. Quoi qu'il en soit, on présume que le gouvernement de Côte d'Ivoire sera l'acteur principal de la construction et de l'exploitation des usines TMR. Cela s'explique par le fait que, tel qu'il est actuellement envisagé, l'approvisionnement en aliments des TMR est de nature à jouer un rôle public important. En effet, la fourniture d'aliments pour animaux est un intrant de base pour les éleveurs et devrait leur être assurée avec un certain degré d'équité, et non en fonction de leur capacité financière. Une autre raison est que la solvabilité actuelle des éleveurs ivoiriens et leur expertise dans l'exploitation des usines de TMR rendent difficile leur gestion par des entreprises privées. Toutefois, au Japon, la gestion privée tout en recevant des subventions¹⁵⁷ constitue la norme et des paiements privés peuvent être effectués à long terme à mesure que la capacité de production d'aliments pour animaux et la solvabilité des éleveurs s'améliorent.

Comme vu précédemment, quatre points peuvent être mentionnés pour justifier la mesure proposée. Le premier point porte sur la réalité de l'insuffisance de l'offre d'aliments pour animaux dans la production animale en Côte d'Ivoire : plus précisément, outre le manque d'approvisionnement en herbe elle-même, qui constitue l'aliment principal du bétail, notamment lors de la saison sèche, l'alimentation avec des concentrés n'est toujours pas courante dans le pays, ce qui entraîne une production de viande et un rendement laitier médiocres. Deuxièmement, le gouvernement ivoirien tente de limiter le pâturage nomade et favorise le pâturage dans des zones désignées. Dans ce cas, on peut d'attendre à une concurrence accrue entre les éleveurs pour l'approvisionnement en aliments pour animaux, ce qui va rendre encore plus important l'approvisionnement en aliments du gouvernement. Le troisième point est lié au défi pour le gouvernement d'assurer la médiation dans les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. En d'autres termes, en offrant aux agriculteurs des possibilités de revenus dans le cadre de l'exploitation d'installations destinées aux éleveurs, le gouvernement encourage indirectement la collaboration et la coopération entre les deux groupes, contribuant ainsi à la suppression des conflits.

Dans le cadre de cette mesure proposée, la JICA peut envisager deux formes d'aide : l'aide financière non remboursable et la coopération technique. La première forme d'aide consiste en la création d'installations de préparation d'aliments pour animaux, appelées Centre TMR, par le biais d'une aide financière non remboursable. La seconde forme d'aide est une coopération technique sous la forme de l'envoi de techniciens au Japon ou l'affectation de techniciens du Japon. La préparation des aliments pour le bétail nécessite une expertise particulière, notamment en ce qui concerne le type d'aliments, le rapport de mélange et l'ajustement de l'alimentation en fonction de l'âge, en mois, du bétail. Il est donc nécessaire de former des fonctionnaires qui connaissent ces domaines spécialisés.

Bien sûr, on suppose qu'il sera difficile de mettre en place immédiatement des installations à grande échelle et une production et une préparation aussi minutieuse des aliments pour animaux qu'au Japon. Toutefois,

¹⁵⁷ Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche « Situation de l'organisation de la production d'aliments pour animaux »

l'initiative du gouvernement en matière d'approvisionnement en aliments pour le bétail et l'ajout d'herbe et d'aliments concentrés devraient grandement contribuer à l'amélioration de la productivité dans le secteur de l'élevage en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre du projet soulève la question du nombre et de l'importance des installations. Il n'est pas facile d'en faire une estimation précise en raison de la situation financière de la JICA et du gouvernement ivoirien, ainsi que des différences de gestion de l'élevage et de structure industrielle entre le Japon et la Côte d'Ivoire. Ainsi, au vu de ce qui précède, l'estimation approximative est la suivante.

Tout d'abord, en ce qui concerne le nombre d'installations, le nombre total de bovins de boucherie et de vaches laitières à Hokkaido, au Japon, est d'environ 1,41 million de têtes¹⁵⁸. En Côte d'Ivoire, par contre, le nombre total de bovins (la distinction entre les bovins de boucherie et les bovins laitiers n'est claire, voire il n'y a tout simplement pas de distinction de faite) est d'environ 1,72 million de têtes, dont environ 80 %, soit 1,38 million, sont répartis dans le nord¹⁵⁹. En d'autres termes, étant donné que le nombre de bovins élevés à Hokkaido et dans le nord de la Côte d'Ivoire est à peu près similaire et que les ressources en pâturage sont relativement abondantes, les deux situations sont rapprochées afin d'établir une estimation approximative. En conséquence, étant donné qu'il y a 89 centres TMR à Hokkaido, environ 90 centres TMR en Côte d'Ivoire seraient l'idéal¹⁶⁰. Ensuite, bien que la définition du "Nord de la Côte d'Ivoire" ne soit pas claire, on suppose ici qu'il s'agit des quatre régions composant l'Agropole 1 (Poro, Hambol, Bagoué et Tchologo), où la production animale était le seul domaine d'intérêt du PNIA2. Par conséquent, le nombre idéal de centres dans chaque région est un quart des 90 centres, c'est-à-dire d'environ 20 centres TMR par région. Cependant, en réalité, il n'est pas facile d'installer un si grand nombre de centres, et en étant réaliste, un tiers de ce nombre, soit environ sept sites, est considéré comme approprié. Bien entendu, une approche plus progressive consisterait à construire un site pilote à proximité de Korhogo, qui est un pôle de production animale.

Bien qu'il soit plus difficile de calculer l'ampleur du projet, les coûts de construction au Japon sont généralement de l'ordre de 300 millions de yens¹⁶¹. D'autre part, il existe des exemples de coûts de construction de l'ordre de 100 millions de yens, qui peuvent être réduits dans une certaine mesure en introduisant des équipements simples au lieu de machines les plus récentes. Enfin, le prix d'achat des aliments TMR varie également en fonction de l'âge du bétail, du degré de sécheresse des aliments et d'autres facteurs, mais au Japon, il est généralement d'environ 1 000 ¥ par tête et par jour¹⁶². Par conséquent, en achetant pour 365 jours par an d'aliments, le coût sera de 365 000 yens par tête. En convertissant ce montant par le ratio du revenu national brut (RNB) par habitant du Japon à celui de la Côte d'Ivoire (environ 6 % du RNB du Japon), on obtient environ 23 000 yens, soit 90 000 FCFA/habitant¹⁶³. Etant donné que le RNB par habitant en Côte d'Ivoire est d'environ 1,57 million de FCFA, et que les éleveurs ayant un RNB supposément inférieur à la moyenne, il serait difficile

¹⁵⁸ Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche « Les 10 meilleures préfectures (au 1er février 2023) » https://www.maff.go.jp/j/chikusan/kikaku/lin/1_hosin/attach/pdf/index-219.pdf

¹⁵⁹ Agence pour les Entreprises et le Développement Economique 「Analyse Pays - Côte d'Ivoire」

¹⁶⁰ Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche « Situation de l'organisation de la production d'aliments pour animaux »

¹⁶¹ Organisation nationale de promotion de l'agriculture et de l'élevage « Etude conjointe sur les entrepreneurs et les centres TMR à Hokkaido »

¹⁶² Organisation nationale de promotion de l'agriculture et de l'élevage « Etude conjointe sur les entrepreneurs et les centres TMR à Hokkaido »

¹⁶³ Banque mondiale 「RNB par habitant, méthode Atlas (dollars US courants)」

pour les éleveurs d'acheter à ce prix de l'alimentation à l'année si ce ratio est simplement appliqué. Cependant, il existe trois façons d'améliorer cela. La première façon d'améliorer cela consiste à économiser de l'argent en simplifiant les installations et les équipements. Le deuxième point repose sur le fait de ne pas acheter de l'alimentation tout au long de l'année, et de l'utiliser partiellement et principalement pendant la saison sèche. Le troisième point est que, en premier lieu, la qualité de l'aliment doit être différente de l'alimentation des centres TMR produite au Japon, ce qui semble être l'amélioration la plus adéquate à apporter. Plutôt que d'utiliser de grandes quantités de maïs comme au Japon, les sous-produits et résidus disponibles localement, tels que le coton, le manioc et le plantain, pourraient être activement utilisés pour réduire la proportion de céréales dans l'alimentation. Il ne s'agit pas seulement de recycler les ressources, mais aussi de considérer qu'un mélange modéré d'aliments céréaliers et principalement d'herbe et d'autres ressources fourragères convient mieux aux races musclées typiques des tropiques, plutôt que de donner de grandes quantités d'engrais céréaliers comme au Japon. Il est donc supposé que les initiatives susmentionnées permettront de fournir des aliments TMR à un coût inférieur à celui obtenu par simple conversion.

Enfin, l'impact des mesures proposées est estimé. Enfin, l'impact de la mesure proposée est estimé. Tout d'abord, il convient de noter qu'en raison des difficultés de collecte des données statistiques en Côte d'Ivoire et des différences structurelles dans le secteur de l'élevage entre la Côte d'Ivoire et le Japon, il est extrêmement difficile d'estimer l'impact des mesures proposées, et que les estimations sont basées sur des hypothèses formulées uniquement pour des raisons de commodité (il en va de même pour les autres mesures proposées). Tout d'abord, étant donné qu'il est difficile d'obtenir des valeurs numériques pour la Côte d'Ivoire, l'effet du passage d'une alimentation à base de fourrage grossier à un système d'alimentation comprenant des aliments concentrés est estimé approximativement par comparaison avec la Nouvelle-Zélande (centrée sur les fourrages grossiers) et le Japon (centrée sur les aliments concentrés). En ce qui concerne la viande bovine, la différence entre le poids de la carcasse de bœuf Wagyu au Japon et le poids de la carcasse de bœuf de Nouvelle-Zélande est environ 1,3 fois plus importante¹⁶⁴. On considère que cette différence serait l'effet de l'apport d'engrais céréaliers des usines TMR en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une affirmation plutôt radicale, mais bien que les deux pays soient également très développés en termes de gestion des races bovines et de l'alimentation, ils diffèrent considérablement en termes de caractéristiques de l'alimentation, et dans la mesure limitée de l'information disponible, il semble que ce ne soit pas nécessairement une hypothèse déplacée. D'autre part, il est difficile de nourrir tout le bétail de la Côte d'Ivoire avec de l'alimentation issue des usines TMR, donc pour l'instant, on peut supposer que 30 % du bétail total pourra être nourri. Dans ce cas, la production annuelle de bœuf en Côte d'Ivoire étant d'environ 34 000 tonnes, et si la production était multipliée par 1,3 sur les 30%, la production annuelle passerait à 47 260 tonnes. De plus, en multipliant cette augmentation (13 260 tonnes) par le prix de gros moyen actuel de 2000 FCFA/kg, on obtient environ 26 milliards de FCFA. En d'autres termes, bien que basée sur les prix de gros, cette somme d'argent sera reversée aux éleveurs.

En revanche, pour l'élevage laitier, la différence de production laitière par tête entre le Japon et la

¹⁶⁴ Agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage https://www.alic.go.jp/joho-c/joho05_000073.html
https://www.alic.go.jp/chosa-c/joho01_000898.html

Nouvelle-Zélande est environ deux fois plus importante¹⁶⁵. Dans l'hypothèse d'une quantité bénéficiaire similaire de 30 % du total, la production annuelle de lait passerait de 31 845 tonnes à 59 952 tonnes. En outre, en supposant un prix de gros de 500 FCFA/kg pour cette augmentation (19 107 tonnes), environ 9,5 milliards de FCFA seraient disponibles pour les éleveurs.

Objectif de la mesure

Améliorer la productivité et la qualité du bétail des éleveurs de Côte d'Ivoire en améliorant la disponibilité et la qualité du fourrage.

Bénéficiaire

Les principaux bénéficiaires sont les éleveurs. Les agriculteurs ont également la possibilité d'en bénéficier (ventes de céréales fourragères, possibilités d'emploi).

Coût de la mesure

Il varie considérablement en fonction de la taille et du nombre d'usines d'aliments pour animaux, mais il est estimé à 50 millions de yens par site × 28 sites dans la région nord (Agropole 1) = environ 1,4 milliard de yens. Naturellement, pour un site d'essai, le coût sera d'environ 50 millions de yens.

Agence d'exécution

Le MIRAHA (ministère des Ressources Animales et Halieutiques) sera l'agence d'exécution directe.

Autres points à prendre en compte

L'approfondissement de la coopération dans le cadre de la mesure proposée 2, décrite ci-dessous, devrait avoir un effet synergique.

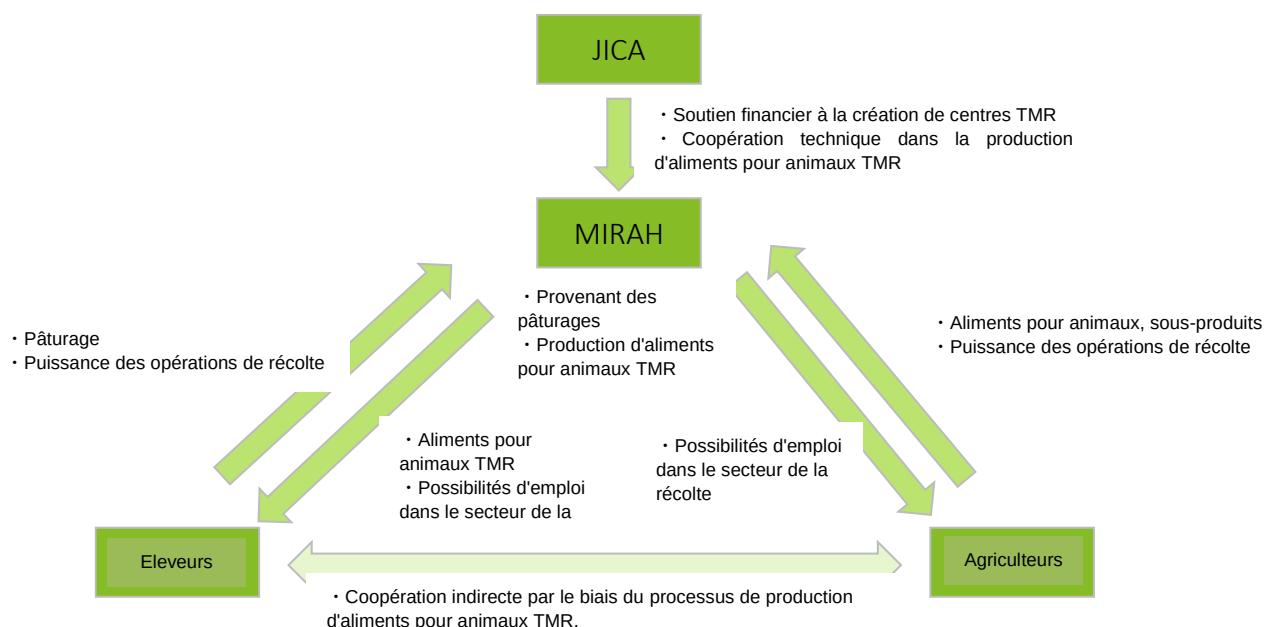


Figure 9.7.1 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (1)

Source : élaboré par l'équipe d'étude

¹⁶⁵ Agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage https://www.alic.go.jp/joho-c/joho05_000073.html

9.7.2 Mesure proposée (2) - Construction de ranchs publics

La seconde mesure proposée est la construction de ranchs publics par le gouvernement. En Côte d'Ivoire, il semble qu'il existe des instituts de recherche dont le bétail et les pâturages appartiennent au gouvernement, mais l'idée est de les développer et de mettre en place des fonctions similaires à celles des ranchs publics au Japon.

Comme pour la mesure proposée (1), la mesure proposée (2) prend place dans un contexte où la situation de l'approvisionnement en aliments pour animaux décrite au paragraphe 9.2.1 (2) est mauvaise, ainsi que sur la dépendance à l'égard des variétés bovines locales comme décrit au paragraphe 9.2.1 (3). En outre, le gouvernement de la Côte d'Ivoire vise également à améliorer les races bovines par le biais du « Projet de promotion du développement de la production laitière » et le « Projet de production de viande bovine » tel que décrit dans la partie 3) (4) 3.6.2. Cette mesure de soutien comprend non seulement l'amélioration des races bovines, mais également la construction et l'exploitation des pâturages publics dans le cadre d'un ensemble complet de mesures de gestion de l'alimentation pour le bétail.

Les deux points principaux sont les suivants : premièrement, les éleveurs publics empruntent du bétail aux éleveurs (jeunes bovins avant l'engraissement ou la traite), les nourrissent à partir de pâturages suffisants appartenant au gouvernement et les restituent aux éleveurs une fois les saisons d'engraissement et de traite démarrées. Un apport suffisant de fourrage à un jeune âge est important pour l'engraissement et la traite ultérieurs, et sera d'une grande aide pour les éleveurs qui pourraient manquer de ressources fourragères. Deuxièmement, les vaches femelles sont louées temporairement, inséminées artificiellement et rendues aux éleveurs. En Côte d'Ivoire, le croisement naturel de races locales est la méthode de base, mais il est difficile d'améliorer la productivité et d'assurer un approvisionnement stable tout au long de l'année. L'insémination artificielle et l'amélioration des races qui en découle constituent un facteur majeur d'amélioration de la productivité, ainsi que de l'approvisionnement en aliments. La deuxième option consiste à emprunter temporairement des femelles, à les inséminer artificiellement et à les restituer. En Côte d'Ivoire, le croisement naturel des races locales est à la base du système, mais l'amélioration de la productivité et la garantie d'un approvisionnement stable tout au long de l'année constituent un enjeu, et l'insémination artificielle et l'amélioration des races qui en découlent constituent un facteur majeur d'amélioration de la productivité au même titre que l'approvisionnement en aliments pour les animaux.

Comme dans la mesure proposée 1, Comme pour la mesure 1, le gouvernement de la Côte d'Ivoire est supposé être le principal acteur de la construction et de l'exploitation des pâturages publics. Cela s'explique par le fait qu'elle a un caractère d'intérêt public plus fort que les usines TMR, et que le dépôt du bétail ne devrait pas être influencé par les revenus des éleveurs, et encore moins les semences destinées à l'insémination artificielle, qui constituent une ressource génétique qui devrait être gérée et garantie par l'État. Même au Japon, environ les deux tiers appartiennent à l'État, le reste est géré par les syndicats, et il n'y a pas de gestion purement privée¹⁶⁶.

Dans le cadre de cette autre mesure proposée, la JICA peut également envisager deux formes d'aide :

¹⁶⁶ Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche « Situation des ranchs publics »

financière non remboursable et la coopération technique. Tout d'abord, il est nécessaire de disposer de suffisamment de pâturages et de certaines installations et d'équipements pour l'élevage et la gestion de base du bétail. Ensuite, comme dans la mesure proposée n°1, il serait judicieux de combiner cela avec une coopération technique. En d'autres termes, cette mesure permet d'acquérir l'expertise nécessaire à l'exploitation des fermes publiques, ou dit autrement, cette mesure permet aux responsables gouvernementaux d'apprendre une série de méthodes d'élevage et de gestion du bétail de base. Bien que les éleveurs de la zone d'étude aient déploré le manque de soutien du gouvernement, la formation et l'expansion du personnel capable de développer des compétences techniques suffisantes et de fournir des conseils et de la vulgarisation dans les zones rurales pourraient contribuer à améliorer la crédibilité du gouvernement.

Cette mesure proposée utilise également la même méthode que la mesure proposée (1) pour estimer approximativement le nombre et la taille des installations.

Tout d'abord, en ce qui concerne le nombre d'installations, en se référant au nombre d'exploitations agricoles à Hokkaido¹⁶⁷, on estime que l'idéal serait d'avoir 30 installations par région dans la partie nord de la Côte d'Ivoire. Cependant, là encore, un tiers de ce nombre semble approprié, soit 10 installations, et de commencer par une installation à l'essai.

Là encore, il est difficile d'en estimer l'ampleur, mais l'étude d'un cas le plus récent au Japon a porté sur l'aménagement de plusieurs centaines d'hectares de prairies, d'étables, d'installations de stockage d'aliments et d'installations de traitement des déchets d'élevage, pour un coût total de 1,8 milliard de yens¹⁶⁸. D'autre part, des économies significatives devraient être possibles grâce à l'utilisation d'installations et de pâturages appartenant à l'État. Enfin, en ce qui concerne les prix, pour donner un exemple, les frais de dépôt du bétail sont d'environ 300 yens par jour et les frais d'insémination artificielle sont d'environ 2 000 yens par insémination¹⁶⁹. Si l'on fait le même calcul que pour la mesure proposée (1), les frais de dépôt du bétail s'élèvent à environ 70 FCFA par jour et les frais d'insémination artificielle à environ 500 FCFA par insémination. On suppose toutefois que ce prix de référence n'est pas valable pour ce dernier type d'insémination artificielle. Tout d'abord, en Côte d'Ivoire, la semence bovine des variétés améliorées semble être très dépendante des importations, ce qui est donc très différent par rapport à la disponibilité des semences bovines au Japon. D'autre part, dans les pays voisins, le Mali et le Burkina Faso, qui ont des niveaux de revenu nettement inférieurs à ceux de la Côte d'Ivoire, une certaine diffusion des semences bovines a été observée, bien que probablement également importées, et il existe une possibilité de diffusion de ces semences à des niveaux de prix non prohibitifs avec le soutien du gouvernement et des organisations internationales.

Enfin, l'impact de la mesure proposé 2 est calculé. Il est plus difficile d'estimer les effets des ranchs publics en raison du soutien global qu'ils fournissent au niveau de l'approvisionnement en fourrage, de l'amélioration de la race et de la gestion générale de l'élevage, mais nous nous concentrerons ici uniquement sur l'amélioration de la race pour en estimer l'impact. Tout d'abord, pour la viande, le total est calculé en fonction de l'augmentation du poids de la carcasse due à l'amélioration de la race. Ici, l'estimation est basée sur une

¹⁶⁷ Japan Grassland Livestock and Seed Association, « Carte nationale des ranchs publics »

¹⁶⁸ Journal bâtiments et travaux de construction d'Hokkaido <https://e-kensin.net/news/149285.html>

¹⁶⁹ Ville de Kushiro <https://www.city.kushiro.lg.jp/sangyou/nourin/1006371/1006373.html>

comparaison entre le poids de la carcasse de la race bovine néo-zélandaise (260 kg)¹⁷⁰, race néo-zélandaise qui est nourrie principalement à base de pâturage, comme en Côte d'Ivoire, mais dont les races bovines sont hautement améliorées, et le poids moyen de la carcasse de la race zébu ordinaire (235 kg)¹⁷¹, puisqu'il n'y a pas d'exemple de ces races bovines en Côte d'Ivoire. En d'autres termes, l'augmentation moyenne du poids de la carcasse de 25 kg résultant de l'amélioration de la race fera passer le prix de la carcasse par tête de 470 000 FCFA avant l'amélioration de la race à 520 000 FCFA, en supposant un prix de gros de la viande de 2000 FCFA/kg. D'autre part, pour l'élevage laitier, nous nous référons à des exemples de pays voisins. En Côte d'Ivoire, la production laitière moyenne par vache et par jour est d'environ 1 litre¹⁷², tandis qu'au Burkina Faso, où l'élevage de races améliorées est relativement avancé, elle est de 10 à 15 litres¹⁷³. Par conséquent, même s'il est difficile de rattraper rapidement ce retard grâce à une amélioration des races bovines, il est jugé suffisamment réaliste d'atteindre environ 5 litres de production laitière, c'est-à-dire cinq fois le niveau actuel. Dans ce cas, la production laitière annuelle de la Côte d'Ivoire passerait d'environ 32 000 tonnes à environ 80 000 tonnes.

La mesure proposée 2 est similaire à la mesure 1 en ce qui concerne le soutien à la production sur les sites gouvernementaux, mais diffère considérablement de la mesure 1, qui se concentre uniquement sur la production d'aliments pour animaux, en ce sens qu'elle dispose du bétail lui-même et gère directement le bétail. Naturellement, il est possible de mettre en œuvre les mesures 1 et 2 séparément ou seulement l'une d'entre elles.

D'autre part, la mesure proposée 2 pourrait être intégrée à la mesure 1. De cette manière, il serait possible de fournir une alimentation TMR plus efficace dans les ranchs publics qu'en donnant uniquement des fourrages grossiers et des aliments concentrés. Il est également plus rentable et plus efficace de disposer d'installations de stockage d'aliments pour animaux en un seul lieu plutôt qu'en plusieurs endroits, que ce soit pour l'approvisionnement aux éleveurs ou pour l'utilisation dans les ranchs publics. De plus, cette mesure est considérée comme efficace sur le plan de la recherche et du développement en combinant à la fois la préparation des aliments et l'amélioration de la race. De ce qui précède, on peut conclure que la proposition 1 et la proposition 2 sont très efficaces en elles-mêmes, mais qu'elles le seraient davantage si elles étaient intégrées ensemble.

Objectifs de la mesure

Améliorer la productivité et la qualité du bétail des éleveurs de Côte d'Ivoire en promouvant une meilleure gestion de l'alimentation et l'amélioration des races, y compris l'alimentation des jeunes bovins.

Bénéficiaire

¹⁷⁰ Organisation nationale de promotion de l'agriculture et de l'élevage https://www.alic.go.jp/chosa-c/joho01_000898.html

¹⁷¹ P. Del Bianco Benedetti a,b,, S.C. Valadares Filho a, M.L. Chizzotti a, M.I. Marcondes a, F.A. de Sales Silva 「Développement d'équations pour prédire le poids de la carcasse, le gain de corps à vide et l'énergie conservée des bovins de boucherie zébus.

¹⁷² Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement 「Etat des filières laitières dans les 15 pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad Annexe 4 : Fiche Côte d'Ivoire」

¹⁷³ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement 「Etat des filières laitières dans les 15 pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad Annexe 2 : Fiche Burkina Faso」

Les principaux bénéficiaires seront les éleveurs. Les agriculteurs ont également la possibilité d'en bénéficier (vente de céréales fourragères, possibilités d'emploi).

Coût de la mesure

Le coût du projet varie considérablement en fonction de la taille et du nombre de pâturages publics, mais il est estimé à 300 millions de yens par site x 10 sites dans la région nord (Agropole 1) = environ 3 milliards de yens. Naturellement, le coût d'un site d'essai est estimé à environ 300 millions de yens.

Agence d'exécution

Le MIRAH (ministère des Ressources Animales et Halieutiques) sera l'agence d'exécution directe ; le MIRAH dispose déjà d'environ cinq installations de recherche sur le bétail (bâtiments et pâturages) dans le pays, qui devraient être utilisées efficacement.

Autres points à prendre en considération

Des effets synergiques sont attendus grâce à l'approfondissement de la coopération avec la mesure proposée 1 susmentionnée.

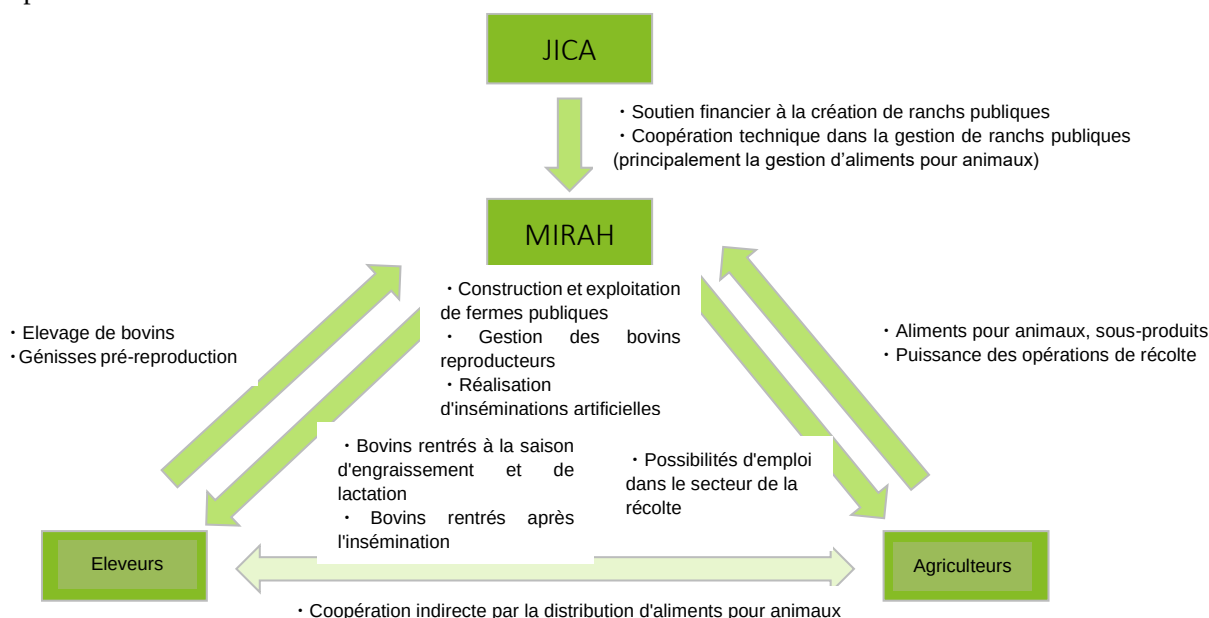


Figure 9.7.2 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (2)

Source : élaboré par l'équipe d'étude

9.7.3 Mesure proposée (3) - Mise en place d' une politique de soutien à la sécurisation du revenu des producteurs

La troisième mesure proposée est la mise en place d'une politique gouvernementale de soutien aux producteurs. Alors qu'en général, les pays développés ont mis en place des politiques pour garantir les revenus des éleveurs, en Côte d'Ivoire, il n'y a pas de politiques notables autres que la garantie d'un prix minimum pour la culture phare du pays qu'est le cacao. En outre, les éleveurs ivoiriens se sentent oubliés par le gouvernement, n'ont pas confiance en ce dernier et espèrent des mesures de soutien. A la base, la production animale présente des spécificités qui rendent les politiques de sécurité des revenus particulièrement souhaitables par rapport à

d'autres produits agricoles. Tout d'abord, le cycle de production de la viande bovine est très long, de deux à trois ans, de l'ensemencement à l'abattage. Par conséquent, il faut beaucoup de temps pour en tirer un revenu, ce qui peut facilement entraîner des difficultés de gestion. De plus, la longueur du cycle de production s'accompagne également de difficultés dans la production basée sur les prix, connue sous le nom de cycle du bétail (même si la production commence pendant la phase d'augmentation des prix, les conditions du marché peuvent avoir changé de manière significative au moment de l'abattage). De plus, en ce qui concerne l'élevage laitier, le lait cru est hautement périssable, une caractéristique qui peut réduire la valeur du produit à zéro avec un retard d'un jour ou de quelques heures. En plus de ces particularités, l'élevage de la Côte d'Ivoire

Outre ces particularités, l'élevage en Côte d'Ivoire est l'un des secteurs qui a le plus besoin de politiques de sécurisation des revenus par rapport aux autres produits agricoles et d'élevage, car il est extrêmement sensible à l'environnement naturel du point de vue des zones arides, de la gestion des pâturages et des croisements naturels.

Au Japon, en revanche, des mesures de soutien détaillées sont en place, notamment des mesures visant à stabiliser la gestion du bétail et les prix des aliments pour animaux. Ces mesures de soutien impliquent généralement que le gouvernement, les gouvernements locaux et les organisations de producteurs mettent en place un fonds destiné à couvrir une partie de la baisse des prix (lorsque les revenus diminuent). Grâce à ces mesures de soutien, le Japon a soutenu le secteur du bétail de boucherie, dont le cycle de production au Japon est long (jusqu'à trois ans), et le secteur de l'élevage laitier, qui est hautement périssable et intrinsèquement vulnérable à la baisse de la demande.

Naturellement, ces politiques font peser une certaine charge financière sur les finances de l'État et sur les éleveurs, mais elles contribuent également à assurer une production stable à long terme, tout en permettant de prouver aux éleveurs les mesures gouvernementales prises en faveur de la production animale. Bien sûr, il est nécessaire d'examiner le fait que le MIRAH, avec ses diverses politiques de soutien déjà mentionnées, n'a pas été efficace sur le terrain. Cependant, ces politiques du MIRAH sont principalement des aides visant à stimuler la production, tandis que la politique de compensation des revenus peut être considérée comme une sorte d'assurance et en ce sens reste efficace. Bien que certains aspects de ces mesures proposées rendent difficile l'application du schéma d'appui habituel de la JICA, ces mesures proposées peuvent entrer dans le cadre d'un large éventail de coopération technique. En d'autres termes, des experts connaissant la conception et le fonctionnement des politiques de sécurisation des revenus au Japon pourraient être invités à dispenser un enseignement et une formation sur la conception des politiques de sécurisation des revenus aux fonctionnaires du ministère en Côte d'Ivoire, d'une manière adaptée à la situation réelle de la Côte d'Ivoire.

Enfin, l'impact de la mesure proposé 3 est calculé. Il existe divers instruments de politique de sécurité des revenus dans différents pays du monde, et l'impact varie considérablement en fonction de la méthode adoptée. Ici, en nous référant au cas du Japon, nous supposons que le gouvernement sécurise 80 % de la baisse des prix des bovins vivants lorsqu'ils baissent par rapport au prix moyen. Si le prix des bovins vivants en année normale est de 300.000 FCFA/tête et que le prix au moment de la baisse est de 240.000 FCFA/tête, l'Etat couvrirait 80% de la différence, soit 48.000 FCFA/tête. Sur la base de la production annuelle de carcasses (environ 34 000 tonnes), du poids moyen des carcasses (en supposant que la race des zébus en général est de 235 kg) et du

nombre d'éleveurs de bovins (en supposant que la moitié des quelque 66 000 bovins sont principalement des bovins de boucherie), et en supposant que chaque éleveur expédie 4 têtes par an, le revenu annuel d'expédition de bovins de boucherie par éleveur est de 1 152 000 FCFA s'il y a une politique de sécurisation des revenus, et de 960 000 FCFA s'il n'y a pas de politique de sécurisation des revenus, ce qui donne une sécurisation à hauteur de 192 000 FCFA par éleveur. Si cette mesure était appliquée à la moitié des éleveurs (environ 33 000), le revenu des éleveurs dans l'ensemble du pays passerait d'environ 32 milliards de FCFA à environ 38 milliards de FCFA.

Objectifs de la mesure

Mettre en œuvre des politiques de sécurité des revenus pour les éleveurs, pour lesquels des politiques de sécurisation des revenus sont particulièrement souhaitables en raison de leurs caractéristiques sectorielles, afin de stabiliser leur gestion et, sur cette base, leurs usines de production.

Bénéficiaire

Les bénéficiaires sont les éleveurs.

Coût de la mesure

La nature spécifique de ce projet le rend quelque peu difficile à calculer. Un projet normal de coopération technique de la JICA, tel que le développement d'infrastructures, s'élèverait à plusieurs centaines de millions de yens sur plusieurs années, mais ce projet est un soutien très spécifique à l'élaboration de politiques et est beaucoup plus petit qu'un projet normal de coopération technique. Bien qu'il s'agisse d'une estimation très approximative, nous estimons que les frais de personnel (environ 30 mois-homme) + les frais généraux = environ 100 millions de yens.

Agence d'exécution

Le MIRAH (ministère des Ressources Animales et Halieutiques) sera l'agence d'exécution direct.

Autres points à garder à l'esprit

Bien que l'on s'attende à ce que le projet soit affecté par la capacité financière du gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'équilibre politique au sein du secteur agricole, le MIRAH est conscient de la nécessité du projet lui-même.

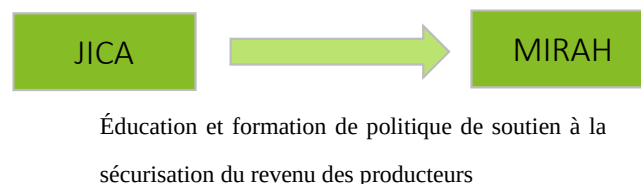


Figure 9.7.3 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (3)

Source : élaboré par l'équipe d'étude

9.7.4 Mesure proposée (4) - Promouvoir la création de coopératives laitières

La quatrième mesure proposée consiste à promouvoir la création de coopératives laitières. Au Japon, les coopératives laitières jouent un rôle important dans la distribution et la vente du lait et des produits laitiers, notamment en matière d'expédition conjointe pour produire une certaine quantité de produits, de collecte et de transport efficaces du lait et de négociation des prix avec l'industrie laitière. Ceci est d'autant plus vrai que le secteur laitier, en raison de la nature hautement périssable de ses produits et du fait qu'une certaine quantité est nécessaire pour être traitée comme un produit, nécessite une collaboration et des négociations conjointes face aux acheteurs (l'industrie laitière), plus encore que pour d'autres produits agricoles et d'élevage. La preuve en est que les fabricants de produits laitiers internationaux du monde entier sont basés sur des organisations de coopératives laitières.

En Côte d'Ivoire, en revanche, de nombreux producteurs laitiers se contentent de traire le lait, de le transporter et de le vendre à titre individuel. Ceci est extrêmement inefficace et rend l'expansion de la production imprévisible. Par ailleurs, le Gouvernement de Côte d'Ivoire n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour soutenir la création de coopératives laitières. En revanche, les producteurs laitiers et les grossistes en lait interrogés dans la section précédente ont montré qu'il était possible de passer de la collecte du lait à la transformation en utilisant les avantages de la mise en commun des activités. Si l'on se réfère à ces exemples, la promotion par le gouvernement de la création de coopératives laitières constituerait une avancée significative par rapport au système actuel d'approvisionnement laitier des petites exploitations individuelles.

Bien que là encore certains aspects de cette mesure proposée rendent difficile l'application du schéma d'appui classique de la JICA, cette mesure proposée peut entrer dans le cadre de la coopération technique. En d'autres termes, il s'agirait de former et de diffuser des informations sur le processus de création, ainsi que sur la structure et le rôle de ces coopératives laitières japonaises auprès du gouvernement. En outre, les mesures concrètes prises par le gouvernement pour promouvoir la création de coopératives laitières après la formation pourraient consister à fournir ou à encourager la création d'une coopérative laitière par région et à fournir des incitations telles que la subvention d'une partie des frais de gestion de la coopérative et des frais de transport conjoints. Le MIRAH pourrait également encourager la création d'un modèle de coopérative laitière dans l'une des régions, et la JICA pourrait apporter un soutien pratique au processus de création et un savoir-faire opérationnel.

Enfin, nous estimerons l'impact de cette mesure proposée. En Côte d'Ivoire, nous n'avons pas été en mesure de confirmer des statistiques telles que les prix du lait cru distingués entre les producteurs laitiers individuels et les producteurs laitiers membres de coopératives laitières. Par conséquent, le prix de gros du lait vendu individuellement (500 FCFA/litre) et le prix de gros du lait vendu par l'intermédiaire de coopératives laitières (700 FCFA/litre) sont utilisés comme valeurs représentatives pour chacune des régions visitées dans le cadre de l'étude. Comme les deux prix sont des prix de gros, nous supposons que 80 % d'entre eux, soit 400 FCFA/litre et 560 FCFA/litre respectivement, sont les prix de vente des agriculteurs. On suppose ici que la moitié des 66 000 éleveurs (environ 33 000) sont principalement des éleveurs de vaches laitières et que la production laitière par éleveur est d'environ 960 litres par rapport à la production annuelle de lait cru (environ 32 000 tonnes). Dans ce cas, le revenu annuel de vente de lait cru par éleveur serait d'environ 380 000 FCFA sans les coopératives

laitières, alors qu'il passerait à environ 540 000 FCFA avec les coopératives laitières. Si cette mesure était appliquée à la moitié des éleveurs (en supposant que l'autre moitié se consacre principalement à l'élevage de bovins de boucherie), soit environ 33 000 personnes, le revenu annuel des ventes de lait pour l'ensemble du pays passerait de 13 milliards de FCFA à 18 milliards de FCFA.

Objectifs de la mesure

Pour le secteur laitier, où la création de coopératives est particulièrement souhaitable en raison de la nature de l'industrie, l'établissement de coopératives laitières renforcera la compétitivité du secteur laitier en assurant une collecte et un envoi efficaces du lait et en renforçant le pouvoir de négociation avec l'industrie laitière.

Bénéficiaire

Les producteurs laitiers en sont les bénéficiaires.

Coût de la mesure

Un projet normal de coopération technique de la JICA, tel que le développement d'infrastructures, s'élèverait à plusieurs centaines de millions de yens sur plusieurs années, mais ce projet est également un soutien à la conception institutionnelle dans un domaine très spécifique, et sera beaucoup plus petit qu'un projet normal de coopération technique. Comme pour la mesure 3, il s'agit d'une estimation très approximative, mais elle est estimée à des frais de personnel (environ 30 mois-homme) + frais généraux = environ 100 millions de yens.

Agence d'exécution

Le MIRAH (ministère des Ressources Animales et Halieutiques) sera l'agence d'exécution directe.

Autres points à prendre en compte

Etant donné que cette mesure porte non seulement sur le secteur laitier, mais également sur la politique sociale de sédentarisation des éleveurs nomades, la création de coopératives laitières est plus susceptible d'être encouragée à un stade où un certain degré de progrès aura été réalisé.

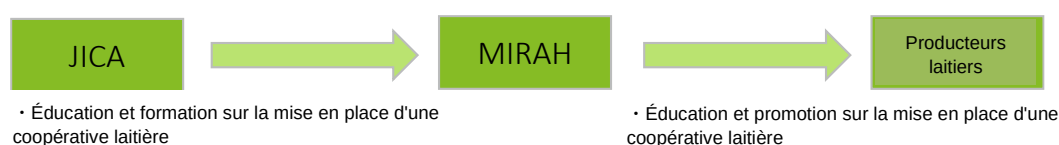


Figure 9.7.4 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (4)

Source : élaboré par l'équipe d'étude

9.7.5 Mesure proposée (5) - Construction d'usines laitières

La cinquième mesure proposée porte sur la construction d'usines laitières dans les zones rurales du nord. La priorité devrait être d'augmenter la production de lait cru, mais parallèlement à l'augmentation de la production de lait cru, il faut également développer une capacité de transformation suffisante. Le gouvernement

de la Côte d'Ivoire vise également à développer la construction d'installations de transformation dans le cadre du PONADEPA (voir 3.6.2 (3)) et du "Projet de promotion du développement de la production laitière" (voir 3.6.2 (4) 3).

Toutefois, l'offre de lait cru en tant que matière première n'est pas nécessairement suffisante à l'heure actuelle et la construction de grandes usines laitières n'est pas nécessairement appropriée en termes d'approvisionnement en matières premières, de demande ou de financement de l'établissement, et les installations de transformation à petite échelle telles que celles visitées par l'équipe d'étude sont considérées comme plus conformes à la situation réelle. En outre, il est nécessaire d'identifier les produits à fabriquer, mais tout d'abord, en tant que produits de base, on suppose que le lait pasteurisé et le yaourt, qui sont très demandés localement et qui sont relativement faciles à fabriquer par simple fermentation, sont des choix raisonnables. Bien entendu, il est également possible de sélectionner les produits en fonction de la demande locale.

Pour cette mesure proposée, les prêts en yens ou encore les prêts directs à des entreprises privées individuelles n'étant pas appropriés, la JICA envisage une approche de prêt en deux étapes. En outre, on suppose qu'un financement dans le cadre d'un ensemble de mesures pour le développement industriel dans les zones rurales et des PME serait plus approprié que pour une seule usine laitière.

En outre, si des machines laitières d'un certain niveau technique doivent être introduites, on peut penser que les effets seront encore plus importants si la coopération technique dans le processus de production est incluse.

Cette mesure proposée utilise également la même méthode que les mesures proposées (1) et (2) pour estimer approximativement le nombre et la taille des installations.

Tout d'abord, en ce qui concerne le nombre d'installations laitières, en se basant sur le nombre d'usines laitières à Hokkaido¹⁷⁴ qui est de 34 usines, on suppose par simple conversion qu'il y aurait environ 8 usines laitières par région dans la partie nord du pays. Toutefois, étant donné que les usines sont petites, que la chaîne du froid n'est pas développée et que le transport vers les zones reculées est difficile, idéalement, le nombre d'usines laitières dans chaque région du nord devrait être doublé pour atteindre 16 usines laitières.

Bien qu'il soit difficile là encore d'en estimer le coût approximatif, de nombreuses laiteries japonaises construites ces dernières années sont de grandes usines qui sont à l'origine des petites et moyennes usines réorganisées, et ont coûté entre plusieurs milliards et plusieurs dizaines de milliards de yens. D'autre part, la construction d'une simple usine de transformation en Côte d'Ivoire, telle que celle visitée par l'équipe d'étude, pourrait bien ne coûter que quelques centaines de millions de yens, voire quelques dizaines de millions de yens. En ce qui concerne la création d'usines laitières par les coopératives de producteurs laitiers et autres organismes, il est difficile d'en estimer le coût approximatif en raison du manque de données statistiques sur les revenus et la situation financière des éleveurs laitiers, mais cela ne devrait pas être facile à court terme, étant donné que le niveau de revenu des éleveurs est généralement supposé être inférieur à celui des agriculteurs.

Enfin, l'impact de cette mesure est calculé. En Côte d'Ivoire, le marché intérieur du lait et des produits laitiers est très petit qu'aucune statistique ou autre information sur les produits nationaux respectifs n'a été

¹⁷⁴ Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche « 5ème réunion du GT sur l'agriculture (10/13) Documents soumis par le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (Partie 3) »

identifiée. Par conséquent, l'effet de la transformation sera donc examiné en comparant le prix de vente du lait (simplement du lait cru bouilli) au marché de gros de Korhogo (700 FCFA/litre) et le prix de vente du yaourt (1000 FCFA/litre) vendu chez les détaillants en lait et autres commerçants à proximité de Korhogo (en principe, les produits plus transformés, tels que le beurre et le fromage, sont plus clairement différenciés, mais nous n'avons pas été en mesure de trouver de tels exemples). En supposant le même nombre d'éleveurs axés sur les bovins laitiers que dans la mesure 4, une production annuelle de lait et un prix de vente au producteur de 80 % du prix de gros, le revenu annuel des ventes de lait d'un éleveur serait d'environ 540 000 FCFA si tout le lait est expédié et de 770 000 FCFA si tous les yaourts sont expédiés. Si cette mesure était appliquée à la moitié des éleveurs (en supposant que l'autre moitié se consacre principalement à l'élevage de bovins), soit environ 33 000 personnes, le revenu annuel des ventes de lait pour l'ensemble du pays passerait de 18 milliards de FCFA à 25 milliards de FCFA.

Objectifs de la mesure

L'entreprise renforcera le secteur de la transformation du lait et des produits laitiers afin de réduire les pertes de lait cru et d'augmenter la valeur ajoutée au secteur laitier.

Bénéficiaire

Les principaux bénéficiaires sont les PME et les groupements d'agriculteurs, tandis que l'augmentation des revenus grâce à la valeur ajoutée dans le secteur de la transformation et les organisations collectives d'agriculteurs bénéficiera également des producteurs laitiers individuels.

Agence d'exécution

Le ministère des Finances et du Budget sera l'organisme d'exécution direct. PFI est également une partie prenante importante. Naturellement, le MIRAH devra coopérer avec le MIRAH en ce qui concerne l'emplacement et les installations.

Autres points à prendre en considération

Il est important de disposer d'un lieu de collecte du lait efficace et d'identifier les produits à fabriquer (l'équipement diffère selon le produit, même pour un même produit laitier).

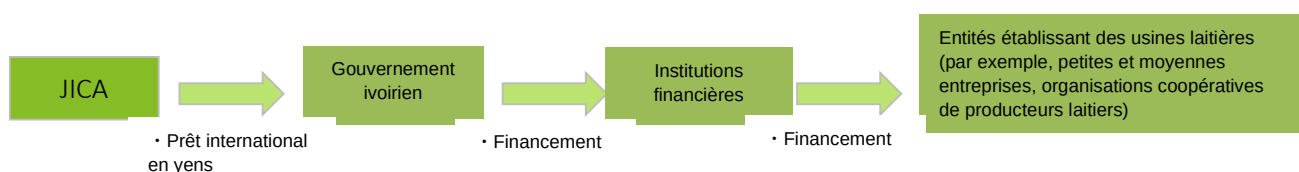


Figure 9.7.5 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (5)

※ Les données sur les tailles, volumes et prix de vente appropriés permettant une estimation seront rassemblées.

Source : élaboré par l'équipe d'étude

9.7.6 Mesure proposée (6)- Modernisation des abattoirs

La sixième mesure proposée porte sur la modernisation des abattoirs. Comme nous l'avons déjà mentionné, il serait souhaitable que la Côte d'Ivoire construise des abattoirs dans des zones accessibles depuis les zones rurales et le gouvernement a également exprimé son intention d'avancer en ce sens par le biais de PONADERA (se référer à 3.6.2 (3)). D'un autre côté, comme nous l'avons déjà mentionné, la situation actuelle est celle d'abattoirs rudimentaires dotés uniquement d'un toit et de piliers. Par conséquent, la capacité de transformation est faible et les conditions sanitaires sont mauvaises. La modernisation des abattoirs est donc une question importante, parallèlement aux efforts visant à accroître la productivité de la viande.

Dans le cadre de la mesure proposée, il est envisagé que la JICA accorde une aide financière non remboursable ou une aide financière sous forme de prêt au gouvernement qui possède et exploite les abattoirs. En outre, comme dans le cas des usines laitières, si des équipements quelque peu complexes doivent être introduits, une coopération technique sous la forme d'envoi d'experts japonais peut être envisagée. Par ailleurs, il est également possible d'explorer la possibilité de l'entrée de fabricants de machines utilisées dans les abattoirs équipés d'une gestion de l'hygiène conforme au système HACCP et aux normes européennes et américaines.

Cette mesure proposée utilise également la même méthode que celle des mesures proposées (1), (2) et (3), pour estimer approximativement le nombre et la taille des installations.

Tout d'abord, en supposant que de nouveaux abattoirs soient créés, on suppose que la construction d'environ 2 à 3 abattoirs par région dans la partie nord du pays serait adéquate en prenant pour référence le nombre d'abattoirs à Hokkaido¹⁷⁵ qui est de 10. D'autre part, dans la pratique, la Côte d'Ivoire dispose déjà d'abattoirs rudimentaires dans tout le pays, de sorte qu'une orientation possible consisterait à moderniser environ deux d'entre eux dans chaque région, qui serviraient de base aux abattoirs.

Comme pour les usines laitières, il est difficile de se référer à l'échelle du Japon, mais le coût de construction des abattoirs au Japon ces dernières années a été de l'ordre de plusieurs milliards de yens. En revanche, pour les abattoirs actuels de Côte d'Ivoire, si l'on se contente de transformer les installations extérieures en bâtiments, d'installer la climatisation et des machines rudimentaires, le coût de la construction pourrait être largement inférieure à quelques centaines de millions de yens, comme c'est le cas pour les installations de transformation des produits laitiers.

Enfin, l'impact de cette mesure sera calculé. Comme il n'existe pas de statistiques sur le nombre de bovins pouvant être transformés par jour dans les abattoirs en Côte d'Ivoire, les chiffres du Japon sont utilisés à titre de référence. Les abattoirs d'une certaine taille au Japon ont généralement une capacité d'abattage de plus de 100 animaux, ce qui correspond à la capacité de transformation après modernisation¹⁷⁶. En ce qui concerne la capacité de traitement actuelle, les abattoirs de petite taille, tels que ceux situés sur les îles isolées du Japon, ont une capacité d'abattage d'environ 20 vaches¹⁷⁷. Supposons que l'expédition annuelle normale de bovins par éleveur soit de quatre têtes, comme décrit dans la proposition de mesure 3, et que l'augmentation de la capacité

¹⁷⁵ Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche « 5ème réunion du GT sur l'agriculture (10/13) Documents soumis par le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (Partie 3) »

¹⁷⁶ Hanaki Engineering, « Liste des abattoirs »

¹⁷⁷ Hanaki Engineering, « Liste des abattoirs »

de transformation ait permis l'expédition de six bovins. Si le prix de gros des bovins adultes est de 300 000 FCFA/tête, le revenu annuel des expéditions et des ventes de bovins par éleveur passerait de 1,2 million de FCFA à 1,6 million de FCFA. Si cela était appliqué à environ 33 000 éleveurs, soit la moitié des éleveurs (en supposant que l'autre moitié soit principalement constituée d'éleveurs de bovins laitiers), cela augmenterait les revenus des ventes de bovins de 40 milliards de FCFA à 60 milliards de FCFA pour l'ensemble du pays.

Objectifs de la mesure

Modernisation des abattoirs afin d'améliorer la capacité de transformation de la viande en Côte d'Ivoire et, sur cette base, améliorer la qualité de la viande et accroître les opportunités de vente pour les éleveurs.

Bénéficiaire

Les grossistes en viande bénéficieront d'une amélioration de la quantité et de la qualité de la viande disponible à la vente, tandis que les éleveurs bénéficieront de l'augmentation des possibilités d'expédition et de l'amélioration de la qualité post-traitement du bétail expédié.

Coût de la mesure

Il varie fortement en fonction de la taille et du nombre d'abattoirs, mais il est estimé à environ 100 millions de yens par site × 8 sites dans la région nord de la Côte d'Ivoire (Agropole 1) = environ 800 millions de yens.

Agence d'exécution

Le MIRAHA (ministère des Ressources Animales et Halieutiques) est responsable de la modernisation des abattoirs, et le MIRAHA est l'agence d'exécution directe.

Autres points à prendre en considération

La sélection des abattoirs cibles est importante, car une capacité locale suffisante d'expédition du bétail est une condition préalable à la modernisation des installations.

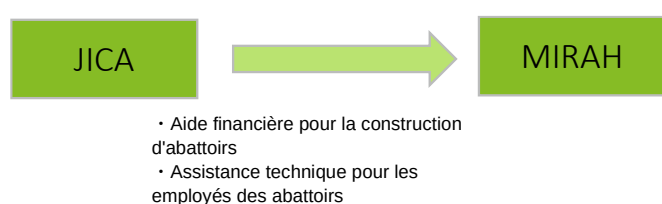


Figure 9.7.6 Schéma conceptuel de la mesure d'aide (6)

*Les données sur les tailles, volumes et prix de vente appropriés permettant une estimation seront rassemblées.

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Chapitre 10 Propositions de politiques globales au-delà des types de cultures

Les chapitres 6 à 9 ont classifié les défis rencontrés par chaque culture et examiné des propositions de politiques. Certaines de ces propositions étaient communes, sans dépendre de types particuliers de culture. Par exemple, la promotion de la transformation des mangues et celle de la transformation des produits laitiers ont été signalées comme des défis partagés, et les prêts en deux étapes ont été présentés comme proposition de politique commune. Ce chapitre examinera et présentera ce type de propositions transversales portant sur les cultures.

10.1 Prêts de politique de développement pour la transformation des produits

Les prêts de politiques de développement (PPD) sont des prêts destinés à appuyer l'amélioration des plans de développement économique et des systèmes politiques. Si les prêts-projets appuient des projets spécifiques, les prêts de politique de développement permettent un appui global pour la résolution de défis, centré sur l'amélioration des systèmes. Ce paragraphe proposera la promotion de la transformation des produits alimentaires au moyen de ces PPD.

Arrière-plan et nécessité du projet

Au titre des nécessités du projet, on pourra mentionner les quatre points suivants. Le premier est l'existence d'une politique du gouvernement ivoirien souhaitant la promotion du secteur de la transformation des produits alimentaires (voir paragraphes 3.1.2, 3.1.4). Le deuxième est que la transformation des produits alimentaires constitue l'une des mesures d'amélioration efficace face aux pertes post-récolte, généralement chiffrées à 30 % (voir paragraphe 3.1.2). Le troisième est qu'il serait souhaitable que les PME soient les acteurs responsables de cette transformation. Enfin, à titre de quatrième point, bien qu'il y ait conscience de l'importance de cette transformation des produits alimentaires et des opportunités d'activité économique offertes, ces activités ne démarrent pas en raison du problème de l'accès au financement. Ainsi, compte tenu du besoin de promotion de politiques et d'améliorations systémiques qui diffèrent en nature – la promotion des PME et l'appui à l'accès au financement –, un appui global utilisant les prêts en deux étapes apparaît nécessaire pour l'essor du secteur en question¹⁷⁸. Ces quatre points seront présentés concrètement ci-dessous.

Ainsi que mentionné au paragraphe 3.3.1, le gouvernement ivoirien vise à promouvoir la transformation du cacao, avec un plan prévoyant de porter le taux de transformation secondaire (fabrication de pâte de cacao, etc.) à 50 % d'ici 2025 et à 100 % d'ici 2030. Du côté de la transformation tertiaire (fabrication du chocolat), l'étape de planification de cibles numériques spécifiques n'est pas encore atteinte, mais s'agissant du processus à plus forte valeur ajoutée dans la chaîne de valeur du chocolat, ce domaine devrait bénéficier d'efforts dans un

¹⁷⁸ En plus de promouvoir les PME et l'accès au financement, les approches visant à renforcer l'industrie de la transformation des aliments comprennent (1) un soutien technique aux entreprises de transformation et la création d'usines modèles, et (2) un soutien aux entreprises telles que le développement de produits, la commercialisation et le réseautage.

À titre d'exemples, on peut citer le « Projet de développement de la chaîne de valeur industrielle au Liban » de l'USAID, qui a fourni une assistance technique aux entreprises de transformation, et le « Développement d'une chaîne de valeur alimentaire efficace et complète dans les États membres de l'ASEAN » de la FAO, qui a créé une usine modèle.

À titre d'exemples, on peut citer le « Programme de renforcement de la chaîne de valeur agroalimentaire au Maroc » de la Banque mondiale, qui a créé un centre d'innovation, le « Projet de développement de la chaîne de valeur industrielle au Liban » de l'USAID, qui a fourni des services de marketing, et le « Développement de chaînes de valeur alimentaires efficaces et complètes dans les États membres de l'ASEAN » de la FAO, qui a permis le développement de produits et l'appariement des entreprises. et ainsi de suite.

Dans cette section, nous nous concentrerons sur la promotion des PME et l'accès au financement, qui sont particulièrement importants. (1) les programmes de formation peuvent être considérés comme faisant partie de la promotion des PME, et (2) les banques qui soutiennent les PME peuvent jouer un rôle, de sorte qu'ils ont été abaissés.

futur proche, à mesure que le taux de transformation secondaire s'élèvera. Si la fabrication du chocolat est bien souvent une activité à forte intensité en capital exercée par de grands fabricants, on trouve aussi des cas de fabrication et de vente par des commerces à petite échelle sous le concept Bean-to-Bar¹⁷⁹ (« de la fève à la tablette »). La Côte d'Ivoire compte aussi des exemples de chocolat Bean-to-Bar à financement local¹⁸⁰. Par ailleurs, les entretiens avec la coopération allemande GIZ ont aussi révélé qu'avec son soutien, des start-ups s'étaient lancées dans le chocolat Bean-to-Bar. Au sein de ce mouvement Bean-to-Bar, les acteurs ont souvent tendance à se spécialiser dans des fèves uniques, c'est-à-dire à n'utiliser que des fèves de variété et de terroir spécifique. S'agissant de vente de nombreuses variétés en petits volumes, les PME et les start-ups, qui bénéficient d'une forte mobilité et ne cherchent pas à grandir en taille, sont des acteurs adaptés.

Au sujet des pertes post-récolte, citées comme deuxième point, des exemples spécifiques ont été présentés jusqu'ici pour différents produits. On estime par exemple que ces pertes atteignent 30 à 40 % pour les mangues. La transformation des produits alimentaires pourrait donc offrir une solution essentielle, dans une optique de prolongement de la durée de conservation des mangues, qui doivent être éliminées en l'absence de débouchés de vente, ainsi qu'indiqué au paragraphe 8.3.3. Certaines mangues doivent aussi être éliminées en raison de l'apparition de taches noires causées par des ravageurs, etc. L'existence d'usines de transformation permettrait d'éliminer uniquement les parties à taches noires et de valoriser par la transformation les autres parties comestibles.

De même, dans le cas des plantains, des pertes post-récolte surviennent en cas d'ajustement insuffisant entre les cultivateurs et les grossistes (voir paragraphe 8.2.3). S'il existait des installations de transformation, par exemple des usines de chips de plantain, celles-ci pourraient jouer le rôle de valve d'ajustement entre l'offre et la demande.

Du côté des produits laitiers, la plupart du lait commercialisé l'est sous forme de lait cru. En vue d'animer la demande de produits laitiers en Côte d'Ivoire, il faudrait promouvoir d'une part le lait stérilisé, qui est avantageux par sa commodité de consommation, et d'autre part la fabrication de yogourt, qui bénéficie d'une forte demande domestique et se fabrique avec une relative facilité par simple fermentation. Par ailleurs, en l'état actuel de production de lait cru en volumes limités, l'exploitation d'usines laitières à grande échelle n'apparaît pas réaliste, et l'on supposera que des unités à petite échelle, telles que mentionnées aux figures 9.2.1.6 à 9.2.1.8, forment une option pertinente.

Le troisième point concerne le caractère essentiel des PME comme acteurs du secteur de la transformation des produits alimentaires. L'observation rétrospective des défis de ce secteur, tels que décrits ci-dessus, permet de constater que les usines ne sont pas obligatoirement des unités à forte concentration en capital. En considération des opportunités d'ajustement entre les cultivateurs de chaque région et les usines de transformation, la dispersion de petites unités entre différentes régions apparaît souhaitable. En résumé, ce sont ici les PME, les coopératives de cultivateurs, etc., qui sont en position de candidats aux rôles d'acteurs.

Ainsi qu'indiqué au paragraphe 3.1.6, le renforcement des PME forme un défi essentiel pour le gouvernement ivoirien. Pour être capable de percevoir correctement l'existence de ces PME et de les appuyer adéquatement, le gouvernement vise d'abord à augmenter considérablement le nombre d'immatriculations.

¹⁷⁹ Bean-to-Bar désigne la pratique qui consiste, pour une entreprise, à assurer elle-même tout le processus qui va de la sélection de la fève de cacao (Bean) jusqu'à la fabrication de tablettes de chocolat (Bar).

¹⁸⁰ <https://www.nationalgeographic.co.uk/travel/2021/01/cote-divoires-trailblazing-chocolatier>

L'exécution des différentes mesures planifiées doit être promue pour atteindre cette augmentation.

Concernant l'accès au financement, qui constitue le quatrième point, les entretiens avec les coopératives de cultivateurs de mangue ont révélé que ces derniers seraient fortement désireux de construire des usines de transformation dans le cadre de leur coopérative, pour peu qu'ils aient accès aux financements. L'accès du secteur privé au crédit est également positionné comme défi dans le Plan national de développement (voir paragraphe 3.1.6). En outre, la BNI, qui en tant que banque nationale de développement devrait assurer l'accès au financement des cultivateurs et des PME, présentait en 2022 une part des prêts aux PME stagnante à 27 %, bien inférieure à celle des prêts aux grandes entreprises, chiffrée à 58 % (voir paragraphe 3.7.2). Il y a donc absence d'une entité d'appui à l'accès au financement pour les coopératives de cultivateurs et les PME.

Réponse du gouvernement de Côte d'Ivoire et des autres organismes

Comme indiqué au paragraphe suivant, le gouvernement ivoirien planifie des politiques d'appui à l'accès au financement et de promotion des PME. Le présent PPD serait un élément de soutien à la mise en œuvre de ces plans. Du côté des autres organismes, comme indiqué au paragraphe 4.5.1, la BIRD met en œuvre son Agri-Food Sector Development Project (Projet de développement du secteur agroalimentaire) pour une meilleure résilience de la chaîne de valeur des produits alimentaires, avec parmi ses composantes la promotion des PME et l'appui à l'accès au crédit. Ceci comprend l'établissement de programmes de crédit spécialisé pour l'appui à l'investissement initial et l'investissement à petite échelle, le renforcement de l'éducation financière pour les MPME et les populations à faible revenu, et un appui technique aux institutions de crédit. Aucun chevauchement n'est donc observé avec le présent projet de prêt en deux étapes.

Présentation du projet

Le prêt en deux étapes renforcera le secteur de transformation des produits alimentaires à travers l'appui à deux politiques : celle de promotion des PME et celle d'appui à l'accès au financement. Concrètement, les objectifs de politique suivants seront fixés.

Le gouvernement ivoirien vise à augmenter le nombre de PME immatriculées. Dans le Plan national de développement, l'objectif est d'augmenter le nombre de ces entreprises, actuellement de 33 000, en le portant à 200 000 d'ici 2025¹⁸¹ (voir paragraphe 3.1.5). Pour atteindre ce but, le plan consiste d'une part à créer un organisme de suivi des PME et à promouvoir leur immatriculation, et d'autre part, à lancer un programme de développement des capacités des dirigeants d'entreprises, en tant qu'incitation à l'immatriculation, et d'y réunir un public de 100 000 bénéficiaires d'ici 2025. Au titre des autres mesures incitatives, un organisme de garantie du crédit sera créé afin de faciliter l'accès des PME à faible capacité de crédit, en visant à garantir 6 000 prêts d'ici 2025.

En dépit d'une similarité avec le programme de développement des capacités des dirigeants, il serait possible d'étudier aussi l'introduction de programmes de Kaizen, en tant que programmes spécifiquement japonais pour l'amélioration de la productivité des entreprises de manufacture.

Les objectifs du prêt en deux étapes seront peut-être à fixer en-deçà des objectifs cités plus haut. En réalité, le Programme Phoenix se proposait lui aussi d'augmenter le nombre de PME immatriculées en le portant à 120 000 d'ici 2020, et a largement manqué cet objectif. Compte tenu du fait qu'un organisme de garantie du crédit,

¹⁸¹ Nombre cible de PME dans tous les secteurs, y compris le secteur de la transformation alimentaire

considéré comme fortement incitatif pour les PME, n'a toujours pas été créé (en février 2024), l'atteinte d'un objectif de 6 000 garanties de prêts paraît difficile. Il semble pertinent de fixer des objectifs réalistes, rectifiés en-deçà de ceux du tableau 10.1.1.

Tableau 10.1.1 Objectif des politiques de promotion des PME

		Année cible	Objectif
Objectif de politique	Nombre de PME immatriculées (33 000)	2025	200 000
Moyen	Création d'un organisme de suivi des PME	2025	Création
Mesures incitatives	Programme de développement des capacités des dirigeants	2025	100 000 bénéficiaires
	Introduction d'un programme de Kaizen	2025	Développement du programme
	Création d'un organisme de garantie du crédit	2025	6 000 garanties de prêts

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Au titre des mesures d'appui à l'accès au financement dans l'agriculture, le Programme national d'investissement agricole énonce la création d'un fonds pour l'agriculture, les forêts, l'élevage et la pêche, la création d'un fonds d'appui aux investisseurs privés intervenant dans ce secteur, et la création d'incubateurs d'entreprises agricoles, etc. (voir § 3.2).

Parmi les objectifs à fixer du prêt en deux étapes, on pourrait aussi étudier l'augmentation de la part des prêts aux PME à la BNI, qui est responsable de financer celles-ci, et l'expression de cette volonté et de cet engagement. La fixation des objectifs détaillés nécessitera des concertations avec la BNI, mais l'on pourrait envisager de fixer un objectif d'augmentation à 35 % d'ici 2025 de la part des prêts aux PME, actuellement de 27 %. Par ailleurs, sous l'angle de la gestion de la BNI, une augmentation unilatérale des crédits aux PME présentant de forts risques ne serait pas souhaitable. Des mesures d'injection de capital à la BNI et de renforcement de sa résistance au risque pourraient aussi être considérées.

À titre d'objectif à long terme, il serait aussi possible de viser l'établissement d'une banque de développement agricole, en tant qu'acteur chargé de soutenir l'accès au crédit des coopératives de cultivateurs, et l'établissement d'une banque de développement des PME, avec un rôle identique à l'égard des PME. L'établissement de banques spécialisées serait ici pertinent, car dans ces domaines, l'examen des dossiers de crédit et la gestion du risque ne sont pas les mêmes que dans les banques commerciales. Les entretiens avec le ministère de l'Agriculture ont révélé que l'établissement d'une banque de développement agricole était à l'examen, mais que des actions concrètes n'avaient pas été engagées. Pour une accélération de cet examen, on proposera ici la création d'une commission comprenant les multiples administrations concernées.

Tableau 10.1.2 Objectifs des politiques d'appui à l'accès au crédit

		Année cible	Objectif
Programme national d'investissement agricole	Création d'un fonds pour l'agriculture, les forêts, l'élevage et la pêche	2025	But de la création
	Création d'un fonds d'appui aux investisseurs privés intervenant dans ce domaine	2025	But de la création
	Création d'incubateurs d'entreprises agricoles	2025	Création
BNI	Augmentation de la part des prêts aux PME (27 % en 2022)	2025	35%
	Injection de capital à la BNI	2025	Taux de capitaux propres +1%
Banque de développement agricole/banque de développement des PME	Création d'une commission comprenant de multiples administrations pour l'examen de l'établissement de ces banques	2025	Création

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Objectif du Projet

Renforcement du secteur de la transformation des produits alimentaires

Bénéficiaires

PME exerçant une activité de transformation de produits alimentaires

Organisme d'exécution

La promotion des PME relève du ministère des PME. L'appui à l'accès au financement relève du ministère des Finances et du Budget.

10.2 Prêt en deux étapes pour le secteur de la transformation des produits alimentaires

Dans le cadre du prêt à la politique de développement (DPL) mentionné au dernier paragraphe, les deux piliers que sont la promotion des PME et l'appui à l'accès financier contribuent à soutenir le secteur de la transformation des produits alimentaires. Le prêt en deux étapes (TSL) pour le secteur de la transformation des produits alimentaires, quant à lui, vise à apporter un appui, particulièrement l'appui à l'accès financier dans le cadre du TSL.

Contexte et nécessité du projet

Les défis dans le secteur de la transformation des produits alimentaires sont comme mentionnés au

paragraphe 10.1.1.

Mesures prises par le gouvernement ivoirien et d'autres institutions

Étant donné qu'il existe également un programme d'appui financier pour la promotion des PME dans le passé, bien qu'il soit de petite taille, il est nécessaire pour le gouvernement ivoirien d'assurer une coordination au stade de planification, afin qu'il n'y ait pas de chevauchement ou concurrence avec ledit programme. En outre, comme évoqué au paragraphe précédent, il est prévu que le projet de développement du secteur agroalimentaire soit mis en œuvre par la BIRD visant à mettre en place un programme financier dédié pour soutenir des investissements initiaux et des investissements de petite échelle. Il conviendra d'étudier les personnes cibles et les conditions dudit programme, afin d'analyser une conception cohérente.

Vue d'ensemble du projet

Le concept du prêt en deux étapes, lui-même, a été déjà présenté dans la mesure proposée concernant la mangue (paragraphe 8.5.3) et la mesure proposée pour les produits laitiers (paragraphe 9.7.5). Ce paragraphe revient, de nouveau, sur son système ainsi que les points auxquels une attention particulière doit être prêtée dans la mise en œuvre du prêt en deux étapes.

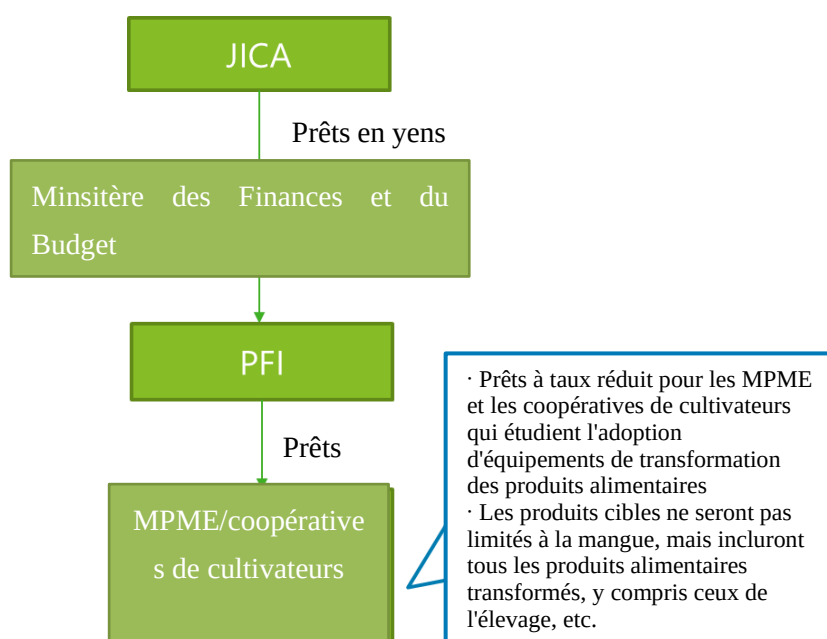


Figure 10.2.1 Illustration du système de prêt en deux étapes pour le secteur de la transformation des produits alimentaires

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Dans le système du prêt en deux étapes, la JICA octroie d'abord au Ministère des Finances et du Budget un prêt en yen, qui par la suite est mis à la disposition des institutions financières participantes (IFP). Les IFP proposent des crédits à faible intérêt aux PME et coopératives d'agriculteurs. En principe pour soutenir les dépenses en capital nécessaires à la mise en place des unités de transformation des produits alimentaires et à l'augmentation de la capacité de production, les crédits destinés aux PME et coopératives d'agriculteurs sont à court terme, non pas à long terme.

Les IFP ne sont probablement pas habituées à mettre le crédit à la disposition des PME et coopératives d'agriculteurs. Notamment pour lancer un nouveau projet de transformation des produits alimentaires, le risque lié au projet est important en ce qui concerne la conformité des technologies de transformation, la présence ou non des consommateurs (clients), etc. Si le service d'examen d'IFP adopte une attitude conservatrice et qu'il procède à des examens de la solvabilité du candidat d'un crédit, de manière trop stricte, le solde de crédits resterait à un niveau inférieur. En revanche, si l'examen de la solvabilité est mené avec souplesse, cela augmenterait le risque de voir ses créances irrécouvrables. Il est donc souhaitable d'apporter, dans le cadre d'un projet de coopération technique connexe, un soutien à l'examen de la solvabilité préalable au crédit par l'IFP ou, si l'on va plus loin, à la consultation pour les PME après mise à disposition d'un crédit.

Objectif du projet

Le projet a pour objectif de renforcer le secteur de la transformation des produits alimentaires, d'améliorer des pertes poste récolte, et de relever la valeur ajoutée des produits agricoles de la Côte d'Ivoire.

Bénéficiaires

Les PME et les coopératives d'agriculteurs seront les bénéficiaires.

Coût du projet

Le montant du coût précis n'est pas disponible à l'heure actuelle, car il faudra mener une étude des besoins en investissements en capital auprès des PME et des coopératives d'agriculteurs. Par contre, le plus souvent, les agriculteurs censés représenter leur village mènent un projet quelconque à chaque village. Il est donc jugé possible d'estimer les besoins financiers approximatifs sur la base du nombre de villages, en admettant qu'un million de yens soit mis à la disposition d'un projet de construction des unités simples.

Organisme d'exécution

L'organisme d'exécution direct est le Ministère des Finances et du Budget. Il existe également les IFP en tant que parties prenantes importantes. On peut citer, comme candidat de l'IFP, la BNI qui fournit, en tant que banque d'État, un certain nombre de crédits aux PME. Afin de matérialiser le prêt en deux étapes au secteur de la transformation des produits alimentaires, il faudra sélectionner une IFP appropriée, tout en considérant les taux de prêt destinés aux PME adoptés par d'autres banques commerciales, la santé financière de la banque elle-même et son réseau de succursales, etc.

Autres points à noter

Comme mentionné au paragraphe 10.1.3, l'examen de la ligne de crédit pour les PME et la gestion des risques exigent des compétences particulières. Il serait jugé efficace, dans le cadre du projet de coopération technique connexe à un projet de prêt en yens, d'envoyer des consultants auprès de l'IFP pour améliorer l'efficacité et les compétences en examen de la ligne de crédit et gestion des risques, afin de garantir que le recouvrement de fonds du prêt en deux étapes pour le secteur de la transformation des produits alimentaires soit correctement exécuté.

10.3 Production des cultures alimentaires pour remplacer les importations - prêt à la politique de développement

Dans cette section est proposé la promotion de la production des cultures alimentaires pour remplacer les importations ayant recours au prêt à la politique de développement, non seulement pour améliorer la balance

commerciale, réduisant la fuite des richesses du pays, mais également pour améliorer le taux d'autosuffisance, renforçant ainsi la sécurité des aliments.

Contexte et nécessité du projet

Comme mentionné dans les paragraphes 2.3.1 et 2.4, les offres d'oignon, de viande rouge et de lait dépendent des importations. Parmi d'autres produits, la pomme de terre, par exemple, dont la production nationale est inférieure à la consommation nationale, est dépendante des importations. Les facteurs de cette situation résident dans les infrastructures de production fragiles, la faible productivité ainsi que la compétitivité inférieure à celle des autres pays. De ce fait, il est proposé de mettre en place les infrastructures de base, par entre autres la mesure proposée pour le développement du système d'irrigation pour l'oignon (voir le paragraphe 8.5.1) et la mesure proposée liées aux centres TMR pour la viande rouge et du lait (voir le paragraphe 9.7.1).

L'amélioration des espèces est également efficace comme l'une des approches pour l'amélioration de la productivité. Le résultat d'enquête par interview menée auprès du Ministère de l'Agriculture fait savoir que ce dernier avait la volonté pour l'amélioration des espèces par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA). En outre, au paragraphe 9.7.2 est décrit la mesure proposée pour l'amélioration des espèces avec la mise en place des ranchs publics pour ce qui est de la viande rouge et de du lait.

En tenant compte du fait de promouvoir les politiques de plusieurs ministères et agences, tels que le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, et du favoriser de différentes mesures dont l'aménagement des infrastructures¹⁸², l'amélioration des espèces, etc., il serait approprié d'apporter un soutien global en ayant recours au prêt en deux étapes.

Mesures prises par le gouvernement ivoirien et d'autres institutions

Le gouvernement ivoirien prévoit les politiques de recherche et de développement, telles que l'aménagement des infrastructures, l'amélioration des espèces, etc., comme cela est expliqué dans le paragraphe suivant. Le présent projet de prêt à la politique de développement vise à soutenir la mise en œuvre de tels programmes du gouvernement ivoirien. En ce qui concerne les mesures menées par d'autres institutions, la BAD mène des activités liées à la réduction des importations alimentaires, dans le cadre du projet de pôle agroindustriel dans le nord (2 PAI-NORD), dans la perspective de la sécurité des aliments. Étant donné que l'objectif du projet est commun avec ledit projet, le contenu et l'avancement dudit projet serait examiné pour envisager à les inclure dans l'objectif politique du projet.

Aperçu du projet

Le prêt à la politique de développement a pour objectif politique de favoriser la production des cultures alimentaires qui remplacent les importations, d'améliorer le taux d'autosuffisance et de renforcer la sécurité des aliments, avec un focus sur le développement des infrastructures dont l'équipement du système d'irrigation, les centres TMR ainsi que l'amélioration de la productivité basée sur l'amélioration des espèces et autres.

Selon le Programme national d'investissement agricole (2017 à 2025), il est prévu d'investir 697 milliards de francs CFA dans le développement des infrastructures agricoles y compris le système d'irrigation (voir le

¹⁸² En général, en plus du développement des infrastructures et de l'amélioration des races, diverses mesures telles que l'orientation de l'agriculture, la mécanisation et la promotion de l'utilisation de pesticides et d'engrais peuvent être envisagées pour améliorer la productivité, mais dans cette enquête, nous nous concentrerons sur le développement des infrastructures et l'amélioration des races, qui ont été fortement demandés par les agriculteurs et le ministère de l'Agriculture.

paragraphe 3.2). Il est souhaitable de considérer comme objectif politique si le budget d'un tel montant avait été assuré ou non sans faute. Par ailleurs, il faudrait que le budget cible ne soit pas limité au budget inscrit dans le Programme national d'investissement agricole, mais qu'il soit fixé en consultation avec le Ministère de l'Agriculture pour être adopté à la réalité dans une certaine mesure.

Il y a un projet qui ne concerne pas uniquement l'amélioration des espèces, mais pour lequel un montant de 153 milliards de francs CFA va être investi dans la recherche et le développement. Le budget de ce projet pourrait être pris en compte en tant qu'objectif politique. En outre, dans le Programme national d'investissement agricole sont précisés les plans d'action liés à la recherche et au développement à savoir ; i) élaborer un plan stratégique définissant les grandes orientations de la recherche, ii) réinstituer les ateliers régionaux multi-acteurs (chercheurs, producteurs, secteur public-privé), iii) renforcer les subventions aux instituts de recherche, iv) promouvoir les partenariats publics privés dans le domaine de la recherche scientifique. Les situations de leur réalisation pourraient être prises en compte comme objectif politique. Puisque le Programme national d'investissement agricole n'a aucune mention précise sur l'objectif, il conviendra de coordonner avec les organismes concernés du Ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne la détermination des objectifs.

Enfin, pour prendre les mesures proposées indiquées dans les chapitres 9 et 10 de façon intégrée, il serait nécessaire d'ajuster et de modifier le Programme national d'investissement agricole qui est placé comme plan directeur. Certaines mesures proposées sont précisées en partie dans le Programme national d'investissement agricole, contribuant à le renforcer, alors que certains ne figurent pas dans ledit programme et devront être intégrés nouvellement dans le programme. Dans tous les cas, il faudra intégrer ces mesures proposées dans le programme existant de façon cohérente, pour formuler un nouveau programme.

Tableau 10.3.1 Politiques pour l'amélioration de la productivité agricole

		Année cible	Cible
Développement des infrastructures agricoles	Budget de développement des infrastructures agricoles, telles que système d'irrigation (cumulé de 2017 à 2025)	2025	697 milliards de franc CFA
Recherche et développement dont l'amélioration des espèces	Budget de recherche et de développement (cumulé de 2017 à 2025)	2025	153 milliards de franc CFA
	Élaborer un plan stratégique définissant les grandes orientations de la recherche	2025	Élaboration d'un plan stratégique
	Réinstituer les ateliers régionaux multi-acteurs (chercheurs, producteurs, secteur public-privé)	2025	● ateliers
	Renforcer les subventions aux instituts de recherche	2025	Subvention + ● %
	Promouvoir les partenariats publics	2025	● projets de

	privés dans le domaine de la recherche scientifique		recherche
Formulation des programmes/projets	Formulation de programme/projet cohérent, qui tiennent compte de chacune des mesures proposées	2025	Formulation des programmes / projets

NB : Les valeurs spécifiques concernant les cibles en termes d'atelier, subventions et promotion de recherches à mener en partenariat public-privé sont soumises à la coordination en consultation avec les organismes concernées du Ministère de l'Agriculture, les valeurs dans le tableau ci-dessus sont donc indiquées avec un signe ●.

Source : Préparé par la mission d'étude

Objectif du projet

L'objectif est de favoriser la production des cultures alimentaires pour remplacer les importations, afin d'améliorer la balance commerciale pour limiter la fuite des richesses du pays, aussi bien que d'améliorer le taux d'autosuffisance alimentaire afin de renforcer la sécurité des aliments.

Bénéficiaires

Agriculteurs. Ni les régions spécifiques, ni la taille des agriculteurs ne sont pas définies.

Organisme d'exécution

Ministère de l'Agriculture

10.4 Projet d'appui au développement des marchés locaux de gros

Contexte et justification du projet

Par exemple, pour les plantains, il y a eu des cas où des pertes de poste-récolte se sont générées en raison d'un appariement insuffisant entre les agriculteurs et les grossistes (voir la Section 8.2.3). Tel qu'indiqué à la Section 3.7.1, les marchés locaux (marchés de détail) ont pour rôle dans l'augmentation des opportunités commerciales pour les agriculteurs locaux et les petits grossistes, et le besoin de tels marchés décentralisés reste important.

Engagements du gouvernement ivoirien et d'autres organismes

Afin de rattacher les agriculteurs aux grossistes, le ministère du Commerce s'engage dans le développement des marchés de gros locaux (voir la Section 3.7.1). Le ministère du Commerce prévoit de construire 40 marchés de gros locaux (un ou deux dans chaque région) d'ici mars 2024, suivis de la construction de 50 puis de 65 autres par la suite, pour un total de 155 marchés. Cette politique étant celle du gouvernement précédent, le développement des marchés a été considérablement retardé en raison d'une insuffisance dans la sécurisation du budget et du temps nécessaire à l'acquisition de terrains.

Aperçu du projet

Il est proposé de développer des marchés locaux de gros à l'aide de la coopération financière non remboursable du Japon. Le ministère du Commerce envisage de créer des entrepôts et des usines de transformation sur certains de ces marchés. Le Plan National de Développement prévoit également la

construction d'entrepôts frigorifiques dans l'Agro-Pole1 dans le nord du pays, qui devraient être destinés aux fruits. En fonction de l'emplacement des marchés locaux de gros, des entrepôts frigorifiques seront également construits sur les marchés où un volume important des fruits demandant des entrepôts frigorifiques est attendu.

Pour les entrepôts frigorifiques, Maekawa MFG. CO., Ltd. dispose d'une technologie permettant de prolonger la période de stockage en contrôlant non seulement la température mais également l'humidité (voir la Section 8.4). Cependant, comme indiqué à la Section 8.3.4, une chaîne du froid est adéquatement aménagée dans la chaîne d'approvisionnement de la mangue. En général, étant donné que les produits d'exportation comme les mangues sont vendus à des consommateurs aisés, le coût de la chaîne du froid peut être ajouté aux prix de vente, et la chaîne du froid appropriée à la chaîne d'approvisionnement est bien aménagée notamment pour les exportateurs. En d'autres termes, lorsque les entrepôts frigorifiques seront introduits sur les marchés locaux de gros, il est prévu que la cible sera les fruits et légumes destinés aux marchés intérieurs. Compte tenu du pouvoir d'achat des consommateurs¹⁸³, il est difficile d'additionner le coût lié à l'entrepôt frigorifique aux prix de vente. À cet effet, l'utilisation d'entrepôts frigorifiques sera promue d'abord par le biais du don du Japon, en vue d'en encourager le développement autonome à l'avenir à travers la commodité dont ils devraient profiter.

Dans le but de regrouper les informations sur les marchés, il est nécessaire de constituer un système d'information destiné aux marchés locaux de gros dans lequel les grossistes saisissent les informations sur les prix et les quantités des produits vendus qui seront affichées à des écrans, etc., dans l'intérieur de marché. Les informations regroupées seront non seulement partagées avec les acteurs dans les marchés à travers les écrans de marché, mais aussi diffusées aux agriculteurs et aux grossistes d'autres régions par l'intermédiaire du ministère du Commerce.

Objectif du projet

Il est proposé de développer des marchés locaux de gros à l'aide de la coopération financière non remboursable du Japon. Le ministère du Commerce envisage de créer des entrepôts et des usines de transformation sur certains de ces marchés. Le Plan National de Développement prévoit également la construction d'entrepôts frigorifiques dans l'Agro-Pole1 dans le nord du pays, qui devraient être destinés aux fruits. En fonction de l'emplacement des marchés locaux de gros, des entrepôts frigorifiques seront également construits sur les marchés où un volume important des fruits demandant des entrepôts frigorifiques est attendu.

Bénéficiaire

Agriculteurs et grossistes

Coût du projet

Le ministère du Commerce prévoit un plan simplifié à 200 millions de FCFA par marché local de gros (fonction de marché uniquement). La construction d'entrepôts frigorifiques et la constitution d'un système qui regroupe les informations sur les marchés seront incluses dans ledit coût, un budget pour le développement de plusieurs marchés locaux de gros sera estimé à centaines millions de yens japonais.

Organisme d'exécution

¹⁸³ Il est considéré qu'un PIB par habitant de 4 000 USD est le moment approximatif où la chaîne du froid peut se généraliser à l'intérieur du pays. D'autre part, il existe un large éventail de cas, par ex. les cas de vente du lait réfrigéré au Myanmar ayant le PIB par habitant inférieur à 1 500 dollars, et les cas au Sri Lanka où le PIB par habitant est inférieur à 3 500 dollars et les fruits et légumes destinés à la consommation domestique sont transportés et stockés à température ambiante.

10.5 Projet d'appui à la formation professionnelle pour renforcer l'industrie agro-alimentaire

Dans cette section, il est proposé d'apporter des appuis au renforcement de l'industrie agro-alimentaire du point de vue de la formation professionnelle. Tandis que les défis relatifs à l'industrie agro-alimentaire sont abordés aux Sections 10.1 et 10.2, cette section tient compte d'appuis à apporter à des usines de grande taille.

Contexte et justification du projet (défis de la chaîne de valeur du coton)

Les défis du secteur agro-alimentaire sont résumés à la Section 10.1.1. Cette section prend le coton comme exemple et décrit l'importance et le potentiel de la transformation secondaire.

Comme indiqué à la Section 2.2, l'égrenage (transformation primaire) du coton est effectué dans le pays, mais l'objectif politique est de promouvoir la filature et le tissage au niveau national. Cependant, à l'heure actuelle, la part de marché dans la filature et le tissage est détenue par la Chine et l'Inde. En effet, la Chine et l'Inde sont des pays producteurs de coton et disposent d'une industrie de la couture en aval de cette filière, et la chaîne de valeur est complétée au niveau national, de l'amont à l'aval. En Côte d'Ivoire, tandis que la couture n'est pas bien développée, le pays présente un avantage de l'impression à la cire, limitée à deux pays en Afrique. La filature et le tissage sont le lien manquant, et la promotion de la filature et du tissage permettra de renforcer la compétitivité de l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris la production de coton en amont et l'impression à la cire en aval.



Figure 10.5.1 Filature et tissage constituant le lien manquant de la chaîne de valeur du coton

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Contexte et justification du projet (besoin d'investissement en capital par le secteur privé : cas exemplaire d'une usine de transformation du coton)

Il existe un petit nombre d'entreprises qui effectuent une transformation secondaire du coton. Par exemple, UTEXI, fondée en 1973, est une grande entreprise ayant 1 600 employés et une usine de transformation secondaire à Dimbokro, près de Yamoussoukro. Elle se procure des boules de coton auprès d'égreneurs pour fabriquer les fils et les tissus qui sont vendus. 55 % de ses ventes sont destinées au marché intérieur, par ex. à l'entreprise UNIWAX, qui est un grand fabricant de tissu pour des vêtements et nappes de table. 45 % des ventes sont destinés à l'exportation vers l'UE pour les vêtements de travail.

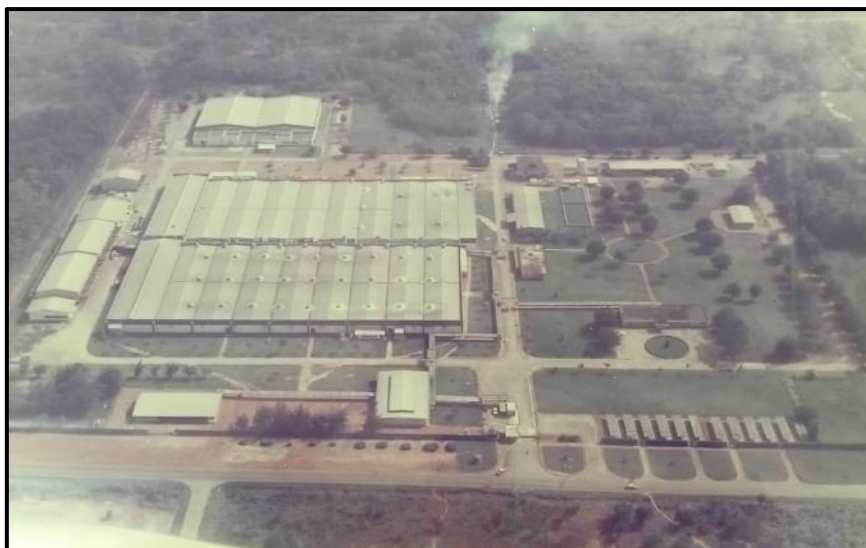


Figure 10.5.2 Usine d’UTEXI à Dimbokro

Source : Document fourni par UTEXI

L'entreprise continue d'utiliser un grand nombre des machines installées au moment de sa création, et le besoin de modernisation des machines est important. En outre, l'entreprise avait fermé ses portes pendant une longue période en raison de la guerre civile et des troubles associés. Tandis qu'elle a repris ses activités en 2013, la moitié des machines sont toujours hors d'usage, parce que les machines n'ont pas été adéquatement entretenues pendant la période de fermeture. Le besoin d'investissement en capital est présent pour moderniser ces machines et rétablir la capacité de production antérieure de 6 000 tonnes par an. D'autre part, l'entreprise a des difficultés à trouver des financements et souhaite vivement mettre en œuvre l'investissement en capital par le biais du projet d'appui à la formation professionnelle en partenariat public-privé, tel que décrit ci-dessous.

Tableau 10.5.1 Installations appartenant à UTEXI

Mélange de matières premières (actuellement 4 lignes)
Ébouriffement (machine à tisser de marque Toyota) (actuellement 45 unités)
Étirage (actuellement 10 lignes)
Bobinage (actuellement 11 lignes)
Étirage (actuellement 78 unités)
Bobinage (actuellement 8 lignes)
Alignement des fils de chaîne (actuellement 3 lignes)
Encollage (actuellement 4 lignes)
Tissage (marque de fabricants européens) (actuellement 136 unités)
Processus final (actuellement 19 unités)

Source : Tableau préparé par la Mission d'étude sur la base du document fourni par UTEXI

Engagements du gouvernement ivoirien et d'autres organismes

Le ministère de la Formation professionnelle est disposé à apporter des soutiens à des industries

importantes telles que la transformation secondaire du coton du point de vue de la formation professionnelle. D'autre part, étant donné qu'il y a un manque d'infrastructures de formation professionnelle, le ministère a établi un plan visant à fournir une formation professionnelle en collaboration avec des tiers tels que des entreprises privées, comme décrit dans la section ci-après.

Aperçu du projet (projet de formation professionnelle en partenariat public-privé)

Un projet de formation professionnelle en partenariat public-privé est proposé. Le ministère de la Formation Professionnelle fournira au secteur privé des machines et d'autres équipements pour renforcer la production, et le secteur privé assurera la mise en œuvre de formation professionnelle. En d'autres termes, des entreprises privées se voient confier des projets de formation professionnelle et reçoivent des équipements tels que des machines en guise de compensation. Le rôle de la JICA est d'octroyer des fonds d'investissement pour les machines et les équipements à charger par le ministère de la Formation Professionnelle dans le cadre du don du Japon, et de fournir une coopération technique pour la formation des formateurs dans les entreprises privées.

Pour le ministère de la Formation Professionnelle, l'utilisation des installations et l'exploitation du savoir-faire du secteur privé permettra au ministère de dispenser une formation professionnelle plus efficace avec une réduction des coûts. En outre, ce programme peut être appliqué à diverses industries manufacturières en plus de la transformation secondaire du coton, ce qui permet de diversifier et d'enrichir le contenu de la formation professionnelle¹⁸⁴.

Du point de vue du secteur privé, la coopération en matière de formation professionnelle lui permettra non seulement d'acquérir les machines de production nécessaires, mais aussi de s'assurer des ressources humaines qualifiées en employant des stagiaires compétents à l'avenir.

Du point de vue des jeunes qui seront stagiaires, il n'y a que des avantages car ils auront la possibilité de recevoir une formation professionnelle et de futures opportunités d'emploi. Il s'agit ainsi d'un concept gagnant-gagnant qui profite à la fois au ministère de la Formation professionnelle, aux entreprises privées et aux stagiaires.

¹⁸⁴ D'après des entretiens avec le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, il existe une usine de transformation d'une capacité similaire à Bouaké et deux à Abobi, même dans le secteur de la transformation secondaire du coton, et l'on s'attend à ce que l'aide soit élargie dans le cadre d'un programme similaire. Si le secteur industriel s'étend au-delà de la transformation secondaire du coton, la possibilité d'étendre le soutien sera énorme.

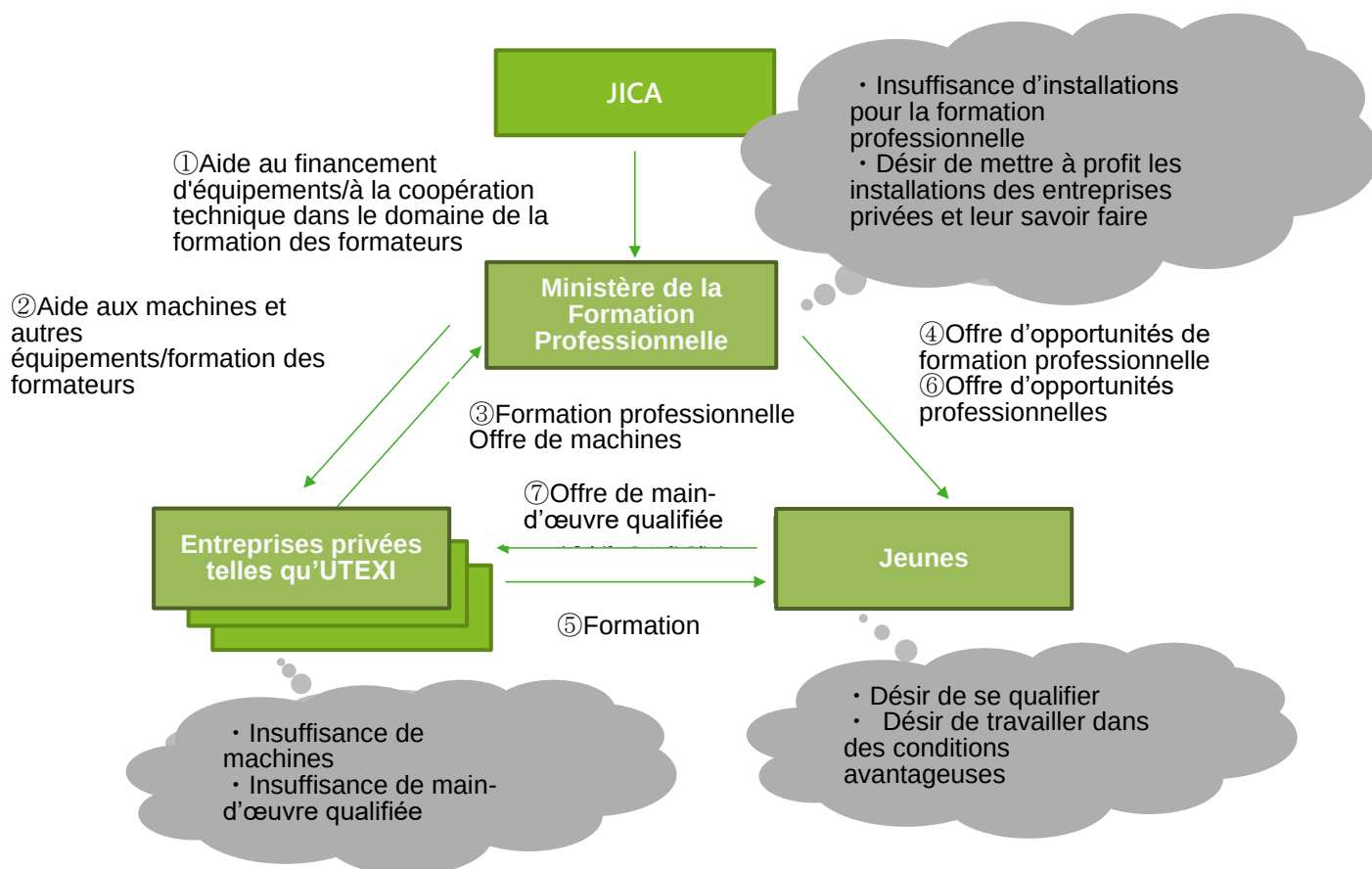


Figure 10.5.3 Projet de formation professionnelle en partenariat public-privé

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Objectif du projet

Le projet a pour objectif d'offrir des possibilités de formation professionnelle aux jeunes et, en même temps, de soutenir les investissements en machines de production et autres équipements pour les entreprises privées dans les secteurs industriels qu'elles souhaitent promouvoir avec le gouvernement ivoirien.

Bénéficiaire

Jeunes ayant besoin d'une formation professionnelle et entreprises privées

Coût du projet

Il est à supposer que l'investissement en capital pour chaque entreprise privée coûte centaines millions de yens japonais. Étant donné que le projet sera mis en œuvre pour plusieurs entreprises privées, un coût total sera estimé à environ 1 à 2 milliards de yens japonais. Cependant, en fonction du nombre d'entreprises privées ciblées et du besoin en investissement en capital, les coûts du projet varient significativement.

Organisme d'exécution

Ministère de la Formation Professionnelle

Autres points à remarquer

L'inconvénient de ce projet est que le processus de production est confidentiel. Pour les entreprises privées, le processus de production au sein d'une usine est souvent un secret d'affaires. Il n'y aura aucun problème

lorsque les stagiaires seront recrutés pour une entreprise de formation, mais s'ils travaillent dans une autre entreprise, il est à craindre que les secrets d'affaires obtenus au cours de la formation ne soient divulgués à des concurrents, ce qui entraînera des problèmes. Il est naturel de conclure un accord de confidentialité entre les stagiaires et les entreprises de formation pour éviter préalablement les problèmes, et il est prévu que les entreprises de formation impliquées dans ce projet devront se préparer à de tels problèmes dans une certaine mesure. Toutefois, si des problèmes majeurs surviennent fréquemment, un risque caché que la poursuite du projet lui-même soit menacée sera révélé.

Afin d'éviter de tels inconvénients, il est proposé de formuler un projet de collaboration avec des établissements d'enseignement supérieurs de technologie (dénommés ci-après « collèges de technologie »), en tant qu'institutions publiques, plutôt qu'en partenariat public-privé.

10.6 Projet de formation professionnelle en collaboration avec des collèges de technologie

Aperçu du projet

Dans le projet de formation professionnelle en partenariats public-privé, la divulgation des secrets d'affaires dans le processus de production est un facteur de risque. Par conséquent, au lieu d'utiliser des entreprises privées comme formateurs, un projet qui utilise des collèges de technologie en tant qu'institutions publiques comme formateurs est proposé. Le concept de base consiste à remplacer les entreprises privées dans le cadre de partenariat public-privé par des collèges de technologie.

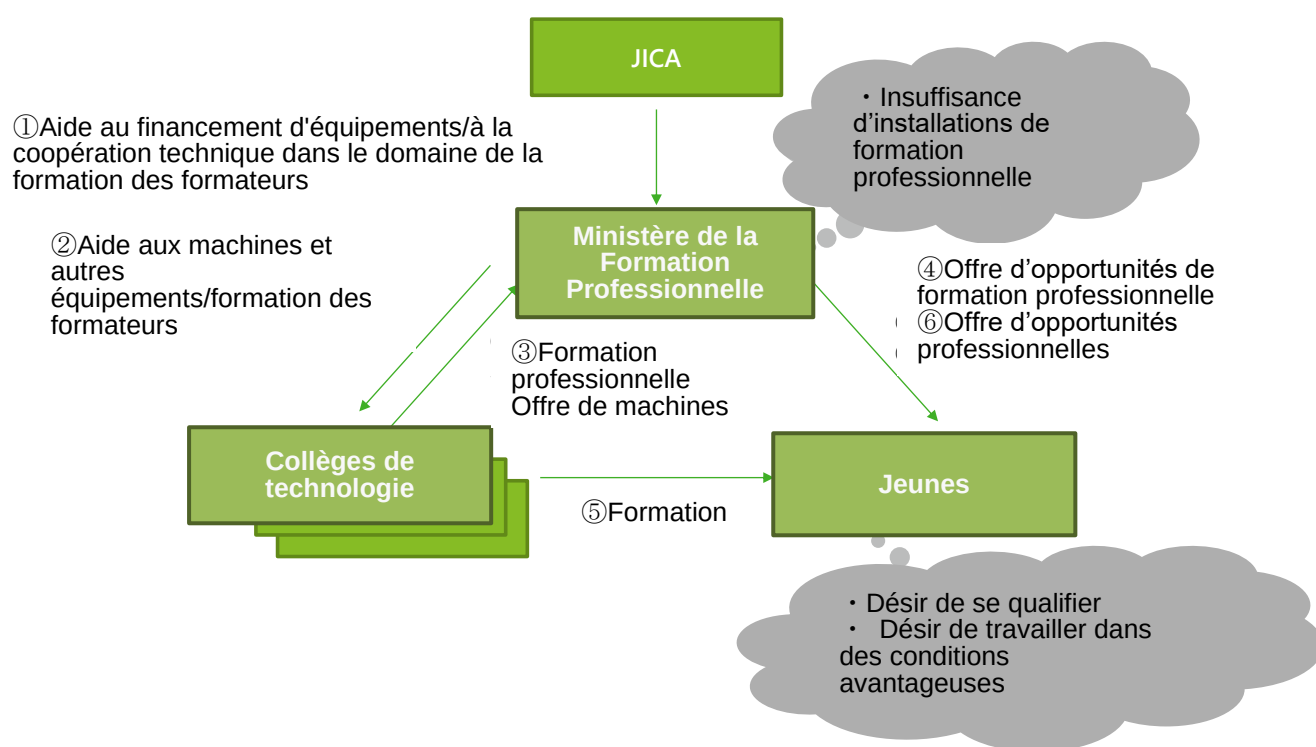


Figure 10.6.1 Projet de formation professionnelle en collaboration avec des collèges de technologie

Source : élaboré par l'équipe d'étude

Objectif du projet

Offrir aux jeunes des possibilités de recevoir la formation professionnelle

Bénéficiaire

Jeunes ayant besoin d'une formation professionnelle

Coût du projet

Dans le projet de formation professionnelle « en partenariat public-privé » indiqué dans la section précédente, les machines de production à introduire ne seront pas utilisées non seulement pour la formation professionnelle mais également pour la production elle-même. Dans le projet de collaboration avec des collèges de technologie, le nombre de machines est limité à la formation professionnelle, ce qui peut réduire le nombre de machines de production pour l'investissement en capital. Le coût total du projet est estimé à centaines de millions de yens japonais.

Organisme d'exécution

Ministère de la Formation Professionnelle

Autres points à remarquer

Le premier inconvénient de ce projet est qu'il ne répond pas au souhait du ministère de la Formation Professionnelle « d'utiliser les installations et le savoir-faire des entreprises privées ». En particulier, étant donné que le savoir-faire des entreprises privées est inextricablement lié à la divulgation des secrets d'affaires des entreprises privées, la prise en compte de la divulgation des secrets d'affaires est inévitable.

Le deuxième inconvénient est la faible motivation des collèges de technologie qui sont chargés de dispenser la formation professionnelle. Dans le projet de formation professionnelle en partenariat public-privé, les entreprises privées ont non seulement de fort besoin en équipements de production, mais aussi souhaitent recruter des ressources humaines compétentes, et elles sont disposées à fournir une formation professionnelle. Par conséquent, il est à noter que le remplacement des entreprises privées par des collèges de technologie perdra la relation gagnant-gagnant-gagnant.